

Banque : le coup de poker de la BNP

● Michel Pébereau attaque la Société générale et Paribas ● Le PDG de la BNP dit au « Monde » vouloir « créer un champion bancaire européen » ● Le nouveau groupe prendrait la première place mondiale ● La Société générale et Paribas jugent ce raid « aventureux »

LA BANQUE nationale de Paris (BNP) a annoncé, mardi 9 mars dans la soirée, le lancement d'un raid d'une ampleur sans précédent en déposant une offre publique sur ses deux concurrents, la Société générale (SG) et Paribas, déjà en voie de fusion. La BNP propose d'acquérir, par échange de titres, la totalité des actions de ces deux établissements. L'objectif de l'opération est de « créer un champion bancaire européen », explique Michel Pébereau, PDG de la BNP, dans un entretien au Monde.

En cas de succès de l'offre publique d'échange (OPE), le groupe ainsi issu de la fusion de la BNP, de la Société générale et de Paribas se situerait à la première place mondiale avec un total de bilan de 1 000 milliards d'euros (6 560 milliards de francs) et une capitalisation boursière de 54 milliards d'euros (354 milliards de francs). Le rapprochement ne devrait conduire à « aucun licenciement collectif dans les réseaux en



Docteur Folamour

France », précise M. Pébereau. Dans un communiqué publié mercredi 10 mars, la Société générale et Paribas ont violemment réagi en qualifiant l'offre de la BNP - dont ils ont été informés mardi soir - « d'aventureuse » et « d'ina-

micale. L'offensive de la BNP, qui vient d'annoncer pour 1998 un bénéfice record de 1,1 milliard d'euros (7,3 milliards de francs), intervient sur fond de restructuration profonde du paysage bancaire européen, et alors que le gouvernement s'appête à publier le décret fixant les conditions de la privatisation du Crédit lyonnais. Après avoir échoué dans ses tentatives de rachat d'Indosuez et du CIC, M. Pébereau explique aujourd'hui « que le groupe SBP [S pour Société générale, B pour BNP et P pour Paribas] est la meilleure combinaison possible ». « J'ai un sentiment d'urgence très fort, lié à l'arrivée de l'euro », ajoute le PDG de la BNP.

Lire pages 16 et 17



Sang contaminé : la colère d'Edmond Hervé

CONDAMNÉ par la Cour de justice de la République dans l'affaire du sang contaminé, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé réagit vivement. C'est « une décision veule et lâche » qui « tourne le dos au droit et à la justice » déclare-t-il au Monde. Relâché, Laurent Fabius assure Edmond Hervé de sa solidarité et se félicite, pour ce qui le concerne, « que la vérité soit enfin reconnue ».

Lire pages 6 à 8, 15, et l'arrêt de la Cour page 13

Echec

RENDRE la justice, c'est, ou ce devrait être, rendre justice. Aux victimes tout d'abord, en établissant clairement les responsabilités et en désignant tout aussi clairement les responsables du malheur qui les a assaillies. Aux coupables ensuite, s'il y en a en leur reconnaissant éventuellement des cir-

stances atténuantes. Aux innocents également, s'il s'en trouve, en effaçant définitivement le doute et le soupçon qui, trop longtemps, les ont poursuivis. A la société tout entière enfin, incarnée dans ce « peuple » au nom duquel la justice républicaine est rendue, en lui offrant, par le détour du jugement, un récit cohérent, dépassionné et incontestable, d'un drame qui a profondément atteint son imaginaire collectif et modifié l'idée qu'elle se fait du pouvoir politique.

C'est peu dire que l'arrêt rendu par la Cour de justice de la République dans l'affaire du sang contaminé n'atteint guère - ou atteint mal - chacun de ces objectifs.

J.-M. C.

Lire la suite page 14

Le crime par imitation des apprentis « Tueurs nés »

WASHINGTON
de notre correspondant

Le metteur en scène Oliver Stone aime les sujets sulfureux. *Natural Born Killers* (Tueurs nés, en version française) était l'un d'eux. Ce film avait suscité l'enthousiasme de certains et la colère d'autres face à la violence aveugle qu'il décrivait. La Cour suprême des Etats-Unis vient de refuser d'invalider une décision de la cour d'appel de Louisiane autorisant la famille d'une jeune femme blessée lors du braquage d'un magasin à poursuivre l'auteur, les producteurs et les distributeurs de ce film.

On se souvient que, dans *Tueurs nés*, le couple de héros, Woody Harrelson et Juliette Lewis, s'était lancé dans une série de meurtres gratuits et de hold-up sanglants. Suivant leur exemple, Sarah Edmondson, fille d'un juge de l'Oklahoma et nièce de l'attorney general de cet Etat, avait attaqué une épicerie à Ponchartraine (Louisiane) pendant que son complice, Benjamin Darrus, l'attendait dehors. Une jeune cliente, Patsy Byers, avait été grièvement blessée par balle, devenant tétraplégique, avant de mourir plus tard d'un cancer.

L'enquête a révélé que Sarah Edmondson et

Benjamin Darrus avaient regardé, à plusieurs reprises, la cassette vidéo de *Natural Born Killers* avant de commettre leurs crimes. La cour d'appel de Louisiane décida que ce film n'était pas protégé par le premier amendement de la Constitution américaine, garantissant la liberté d'expression, parce que, selon les magistrats, l'œuvre incitait à « des activités illégales imminentes ».

L'avocat de la famille de Patsy Byers a accusé Oliver Stone d'avoir sciemment tourné un film dans le but d'encourager les spectateurs à commettre, eux-aussi, des crimes. Il s'est fondé sur un entretien donné en 1996 par le metteur en scène dans lequel ce dernier déclarait souhaiter que « la personne la plus pacifiste au monde, après avoir vu ce film, ait envie de tuer quelqu'un ». Le plaignant a, aussi, fait référence à un précédent, l'affaire d'un tueur qui avait abattu trois personnes, dans le Maryland, en suivant les conseils d'un livre, *Tueur à gages, un manuel technique pour un indépendant sous contrat*. Les éditions Paladin Press, diffuseur de l'ouvrage, avaient invoqué le premier amendement. Elles furent déboutées en appel et le procès devrait s'ouvrir bientôt. Les avocats

d'Oliver Stone et le producteur Time Warner se sont, eux aussi, retranchés derrière cet amendement.

Soutenus par plusieurs associations représentant les chaînes de télévision, les libraires, les auteurs et l'industrie cinématographique, ils ont contesté l'accusation d'incitation à commettre des « meurtres par imitation » et affirmé leur détermination à « continuer de défendre vigoureusement la Constitution, les droits des artistes et des metteurs en scène à exprimer leurs idées créatrices sans peur de poursuites ». Ces actions « sapent les libertés garanties par le premier amendement et invitent à des poursuites contre des artistes partout où des fous les imitent alors qu'ils s'expriment en toute liberté » ; ce qui risque de les conduire à l'autocensure.

On est toutefois encore loin d'une cause célèbre, si tant est que c'en soit une. Car la procédure ne fait que commencer. Elle sera longue. Oliver Stone et ses producteurs auront largement la possibilité d'exposer leur défense, de faire appel, et pourront compter sur des avocats-nés.

Patrice de Beer

Lire page 22



Dans notre cahier « Styles » du printemps 1999, l'arc-en-ciel du voyage, le denim caméléon, les couleurs manga...

Le PS « national »

L'accord PS-MDC pour les élections européennes comporte une clause sur la règle de l'unanimité parmi les Quinze, qui contredit le manifeste adopté par les socialistes à Milan. p. 11 et notre éditorial p. 14

ETA : Madrid remercie Paris

L'arrestation à Paris de six membres importants de l'ETA a été bien accueillie à Madrid. Reste à ne pas mettre en péril le « processus de paix ». p. 2

Afrique sur écran

En pages Cinéma. *Danse de la poussière* du cinéaste iranien Abolfazl Jalili, le Festival de Ouagadougou et les autres nouveaux films. p. 28, 29 et 31

« Auguste monastère »

Prah Vihear, l'un des plus spectaculaires temples de l'ancien empire khmer, est à nouveau accessible. Egalement en pages Voyages, un week-end cerfs-volants à Berck, et le succès des gîtes ruraux. p. 24 et 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 311 - 7,50 F



www.pprgroup.com

PINAULT PRINTEMPS-REDOUTE

Rendez-vous demain
dans *Le Monde*
pour les résultats
annuels de
Pinault-Printemps-Redoute,
n°1 de la distribution
spécialisée en Europe.

POINT DE VUE

Des îles et des villes

par Bruno Fortier

D U côté de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), nous serions donc, soudain, à deux doigts du tragique. Nul, en tout cas, n'y verrait plus demain l'énigmatique musée de l'île Seguin. Paysage autrefois idyllique que Renault a choisi d'investir pour y construire, sur sept étages, l'ana-

chronique usine dont Jean Nouvel nous dit (*Le Monde* du 7 mars) qu'il faut la conserver, l'inscrire d'urgence à l'Inventaire, et que Boulogne, en l'oublant, assassine Billancourt et se prépare au pire. Amnésie d'un côté, pari immatériel de l'autre, qui devrait s'imposer à tous. Si seulement il y avait des ministres attentifs ! Surtout - malheur des malheurs, malédiction tenace de la démocratie -, que dire de ces élus qui se mêlent de bien faire ? Et de ces longs débats... auxquels Nouvel n'a pas souhaité venir.

Sans parler de ces architectes, libres de dire ce qu'ils pensaient, qui tous ont scruté l'île et qui tous, jusqu'ici, ont choisi de la reconstruire. Les uns (Renzo Piano) l'imaginant comme un unique vaisseau, légèrement en retrait de ses rives, d'autres (Christian de Port-

zamparc) y installant quatre grattes-ciel, personnages futuristes, d'autres encore (Paul Chemetov) lui préférant un parc, des immeubles en conversation sur l'un des deux versants de l'île... Images d'avenir, dont Jean Nouvel nous jure qu'elles sont exactement ce qu'il ne faut pas faire. Pas plus, d'ailleurs, qu'il ne faut engager le projet récemment adopté par Renault et le syndicat mixte du Val-de-Seine, d'une île entourée de jardins, et dont les cités intérieures flotteraient elles aussi sur la Seine : île intérieure à l'île et lien entre des rives dont la possible résonance nous a semblé l'enjeu essentiel de ce site.

Jean Nouvel tonne, s'étonne. Il découvre, effrayé, ce que chacun savait : que l'île est vide, qu'elle est à prendre et pour l'instant à définir. Il voudrait - mais le temps lui manque - s'adresser aux associations, demander à chacun son avis. Aidons-le dans cette entreprise.

Lire la suite page 15

Bruno Fortier est architecte, colauréat de la consultation sur le projet des terrains Renault.

Patron de choc pour l'AFP



ERIC GIULLY

NEUVIÈME président de l'Agence France-Presse, Eric Giully a pris ses fonctions, mardi 9 mars. Cet énarque de quarante-sept ans, artisan des lois de décentralisation au cabinet de Gaston Defferre, arrive à la tête de l'AFP précédé d'une réputation de gestionnaire de choc, après un parcours très diversifié dans les transports, l'assurance, l'audiovisuel et la publicité.

Lire page 18

International.....	2	Météorologie.....	26
France-société.....	6	Jeux.....	26
Régions.....	12	Culture.....	27
Horizons.....	13	Guide culturel.....	31
Entreprises.....	16	Carnet.....	32
Communication.....	18	Kiosque.....	34
Tableau de bord.....	19	Abonnements.....	34
Aujourd'hui.....	22	Radio-Télévision.....	35

PAYS BASQUE L'arrestation de six militants importants de l'organisation séparatiste basque armée (ETA), mardi 9 mars à Paris, a été accueillie, à Madrid, comme une vic-

toire inespérée. Le chef du gouvernement, José Maria Aznar, se trouvait le même jour en France pour une visite de travail, et son ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, a

rendu un hommage appuyé à « la solidité de la coopération policière franco-espagnole ». ● L'OPÉRATION contre les etarras, qui a conduit à l'arrestation du responsable militaire

clandestin de l'ETA, Javier Arizcuren Ruiz alias « Kantauri », est le fruit de près d'un mois d'enquête. ● EN NAVARRE, la volonté des nationalistes basques d'unir le Pays basque fran-

çais et la Navarre aux trois provinces basques espagnoles, inquiète les responsables politiques. Ils craignent de faire les frais du difficile processus de paix ouvert par la trêve de l'ETA.

Madrid se félicite de « la coopération policière franco-espagnole » contre l'ETA

Six militants importants de l'organisation séparatiste basque, dont l'un de ses principaux chefs, ont été arrêtés, mardi 9 mars à Paris, le jour même où le chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, se trouvait en visite de travail en France

MADRID

de notre correspondante

Depuis le coup de filet spectaculaire qui avait eu raison de toute la tête dirigeante de l'ETA, en 1992 à Bidart, jamais le gouvernement espagnol n'avait marqué un point aussi éclatant, contre l'organisation séparatiste basque armée. Autant dire que l'arrestation, mardi matin 9 mars, à Paris, de six etarras, dont Javier Arizcuren Ruiz alias « Kantauri », le principal responsable des commandos meurtriers de l'ETA, a été célébrée à Madrid, comme une victoire inespérée. Presque comme un « cadeau » pour le chef du gouvernement, José Maria Aznar, alors en visite à Paris.

Au cours d'une conférence de presse aussi rapide qu'improvisée, le ministre de l'intérieur Jaime Mayor Oreja devait expliquer quelques détails de cette opération « menée en collaboration par la Guardia Civil et les services de renseignements français, depuis la mi-février », qui s'est aussi soldée par l'arrestation du responsable présumé de la structure de l'ETA à Paris, José Ignacio Herran Bilbao, « Txapas », ou encore de la femme la plus recherchée d'Espagne, Irantxu Gallastegi Sodupe, « Amaia », qui pourrait être impliquée dans l'enlèvement et l'assassinat, il y a deux ans, du jeune conseiller du Parti populaire, Miguel Angel Blanco, dont la mort avait suscité des manifestations antiterroristes

sans précédent. M. Mayor Oreja a surtout rendu un hommage appuyé à « la solidité de la coopération policière franco-espagnole ». Mais sans le moindre triomphalisme. Pourquoi tant de retenue ? La réponse n'est pas difficile à trouver : « Certains seront tentés de se demander si ces arrestations nous rapprochent ou nous éloignent de la paix ? », s'est interrogé le ministre, avant de couper court, par une réponse lapidaire : « Eh bien, dites vous que chaque fois que l'Etat de droit fonctionne, cela nous rapproche toujours plus de la paix. »

« Chaque fois que l'Etat de droit fonctionne, cela nous rapproche toujours plus de la paix. »
M. Mayor Oreja, ministre de l'intérieur

En d'autres termes, M. Mayor Oreja, qui a toujours été partisan de poursuivre les opérations antiterroristes en cours, préfère jouer la prudence : décapiter tout l'appareil militaire de l'ETA au beau milieu de la fragile trêve « unilatérale » que l'organisation a dé-

crétée, à la mi-septembre, n'est évidemment pas sans danger.

Surtout quand cette trêve pie-tine et quand gouvernement et nationalistes basques, s'en renvoient la responsabilité. De fait, en cinq mois de trêve, aucune mort n'a été à déplorer, mais aucune amorce de négociation n'a semble-t-il commencé, en dépit du feu vert « officiel » délivré par M. Aznar.

Pis, la méfiance, presque absolue, règne des deux côtés : le gouvernement qui ne fait plus la différence entre « modérés » et « radicaux », accuse en bloc le « front nationaliste » de chercher à obtenir par la paix, ce que l'ETA n'a pu obtenir par les armes, à savoir, outre un premier pas vers une hypothétique indépendance ainsi que le rapprochement au Pays basque des quelque cinq cents détenus de l'ETA, disséminés sur tout le territoire espagnol ; de leur côté les nationalistes reprochent à M. Aznar « d'avoir été pris de court par la trêve » et de « chercher à capitaliser sa politique de refus et de fermeté » aux prochaines élections municipales de juin. En attendant, l'escalade verbale se poursuit, comme la « violence des rues » menée par les jeunes radicaux, et l'on risque à tout moment le dérapage.

L'arrestation des six chefs etarras à Paris, en sera-t-elle l'occasion ? C'est un test plutôt rude pour la cohésion dudit « Front



nationaliste » et surtout pour la volonté ou non de paix, des plus radicaux. De fait, quelques rares cocktails Molotov ont éclaté, mardi soir au Pays basque, et des inscriptions fustigeant « La France terroriste » ont fleuri, mais dans l'ensemble les réactions ont été assez bien contrôlées. Joseba Egibar, porte-parole d'un Parti nationaliste basque (PNV) qui n'a pas la partie facile, écartelé qu'il est, entre son appui parlementaire « tactique » au gouvernement Aznar à Madrid, et sa politique de « main tendue » à Herri

Batasuna (la « vitrine politique » de l'ETA), a préféré affirmer que « l'opération policière menée à Paris, ne saurait en aucun cas blesser le processus de paix ». Ce qui ne l'empêchait pas d'ajouter : « J'espère toutefois que ces arrestations ne seront pas perçues comme une provocation par l'entourage de l'ETA. » Son « allié » de HB, Arnaldo Otegi, n'était pas aussi mesuré. Le jeune dirigeant radical a dénoncé « la volonté de guerre de Madrid et Paris » contre le Pays basque. Désireux d'offrir une « riposte sereine mais contondante »,

il a convoqué « dans chaque village » des manifestations de protestation sur le thème « laissez le Pays basque en paix ». Une manifestation nationale devrait avoir lieu le 20 mars à Bilbao.

Faut-il en conclure pour autant, avec les communistes d'Izquierda Unida, que cette opération va « favoriser les secteurs de l'ETA qui veulent reprendre les armes ? » Ce serait matériellement difficile qu'ils puissent le faire de manière organisée, estiment certains spécialistes, même si ils s'attendent à une nouvelle effervescence de la violence des rues. L'appareil militaire de l'ETA a été soumis, il est vrai, à rude épreuve, et pour l'année écoulée, on compte, outre plusieurs commandos démantelés, presque une centaine d'arrestations dans les milieux liés à l'ETA.

Le ministère de l'intérieur a toujours soutenu la thèse que l'ETA n'avait déclaré la trêve que parce qu'elle était militairement presque vaincue et voulait gagner du temps, pour reconstituer sa logistique, à partir de la France. Il y a de fortes chances, si Herri Batasuna maintient son but, qui est de tenter de « capitaliser » aux élections municipales de juin, son changement d'attitude et son entrée dans le jeu parlementaire, pour que la trêve, sincère ou calculée, se maintienne au moins jusque-là.

Marie-Claude Decamps

Une opération menée après un mois d'enquête

C'EST l'un des coups les plus rudes portés à l'ETA, selon les policiers français. Six membres de la branche militaire de l'organisation séparatiste basque ont été interpellés, mardi 9 mars, dans les 11^e et 15^e arrondissements de Paris, au terme d'une enquête d'environ un mois. Parmi eux, Javier Arizcuren Ruiz, alias « Kantauri » ou « Navarro », né en 1958, est présenté comme le responsable de l'appareil militaire clandestin de l'ETA. Il aurait participé à une douzaine d'assassinats depuis le début des années 80, selon la police espagnole, et aurait été le commanditaire de l'attentat manqué contre le roi Juan Carlos à Palma de Majorque dans les îles Baléares, en août 1995.

Par ailleurs, « Kantauri » a été condamné, par défaut, en France à une peine de dix ans de prison, le 20 mai 1997 par le tribunal de grande instance de Paris, et en avril 1998 à six ans d'emprisonnement par le même tribunal. En 1985, il avait fait une demande d'asile politique en France, qui lui avait alors été refusée.

L'origine de l'opération menée contre les etarras remonte à la mi-février. A cette date, la direction centrale des renseignements généraux (DCRG) prend en filature deux hommes qui résident rue Lacordaire, dans le 15^e arrondissement. Pendant plusieurs semaines, les policiers suivent les allées et venues des deux suspects. Lundi 8 mars, cette surveillance leur permet de surprendre un rendez-vous avec trois autres personnes dans un bar du 11^e arrondissement. L'une d'entre elles

est identifiée comme « Kantauri ». Celui-ci est un objectif de la police française, qui a été plusieurs fois proche de l'arrêter. Il fait d'ailleurs l'objet d'un nouveau mandat d'arrêt délivré le 4 janvier 1999 par la juge d'instruction anti-terroriste Laurence Le Vert.

APPROCHE CENTRALISÉE

Le petit groupe finit par se diriger vers un hôtel du boulevard du Temple, dans le 11^e arrondissement, où il passe la nuit. Au matin, à 8 h 15, quatre personnes sont interpellées par la DCRG et des policiers de la division nationale antiterroriste (DNAT). Outre « Kantauri », il s'agit de Jose-Luis Puy Lekumberry, trente-cinq ans, surnommé « Txuma », et présenté comme le numéro deux des commandos de l'ETA militaire, Irantxu Gallastegi Sodupe, vingt-six ans, une femme suspectée d'avoir appartenu au commando « Donasti », auteur de l'assassinat du député du Parti populaire Miguel Angel Blanco, et Mikel Zubimendi Berastegi, trente ans, ancien membre du « Jarrai », mouvement politique de la jeunesse nationaliste basque espagnole. Au moment de leur arrestation, tous les quatre sont armés d'un pistolet automatique, avec une balle engagée. Ils possèdent aussi plu-

sieurs jeux de faux-papiers. Un peu plus tard, deux autres personnes sont interpellées rue Lacordaire. José Ignacio Herran Bilbao est arrêté dans la rue, tandis que les policiers se saisissent de Jon Mirena San Pedro Blanco dans l'appartement. Les identités de ces deux hommes faisaient encore l'objet de vérifications, mardi dans la soirée. La perquisition menée sur place a permis aux policiers de la DNAT de découvrir un pistolet-mitrailleur démonté, ainsi qu'un ordinateur équipé d'un modem de transmission. L'appareil va faire l'objet d'une expertise détaillée. Les six membres de l'organisation basque ont été placés en garde à vue au siège de la division nationale antiterroriste au ministère de l'intérieur.

Jean-Pierre Chevènement a adressé ses « plus vives félicitations » aux policiers antiterroristes français, par le biais d'un télégramme au directeur général de la police nationale. Ce succès enregistré dans la lutte contre l'ETA militaire conforte le ministre de l'intérieur dans le choix, parfois discuté, d'une approche centralisée de la lutte antiterroriste, dont la DCRG et la DNAT sont les principaux acteurs policiers.

Pascal Ceaux

L'affection dévorante des « frères » basques inquiète la Navarre

PAMPELUNE

de notre envoyée spéciale

Pluie et vent. L'orage s'acharne sur Pampelune, n'épargnant guère le monument dédié aux « fueros », ces droits ancestraux, toujours reconnus, qui sont l'orgueil et le ciment de l'identité de la Navarre. Pourtant, c'est une tourmente bien plus pernicieuse qui menace la communauté forale, celle déclenchée par les revendications territoriales des nationalistes basques qui voudraient unir un jour, aux trois provinces basques espagnoles, le Pays basque français et, justement, la Navarre. Il y a quelques jours, quelques centaines de maires nationalistes ont même posé à Pampelune, les bases d'une future « entité basque de décision », et depuis, certains s'inquiètent.

D'autres, comme les socialistes, jouent même à se faire peur : il est vrai que la Navarre gouvernée par l'UPN (Union du peuple de Navarre, de centre-droit) ne compte que 7 parlementaires nationalistes sur 50, disent-ils, mais qui peut nous assurer qu'un jour, empêtré dans le difficile processus de paix, ouvert par la trêve de l'organisation séparatiste basque armée ETA, en septembre, le gouvernement de Madrid, ne sera pas tenté d'abandonner la Navarre à l'affection dévorante de ses « frères basques », comme monnaie d'échange contre une paix durable ?

Perspective que l'on envisage, sans affolement, dans le val du Baztan. Là, au nord de la Navarre à quelques encablures de brume et de collines verdoyantes de la frontière française, dans cette antique vallée qui reçut, jadis, pour sa bravoure le privilège de l'hidalguia collective, cet ennoblement de chacun de ses habitants, se sentir « basque » ne pose aucun problème. Dans les rues d'Ei-sondo, la capitale, les façades blasonnées rappellent que le Baztan a fourni son contingent de seigneurs à la cour castillane et de conquérants du Nouveau Monde, participant ainsi pleinement à l'histoire espagnole, mais les enfants chantent spontanément en euskera dans les rues et les frontons de pelote remplacent théâtres et cinémas.

« Le grand pays basque ? Ici nous le vivons déjà », explique, Patxi Oyarzabal, le maire, nationaliste « modéré » de (Eusko alkartasuna) et hématologue de renom, qui, autre tradition, est aussi maire de toute la vallée. Chaque année nous nous réunissons avec Espelete, Sare, Urepel, les municipalités françaises de l'autre côté. Nous nous invitons à nos fêtes réciproques, nous avons des échanges scolaires, des parcours touristiques communs, etc. Notre culture et notre dialecte euskera sont les mêmes. Et s'il est vrai que nous rêvons d'un Pays basque uni, rien ne se fera qu'avec patience et démocratie. En attendant pourquoi ne pas approfondir les échanges ? Seulement ici, entendre parler de « nationalisme basque » rend les gens hystériques. »

« CONSERVER LA PLURALITÉ »

A quelques kilomètres, à Oronos Mugaire, un village qui s'est rendu célèbre pour avoir refusé que s'y installe une caserne de la Guardia civil, cet élément « unificateur » espagnol par excellence, l'élu municipal, Florentino Goni, qui se dit « nationaliste sans étiquette » et jardine devant l'école flambant neuve où les enfants se verront dispenser un enseignement, deux heures en espagnol et le reste en euskera, ne voit pas « pourquoi il faut se cacher d'être basque ? Même quand petit, on me donnait du lait en poudre à l'école, en m'apprenant à chanter le Cara al sol franquiste, rentré chez moi, je retrouvais mes racines et je parlais basque. Seulement, les gens confondent parler euskera et radicalisme », ajoute-t-il. Et le projet politique de « grand Pays basque », piloté par Herri Batasuna, le bras politique de l'ETA ? « J'attends, dit-il prudemment, qu'ils aient condamné la violence, pour faire un peu plus de chemin avec eux. »

Alors, quelle identité, quelle vision adopter ? « Basques, nous le sommes mille fois plus que beau-coup de nationalistes du Pays basque ! », lance, agacé, Miguel Sanz, le président du gouvernement autonome de Navarre, parmi les ors termites, les armures et les portraits des rois qui, au siège du gouvernement, attestent le passé

« indépendant » du royaume de Navarre « qui ne s'est laissé rattacher à la Castille qu'en 1512, bien après la conquête de l'Amérique ». « La légitimité historique c'est nous qui l'avons, eux n'ont jamais été indépendants, seulement, explique-t-il, nos chemins ne vont pas dans la même direction : nous sommes basques, mais aussi navarrais et espagnols. Et c'est cette pluralité que nous voulons conserver. »

Et de décrire la nouvelle carte d'identité de la Navarre « autonome » : une région qui commence à cueillir les fruits de ses efforts et qui n'est pas tentée par « l'aventurisme politique ». Elle qui, avec ses 300 entreprises exportatrices et ses relations commerciales avec 159 pays, contribue, avec 1,4 % de la population de l'Espagne à 1,6 % de son PIB, et dont les taux de chômage et de croissance sont de 9 % et 4,5 % (pour, respectivement, environ 13 % et 3,8 % en Espagne).

Dans quelques mois, aux élections municipales de juin, transformées de fait en véritable référendum de par les appétits nationalistes, les ferments politiques opposés feront à nouveau bouillonner la Navarre. « Mais seulement, jusqu'à l'euphorie collective des fêtes de la San Fermin, début juillet. Ce jour-là, face aux taureaux, tout le monde est indistinctement navarrais, conclut, souriante, une assistante du président Sanz, même l'écrivain américain Ernest Hemingway. Ce jour-là on passe au cou de sa statue de pierre le foulard rouge de notre identité. »

M.-C. D.

Sur Minitel la nouvelle version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

08 36 29 00 65
3623 NXMULTIDEV

NATEXIS GROUPE
NATEXIS MULTIDEVISES
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE

STAGES PÂQUES

✓ SÉSAME / ACCÈS
✓ Prépa-HEC

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
01 42 24 10 72

3 écoles de commerce :
BAC + 5
Concours en terminale

ESSCA Angers - Paris
IÉSEG Lille
ESES Lyon

Inscriptions
concours 99
jusqu'au 21 avril

Misant sur une reprise de la croissance, Tony Blair met la rigueur budgétaire au service de l'euro

Le budget britannique 1999-2000 favorise les entreprises et les bas revenus

Le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, a présenté, mardi 9 mars, son projet de budget pour l'année fiscale 1999-2000. Les choix du New

Labour s'éloignent de la tradition travailliste : baisses d'impôts et réduction de la dette publique sont à l'ordre du jour. Ce budget devrait

permettre une baisse des taux d'intérêt britanniques, ce qui facilitera l'adoption de l'euro par la Grande-Bretagne au début du siècle prochain.

L'ÉCONOMIE britannique devrait éviter la récession en 1999 et connaître un « atterrissage en douceur » après six ans d'expansion continue. En dépit du ralentissement économique en cours depuis quelques mois, le gouvernement de Tony Blair prévoit une croissance de 1 à 1,5 % en 1999, s'affermissant à partir de l'an 2000 (+2,25 % à +2,75 %). Tels sont les chiffres qui ont été présentés mardi 9 mars à la Chambre des communes par le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, à l'occasion de la présentation du budget pour l'année fiscale 1999-2000.

Ces perspectives permettent aux dirigeants britanniques d'adopter une politique budgétaire « neutre » à l'égard de la croissance. Même si un léger déficit doit logiquement apparaître cette année en raison du ralentissement de l'économie (après un excédent l'an dernier), le gouvernement ne veut rien faire qui puisse empêcher la Banque d'Angleterre de continuer à baisser ses taux d'intérêt. L'objectif est de réduire la surévaluation de la livre, qui est à l'origine du sévère ralentissement de l'économie, ce qui facilitera l'adoption de l'euro par la Grande-Bretagne au début du siècle prochain.

Les dirigeants britanniques choisissent de baisser les impôts en faveur des entreprises et des ménages à bas revenus au lieu de relancer l'activité par la dépense publique, une politique qui aurait été davantage dans la tradition du Labour à l'« ancienne mode ». Le principal taux d'imposition des bénéfices des sociétés sera ramené à 30 % (contre 31 % auparavant), ce qui en fait, selon Gordon Brown, le taux le plus bas des grands pays industrialisés. Pour les petites entreprises, le taux d'imposition des bénéfices est ramené dès avril à 20 % contre 21 %. Quant aux bas revenus, ils bénéficieront d'une nouvelle tranche d'imposition, réduite à 10 %, « le plus bas taux d'imposition depuis 1962 ».

CONDITIONS D'ENTRÉE

L'augmentation des dépenses – il y aura notamment au cours des trois années à venir 40 milliards de livres (59 milliards d'euros) supplémentaires en faveur de la santé et de l'éducation – ne remet pas en cause les grands équilibres budgétaires. Les déficits demeurent sous contrôle et la dette publique sera ramenée à 37 % du produit intérieur brut (PIB) à partir de 2001-2002, contre 41 % aujourd'hui. La

Grande-Bretagne respectera ainsi largement les conditions d'entrée dans l'euro telles qu'elles ont été fixées dans le traité de Maastricht, comme l'a indiqué Gordon Brown dans son discours aux Communes.

« La politique budgétaire et la politique monétaire – si souvent opposées au cours des cycles économiques passés – œuvrent actuellement de concert pour assurer une croissance sans inflation », a souligné le chancelier de l'Echiquier. Au cours des trois années à venir, l'inflation ne dépassera pas, selon lui, l'objectif de 2,5 % fixé par le gouvernement – ce qui va également dans le sens d'un rapprochement avec les pays de la zone euro. Cette attitude marquée par la prudence vient d'être saluée par le Fonds monétaire international : « La politique monétaire et budgétaire suivie par le gouvernement britannique, prudente et stable, pourrait aider à réduire la volatilité du taux de change et promouvoir une plus grande convergence avec les économies de la zone euro », pouvait-on lire il y a quelques jours dans un document du FMI consacré à l'économie britannique. « Difficile de ne pas applaudir » au budget de Gordon Brown, écrit un éditeur du *Wall Street Journal* mercredi 10 mars.

Tout indique que la Grande-Bretagne réoriente son économie vers l'Europe continentale. Cette convergence progressive vient d'être analysée par les économistes de la Caisse des dépôts et consignations qui parlent, à propos du cycle économique britannique, d'une « déconnexion au cycle américain pour un calage sur le cycle de l'Union économique et monétaire ». Depuis longtemps déjà, la Grande-Bretagne commerce davantage avec l'Europe continentale (50 % de ses échanges) qu'avec les Etats-Unis (10 % des échanges). Cela n'empêchait pas qu'à la suite d'une intégration financière poussée entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, les deux économies connaissent traditionnellement des évolutions parallèles : même niveau de taux d'intérêt, évolution semblable des taux de change... Ceci est en train de changer : « La perspective de l'adhésion à l'UEM d'ici à 2002 entraînera la convergence des taux britanniques vers les taux européens... Le cycle de consommation va se caler sur le rythme européen et le cycle de l'économie fera de même », écrivent les économistes de la Caisse des dépôts.

Lucas Delattre

Richard Holbrooke entame une difficile mission à Belgrade

L'ÉMISSAIRE américain Richard Holbrooke est arrivé à Belgrade, mardi 9 mars, pour convaincre le président Slobodan Milosevic d'autoriser le déploiement au Kosovo d'une force internationale. La secrétaire d'Etat Madeleine Albright a chargé M. Holbrooke de faire pression sur le président yougoslave pour qu'il accepte le volet militaire du plan du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie), qui prévoit le déploiement au Kosovo d'une force de paix internationale de quelque 26 000 soldats.

Signe de durcissement des autorités serbes, la police a lancé, mardi, des mandats d'arrêt contre huit membres de l'UCK, dont trois de ses négociateurs présents à Rambouillet, Hashim Thaqi, Jakup Krasniqi et Ram Buja, accusés d'« activités terroristes ». Sur le terrain, des accrochages se sont poursuivis dans le sud, près

de la frontière avec la Macédoine. L'armée yougoslave a annoncé qu'elle avait démantelé plusieurs « groupes de terroristes » et saisi d'importantes quantités d'armes.

M. Holbrooke devait rencontrer mardi soir le médiateur américain Christopher Hill, qui informera de ses discussions lundi avec des commandants de l'UCK. Ces derniers ont « autorisé la signature » de l'accord de paix, a indiqué le département d'Etat, mais ils n'ont cependant avancé aucune date pour cette signature, invoquant des « problèmes de communication ». Ils ont précisé qu'ils conditionnaient la signature de l'accord à « l'arrêt des attaques » des forces serbes.

Le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana a pour sa part assuré, mardi à Londres, que « Milosevic savait très bien ce qui lui arriverait » s'il refusait de signer le plan de paix. M. Solana

a estimé que si la situation restait en l'état après le 15 mars, « la responsabilité (d'un échec) serait d'un seul côté ». Il a exclu dans l'immédiat toute action autre que des frappes aériennes en cas de refus de Belgrade, et notamment tout envoi de troupes dans un environnement hostile : « Au moment où nous parlons, aucun pays de l'OTAN n'est prêt à engager des troupes au sol. »

A Bruxelles, les chefs d'état-major des 16 membres de l'OTAN ont tenu mardi une session dominée par deux scénarios éventuels pour le Kosovo : le déploiement d'une force de paix pour garantir un accord politique, ou des bombardements sur des cibles serbes. A Moscou, le président russe Boris Eltsine a demandé à son ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov de se rendre dans les prochains jours à Belgrade et à Tirana, et l'a chargé d'étudier les moyens de sortir de la crise. – (AFP)

Après trois Américains, un otage français est trouvé mort en Colombie

BOGOTA
correspondance

Enlevé par la guérilla colombienne, le 23 janvier, dans la région pétrolière du Casanare, un géologue français, Claude Steinmetz, est mort, apparemment d'un arrêt cardiaque. Son corps a été retrouvé, mardi 9 mars, par le délégué régional de la Croix-Rouge internationale, à la suite d'un appel téléphonique de l'ELN (Armée de libération nationale), la deuxième guérilla du pays. Selon les premiers témoignages, le cadavre ne présentait pas de marques de violences. L'annonce du décès de Claude Steinmetz intervient quatre jours après celle de l'assassinat de trois Américains, enlevés depuis le 25 février (*Le Monde* du 10 mars).

Ces faits soulignent l'ampleur du phénomène des enlèvements en Colombie, qui contribuent à ternir l'image des mouvements armés.

Originaire du Territoire de BelFORT, âgé de quarante-deux ans, Claude Steinmetz travaillait pour l'entreprise de services pétroliers colombiens Géoservices. Les responsables de la firme n'ont pas indiqué les conditions posées par la guérilla pour la libération de leur géologue, qui, selon la Croix-Rouge, était imminente. L'ELN aurait informé que son décès est intervenu le 4 mars.

Selon la fondation privée Pais libre, 2 216 enlèvements se sont produits en 1998, dont 30 % par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et 25 % par

l'ELN. De source officielle, 277 personnes ont été enlevées depuis le début de l'année. Une centaine de cas supplémentaires sont en cours de vérification. La guérilla serait responsable de 72 % des enlèvements contre rançon. Les enlèvements – « rétention de personnes à des fins économiques » dans la terminologie des mouvements armés – constitueraient leur deuxième source de revenus, après les taxes sur le narcotrafic.

Vendredi 5 mars, l'assassinat de trois membres d'ONG américaines avait provoqué une vive réaction de Washington, l'administration accusant les FARC de ce crime et leur enjoignant de livrer les coupables. Sans exclure l'implication « d'éléments incontrôlés », les intéressés ont démenti toute impli-

cation. Le gouvernement colombien attend, semble-t-il, les résultats de l'enquête interne annoncée par les FARC pour décider de la suite à donner aux négociations qu'il a engagées avec cette organisation armée. La mort de Claude Steinmetz pourrait contribuer à réduire l'appui de la communauté internationale au difficile processus de paix en cours.

Marie Delcas

Ankara revient sur son boycott de l'armement français

EN DÉPIT du contentieux politique qui l'a opposée à la France, après le vote de l'Assemblée nationale sur la reconnaissance du génocide arménien en 1998, et qui lui a fait bouter la production militaire française, la Turquie vient de réinscrire le consortium franco-allemand Eurocopter sur la liste de ses fournisseurs éventuels en hélicoptères de combat.

Le Tigre franco-allemand avait été écarté, en décembre 1998, de la procédure d'évaluation après un appel d'offres international auquel ont répondu deux groupes américains (Bell avec le Super-Cobra, Boeing avec l'Apache), l'Italien Agusta (avec le Mangusta) et l'Américain Kamov, allié à un groupe israélien, avec le Black Shark. Le marché turc porte sur 145 hélicoptères, pour 4 milliards de dollars (3,6 milliards d'euros).

Début mars, cependant, les Turcs viennent de faire savoir que le Tigre n'est plus éliminé de la compétition, dont l'issue est attendue avant la fin de l'année. Deux raisons, au moins, expliquent probablement ce revirement que le consortium Eurocopter n'attendait plus depuis qu'il a perdu le marché des hélicoptères logistiques, le Blackhawk américain ayant été préféré à son Cougar (*Le Monde* du 11 février). La première raison est que le fait d'élargir la rivalité à un maximum de fournisseurs permet à Ankara de faire monter les enchères entre concurrents quant au prix des hélicoptères et aux armements modernes censés les équiper, pour tirer des avantages financiers et militaires de son appel d'offres. La seconde raison est que l'industriel turc du secteur, le groupe Tusas Aerospace Industries (TAI), exige d'être le maître

d'œuvre du programme et d'être associé à la fabrication de l'hélicoptère choisi. Or TAI ne serait pas insensible aux compensations que peut lui proposer Eurocopter.

Selon le ministre français de la défense, Alain Richard, le consortium européen a obtenu du gouvernement turc l'autorisation de se livrer à une nouvelle campagne d'essais du Tigre. L'Allemagne et la France viennent d'engager des discussions pour se concerter sur la façon de répondre aux besoins turcs en tenant compte, explique le ministre de la défense, « des enjeux industriels du programme Tigre, mais aussi de la situation intérieure de la Turquie ». Dans sa répression contre les Kurdes, l'armée turque utilise fréquemment des hélicoptères, qui lui confèrent une grande mobilité sur le terrain.

Jacques Isnard

Etats-Unis : licenciement d'un scientifique soupçonné d'espionnage au profit de la Chine

WASHINGTON. Le département américain de l'énergie a annoncé, mardi 9 mars, avoir licencié la veille un scientifique travaillant au laboratoire de Los Alamos (Nouveau-Mexique), dans le cadre de l'enquête sur une affaire d'espionnage au profit de la Chine. Il a été licencié pour « avoir failli à la protection d'informations classées secrètes » et avoir apparemment « tenté de tromper le laboratoire à propos de questions concernant la sécurité », a indiqué le département. L'identité de l'employé n'a pas été révélée mais, selon le *Washington Post*, il s'agirait d'un Américain d'origine chinoise. Le *New York Times* avait rapporté samedi qu'un scientifique américain travaillant à Los Alamos était soupçonné d'avoir transmis à la Chine des informations secrètes sur la conception d'une tête nucléaire de missile dans les années 80. Les relations sino-américaines sont de plus en plus tendues à quelques semaines de la visite à Washington du premier ministre chinois, Zhu Rongji. Le Sénat américain ouvrira une enquête le 17 mars sur les allégations d'espionnage chinois aux Etats-Unis. – (AFP)

Ultimes marchandages entre les Quinze sur la PAC

BRUXELLES. La négociation du plan de financement de l'Union européenne pour la période 2000-2006 est entrée dans sa dernière ligne droite. Sur le volet agricole, les ministres des Quinze ont repris, mardi 9 mars à Bruxelles, leurs discussions avec la ferme intention d'arriver à un accord d'ici à la fin de la semaine. Un document de compromis devait leur être soumis mercredi par la présidence allemande. La majorité des Etats s'étant ralliée à l'idée de limiter le budget agricole à un maximum de 40,5 milliards d'euros par an en moyenne, les marchandages portent sur la répartition des économies à faire pour y parvenir, tout en permettant à la PAC de jouer un rôle dans le maintien des structures rurales et la protection de l'environnement. Exclu de cette partie des discussions à la suite d'un accord franco-allemand, le cofinancement national des dépenses reste pour la présidence allemande un élément dans la négociation globale sur les contributions de chacun au financement de l'Union. C'est ce qui ressort du document de travail remis mardi aux représentants permanents des Quinze à Bruxelles, chargés de préparer le conseil des ministres des affaires étrangères prévu en début de semaine en Allemagne, avant le sommet européen des 24 et 25 mars, à Berlin. – (Corresp.)

Manifestation à Bonn contre l'abandon trop rapide du nucléaire

BONN. Trente mille salariés du nucléaire ont manifesté, mardi 9 mars à Bonn, contre l'abandon, trop rapide à leurs yeux, de la filière énergétique atomique. Cette mobilisation exceptionnelle, organisée par les syndicats des services publics et des transports (OeTV), celui des mineurs et ceux de la chimie et de l'énergie, s'est organisée le jour où le chancelier Gerhard Schröder et les industriels de l'énergie se rencontraient à Bonn sur le même dossier. Les syndicats sont en principe d'accord avec le gouvernement pour l'abandon, à terme, du nucléaire, mais ils refusent d'y aller à marche forcée, redoutant la disparition de 40 000 emplois, avant même que les filières de substitution ne soient développées. – (AFP)

La visite du pape rencontre de nouveaux obstacles en Roumanie

BUCAREST. La préparation du voyage de Jean Paul II en Roumanie – pour lequel une date, mai 1998, avait déjà été envisagée –, se heurte à des difficultés religieuses locales. La conférence des évêques catholiques accuse l'Eglise orthodoxe (très majoritaire) de vouloir limiter la visite du pape à la capitale et de s'opposer à ce qu'il se déplace dans les communautés catholiques de Transylvanie et de Moldavie. Le patriarche orthodoxe de Bucarest s'élève contre ces accusations et explique que les restrictions étaient dues à la « santé fragile » de Jean Paul II. Porte-parole du Vatican, Joaquin Navarro-Valls a confirmé ces difficultés en déclarant, mardi 9 mars, que les dates et les modalités de ce voyage restaient à définir et qu'un envoyé du pape se rendrait à Bucarest la semaine prochaine. – (AFP)

DÉPÊCHE

■ **INDONÉSIE : des incendies volontaires** continuaient de faire rage, mercredi 10 mars, à Amboine (Moluques) malgré le déploiement de 3 000 soldats et l'arrivée de militaires de haut rang originaires de l'archipel. Deux bombes ont explosé et dix maisons y ont été incendiées lors d'affrontements mardi entre chrétiens et musulmans. Les violences à Amboine ont fait plus de deux cents morts depuis fin janvier. – (AFP, Reuters.)

Asie
Amérique du Nord
Amérique du Sud
Afrique

Prix Légers
Long courrier

48 destinations pour vous mettre la tête dans les nuages.
S'envoler, fuir la monotonie pour aller se ressourcer au bout du monde... C'est le rêve que Lufthansa vous propose de réaliser, entre le 12/04/99 et le 31/05/99, en vous faisant décoller à Prix Légers de 8 villes de France vers d'autres horizons. Pour profiter de cette offre soumise à conditions, il suffit de réserver avant le 31/03/99.
Informations et réservations : N° Indigo 0 802 020 030, 3615 LH (2,23 F/mn), www.lufthansa.fr ou auprès de votre agence de voyage.

*Prix aller-retour TTC. Offre soumise à conditions.



Les réfugiés tibétains de Dharamsala commémorent dans l'amertume le soulèvement de Lhasa en 1959

Contesté, le dalaï-lama cherche toujours à dialoguer avec Pékin

Pour le 40^e anniversaire du soulèvement contre la présence chinoise, le dalaï-lama s'est adressé, mercredi 10 mars à Dharamsala (nord de l'Inde),

à des milliers de fidèles. Condamnant la « répression », il a estimé que la politique des autorités chinoises visait à « décimer le noyau de la

civilisation tibétaine » mais que « la seule façon raisonnable et responsable d'aborder notre problème [est] bien le dialogue ».

Il y a quarante ans, l'insurrection écrasée au « Pays des neiges »

Le « dieu-roi » n'est jamais retourné au Tibet

Le Tibet administratif et le Tibet historique



EN CE 10 MARS 1959, voilà neuf ans que les troupes de Mao ont envahi le Tibet. Au début de l'occupation, en 1950, les soldats de l'armée populaire de libération avaient eu l'ordre de bien se conduire avec les Tibétains. Mais au fil des années, les réformes « démocratiques » et la collectivisation des terres imposées par Pékin vont provoquer l'hostilité croissante de la population.

Dès 1955, des soulèvements localisés ont lieu dans la grande province du Kham (Est). En 1956, la CIA décide d'entraîner au Colorado les rebelles Khampas. Fuyant les troubles, des milliers de réfugiés arrivent à Lhasa, qui devient le lieu de toutes les oppositions.

Le 7 mars, une invitation transmise au dalaï-lama à une soirée théâtrale organisée par le commandant en chef de Lhasa va provoquer l'irréparable. Le chef de l'Eglise tibétaine est prié de venir sans la protection habituelle d'un détachement de 25 soldats. Les conseillers du « dieu-roi » suggèrent que leur chef décline cette invitation, craignant qu'il ne soit enlevé par les Chinois.

Le 10 mars, journée de la représentation, plusieurs milliers de personnes, qui ont eu vent de la rumeur de l'« enlèvement », se

présentent devant le Norbulingka, palais d'été du dalaï-lama. Des Tibétains pro-chinois sont agressés. Le 12 mars, des milliers de femmes défilent dans les rues de la capitale. Le gouvernement du dalaï-lama autorise les arsenaux de l'Etat à distribuer des armes aux insurgés.

RÉSISTANCE ACHARNÉE

Le 17 mars, l'armée chinoise envahit plusieurs obus sur la ville. Deux s'écrasent dans les jardins du Norbulingka. Le dalaï-lama se résout à quitter la ville. Il s'enfuit, déguisé, prend la route de l'exil vers l'Inde. Le 19 mars, l'armée chinoise reçoit l'ordre de reprendre le contrôle de la situation. Trois jours de combats acharnés entre rebelles et soldats chinois vont ensanglanter Lhasa. Bilan : au moins trois mille morts. La rébellion est écrasée après une résistance acharnée.

Le 23 mars, le drapeau rouge flotte sur le Potala, « saluant la renaissance de cette antique cité », annonce l'agence Chine nouvelle. Le 30 mars, le dalaï-lama franchit la frontière indienne. Jusqu'à ce jour, il n'est jamais revenu au Tibet.

« LA DERNIÈRE GÉNÉRATION »

Plus motivés, les jeunes qui arrivent du Tibet ne cachent pas leurs critiques devant une diaspora plutôt bien installée dans l'exil. « Nous sommes la dernière génération qui essaiera de retourner », affirme Sonam Shosur, responsable des affaires sociales au camp de réfugiés de Delhi. « Moi, poursuis-je, je suis né au Tibet et je peux dire à mes enfants ce que c'est. Mais pour les enfants de mes enfants, ce sera plus difficile. »

Conscients que le temps joue contre eux, les Tibétains aimeraient voir le dalaï-lama bouger ou, à défaut, laisser émerger des leaders capables de mieux mobiliser le peuple. Improbable pour l'instant, cette évolution ne peut se faire contre lui. L'impuissance pèse à beaucoup d'activistes pris entre l'envie d'agir et le tabou que constitue encore chez l'immense majorité toute action contraire au vœu du dalaï-lama.

Françoise Chipaux

Le Japon discute toujours de l'autorisation de la pilule

TOKYO

de notre correspondant

En l'espace de quelques semaines, la médecine japonaise a commencé à se mettre en phase avec celle des autres pays développés. Après l'adoption en un temps record du Viagra (remède à l'impuissance masculine), puis les premières transplantations d'organes vitaux, le Conseil central de pharmacologie, organisme consultatif auprès du ministre de la santé, s'est récemment prononcé pour l'introduction de la pilule contraceptive. La décision devrait être prise en juin par le gouvernement. La pilule pourrait être mise en vente en automne.

C'est une petite révolution. Il aura fallu neuf ans de délibérations au Conseil pour arriver à cette conclusion. Si la décision est prise, le Japon introduira la « pilule » quarante ans après le reste du monde. Mais la controverse est loin d'être éteinte. Certains praticiens et commentateurs doutent que les choses aillent aussi vite. Selon la gynécologue Masako Horiguchi, qui milite pour la pilule, « la situation peut très bien changer à nouveau d'ici à juin ».

Le débat sur l'introduction au Japon de la forme de contraception désormais la plus couramment pratiquée a été relancé par la rapide adoption de la « pilule bleue » (Viagra). Généralement, il faut au moins dix-huit mois pour qu'un médicament étranger soit autorisé au Japon. Pour le Viagra, il n'en aura fallu que six. Il y a donc clairement deux poids, deux mesures pour la pilule destinée aux hommes et celle destinée aux femmes. Jouant de la casuistique, Toshiki Hirai, responsable du département de contrôle pharmacologique au ministère de la santé, avance que la pilule contraceptive étant destinée à des personnes étant portantes, « [il faut] être en-

core plus prudents ». Pourquoi, en matière de contraception, le Japon est-il à la traîne des autres pays ? Le gouvernement japonais fut sur le point de l'autoriser en 1965, mais le ministère de la santé bloqua alors brutalement la décision, invoquant les risques d'effets secondaires. Il n'a pas modifié sa position depuis.

Outre les risques d'effets secondaires incriminés - en dépit des conclusions des recherches menées à l'étranger -, plusieurs raisons peuvent expliquer les résistances du Japon. Les considérations sur la moralité des femmes (auxquelles la pilule offrirait une indépendance non souhaitée dans une société machiste) paraissent fantaisistes. Les Japonaises jouissent depuis longtemps d'une liberté aussi grande que les Occidentales en matière sexuelle. C'est d'ailleurs un Japonais, le docteur Ogino, qui inventa dans les années 50 la méthode (peu fiable) de calcul des périodes probables de fécondité par la température.

MÉDECINS AVORTEURS

Un argument a priori plus sérieux, mis en avant par les autorités depuis la propagation du sida, tient au recul de l'utilisation du préservatif (principale forme de contraception pratiquée) qu'entraînerait l'introduction de la pilule. Pour un gynécologue comme Kunio Kitamura, spécialisée dans le planning familial, cité par l'hebdomadaire *Aera*, la campagne pour l'utilisation des préservatifs chez les jeunes n'a pas donné les résultats escomptés et l'argument n'est donc pas déterminant. Les sondages n'aident guère à saisir la réalité de la situation. Selon une enquête, 90 % des étudiantes disent utiliser des préservatifs comme méthode de contraception. Mais selon une autre enquête, 40 % de femmes répondent

n'utiliser aucune forme de contraception...

L'interdiction de la pilule contribue, en tout cas, à un taux élevé d'avortements. Selon le ministère de la santé, il y a eu 338 000 interruptions de grossesse en 1997. Les opérations coûtent 100 000 à 200 000 yens (610 à 1 220 euros). Si l'on ajoute les avortements illégaux, le nombre est bien supérieur. En d'autres termes, 30 % des grossesses au Japon seraient interrompues artificiellement. Ce chiffre tend à indiquer que le préservatif n'est pas utilisé aussi systématiquement que veut le faire croire les autorités. Et, surtout, que l'avortement est une pratique très répandue et donc une source de profit pour une partie du corps médical. Le lobbying des médecins avorteurs, épaulé par des politiciens, est souvent évoqué pour expliquer la résistance à l'introduction de la pilule contraceptive.

La situation est rendue plus complexe par l'attitude des mouvements féministes, qui sont loin d'être unanimes sur la question de l'introduction de la pilule. Si beaucoup d'organisations et des femmes parlementaires militent en sa faveur, d'autres s'y opposent. Certaines font valoir que ce n'est pas à la femme de supporter les risques de la contraception. D'autres, que la pilule peut être un facteur de pollution (à travers l'urine)... « Nous ne menons pas un combat d'arrière-garde : la pilule peut devenir une autre tragédie comme celle du sang contaminé », a par exemple déclaré Yuko Yoshida de *Network for Ecology and Women*. Beaucoup de gynécologues estiment pour leur part que l'information sur la contraception auprès des Japonaises est encore largement insuffisante.

Philippe Pons

DHARAMSALA

de notre envoyée spéciale

A cheval, protégé par les résistants, le dalaï-lama avait mis quinze jours, en mars 1959, pour venir

REPORTAGE

L'enlèvement de la cause tibétaine tend à remettre en cause l'autorité du « dieu-roi »

de Lhasa en révolte, en Inde. Il a fallu le même temps le mois dernier à Dorji Dolma, une jeune nonne de vingt-trois ans aujourd'hui hébergée au centre des réfugiés de Dharamsala. Dans un immense dortoir aux lits accolés où hommes, femmes, enfants se côtoient, Dorji raconte ses longues journées de marche nocturne à travers des forêts enneigées. Quatre mille Tibétains ont franchi la frontière en 1998 dans un exode qui ne s'est pas tari. « La plupart des nouveaux arrivants, affirme Tashi Norbu, directeur des centres de réception des réfugiés, sont des jeunes des zones rurales qui, privés d'écoles au Tibet, viennent pour faire des études et apprendre un métier. »

Malgré les risques et la répression, 50 % à 60 % de ces jeunes retourneront au Tibet pour y travailler, mais aussi y faire vivre une tradition menacée par l'implantation massive chinoise. L'ambition de Tenzin Namgyal, dix-sept ans, arrivé le 1^{er} mars, est d'apprendre l'anglais pour pouvoir ensuite être guide touristique à Lhasa, sa ville natale.

Quarante ans après, si, grâce au dalaï-lama, la cause tibétaine est mondialement connue, les pers-

pectives d'un retour sont toujours aussi lointaines et l'impatience comme la désillusion sont perceptibles chez de nombreux réfugiés, en particulier les jeunes. Si la voie du dialogue avec la Chine en vue d'une large autonomie, prônée par le dalaï-lama depuis 1978, reste la politique officielle, celle-ci est de moins en moins acceptée par une large couche de la population tibétaine en exil.

« Nous allons de revers en revers, affirme Dawa Norbu, professeur à l'université Jawaharlal-Nehru de Delhi. Au début des années 90, nos espoirs étaient grands. Le dalaï-lama nous promettait un retour dans les cinq à dix ans, mais maintenant nous ne voyons plus rien et le dernier voyage du dalaï-lama à Washington en novembre a été une énorme désillusion. » « J'ai l'impression qu'il y a un très gros problème de communication entre le dalaï-lama et la Chine », ajoute-t-il.

DANGEREUX IMMOBILISME

Aujourd'hui, les officiels tibétains semblent fonder plus d'espoir sur les changements en Chine que sur une quelconque action de leur part. Cet immobilisme est toutefois dangereux, car, comme l'affirme Tseten Norbu, président du Congrès de la jeunesse tibétaine, « notre problème doit être résolu dans les cinq à dix ans, faute de quoi la majorité de la population du Tibet sera chinoise, et même un système démocratique jouera contre nous puisque nous serons minoritaires ».

La grève de la faim qui a vu en 1998 à Delhi un homme de soixante-trois ans s'immoler par le feu a fortement marqué les esprits, et les revendications plus radicales en faveur de l'indépendance se

font plus nombreuses. « Le peuple tibétain pense qu'il est temps de changer d'attitude » dit encore M. Norbu, qui déplore que le gouvernement tibétain en exil « donne plus d'importance au soutien international qu'au sentiment de son peuple ». Qu'est-ce toutefois que le gouvernement, si ce n'est le dalaï-lama ?

Un intellectuel qui requiert l'anonymat, comme toutes les personnes interrogées qui critiquent le dalaï-lama, affirme qu'« après avoir été indispensable pour la cause tibétaine, le dalaï-lama est aujourd'hui un fardeau, dans la mesure où nul, sous peine d'ostracisme dans la communauté, ne peut se permettre nous ne voyons plus rien et le dernier voyage du dalaï-lama à Washington en novembre a été une énorme désillusion. » « J'ai l'impression qu'il y a un très gros problème de communication entre le dalaï-lama et la Chine », ajoute-t-il.

Autre reproche, son manque d'intérêt pour une vraie démocratie. Si les huit membres du gouvernement en exil sont élus par les 46 députés, c'est sur une liste envoyée par le bureau du dalaï-lama. Le gouvernement semble confiné à l'administration des 130 000 réfugiés tibétains en Inde. « Trois familles contrôlent l'accès au dalaï-lama », affirme un intellectuel, et celui-ci est de plus en plus isolé de son peuple. » Le vide de la succes-

Réouverture Saison 1999 / 2000

Abonnez-vous dès à présent!

Opéras

Gluck / *Orphée et Eurydice*
Gluck / *Alceste*
Berio / *Outis*
Busoni / *Doktor Faust*
Mozart / *Mitridate*
Strauss / *Daphne*
Charpentier / *Louise*
Thomas / *Hamlet*

Ballets

Casse-noisette / Béjart
Le Lac des cygnes / Neumeier
Ballet de l'Opéra de Lyon
Kyllian / Ek / Duato / Tankard / Flamand

Concerts

Récitals
Midis Musicaux
Concerts du Dimanche Matin
Jeune public

210 manifestations

envoi du dépliant sur demande

Tél. 01 40 28 28 00

www.chatelet-theatre.com

MAIRIE DE PARIS

Les Etats-Unis déterminés à « contenir » Saddam Hussein

KOWEÏT. Le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a affirmé, mardi 9 mars, que son pays était déterminé à « contenir » le président irakien Saddam Hussein pour s'assurer qu'il ne menacera plus ses voisins. « Nous allons continuer à agir pour l'empêcher d'aller dans le nord ou dans le sud, et pour s'assurer qu'il ne représente pas de menace pour ses voisins dans la région », a déclaré M. Cohen, lors d'une visite sur la base aérienne d'Al-Jaber, où sont déployés des avions américains et britanniques chargés de patrouiller la zone d'exclusion aérienne dans le sud de l'Irak. Un porte-parole militaire irakien a annoncé, mardi, que des avions américains et britanniques avaient mené dans la journée des raids contre plusieurs provinces dans le nord du pays, sans faire état de victimes. D'après un porte-parole américain, les raids ont visé des sites de missiles. Après les Emirats arabes unis, le Qatar a demandé mardi aux Etats-Unis de mettre fin à leurs raids en Irak. - (AFP, Reuters.)

■ **CISJORDANIE : les autorités israéliennes ont démolé**, mardi 9 mars, en Cisjordanie, une maison appartenant à une famille de Palestiniens qui travaillent au Venezuela, ont indiqué des témoins. Un porte-parole militaire de l'administration des territoires occupés a indiqué que la maison, située près de la colonie juive de Givat Zeev, avait été construite sans permis. Israël démolit régulièrement des maisons de Palestiniens dans les zones occupées depuis 1967, prétextant qu'elles ont été « construites sans permis », ou pour « des raisons de sécurité ». - (AFP)

M. Khatami a entamé en Italie la première visite d'un président iranien dans un pays occidental

Téhéran brise ainsi un isolement qui aura duré vingt ans

Le président iranien, Mohamad Khatami, a entamé, mardi 9 mars à Rome, une visite officielle de trois jours, brisant l'isolement de son pays depuis l'avènement de la République islamique. M. Khatami, qui rencontrera aussi le pape Jean Paul II au Vatican, est

attendu en France le 12 avril, le lendemain du vingtième anniversaire de la proclamation de la République islamique.

ROME

de notre correspondant

Vingt ans après la révolution islamique de 1979, l'Irak cherche à briser son isolement international à l'occasion de la visite en Italie de son président, Mohamad Khatami. Elu en mai 1997, ce réformateur, dont les amis ont remporté les premières élections municipales organisées en Iran le 26 février, est arrivé, mardi 9 mars à Rome, pour une visite de trois jours. Le président iranien a, d'emblée, plaidé pour « un monde en équilibre » et un « renforcement des organisations internationales comme les Nations unies », dont il a déploré « la faiblesse croissante ».

Si l'Italie a été choisie comme première destination, c'est en raison des bons rapports qu'entretiennent les deux Etats. Romano Prodi fut, en juillet 1998, le premier président du conseil à se rendre à Téhéran, et l'Italie revendique la place de deuxième partenaire européen de Téhéran après l'Allemagne. L'ENI (société nationale d'hydrocarbures) a signé, le

1^{er} mars, en collaboration avec Elf, un contrat de 1 milliard de dollars (925 millions d'euros) pour l'exploitation des champs pétrolifères de Dorood, au nord du Golfe. Le pétrole devrait donc être au centre des entretiens qu'aura le président iranien tant à Rome qu'à Paris, où il est attendu à la mi-avril. Mehdi Hosseini, vice-ministre iranien du pétrole, ne l'a d'ailleurs pas caché, à un moment où l'Irak souffre de la chute des cours du brut et de la loi D'Amato, en vertu de laquelle les Etats-Unis menacent de sanctions toute société qui investirait pour plus de 40 millions de dollars (34 millions d'euros) dans le domaine des hydrocarbures en Iran.

Dès son arrivée, Mohamad Khatami a souhaité, devant les députés et les sénateurs italiens, « une collaboration réciproque entre le monde islamique et l'Europe », estimant qu'« il est indispensable de trouver des solutions dans le cadre de la coopération régionale et mondiale ». Reçu par le chef de l'Etat, Oscar Luigi Scalfaro, il devait rencontrer, mercredi, Massimo D'Ale-

ma, chef du gouvernement, qui estime que « les espoirs de modération et de réformes apportés par le président Khatami doivent être encouragés, même s'il ne faut pas cacher les réserves que nous avons en ce qui concerne les droits de l'homme et les choix de politique internationale ». Pour Lamberto Dini, ministre des affaires extérieures, « l'Iran peut devenir un facteur de stabilité dans toute la région du Moyen-Orient ».

ROME EN ETAT DE SIÈGE

Plusieurs milliers d'opposants au régime iranien ont manifesté dans les rues de Rome leur désaccord avec cette visite officielle. Selon l'organisation des Moudjahidines du peuple, Mohamad Khatami n'est pas « un nouveau Gorbatchev » et « ne veut pas renverser la révolution islamique, mais cherche à éviter qu'elle ne soit balayée ».

La présence du président iranien est loin de faire l'unanimité du monde politique italien, y compris au sein de la majorité. Une pétition hostile à cette visite aurait rassemblé la moitié des députés (320 sur

630) et l'opposition critique la « politique du tapis rouge » pour le représentant d'un régime qui est loin d'avoir fait la démonstration que le printemps s'est annoncé en Iran. Les Romains, eux, sont furieux parce que leur ville a été placée en état de siège et qu'il est devenu impossible d'y circuler en raison des nombreux barrages.

Au-delà de ce séjour placé sous haute surveillance, la rencontre prévue jeudi au Vatican entre le pape Jean-Paul II et M. Khatami - par ailleurs président en exercice de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) qui regroupe 55 pays -, sera la première du genre. Pour le Vatican, il s'agit d'une rencontre historique, même si le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat au Saint-Siège, fait remarquer que le pape « ouvre ses bras à tous ceux qui demandent audience, lorsque c'est possible, et saisit l'occasion pour rappeler aux chefs d'Etat et de gouvernement quels sont leurs devoirs ».

Michel Bôle-Richard

Cheikha Moza El Misned, épouse de l'émir du Qatar et militante des droits des femmes « Le scrutin du 8 mars est un premier pas vers la démocratie »

DOHA

de notre envoyé spécial

L'une des trois épouses de l'émir du Qatar et mère du prince héritier, cheikha Moza El Misned, est une militante des droits des femmes, dont elle a activement soutenu l'inscription sur les listes électorales du scrutin du 8 mars, une première dans les pays du Golfe.

« Regrettez-vous que les femmes candidates aux premières élections au suffrage universel au Qatar aient été battues ?

- Ces élections sont une date importante pour le Qatar, un premier pas. Il faut en remercier l'émir qui croit vraiment en la démocratie, et les Qataris qui ont bien participé. Aucune femme n'a été élue, mais elles n'étaient que six, sur plus de deux cents candidats, ce qui ne leur laissait pas beaucoup de chances. Là aussi, c'est un premier pas. Et puis il y a eu des surprises. Dans certaines circonscriptions, je pensais que des candidats, d'un niveau de formation ou de responsabilité élevé, étaient les mieux placés ; pourtant, ils ont été battus par des gens moins brillants, mais sans doute plus connus. Les électeurs et les électrices ne se sont pas posé la question en terme de sexe. Je crois plutôt qu'ils ont voté pour les gens jugés les plus efficaces.

- Quelles sont les prochaines étapes pour la démocratie ?

- L'émir a évoqué des élections législatives et s'il l'a dit, alors je suis sûre que cela se fera, mais je ne sais pas encore quand.

- On dit que vous êtes à l'origine du vote des femmes qataries...

- Honnêtement, c'est l'émir qui a voulu tout cela. Si je m'exprime, c'est parce qu'il m'en donne la possibilité, qu'il fait confiance à mes jugements. J'utilise les opportunités qui me sont offertes parce que je crois que c'est mon rôle et que cela peut être utile. Mais je m'intéresse plutôt aux problèmes sociaux, notamment avec le Conseil supérieur des affaires familiales.

- Les femmes joueront-elles un plus grand rôle dans la société, par le travail ?

- La base de toute chose, c'est la qualification. Si les femmes veulent avoir des responsabilités, elles doivent d'abord être bien formées. (...) Ensuite, elles devront arbitrer entre le travail et l'éducation des enfants, qui est à mon sens la priorité. Les femmes qataries ont de moins en moins d'enfants, ce qui est triste dans un sens, parce que nous sommes un tout petit pays, mais je respecte leur choix. Il faut œuvrer à concilier un emploi et les enfants.

- Ne risque-t-on pas de vous reprocher de défendre des valeurs supposées occidentales ?

- Les élections ne sont pas quelque chose de strictement occiden-

tal ; elles sont également mentionnées dans l'islam.

- A quoi tient l'image négative de l'islam dans les pays occidentaux ?

- Les médias occidentaux ont une grande part de responsabilité. Ils rapprochent toujours l'islam du terrorisme. On parle de groupes islamiques, en Egypte ou ailleurs. Je suis

musulmane et l'islam, ce n'est pas cela. Au Qatar, je peux vous assurer que notre droit civil, fondé sur l'islam, donne beaucoup de droits aux femmes : ainsi en matière de divorce.

- Quand de hautes responsabilités seront-elles exercées par des femmes ? La société qatarie y est-elle prête ?

- Pour avoir une femme à un ministère important, il faudra bien sûr du temps. J'ai l'impression qu'il en a fallu beaucoup aussi chez vous. Mais rien n'est interdit. (...) Les portes sont ouvertes et c'est aux citoyens de prendre leurs responsabilités. »

Propos recueillis par Gilles Paris

MONT
BLANC

Le Meisterstück
a 75 ans.



75 ans d'âme
et de passion

Seule la passion est capable de créer une pièce d'éternité telle que le Meisterstück Montblanc. En 75 ans, ce classique indémodable est resté inchangé et le restera toujours. Pour célébrer le 75^e anniversaire du légendaire Meisterstück, Montblanc édite une série spéciale portant un anneau plaqué or gravé des mots "75 years of passion and soul",* le tout rehaussé d'un superbe diamant. Cette édition "anniversaire" unique s'étend aussi aux autres produits de la ligne Meisterstück : stylos et maroquinerie.

Boutiques Montblanc

Paris 6^e : 47, rue de Rennes
Paris 8^e : 60, rue du faubourg St Honoré
Bordeaux : 26, Cours Georges Clemenceau
Nice : 2, rue Paradis

Mensuel. En vente chez votre marchand de journaux.

Les idées
toutes faites
sont faites
pour être
défaites.

Nouvelle
formule
24 F

Le Monde des

DEBATS

Restez libre, cultivez votre sens critique.

SANG CONTAMINÉ L'ANCIEN SECRÉTAIRE D'ÉTAT à la santé, Edmond Hervé, a été condamné, mardi 9 mars, par la Cour de justice de la République pour avoir « commis une

faute d'imprudence ou de négligence et un manquement à une obligation de sécurité ou de prudence qui lui était imposée par le code de santé publique ». Parce qu'il n'a pu « bénéfi-

cier totalement de la présomption d'innocence en étant soumis, avant jugement, à des appréciations souvent excessives », la cour a estimé que M. Hervé devait être « dispensé

de peine ». ●EN REVANCHE, Georgina Dufoix et Laurent Fabius – ce dernier ayant, selon l'arrêt, « contribué à accélérer les processus décisionnels » – ont été relaxés. ●DANS UN ENTRE-

TIEN accordé au Monde, M. Hervé dénonce une décision « veule et lâche » qui « tourne le dos au droit et à la justice ». Laurent Fabius se réjouit que « la vérité soit enfin reconnue »

La condamnation d'Edmond Hervé, une première dans l'histoire de la République

Premier ministre condamné pour avoir commis dans l'exercice de ses fonctions un délit non intentionnel, il se voit reprocher de ne pas avoir ordonné le dépistage ou la destruction des stocks de produits sanguins collectés avant le 1^{er} août 1985 et de pas avoir fait procéder au rappel des transfusés

POUR LA PREMIÈRE FOIS dans l'histoire de la République, un ministre a été condamné, mardi 9 mars, fut-ce du bout des lèvres en étant dispensé de peine, pour avoir commis dans l'exercice de ses fonctions un délit non intentionnel : « Homicide involontaire par imprudence, négligence et manquement à une obligation de sécurité », « atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ». Dans le même temps, deux autres anciens ministres qui lui étaient hiérarchiquement supérieurs ont été relaxés.

Cette décision repose sur une analyse particulière des sous-dossiers de l'affaire du sang contaminé et de l'implication, pour chacun d'eux, des trois ministres concernés. Le tout assorti d'un préambule. Dans leur arrêt, les juges de la Cour de justice de la République (CJR) ont en effet tout d'abord écarté l'argumentation qu'avait développée le parquet général dans ses réquisitions de relaxe et qui tendait à souligner tant les risques d'une dérive de trop forte pénalisation de la vie publique que l'éventuelle confusion des notions de responsabilités politiques et pénales. Les juges de la CJR ont rappelé que la responsabilité politique n'était « exclusive ni de la responsabilité civile et administrative de l'Etat, ni de la responsabilité pénale » des ministres, toute entière reconnue dans la Constitution pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce principe réaffirmé, concernant l'inapplication des mesures de sélection chez les donneurs de sang préconisées par le secrétariat d'Etat à la santé dès juin 1983, les juges ont estimé que « la responsabilité de cette situation » – dont on sait qu'elle signa la « spécificité française » en matière de contaminations post-transfusionnelles – « relevait essentiellement de l'organisation de la transfusion sanguine à l'époque des faits, ainsi que des déséquilibres d'ordre culturel qui ont prévalu sur les impératifs de santé publique », notamment pour ce qui fut de la poursuite catastrophique des collectes de sang dans les prisons. Or « il n'est pas démontré, ont précisé les juges, qu'Edmond Hervé ait été complètement informé, par ses conseillers et ses services, de la non application de la circulaire de juin 1983 et des risques inhérents à l'absence d'une sélection des donneurs ».

S'agissant de l'entrée en vigueur, deux ans plus tard, au 1^{er} août 1985, du dépistage systématique des dons du sang, les juges ont estimé que cette mesure, « mise en œuvre



dès juillet 1985 dans la plupart des centres de transfusion, a été imposée et généralisée en France sans retard, par comparaison avec le calendrier observé dans la plupart des autres pays du monde ».

Sans relever que cette décision était d'autant plus urgente, en France, que les médecins transfuseurs n'avaient justement pas appliqué, en amont, les mesures de sélection préconisées par les pouvoirs publics en 1983, les juges ne se sont pas spécifiquement prononcés sur la question du retard d'enregistrement du test américain Abbott au Laboratoire national de la santé (LNS), décidé le 9 mai à Matignon par le conseiller scientifique François Gros, ni sur ses effets. Ils ont observé que « l'idée selon laquelle l'intention de différer l'enregistrement du test concurrent de Diagnostics Pasteur "ne pouvait être que la traduction d'instructions données par le chef du gouvernement" n'était corroborée par aucun des éléments du dossier ni par les débats ».

Les juges ne se sont pas plus pro-

noncés sur le contexte « protectionniste » du dossier, mis en exergue par la commission d'instruction, en amont de la seule trace – reconnue – de favoritisme en faveur du test Diagnostics Pasteur, qui a bénéficié in fine d'une procédure hors normes réglementaires de remboursement par la Sécurité sociale pour son usage dans les laboratoires privés.

Collant, comme l'avait fait l'intéressé lui-même, à la chronologie des documents ayant saisi l'ancien premier ministre de la question du dépistage, ils ont donc conclu que « l'action de Laurent Fabius avait contribué à accélérer les processus décisionnels ». « Aucun élément de fait ne permet également, ont-ils remarqué, de confirmer l'allégation (...) selon laquelle le premier ministre aurait personnellement empêché [Edmond Hervé] d'annoncer le 22 mai 1985, lors d'un colloque à Bordeaux, la résolution du gouvernement de généraliser le dépistage ».

Soutenant que l'annonce de cette généralisation s'était faite sans délai et qu'elle ne saurait donc être impu-

tée à charge contre Laurent Fabius ou Edmond Hervé, les juges ont estimé qu'« il n'apparaissait pas que l'intervention de Georgina Dufoix ait été nécessaire », avant l'annonce du

« Il n'est pas démontré qu'Edmond Hervé ait été complètement informé de la non-application de la circulaire de juin 1983 »

dépistage par le premier ministre. N'emboitant pas le pas au parquet général qui avait pointé là un dysfonctionnement majeur du ministère des affaires sociales intervenant trop tard, selon lui, dans le financement des mesures de santé publique, les juges ont affirmé qu'à compter de l'annonce du dépistage

« aucun retard n'a été apporté dans la mise en place de cette mesure par les arrêtés du 23 juillet 1985 ».

Ils ont ainsi crédité l'ancienne ministre des affaires sociales d'avoir fait abandonner, en juillet, un dispositif lourd de conventionnement entre Diagnostics Pasteur et les centres de transfusion qui a permis de gagner deux mois pour l'entrée en vigueur de la mesure. Mais ils n'ont pas précisé que tel avait été manifestement le cas, selon des pièces du dossier, « pour éviter tout mécanisme d'entente trop voyant et trop lourd ».

En revanche, les juges n'ont pas abordé spécifiquement la question de l'inactivation par la méthode du chauffage des produits antihémophiliques dans leur arrêt (il était apparu que le seul hémophile dont la plainte avait été retenue était décédé d'une cirrhose liée à un virus d'hépatite). Et donc, seuls deux dossiers, ayant trait aux mesures d'accompagnement du dépistage, ont été retenus à charge contre l'ancien secrétaire d'Etat à la santé.

Car, selon les juges, à Edmond Hervé seul « incombaît l'initiative » de veiller, le code de la santé publique lui faisant obligation, « à édicter la réglementation nécessaire pour que soit préservée, en toutes circonstances, la qualité du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés utilisés à des fins thérapeutiques ». Selon eux, il lui appartenait d'ordonner, d'une part, le dépistage ou la destruction des stocks de produits sanguins collectés avant l'entrée en vigueur du dépistage des dons, le 1^{er} août 1985, qui n'avaient pas été testés ou inactivés ; d'autre part, de donner des instructions pour procéder au rappel des personnes ayant subi une transfusion pendant les mois critiques.

Dans son réquisitoire, l'avocat général Roger Lucas avait estimé que, sur ces deux questions, la responsabilité des médecins et leur conscience étaient en cause, dès lors que l'arrêt fixant le dépistage des dons du sang avait été pris et devait inciter à la prudence. Deux plaintes entraient dans le cas de la non-destruction des stocks (dont celle de Sylvie Rouy, contaminée le 2 août 1985 par des produits labiles non testés). L'une d'elles n'a pas été retenue pour des motifs qui n'ont pas été expliqués publiquement.

Quant à l'absence de rappel des transfusés, portée à la charge d'Edmond Hervé sur un seul cas (Sarah Malik, un bébé contaminé in utero trois ans après la contamination de sa mère elle-même contaminée, en 1985, à la suite d'une transfusion), elle ne laisse pas de s'interroger : d'une part, une circulaire de la direction générale de la santé datée du 2 octobre 1985 enjoignait déjà aux centres de transfusion sanguine « de prendre les dispositions nécessaires pour recueillir les informations cliniques et biologiques sur la séroconversion (VIH) et le sida post-transfusionnel tant en ce qui concerne les donneurs qu'en ce qui concerne les receveurs ». D'autre part, plusieurs témoins sont venus dire les difficultés techniques qu'il y avait à mettre en œuvre une telle mesure.

En outre, la condamnation d'Edmond Hervé, sur ce chef, implique que tous les secrétaires d'Etat ou ministres délégués à la santé jusqu'à Bernard Kouchner, en 1993 (date à laquelle fut imposé le rappel des transfusés par voie législative), sont condamnables à leur tour, au cas où des contaminations survenues pendant leurs fonctions seraient constatées.

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

M^{me} Guigou entend « tirer les leçons de ce qui s'est passé en 1993 »

LES TROIS MINISTRES n'ont pas bougé. Le président de la Cour de justice de la République vient de terminer la lecture de l'arrêt qui relaxe Laurent Fabius et Georgina

RÉCIT

Ce verdict nous détruit une seconde fois. Ce n'est pas juste

Dufoix et condamne, en le dispensant de peine, Edmond Hervé. Les prévenus restent à leurs bancs, comme tétanisés. On attendrait un sourire de l'ancien premier ministre désormais blanchi, un cri de colère de l'ex-secrétaire d'Etat à la santé déclaré coupable, mais rien. Edmond Hervé reste immobile, fixant les quinze juges qui rangent leurs dossiers.

Au premier rang du public, les victimes s'éveillent soudain. Dans le vague désordre de cette fin de procès dont elles ont été exclues, elles s'adressent une dernière fois aux six députés et aux six sénateurs : « Honte aux parlementaires ! », « Honte sur cette parodie de justice ! » lancent-elles au visage des trois magistrats de la cour, du pro-

curer général Jean-François Burgein et de l'avocat général Roger Lucas. Il y a là les époux Gaudin, qui ont perdu deux de leurs enfants, morts contaminés à la suite d'une transfusion, Joëlle Bouchet, dont le fils hémophile est atteint du sida et tout un groupe d'amis, d'avocats, de membres d'associations qui crient leur vindicte : « Vous avez du sang sur les mains, M. Hervé ! »

Les trois prévenus se lèvent lentement sous cette avalanche d'insultes. L'un des trois avocats de Laurent Fabius, M^r Michel Zaoui, n'est pas en reste d'injures. Celui qui avait défendu les hémophiles lors du procès Garretta, tout en re-

jetant la responsabilité des ministres, est pris à partie : « M^r Zaoui, vous n'avez pas de quoi être fier : défendez les victimes et passer de l'autre côté... » Les juges viennent juste de quitter la salle d'audience.

A trois pas des prévenus, Sylvie Rouy regarde la scène. Contaminée par transfusion à la suite de son accouchement, le 2 août 1985, c'est en particulier son dossier qui vaut à M. Hervé sa condamnation. Sa chaise roulante traverse la forêt de caméras. Et M^{me} Rouy repart dans son combat : « Ce verdict nous détruit une seconde fois. Edmond Hervé n'est pas le seul responsable, mais il est le seul condamné. Ce n'est pas

juste. Nous attendons désormais le prochain procès de cette affaire, celui des conseillers. Cette fois, nos avocats seront là. »

Dans l'après-midi, l'Association française des hémophiles (AFH) et l'Association française des transfusés (AFT) dénoncent à leur tour un « procès factice ». Elles considèrent qu'aucun « procès de connivence [n'a] jamais innocenté personne ». L'AFT et l'AFH espèrent beaucoup du troisième procès de l'affaire, celui des conseillers qui leur « permettrait indirectement de juger les responsabilités des ministres ».

Dans le milieu politique, le contenu de l'arrêt s'est vite répandu. Parmi les députés, rares sont ceux qui prennent la défense de la juridiction instituée par le Parlement en 1993. Pour le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, la CJR est un « progrès dans nos institutions, contrairement à ce que certains disent ou laissent entendre aujourd'hui ». A droite, on regrette plus ou moins ouvertement la clémence dont aurait fait preuve la Cour. A l'exception d'André Santini (UDF, Hauts-de-Seine) – « en condamner un sans le punir, c'est le pire qui puisse arriver » –, les centristes préfèrent concentrer leur critiques sur le fonctionnement de la

Cour. La tonalité est plus dure à Démocratie libérale : qualifiant de « comptabilité grotesque » le fait que le jugement ne retienne « que la responsabilité d'un ministre pour deux contaminations », Jean-François Mattéi (DL, Bouches-du-Rhône) affirme que le procès du sang aura été un « triple échec » : politique, judiciaire et moral.

« Les Français auront le sentiment qu'il s'agit d'une nouvelle amnistie », affirme Philippe de Villiers. A l'extrême droite, le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, a trouvé son slogan : « Les juges parlementaires ont inventé la formule "coupables mais inculpables" ». Bruno Mégret dénonce « l'incroyable clémence » dont ont bénéficié les trois ministres.

Au PS, la lecture du jugement est diamétralement opposée. Le premier secrétaire, François Hollande, fait part de son « émotion » et de son incompréhension devant la condamnation de M. Hervé. « C'est une condamnation politique, pour se dédouaner vis-à-vis de l'opinion », estime Raymond Forni (PS, Territoire de Belfort). Le premier vice-président de l'Assemblée nationale, qui a remplacé M. Fabius pendant la durée du procès, affirme : « Dans aucune autre juridiction, il n'y aurait

pu avoir de condamnation. » Le mot de « bouc émissaire » est repris par onze députés socialistes bretons.

Interrogée par l'ancien ministre délégué à la santé, l'UDF Philippe Douste-Blazy, lors de la séance des questions d'actualité, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, s'est efforcée de tempérer les ardeurs de ceux qui souhaitent une réforme de la CJR (Le Monde du 27 février). La garde des sceaux estime « légitime qu'un débat se développe à propos des questions qui ont été soulevées à l'occasion de ce procès », telles le « débat sur le fonctionnement de l'Etat, sur la place respective de la responsabilité politique par rapport à la responsabilité pénale ». M^{me} Guigou exclut cependant toute décision « précipitée », recommandant de « tirer les leçons de ce qui s'est passé en 1993 ».

Mardi soir, lors du bureau national du PS, François Hollande chargeait Alain Vidalies, député des Landes et juge suppléant à la Cour de justice de la République, de conduire un groupe de travail, composé de parlementaires socialistes, sur une réforme de la CJR.

Raphaëlle Bacqué,
Jean-Baptiste de Montvalon
et Marion Van Renterghem

Laurent Fabius : la vérité enfin reconnue

Laurent Fabius a diffusé le communiqué suivant, mardi 9 mars : « Alors que depuis plus de sept ans, je demande justice à la justice, la décision rendue aujourd'hui reconnaît clairement que les accusations portées contre moi pendant toutes ces années n'étaient pas fondées et que j'ai agi comme Premier ministre d'une façon positive et rapide. Je ne peux cacher mon émotion que la vérité soit ainsi enfin reconnue. Je pense aussi en cet instant avec amitié à Edmond Hervé et aux sentiments qu'il éprouve. Cet arrêt ne me fait oublier aucune des personnes qui ont tant souffert dans ce drame. Toutes les conséquences doivent être tirées, sur le plan des pratiques médicales, de la recherche scientifique, du fonctionnement de l'Etat et de la Justice. C'est ce que je fais pour ma part, n'oubliant rien et déterminé à me tourner à nouveau, dans la fidélité à mon engagement, vers le travail de fond et vers l'avenir. »

Edmond Hervé, ancien ministre de la santé

Une décision « veule et lâche qui tourne le dos au droit et à la justice »

Dans un entretien au Monde, Edmond Hervé, qui a été condamné mais dispensé de peine, estime que la Cour de justice de la République est « un tribunal d'exception à caractère politique » qui a rendu une « décision partisane ». « Les robes se sont déchirées », déclare-t-il. « Demain, lorsque je croiserai des membres de la Cour dans les couloirs [de l'Assemblée nationale], je ne baisserai pas les yeux. »

« Huit juges contre sept ont voté votre condamnation et vous avez immédiatement considéré que c'était là une décision politique. Voulez-vous dire que la Cour de justice de la République est par essence partielle ? »

« C'est un tribunal d'exception à caractère politique et cette décision est partisane. Elle tourne le dos au droit et à la justice. Dès le départ, la commission d'instruction a bâti une hypothèse à partir d'un préjugé et elle n'a instruit qu'à charge. Je suis très déçu en pensant que cet arrêt de renvoi a été rédigé par trois membres de l'élite judiciaire française. Si je prends maintenant le fonctionnement de la Cour elle-même, j'ai constaté qu'un certain nombre de ses membres, et non des moindres, ne connaissaient pas le dossier. Moi, je le connaissais. Pendant quatre ans j'ai fréquenté ce dossier de manière très assidue. J'ai aussi respecté à la lettre, ces dernières années, le secret de l'instruction. Je n'ai fait aucune déclaration. Et, quelquefois, cette attitude a été très mal interprétée : "Il se tait, il est donc coupable." Des membres de la Cour se sont, eux, exprimés publiquement pendant le procès. Il y a des règles de conduite. Il ne suffit pas de mettre une robe pour endosser la conduite du magistrat telle que je l'imagine. »

« Mais il y avait aussi dans cette Cour un certain nombre d'amis politiques qui ont unanimement voté la relaxe... »

« Je ne les ai jamais rencontrés avant ou pendant le procès et je n'ai même jamais évoqué cette affaire avec eux. Quoi qu'il en soit, il aurait fallu, pour la grandeur de cette Cour, que le raisonnement juridique et les principes de justice l'emportent sur l'amitié ou l'inimitié. C'est le sens que l'on pouvait donner au port de la robe noire pour tous. Mais les robes se sont peut-être déchirées. »

« Si cette décision est partisane, pourquoi Georgina Dufoix et Laurent Fabius, qui appartiennent à la même famille politique que la vôtre, ont-ils été relaxés ? Avez-vous le sentiment de faire les frais d'une Cour redoutant d'être fustigée par l'opinion ? »

« Dès le début du procès, on a voulu me charger. Je l'ai vu à travers le long interrogatoire que j'ai subi et les questions qui m'ont été posées de manière redoublée. J'ai tenu à me défendre bec et ongles sur des faits extrêmement précis. Sachez que vous n'interviewez pas un homme abattu. Je constate seulement qu'il y a eu l'exploitation, médiatique et politique, d'une souffrance. »

« Pensez-vous que les médias ont pesé sur le procès lui-même ? »

« Pendant tout le procès je n'ai pas lu une ligne d'écrits journalistiques ni regardé une seule image de télévision. Je me concentrais sur mon dossier et ce dossier était ma source et ma ressource. Je ne fonctionne pas en pensant à l'opinion publique. »

« Vous êtes condamné pour n'avoir pas procédé au rappel des transfusés. Cela ouvre une boîte de Pandore : ceux qui vous ont succédé au ministère de la santé, de 1985 à 1992, date du rappel effectif, peuvent être prévenus des mêmes faits. »

« Je vous laisse faire le commentaire. C'est très clair. »

« Comment recevez-vous le fait d'être « condamné sans peine » ? »

« C'est une décision veule et lâche. Je pensais légitimement être relaxé. Quoique né dans une région catholique, saint Sébastien n'est pas mon modèle. »

« Quel moment avez-vous trouvé le plus difficile lors de votre procès ? »

« Au fond, j'ai surtout eu une très grande déception pendant ce procès. C'est la déposition du chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), Michel Lucas. Le rapport qu'il a fait en 1991 n'a pas été un rapport objectif. Il a tu certains éléments. Par exemple, le 11 mars 1985, je lui avais demandé un rapport concernant le CNTS qu'il a rendu en juillet 1985 et il y déclarait que les produits du CNTS étaient de bien meilleure qualité qu'auparavant, mais que, pour des raisons de gestion, il fallait diminuer les stocks. Il n'y en a pas un mot dans son rapport de 1991. Il faut être très objectif lorsqu'on veut jouer les juges et les procureurs. »

« Allez-vous former un pourvoi en cassation ? »

« L'arrêt fait vingt-trois pages. Sur ces vingt-trois pages il y a dix lignes qui concernent la motivation de ma condamnation. Et quelles lignes ! Les principaux griefs qui m'étaient faits n'ont pas été retenus par la Cour. J'ai un délai de cinq jours. Je vais les utiliser avec mes conseils pour réfléchir. »

« Vos anciens conseillers

doivent eux aussi passer en jugement, dans les prochains mois. Eux aussi risquent la condamnation. »

« Ce qui leur arrive est très injuste. Je pense à Claude Weisssberg, notamment. Ce sont ceux qui ont été les piliers de la lutte contre le sida, comme Claude Weisssberg, Jean-Baptiste Brunet qui se retrouvent aujourd'hui mis en examen. Je ferai tout pour les défendre. »

« Comment avez-vous vécu pendant le procès la colère, et, parfois, les insultes des victimes à votre égard ? »

« On n'est jamais insensible. Les cris, vous les entendez. Si je peux me tenir debout, c'est parce que j'ai ma conscience. Ce que je voudrais, c'est que par-delà cette souffrance des uns et des autres, il puisse y avoir place pour la compréhension. »

« N'avez-vous jamais songé, du fait de cette affaire, à démissionner de vos mandats politiques ? »

« Démissionner de quoi ? Pourquoi ? Il faut que vous compreniez bien que celui qui vous parle ne fait pas de la politique pour faire carrière. Je me suis engagé très jeune au sein du Parti socialiste par idéal, par vécu personnel et familial. Lorsque j'ai été réélu maire en 1995, élu député en 1997, j'étais déjà mis en examen pour « complicité d'empoisonnement ». En 1993 et en 1997, certains de mes adversaires n'ont pas manqué d'utiliser ce dossier et m'ont mené la vie très dure. »

« On vous a parfois décrit comme une personnalité fragile. Vous êtes-vous senti soutenu depuis votre mise en examen ? »

« Si j'avais été fragile, je n'aurais pu résister, car vivre cela, c'est difficile, vous savez. Ce procès n'a pas seulement duré trois semaines. Il a duré des années. J'ai eu droit à toute une série de rumeurs. On a dit que j'avais tenté de me suicider. C'est faux. J'ai la chance de pouvoir compter sur des soutiens nombreux et sincères : ma famille, mes amis, mes collègues, l'association Justice et Vérité. Dans une pareille épreuve, vous avez plusieurs manières de réagir. La mienne est de continuer à vivre et à m'engager. »

« Vous allez reprendre votre activité de député. Comment vous comporterez-vous face aux parlementaires qui vous ont jugé ? »

« Aujourd'hui, peu de membres de la Cour ont osé me regarder dans les yeux. Je les ai regardés et demain, lorsque je les croiserai dans les couloirs, moi je ne baisserai pas les yeux. »

Propos recueillis par Raphaëlle Bacqué et Marion Van Renterghem

Vive controverse sur la dispense de peine de M. Hervé

L'arrêt consterne les syndicats de magistrats

LA PARTIE de l'arrêt de la Cour de justice de la République concernant la dispense de peine accordée à Edmond Hervé a suscité la consternation des organisations professionnelles de magistrats.

Loin de fonder sa décision en droit, la Cour a en effet justifié cette dispense de peine en prenant appui sur le contexte particulier de l'affaire du sang contaminé et en se référant au principe de la présomption d'innocence.

Les magistrats ont ainsi estimé qu'Edmond Hervé n'avait « pu bénéficier totalement de la présomption d'innocence, en étant soumis, avant jugement, à des appréciations souvent excessives ».

Accordée de façon exceptionnelle par les tribunaux, la dispense de peine n'est possible qu'en cas de délit ou de contravention. De fait, elle n'est généralement utilisée que pour les petits délits, comme le vol à l'étalage.

Le code pénal encadre en effet strictement son champ d'application : la dispense de peine ne peut être accordée que « lorsqu'il apparaît que le reclassement du coupable est réparé et que le trouble résultant de l'infraction a cessé ».

Curieusement, la Cour ne se réfère nullement à ces conditions pour motiver la dispense de peine d'Edmond Hervé. Elle se contente d'invoquer, bien loin de considérations juridiques, le « contexte » de l'affaire.

Relevant que « quinze ans se sont écoulés depuis les faits et cinq ans entre la mise en mouvement de l'action publique par la commission des requêtes près la Cour de justice de la République et le jugement des trois anciens membres du gouvernement » et « qu'au cours de ces années de nombreuses thèses se sont opposées au sujet de l'af-

faire du sang contaminé, portant des accusations sur l'action et la responsabilité des ministres sans que ceux-ci aient été en mesure de se défendre », la Cour estime que, « dans un tel contexte, Edmond Hervé n'a pu bénéficier totalement de la présomption d'innocence, en étant soumis, avant jugement, à des appréciations souvent excessives, comme c'est trop souvent le cas pour beaucoup de justiciables ».

Ces attendus ne satisfont pas les professionnels du droit. « A ce compte-là, Maurice Papon aurait dû lui aussi être dispensé de peine. Après tout, lui aussi a été jugé pour des faits très anciens et son affaire a fait l'objet d'un large débat pu-

d'innocence est bafouée par l'existence d'un débat public est ahurissant, relève Anne Crenier. D'autant que le débat contradictoire s'est plus organisé en dehors de l'audience, dans les médias, que devant la Cour. D'ailleurs les ministres ont largement eu l'occasion de faire leur défense avant le procès. »

« Cela traduit une conception totalement erronée de la présomption d'innocence, qui se développe dans le monde politique, analyse Valéry Turcey, président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). On essaie de transformer ce principe, qui signifie simplement que le doute doit bénéficier à la personne jusqu'à sa condamnation, en une espèce de bouclier destiné à interdire le débat public autour des faits. Or, le débat est libre tant que la justice ne s'est pas définitivement prononcée. Si on entend la présomption d'innocence comme l'interdiction de parler d'une affaire tant qu'elle n'a pas été jugée, c'est la fin de la liberté de la presse et de la liberté de parole. »

Ces critiques rejoignent largement celles de certains juristes qui estiment que l'arrêt n'est pas fondé en droit. « Invoquer la présomption d'innocence dans une décision, alors que, dans le même temps, on prononce la culpabilité est tout à fait contestable, relève Marie-Elisabeth Cartier, professeur de droit à Paris-II. Car de deux choses l'une : soit la Cour reconnaissait la culpabilité, mais n'appliquait la dispense de peine que si ses conditions légales étaient remplies, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, soit elle reconnaissait l'innocence du prévenu, et relaxait. En tout état de cause, une décision motivée comme telle ne peut qu'en-courir la censure de la Cour de cassation. »

Cécile Prieur

Mensuel. En vente chez votre marchand de journaux.

On a toujours besoin des autres pour penser par soi-même.

Nouvelle formule 24 F

Le Monde des

DEBATS

Restez libre, cultivez votre sens critique.

Pour ses proches, le maire de Rennes « fait office de bouc émissaire »

RENNES

de notre correspondante régionale « Hier encore, on espérait. » Jusqu'au bout, les proches d'Edmond Hervé ont voulu croire qu'il serait blanchi dans le dossier du sang contaminé. Pourtant, la nouvelle de la condamnation du maire n'a pas vraiment surpris à l'Hôtel de Ville de Rennes. « On s'en est pris au supposé plus petit », « au fils de petits paysans bretons bossés », tempête son entourage.

Sonnée, l'équipe municipale n'a pas tardé à réaffirmer les qualités qu'elle reconnaît à celui qui préside aux destinées de Rennes depuis 1977. « Ceux qui ont fait un bon bout de chemin avec lui savent qu'il est réellement : un homme intègre, travailleur, particulièrement apte à comprendre ce qu'est l'intérêt général », affirme Pierrick Massiot, adjoint aux finances à la ville. « Cette décision inique atteint tous ceux qui l'entourent, et qui connaissent son sérieux, son courage, son sens moral », plaide Daniel Delaveau, l'un des vice-présidents du district de Rennes.

Edmond Hervé trouve des soutiens au-delà de l'équipe municipale. André Caron, premier président honoraire de la cour

d'appel de Rennes, « garde toute son estime à Edmond Hervé, un homme loyal et honnête ». M. Hervé est un homme « pour qui le mot éthique signifie quelque chose », ajoute Gabriel Bonnard, secrétaire régional de la CFDT et ancien responsable de l'Union locale de Rennes, un homme « qui fait office de bouc émissaire », pour Daniel Collet, secrétaire régional de la CGT.

« EN DÉPIT DU BON SENS »

Beaucoup se montrent critiques à l'égard du fonctionnement de la Cour de justice de la République. Les uns parlent d'une procédure « bâtarde », les autres d'un procès mené « en dépit du bon sens ». Et chacun d'émettre des doutes sur la légitimité de la condamnation d'Edmond Hervé, qui est, au final, « le seul à trinquer ». « Les Rennais ne comprendront pas que leur maire ait été jugé seul responsable », affirme Jean-Claude Persigand, conseiller municipal (UDF) d'opposition.

Fidèle à l'attitude adoptée par l'opposition locale depuis le début de l'affaire, M. Persigand juge qu'une utilisation politique de la condamnation au niveau local se-

rait « scandaleuse », et renvoie M. Hervé à « sa conscience ». Nettement plus incisif, le chef de file (RPR) de l'opposition, Yvon Jacob, met fin à la réserve observée jusqu'à présent. « Contrairement à ce qu'il dit, Edmond Hervé a bénéficié de la présomption d'innocence. La presse locale a été très discrète sur l'affaire, et nous-mêmes avons refusé d'utiliser cette question au cours des campagnes électorales. Ce jugement a toute sa valeur. M. Hervé doit réfléchir aux conséquences que sa condamnation peut avoir sur l'image de notre ville et prendre ses responsabilités. » Il rappelle que M. Hervé est à la fois maire de Rennes, président du district, et député d'Ille-et-Vilaine.

« Edmond Hervé ne tient pas son mandat de la Cour de justice de la République, mais de ses électeurs », prévient Pierrick Massiot lorsqu'une éventuelle démission du maire est évoquée. L'équipe se tient prête, à nouveau, à soutenir le maire face aux Rennais, et table sur « la confiance » d'une population qui avait confortablement réélu Edmond Hervé à la tête de la ville en 1995.

Gaëlle Dupont

A l'étranger, le dossier s'est soldé par des indemnités

Dans la plupart des pays occidentaux, des transactions ont évité l'inflation des poursuites judiciaires. La France et le Portugal sont les seuls pays où des ministres ont été poursuivis devant la justice pénale

Le règlement des affaires du sang contaminé dans le monde occidental a le plus souvent été effectué grâce à des transactions financières. Des fonds d'indemnisation pour les hémophiles et les transfusés

infectés par le virus du sida à la suite de traitements avec des produits sanguins ont été créés dans la plupart des pays, les bénéficiaires renonçant, en échange du versement d'indemnités, à engager des pour-

suites judiciaires. Des tribunaux civils ou pénaux ont été saisis par des victimes, mais, hormis en France et au Portugal, aucun ministre n'a été poursuivi. Des sanctions disciplinaires ont été prononcées

contre des fonctionnaires de la santé publique, notamment en Allemagne. Des condamnations pénales ont visé des responsables de la Croix-Rouge, en Belgique, en Suisse et au Canada.

DANS LA PLUPART des pays industrialisés, les contaminations par le virus du sida des hémophiles et des transfusés à la suite de traitements avec des produits sanguins n'ont pas entraîné de poursuites pénales à l'encontre de responsables politiques. Elles se sont généralement soldées par des indemnités obtenues à l'issue de transactions financières. Des fonds d'indemnisation spéciaux ont été créés dans de nombreux Etats.

En général, des services administratifs ont été dissous, des systèmes de transfusion sanguine réorganisés, des fonctionnaires, des médecins ou des industriels ont fait l'objet de sanctions disciplinaires ou de condamnations pénales. Mais la France et le Portugal sont les seuls pays où des ministres ont été poursuivis devant des juridictions pénales.

● Allemagne

Deux mille trois cents hémophiles et transfusés ont contracté le virus du sida *via* des produits sanguins contaminés. En octobre 1993, Dieter Grossklauss, président de l'Office fédéral de la santé (BGA), et Manfred Steinbach, haut fonctionnaire de tutelle au ministère de la santé, ont été mis à la retraite anticipée pour n'avoir pas informé le ministre de 373 cas de contaminations d'hémophiles et de transfusés recensés entre 1985 et septembre 1993 par le BGA. Le 15 octobre 1993, Horst Seehofer, alors ministre de la santé, a dissout le BGA.

En novembre 1993, trois laboratoires privés ont été fermés pour avoir diffusé des dérivés sanguins non contrôlés. Le 1^{er} décembre 1995, Ulrich Kleist, gérant d'un autre laboratoire, UB Plasma (Coblence), accusé d'avoir livré, entre 1987 et 1993, des dérivés plasmatiques contaminés, et Dieter Stüer, responsable du contrôle du

laboratoire, ont été condamnés à quatre ans de prison ferme pour « coups et blessures involontaires », « fraude aggravée » et « infraction à la législation sur les médicaments ».

En mars 1995, un fonds d'indemnisation de 250 millions de marks (127,8 millions d'euros), financé par l'Etat fédéral, les Länder, l'industrie pharmaceutique et la Croix-Rouge allemande, a été créé. Ces indemnités ont été versées aux hémophiles et aux transfusés contaminés, ayant déclaré le sida, sous la forme d'une rente mensuelle d'environ 3 000 marks (1 533,88 euros) par personne.

● Grande-Bretagne

Selon le Public Health Laboratory Services, à la fin de 1998,

En Espagne, ni démission, ni poursuites judiciaires, ni grand procès mais un accord à l'amiable entre le ministère de la santé et la Fédération des hémophiles

1 346 personnes avaient contracté le virus du sida à la suite de traitements avec des produits sanguins contaminés, la majorité d'entre elles souffrant d'hémophilie. Sur ces 1 346 personnes, 801 sont mortes du sida. « Depuis l'introduction du chauffage des dérivés plasmatiques, terminée fin 1985, aucun cas de transmission VIH (virus de l'immunodéficience humaine) via l'utilisation de produits sanguins n'a été enregistré », explique-t-on au Public Health Laboratory Services.

Après que des actions en justice eurent été introduites par certains malades, un système gouvernemental de compensation financière qui a évité des poursuites judiciaires a été mis en place en 1991

pour les hémophiles, et en 1992 pour les transfusés.

● Belgique

Une centaine de personnes ont été infectées par le VIH à la suite de traitements sanguins. En 1992, neuf hémophiles ont porté plainte contre la Croix-Rouge de Belgique (CRB), principale organisatrice de la collecte et de la distribution des produits sanguins dans le royaume. Un procès s'est ouvert en 1993 devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

Dans un rapport rendu en mai 1997 à la demande de cette juridiction, une commission de trois experts a reproché à la CRB d'avoir continué à délivrer jusqu'à la fin 1985 des produits sanguins

non testés contre le VIH et d'avoir été en retard sur les pays voisins, comme la France et le Luxembourg, dans la mise à la disposition des produits sanguins chauffés. Pour sa défense, la CRB a affirmé que les restrictions budgétaires l'avaient empêché de procéder à temps au retrait des produits suspects. Dans l'immédiat, ce rapport a entraîné l'indemnisation, par la CRB, de sept des neuf plaignants (l'un d'eux est décédé et la contamination d'un autre pendant la période litigieuse semble improbable).

● Espagne

Il n'y a eu ni démission, ni poursuites judiciaires, ni grand procès. A l'exception de quelques parti-

culiers qui ont porté plainte devant des tribunaux pour obtenir des indemnisations particulières, l'affaire du sang contaminé s'est soldée par un accord à l'amiable entre le ministère espagnol de la santé et la Fédération espagnole des hémophiles (FEH), étendu aux victimes contaminées à la suite d'une transfusion sanguine – soit plus d'un millier de personnes au total. Un décret royal du 28 mai 1993 a fixé le barème et les modalités des indemnisations accordées aux victimes à condition qu'elles renoncent à engager des poursuites.

Aujourd'hui, d'après le ministère de la santé, 1 698 personnes, dont 1 398 hémophiles, 207 transfusés, 89 conjoints et 4 enfants, ont bénéficié d'une indemnisation. Chaque malade encore vivant a reçu, en compensation de base, une somme de 10 millions de pesetas, soit environ 400 000 francs (60 979 euros), la moitié ayant été versée en 1993 et le reste en 1994. Les conjoints, enfants ou parents des victimes décédées ont reçu la même somme. Les malades de moins de dix-huit ans reçoivent à vie, chaque mois, l'équivalent du salaire minimum en Espagne (un peu moins de 3 000 francs, 457,3 euros). La somme est doublée s'ils ont plus de dix-huit ans.

● Suisse

Une centaine de personnes transfusées ont été infectées. Sur les 400 hémophiles que comptait la Confédération au début des années 80, 67 ont été contaminés, dont une trentaine sont décédés. Au total, 150 victimes ont été indemnisées par la Confédération, à hauteur de 100 000 francs suisses (62 539 euros) par personne et autant pour leur partenaire en cas de contamination « secondaire ».

En décembre 1998, la cour correctionnelle de Genève a condamné le professeur Alfred

Haessig, ancien directeur du laboratoire central de la Croix-Rouge suisse, à douze mois de prison avec sursis pour « mise en danger de la santé et de la vie d'autrui ». Agé aujourd'hui de soixante-dix-sept ans, le professeur Haessig avait été inculpé en 1994 pour avoir mis sur le marché des produits sanguins contaminés par le virus du sida alors qu'il dirigeait le laboratoire central de la Croix-Rouge à Berne, qui détient pratiquement le monopole du traitement du sang en Suisse.

● Canada

Environ 1 200 personnes (dont environ 800 sont hémophiles) ont été contaminées par le virus du sida après avoir reçu des produits sanguins contaminés. En novembre 1997, après quatre ans de travaux, la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada, dirigée par le juge Horace Krever, a demandé l'indemnisation de toutes les victimes du sang contaminé. Dans son rapport, elle critiquait sévèrement la « négligence » de la Société canadienne de la Croix-Rouge – alors responsable du système national de distribution de produits sanguins – ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux.

S'appuyant sur ce rapport ainsi que sur plusieurs plaintes, la Gendarmerie royale du Canada (police fédérale) a ouvert en février 1998 une enquête qui est toujours en cours. Elle a déjà interrogé plus de 600 personnes, mais aucune poursuite pénale n'a encore été engagée. Plusieurs actions civiles ont, en revanche, été lancées contre les gouvernements ou la Croix-Rouge.

En échange de aides financières offertes par Ottawa et les provinces, les victimes renoncent au droit d'intenter des actions devant la justice civile. Quelque 1 200 personnes infectées par le virus du sida ont ainsi bénéficié depuis 1989 d'une compensation du gouvernement fédéral de 120 000 dollars canadiens par personne (71 925 euros), auxquels s'ajoute une aide d'au moins 30 000 dollars (17 981 euros) par an allouée par les provinces. En décembre 1998, quelque 240 victimes « secondaires » ont reçu une aide de 240 000 dollars (143 850 euros) chacune.

Laurence Folléa
avec Arnaud Leparmentier
(Bonn),
Patrice Claude
(Londres),
Luc Rosenzweig
(Bruxelles),
Marie-Claude Decamps
(Madrid),
Jean-Claude Buhner
(Berne),
Anne Pélouas
(Montréal)

Alexandre Flucher-Monteiro

Au Portugal, l'ancien ministre de la santé sera jugé au printemps

LISBONNE

de notre correspondant

L'ancien ministre de la santé, Leonor Beleza, sa mère, Maria dos Prazeres, ex-secrétaire générale du ministère de la santé, ainsi que huit fonctionnaires du ministère, accusés du crime de « propagation de maladie contagieuse » dans l'affaire du sang contaminé par le virus du sida, doivent être jugés au printemps. Le tribunal de Lisbonne leur reproche d'avoir autorisé l'utilisation, en 1985 et en 1986, pour le traitement des hémophiles, de dérivés sanguins potentiellement contaminés par le virus du sida. Cent trente-six hémophiles ont été contaminés dans les hôpitaux publics portugais par des médicaments dérivés du sang en 1986 et en 1987. A ce jour, soixante-treize d'entre eux sont décédés.

L'enquête a été ouverte en 1992 à la suite d'une plainte de l'Association portugaise des hémophiles (APH). Sept ans plus tard, en novembre 1998, la cour d'appel de Lisbonne a rejeté une décision du tribunal d'instruction criminelle de mars 1997 qui mettait fin aux poursuites faute d'indices suffisants, relançant ainsi « le procès des hémophiles ».

LE SOUTIEN DE MARIO SOARES

Vice-présidente du Parti social-démocrate (PSD libéral), Leonor Beleza, qui souhaite conduire la liste de son parti aux élections européennes, a été ministre de la santé de 1985 à 1990. Elle refuse, depuis le début de l'affaire, toute « responsabilité criminelle » dans ce procès. « L'accusation a fait de moi un monstre, af-

firmait-elle en 1995. *Tout cela est d'une légèreté à toute épreuve. Comment peut-on imaginer que je pouvais laisser infecter des malades si j'étais au courant des faits ? »*

Plusieurs responsables politiques – dont l'ancien président de la République, le socialiste Mario Soares – ont apporté leur soutien et leur solidarité à Leonor Beleza en novembre 1996.

Le gouvernement portugais a créé, en mai 1993, un tribunal arbitral pour étudier le montant des indemnités allouées aux hémophiles contaminés. Fixées à 12 millions d'escudos (59 855 €) par personne, elles ont commencé à être versées en 1995.

Alexandre Flucher-Monteiro

Une dizaine de ministres ont été condamnés depuis la Révolution française

Le principe de la responsabilité pénale des ministres remonte à 1789

LE PROCÈS des trois anciens ministres socialistes n'a que peu de précédents dans l'histoire française. Si l'on exclut la période de l'Ancien Régime, où les collaborateurs du roi étaient jugés en fonction du bon vouloir du souverain, ou le régime de Vichy, qui organisa le procès, à Riom, des anciens responsables de la III^e République, on ne compte qu'une dizaine de ministres mis en accusation depuis la Révolution. Encore faut-il différencier les dossiers de droit commun, qui concernent essentiellement des faits de corruption commis dans l'exercice des fonctions ministérielles, de ceux à caractère politique, qui visent la nature des décisions – ou de l'absence de décisions – des ministres.

La mise en cause de la responsabilité pénale des ministres commence avec la Révolution. Le 13 juillet 1789, l'Assemblée nationale, qui se méfie du roi Louis XVI, adopte un décret précisant que « les ministres sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de cette Assemblée ». Deux ans plus tard, la Constitu-

tion de 1791 déclare les ministres « responsables de tous les délits commis par eux ». Pour la première fois dans l'histoire française, une juridiction spéciale chargée de juger les ministres est créée de façon permanente. Composée de membres du tribunal de cassation et de jurés, la Haute Cour juge les ministres mis en accusation par l'Assemblée. Il s'agit cependant moins de condamner les ministres à une peine que d'obliger le roi à les renvoyer : c'est la responsabilité politique qui est alors l'enjeu.

CORRUPTION

La Restauration modifie ce régime en instaurant une procédure similaire à l'impeachment anglosaxon : la chambre basse met en accusation et le jugement est prononcé par la chambre haute, composée de pairs. Il s'agit alors, pour l'essentiel, de juger des actes politiques tout en les habillant d'une qualification pénale laissée à l'appréciation souveraine du Parlement. Quatre anciens ministres de Charles X, coupables d'avoir signé les ordonnances

de juillet 1830 qui ont provoqué la Révolution et la chute du souverain, sont jugés et condamnés à la prison à perpétuité pour trahison. Un ministre des travaux publics, Teste, est également condamné, en 1847, pour corruption, à trois ans de prison et à la dégradation civique.

En 1875, la III^e République adopte un système mixte. Selon la nature de l'affaire, le ministre mis en cause est renvoyé soit devant une juridiction ordinaire, soit devant le Sénat érigé en Haute Cour, après une mise en accusation faite par la Chambre des députés. Un seul ministre comparait devant une juridiction pénale : alors que la plupart des « *chéquarts* » impliqués dans le scandale de Panama échappent à la justice, Charles Baïhaut, ministre des travaux publics en 1886, est condamné par les assises de la Seine à cinq ans de prison et à la dégradation civique pour corruption.

Outre la mise en accusation du garde des sceaux, Raoul Péret, poursuivi en 1931 pour favoritisme puis acquitté, la III^e République est également marquée par

l'affaire Malvy, du nom de ce ministre de l'intérieur accusé de pacifisme par Clemenceau en pleine guerre mondiale. Tenu pour responsable de la débâcle de 1917, Jean-Louis Malvy demanda sa mise en accusation devant la Haute Cour pour laver son honneur. Mal lui en prend : les sénateurs le déclarent coupable de forfaiture et le condamnent à cinq de bannissement.

TÂTONNEMENT

Le cas de Joseph Caillaux, souvent évoqué lorsqu'on fait référence aux procès d'anciens ministres, relève de la même logique. Ancien président du conseil, plusieurs fois ministre des finances, le radical Joseph Caillaux met un terme à sa carrière, en 1914, parce que sa femme a abattu de plusieurs coups de revolver le directeur du *Figaro*, Calmette, qui menait campagne contre lui. Mais c'est en 1917 que Clemenceau, à peine arrivé au pouvoir, le fait arrêter pour menées pacifistes. Traîné devant la Haute Cour, Caillaux est condamné en 1920 pour « *intelligence avec*

l'ennemi » à trois ans de prison et à la dégradation civique avant d'être amnistié quelques années plus tard.

Si seulement trois procès – ceux de Baïhaut, Malvy et Caillaux – ont abouti au cours de la III^e République, les tentatives de mises en accusation de ministres ont été bien plus nombreuses, la qualification pénale servant le plus souvent à mettre en œuvre une responsabilité politique encore balbutiante. « *En réalité, la question actuelle de la concurrence entre responsabilité pénale et responsabilité politique a toujours existé, analyse Jean-Pierre Royer, historien du droit pénal. Le principe de la responsabilité est acquis, mais la procédure n'est pas fixe. Les parlementaires ont toujours tâtonné, entraînant un flou permanent.* »

Cécile Prieur

★ *Les Ministres devant la justice*, de l'Association française pour l'histoire de la justice, préface de Robert Badinter, 269 pages, Actes Sud, décembre 1997.

Sept ans de rebondissements

● 1992

5 octobre : la juge d'instruction Sabine Foulon se déclare incompétente pour instruire une plainte pour « *empoisonnement* » déposée contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. Elle rappelle dans son ordonnance que les ministres ne peuvent être jugés que par la Haute Cour. **14 octobre** : le bureau de l'Assemblée nationale rejette la proposition du RPR de mettre en accusation les trois anciens ministres. Il faut, écrit-il, que « *la responsabilité pénale, personnelle et directe des personnes visées soit engagée, ce qui n'est pas le cas* ».

9 novembre : François Mitterrand estime du « *devoir* » des parlementaires de faire fonctionner normalement la Haute Cour de justice, en attendant une réforme « *indispensable* ».

17 novembre : le bureau du Sénat déclare recevable la proposition de mise en accusation devant la Haute Cour de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé rédigée par soixante-trois sénateurs RPR et UDF.

9 décembre : la commission *ad hoc* du Sénat décide de ne pas retenir Laurent Fabius dans sa proposition de mise en accusation.

10 décembre : le Sénat adopte la proposition de résolution de mise en accusation de Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour non-assistance à personne en danger, homicide involontaire, blessures et coups involontaires et tromperie sur les qualités substantielles d'un produit.

17 décembre : les députés socialistes refusent de participer au vote sur cette proposition. Ils souhaitent exclure l'homicide involontaire.

19 et 20 décembre : après que Laurent Fabius a accepté de faire déposer une nouvelle proposition de résolution le visant lui-même, l'Assemblée nationale et le Sénat adoptent une résolution visant Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour « *non-assistance à personne en danger* ».

● 1993

5 février : la commission d'instruction de la Haute Cour constate que le délit de non-assistance à personne en danger est prescrit et renvoie le dossier devant le Parlement.

16 février : le Sénat revient à l'incrimination d'homicide involontaire et de coups et blessures involontaires.

Avril : au lendemain de la victoire de la droite aux élections législatives, Edouard Balladur souhaite remplacer la Haute Cour par la Cour de justice de la République (CJR). Les procédures de mise en accusation sont abandonnées dans l'attente de l'installation de la nouvelle juridiction.

● 1994

20 janvier : une première plainte pour « *empoisonnement* » est déposée devant la CJR. Plusieurs autres suivront.

18 juillet : la commission des requêtes ayant déclaré les plaintes recevables, le procureur général près la Cour de cassation ouvre une information judiciaire pour « *administration de substances nuisibles à la santé* ».

27 septembre : Georgina Dufoix est mise en examen pour « *complicité d'empoisonnement* » par la commission d'instruction de la CJR.

29 septembre : Edmond Hervé est mis en examen des mêmes chefs.

30 septembre : Laurent Fabius est mis en examen des mêmes chefs.

● 1996

23 août : la commission d'instruction clôt son instruction.

● 1997

11 mars : le procureur général près la Cour de cassation rend un réquisitoire de non-lieu en faveur des trois anciens ministres.

13 mars : la commission d'instruction relance son instruction après avoir reçu des documents émanant de la procédure conduite à Paris par le juge Marie-Odile Bertella-Geffroy.

● 1998

11 juin : le procureur général près la Cour de cassation requiert un nouveau non-lieu contre les trois anciens ministres.

17 juillet : la commission d'instruction renvoie les trois anciens ministres devant la CJR pour homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes.

La signature d'accords sur les 35 heures suit une courbe ascendante

Un rapport parlementaire estime que la première loi permettra la création de 70 000 à 100 000 emplois d'ici à la fin de 1999. Dans un cas sur deux, un système d'annualisation est mis en place. Huit accords sur dix prévoient une compensation salariale intégrale

Neuf mois après la promulgation de la loi sur les 35 heures, Gaëtan Gorce, député PS de la Nièvre, en a présenté, mercredi 10 mars, un premier bilan plutôt positif, estimant qu'elle avait entraîné « une révolution

copernicienne de la négociation collective ». Il note que, fin février, 815 000 personnes étaient directement concernées et qu'à ce rythme 70 000 à 100 000 emplois seraient créés fin 1999. M. Gorce juge que la baisse

du temps de travail, qui a surtout été engagée « dans les branches et les entreprises les plus dynamiques économiquement, les mieux préparées socialement », pourrait générer « au minimum » 250 000 emplois d'ici

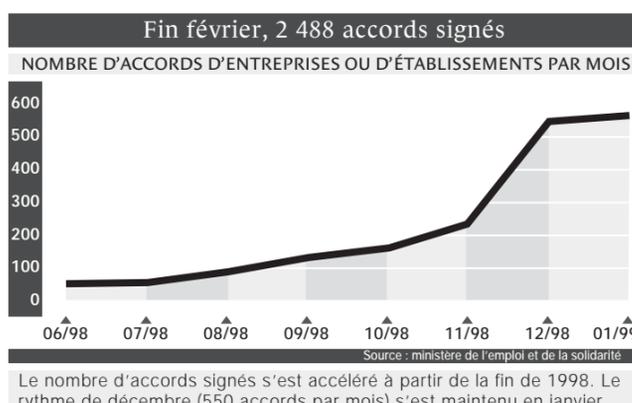
à 2002. Il constate que la plupart des accords, signés pour l'essentiel dans les PME, sont « équilibrés » : 80 % prévoient une compensation salariale intégrale, et l'accroissement de la flexibilité n'a pas entraîné

de dégradation des conditions de travail des salariés. M. Gorce invite, toutefois, le gouvernement, qui prépare la seconde loi, à « encadrer » de manière précise la flexibilité pour éviter les dérives.

LA LOI Aubry, c'est « une révolution copernicienne de la négociation collective ». Ebloui, Gaëtan Gorce, député socialiste de la Nièvre, a présenté, mercredi 10 mars, un rapport parlementaire sur la réduction du temps de travail, première étape avant le grand bilan prévu en juillet. Après dix semaines d'audition des partenaires sociaux, une quinzaine de visites sur le terrain et l'examen des accords signés jusqu'ici, M. Gorce est confiant : d'ici à 2002, les 35 heures devraient créer « au minimum » 250 000 emplois dont 70 000 à 100 000 à la fin de cette année.

CFDT PLUS OUVERTE

Question de rythme, sans doute. Le député observe que la courbe est ascendante : 60 accords par mois, en moyenne, ont été conclus dès l'adoption de la loi, en juin 1998, 240 en novembre, 550 en décembre. Ce « niveau pourrait être dépassé en mars », se félicite M. Gorce. Au 24 février, 2 488 accords d'entreprise étaient signés, 815 678 personnes concernées, 38 007 emplois créés ou préservés, et 43 accords de branche conclus (6 millions de salariés couverts, 70 % dans l'industrie). Dans ce foisonnement, 50 % des accords ont



été négociés par des employés mandatés par un syndicat. Pour une bonne raison : la plupart des entreprises sont des PME où il n'existe aucune représentation syndicale. Ainsi, 872 accords concernent des unités de moins de 20 salariés. En revanche, seulement 92 entreprises de plus de 500 salariés et cinq groupes (EDF-GDF, Air France, Mutualité sociale agricole, Bourgoïn et Cedilac) ont appliqué la loi Aubry.

Lorsqu'un syndicat est présent dans l'entreprise, la CFDT se montre la plus ouverte avec, en moyenne, 56 % des signatures, sui-

vie de la CGT (33 %), FO (25 %), la CFTC (21 %) et la CFE-CGC (20 %). Avec, parfois, une divergence de vues entre les appareils syndicaux et la base : « Les syndicats, mobilisés sur le thème de l'emploi, sont souvent plus en avance que leurs mandants, préoccupés de la conséquence sur leur salaire et, éventuellement, sur leurs conditions de travail », note M. Gorce.

Fin 1998, neuf accords sur dix prévoyaient l'aide de l'Etat (9 000 francs par salarié la première année). Le plus souvent, constate le rapport, ils ont été signés dans « les branches comme les

entreprises les plus dynamiques économiquement, les mieux préparées socialement à la négociation ». C'est l'occasion de tout passer en revue : salaire, organisation et durée du travail, formation, etc. Une approche « multidimensionnelle jusqu'alors étrangère à la tradition française ». Du coup, « les stratégies syndicales ne sont pas encore complètement stabilisées », et « beaucoup d'entre elles hésitent encore sur le jugement global qu'elles peuvent porter » sur les 35 heures.

Optimiste, le député socialiste souligne, lui, que la plupart des accords sont « équilibrés ». A ses yeux, les angoisses sur les baisses de salaire s'avèrent sans fondement : « Dans 80 % des cas, la compensation salariale est immédiate et intégrale. » Toutefois, à moyen terme, un gel des rémuné-

rations est prévu dans 37 % des entreprises, une moindre hausse dans 33 %. Rien n'est prévu dans 23 % des accords, mais les bas salaires ne sont quasiment jamais pénalisés. La formule-épouvantail « 35 heures payées 35 » ne touche que 1 % des personnes impliquées par la réduction du temps de travail. Autre sujet de satisfaction pour le gouvernement : 93 % des nouveaux embauchés grâce aux 35 heures sont payés comme ceux qui sont déjà en poste.

FLEXIBILITÉ GÉNÉRALISÉE

Plus dure est la flexibilité. Dans près d'un accord sur deux, la modulation des horaires, sous forme d'annualisation, est au rendez-vous. Pour M. Gorce, les craintes d'une dégradation des conditions de travail ne sont pas confirmées. Pourtant, Maryse Dumas, numéro

deux de la CGT, a clairement indiqué, lors de son audition, que « le rejet des salariés face aux tentatives d'annualisation a déjà bloqué de nombreuses négociations ». Le rapport mentionne ainsi que l'amplitude entre périodes de forte et faible activité se révèle parfois forte, voire maximale (de 0 à 48 heures).

M. Gorce estime que, dans la seconde loi, « la flexibilité des horaires et la modulation doivent être encadrées de manière précise afin d'éviter les possibles dérives ». Le député appelle à la levée de « certaines interrogations », en particulier sur la « prévalence » du contrat de travail par rapport à un accord collectif. Elles « freinent » la négociation.

Jean-Michel Bezat et Isabelle Mandraud

PROFIL

GAËTAN GORCE

C'est le « Monsieur emploi » de la majorité, mais, à l'heure de la parité hommes-femmes, il ne veut pas se faire accoler cette étiquette. Politiquement correct, Gaëtan Gorce (PS), auteur du rapport sur les 35 heures ? D'un abord réservé, le jeune député de la Nièvre, âgé de quarante ans, ne dit jamais un mot plus haut que l'autre à l'Assemblée nationale, même quand il critique la politique du gouvernement, comme il l'a fait à l'automne 1998 à propos du redéploiement police-gendarmerie. Proche de Laurent Fabius, nouvel élu de juin 1997, sa nomination comme rapporteur « pour

suivi » du projet de loi sur les 35 heures n'allait pas de soi. Mais le premier secrétaire fédéral du PS de la Nièvre est un « ancien » du parti, où il est entré à l'âge de... seize ans.

Le social est devenu son « dada », un peu malgré lui. Licencié en droit, diplômé de Sciences-Po, chef de cabinet de Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, en 1990, conseiller au cabinet de son successeur, Philippe Marchand, en 1991, M. Gorce a naturellement postulé à la commission des lois, à son arrivée à l'Assemblée. On l'a gentiment dirigé vers la commission des affaires sociales. Qu'à cela ne tienne : élu dans une circonscription très touchée par le chômage, il s'intéresse vite à l'emploi. Et puis, il s'entend bien avec

Claude Bartolone, fabiusien, et président de cette commission avant de devenir ministre délégué à la ville, en mars 1998.

Quand Jean Le Garrec (PS), rapporteur de la première loi sur les 35 heures, succède à M. Bartolone à la tête de la commission, il souhaite confier des responsabilités aux « nouveaux élus ». Outre le suivi des 35 heures, M. Gorce se voit donc confier le volet « emploi » du projet de loi contre les exclusions. Puis, le 1^{er} décembre 1998, il devient délégué national du PS, chargé de l'emploi, en remplacement de Jean Glavany. Il doit remettre, le 23 mars, un rapport que lui a commandé François Hollande sur la politique de l'emploi.

Clarisse Fabre

Les inspecteurs du travail s'immiscent dans le débat

LES INSPECTEURS du travail ne veulent pas rester en dehors du débat sur les 35 heures. Parce qu'ils craignent d'être cantonnés au silence sur ce sujet, ils tempèrent toujours contre la récente circulaire du ministère de l'emploi « relative aux relations avec les médias » (Le Monde du 10 février). La levée du blâme infligé à un des leurs, Gérard Filoche, pour avoir outrepassé son devoir de réserve en s'exprimant dans la presse, n'a pas calmé les esprits. Les syndicats devraient se réunir, jeudi 11 mars, pour décider d'un éventuel recours auprès du Conseil d'Etat afin d'obtenir l'annulation du texte ministériel.

« La circulaire intervient dans un contexte de forte tension avec le ministère », s'insurge Luc Béal-Raynaldy, un des responsables de la CFDT au ministère de l'emploi, syndicat majoritaire. Depuis des mois, les incidents se sont, en effet, multipliés. Déjà, en septembre 1997, cinq inspecteurs du travail encartés à gauche avaient concocté leur propre proposition de loi sur les 35 heures. Initiative qui avait fini par rassembler trois cent cinquante agents, suscitant l'agacement de Martine Aubry. Quelques mois plus tard, la ministre de l'emploi et de la solidarité rappelait à l'ordre ses services, jugés trop zélés dans leurs contrôles sur le temps de travail des cadres, chez Thomson-CSF par exemple. La CGT, la CFDT, FO et le SNIT (autonome) avaient alors riposté par une lettre ouverte commune. En août, des inspecteurs du travail prenaient publiquement position contre l'accord de branche dans la métallurgie, critiquant les « failles de la loi Aubry ».

Aujourd'hui, un groupe d'inspecteurs du travail planche sur des propositions destinées à la seconde loi sur les 35 heures, celle qui doit fixer les modalités définitives de la réduction du temps de travail. « Nous n'avons pas vocation à remplacer les parlementaires, mais nous pouvons tirer des enseignements liés à notre travail », assure M. Béal-Raynaldy. En plus de la traditionnelle revendication sur les

moyens dont ils disposent, les inspecteurs du travail ont listé une série de garde-fous nécessaires, à leurs yeux, pour mieux protéger les salariés, comme le contrôle sur les procédures de mandatement. Ils déplorent que les mandatés soient parfois désignés par leurs propres employeurs et qu'ils ne bénéficient que d'une protection de six mois. Ils contestent aussi le fait que des organisations minoritaires puissent signer des accords de branche. Ils demandent une réglementation plus stricte sur la durée maximale du travail et les heures supplémentaires. Ils plaident pour une plus grande fermeté sur la durée effective du temps de travail.

INFRACTIONS CLASSÉES SANS SUITE

Enfin, ils souhaitent que les poursuites pénales en cas d'infraction sur la durée du travail aboutissent dans un plus grand nombre de cas et soient davantage dissuasives. Le groupe Tati, qui a cumulé 105 amendes pour des infractions allant jusqu'à 63 h15 de travail hebdomadaire relevées, a été condamné, le 16 mars 1998, à... 3 600 francs de pénalités. Selon la CFDT, plus d'un procès-verbal sur deux, à Paris, est classé sans suite.

La ministre de l'emploi ne souhaite pourtant pas que ces abus donnent lieu à un déballage public de la part de son administration. A ses yeux, un inspecteur du travail dans ses fonctions est tenu à la même confidentialité qu'un commissaire de police. Ce que récusent les intéressés. Pour Bernard Grassi, président de l'association des inspecteurs du travail Villermé - médecin qui, au XIX^e siècle, milita en faveur d'une limitation du travail des enfants -, cette vision des choses n'est « pas conforme aux mœurs politiques actuelles ». « On imagine l'effet que pourrait avoir la circulaire si le ministre de l'éducation nationale s'avisait de l'étendre à nos collègues enseignants... », ironise-t-il.

I. M et C. M.

Le gouvernement retouche le projet de réforme des caisses d'épargne discuté à l'Assemblée nationale

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN a fait des boulettes en papier. La discussion générale sur le projet de loi sur les caisses d'épargne et la sécurité financière, qui se tenait, mardi 9 mars, à l'Assemblée nationale, ne suffisait pas à retenir son attention. Peut-être pensait-il à l'annonce prochaine de la mégafusion entre BNP, Société générale et Paribas.

Les députés ont tous rappelé la nécessité de réformer les caisses d'épargne : leur statut les empêche de prendre part au vaste mouvement de restructuration (rachats, fusions) que connaît le monde bancaire. Mais ils se sont souvent montrés réservés sur les choix du gouvernement. Le projet de loi prévoit que les caisses d'épargne adopteront un statut coopératif, proche de celui du Crédit agricole. Leur capital sera proposé aux trente millions de clients de l'Eureuil. Les 18,8 milliards de francs (2,87 milliards d'euros) que

l'Etat récupérera ainsi seront versés au fonds de réserve destiné à garantir les retraites des Français. La réforme prévoit aussi de renforcer leur mission d'intérêt général, aujourd'hui symbolisée par la distribution du livret A.

CRITIQUES À DROITE

A droite, Démocratie libérale a annoncé qu'elle voterait contre ce texte. « Ce projet de loi est un beau monument à la gloire de l'économie administrée. Il ne s'attaque pas au problème des coûts salariaux des caisses d'épargne, qui arrivent au soixante-dix-huitième rang européen en matière de rentabilité des fonds propres », a accusé Gilbert Gantier (DL, Paris). « Le statut coopératif est la solution la moins adaptée », a admis Christian Cabal (RPR, Loire), qui s'est dit, toutefois, « très déçu par un projet qui aurait dû (...) donner aux caisses d'épargne (...) un statut coopératif (...) apportant au personnel non des

apaisements corporatifs mais des espérances à la hauteur de leurs ambitions ». Jean-Jacques Jegou (UDF, Val-de-Marne) a aussi fait part de ses réserves : « Si la réforme des caisses d'épargne va globalement dans le bon sens (...), de nombreuses améliorations sont nécessaires pour que ce texte soit acceptable. »

Critiqué par la droite, le gouvernement doit également composer avec les députés communistes et les Verts, qui, furieux de voir leurs amendements refusés par la commission des finances, avaient quitté la séance. Ils voulaient, notamment, élargir les missions d'intérêt général des caisses à la lutte contre l'exclusion bancaire, pour le PCF, et à des missions en matière d'environnement, pour les Verts. Leurs amendements sur ces points ont finalement été adoptés, mardi soir.

Virginie Malingre

Mensuel. En vente chez votre marchand de journaux.

Nouvelle formule 24 F

Les idées ne s'usent que si on ne les échange pas.

Le Monde des

DEBATS

Restez libre, cultivez votre sens critique.

M. Huchon fait adopter une baisse de 6 % des recettes du budget d'Ile-de-France

Le président de la région prend de court la droite et sa majorité

Jean-Paul Huchon (PS), président du conseil régional d'Ile-de-France, a créé la surprise, dans la nuit du 9 au 10 mars, en faisant adopter une

baisse de 6 % de la fiscalité, alors que la droite réclamait une diminution de 5 %. Pour garder l'initiative dans ce débat budgétaire, il a pris à

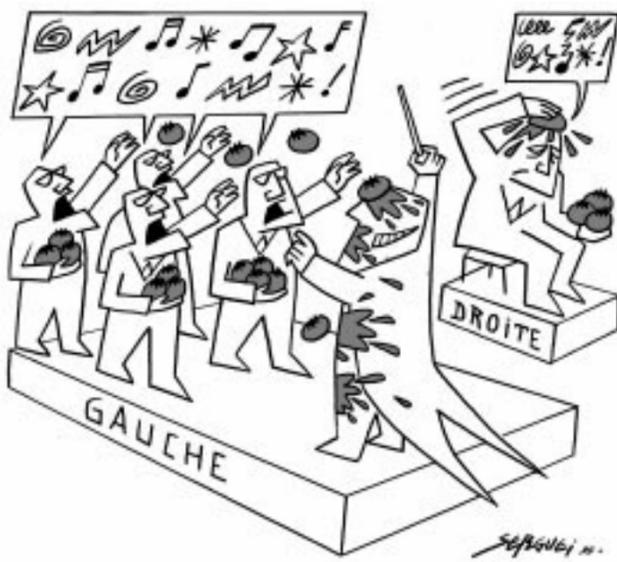
rebrousse-poil ses alliés Verts et communistes, qui ne lui ont cependant pas fait défaut sur le vote des recettes.

JEAN-PAUL HUCHON (PS), président du conseil régional d'Ile-de-France, n'entend pas laisser son opposition revendiquer le bénéfice médiatique d'une baisse de la fiscalité : après avoir laissé croire qu'il accepterait une baisse de 5 % de la pression fiscale régionale, réclamée par la droite et le Front national, il a créé la surprise, dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 janvier, en faisant voter une baisse de 6 %. Afin de garder la main face à la droite, M. Huchon a pris le risque de créer un malaise durable au sein de la « gauche plurielle ».

« Jean-Paul Huchon viole sa majorité plurielle sans satisfaire la droite », a commenté à chaud, Roger Karoutchi, président du groupe RPR. Quelques heures plus tard, pourtant, le chapitre des recettes du budget régional (plus de 15 milliards de francs, 2,29 milliards d'euros), était adopté, article par article, à de large majorités, sans que vole en éclats la très relative majorité de gauche.

UNE BAISSE HISTORIQUE

Le groupe des Verts a choisi de ne pas participer au vote sur l'amendement de l'exécutif proposant la baisse fiscale de 6 %. « Malgré notre désaccord, nous ne voulons pas rompre la solidarité au sein de la majorité », a expliqué son président, Christian Brett. Le groupe communiste a voté cet amendement, mais a boudé une baisse d'emprunt de 100 millions de francs (15,24 millions d'euros). Ces désaccords n'ont cependant pas consacré la « rupture



de la majorité » qu'a voulu voir dans cet épisode Philippe Dominati, président du tout nouveau groupe DL.

Une fois passée la surprise de cette proposition, surgie au détour d'une réunion de la commission des finances sous forme d'une demi-plaisanterie formulée par Manuel Valls (PS), vice-président chargé des finances, la droite francilienne a choisi de s'attribuer le mérite de cette baisse fiscale sans précédent dans l'histoire budgétaire régionale. « Ce n'est qu'un premier pas, nous avons forcé cette baisse qui est pour nous un succès et pour vous un

échec », a déclaré M. Karoutchi. « Si nous n'avions pas été là, vous n'auriez pas baissé la fiscalité », a repris Bernard Lehideux, président du groupe UDF, convaincu que la baisse de 6 % était un coup prévu de longue date par l'exécutif. « Nous avons proposé un amendement à -6 % parce que la droite n'aurait pas voté un amendement de notre part à -5 % », expliquait-on au cabinet de M. Huchon, qui a usé de cet argument pour obtenir des Verts sa non-participation au vote, au lieu du vote négatif envisagé initialement par une partie du groupe. M. Huchon est parvenu à déposer

la droite de son initiative fiscale au prix d'une acrobatie qui risque de laisser des traces à gauche. « 80 % du désaccord porte sur la forme, 20 % sur le fond », résume-t-on chez les Verts, qui craignent que le manque à gagner de 350 millions de francs (53,36 millions d'euros) ne soit compensé par le sacrifice des dépenses sociales de la région. Le vote du chapitre des dépenses, qui commence mercredi, contraindra en effet M. Huchon à rechercher des compromis avec la droite.

Cette stratégie de compromis a échoué, lors d'un débat préliminaire portant sur la création de 76 emplois régionaux, voulus par la gauche, mais combattus par la droite : l'exécutif, persuadé que le FN ne ferait pas obstacle à cette proposition, n'a pas cherché à négocier avec la droite républicaine. Le revirement du groupe lepéniste, déterminé à s'opposer à son rival mégrétiste, a contraint M. Huchon à retirer la délibération.

Tout en sommant M. Huchon de « laisser au vestiaire » l'« arme absolue » du 49-3 régional, la droite francilienne est déterminée à le pousser à l'utiliser. « Gauche plurielle » et « droite républicaine », après s'être disputé le mérite de la baisse de la fiscalité, se rejettent alors l'une sur l'autre la responsabilité du recours à cette procédure, qui permet à l'exécutif d'imposer son budget à des majorités relatives.

Pascale Sauvage

La région fait le ménage dans ses associations

LE COMITÉ pour l'aménagement des temps de travail et de loisirs (Catral) a trop longtemps confondu... travail et loisirs. C'est ce qu'a découvert le nouvel exécutif du conseil régional d'Ile-de-France, en explorant la nébuleuse d'associations financées par la région. Doté d'une subvention de 4,4 millions de francs (670 000 €), le Catral, créé en 1966 par l'Etat pour étudier les problèmes d'aménagement du temps et passé, dix ans plus tard, dans le giron de la région, consacrait, selon sa nouvelle présidente, Michèle Sabban (PS), « 92 % de son budget à la masse salariale », soit 8 % seulement à la réalisation de ses missions.

En découvrant la situation, M^{me} Sabban a décidé, en accord avec le président du conseil régional, Jean-Paul Huchon (PS), de dissoudre cet organisme coûteux et peu productif. Si le conseil d'administration a bien voté la dénonciation de la convention liant le Catral à la région, l'assemblée générale, elle, a voté contre. Face à ce blocage, M^{me} Sabban s'est donc adressée au tribunal de grande instance de Paris, qui, vendredi 19 février, a désigné un juge commissaire. Début

mars, elle a saisi du dossier le parquet de Paris et la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Les comptes du Catral sont désormais entre les mains de la justice.

Un audit privé, réalisé à la demande de la nouvelle présidente par la Fiduciaire nationale de Paris, a déjà déblayé le terrain, mettant en évidence le train de vie somptuaire des deux « dirigeants de fait » de l'association, Christine Gauthier, secrétaire générale depuis 1984, et Philippe Dorin, directeur. Outre des salaires importants, ces deux personnes bénéficiaient d'avantages en nature dont ils ont profité autant dans leur travail que dans leurs loisirs. Les documents comptables montrent que le Catral a payé à la fois des véhicules de fonction, des Cartes orange mensuelles, des péages d'autoroute chaque week-end, des pleins de carburant pendant les vacances, des billets d'avions « au tarif fort », des frais de librairie et de documentation, des cadeaux (parfumerie et accessoires de mode) la plupart du temps sans justificatif. Même des contraventions ont été payées par le Catral, pour des véhicules ne lui appartenant pas, pour un montant de

9 000 francs, remboursés depuis.

Cette gestion dispendieuse a provoqué des découverts bancaires (1,9 million de francs en 1996) générateurs d'aggios de plusieurs dizaines de milliers de francs. Enfin, des « honoraires » ont été versés, sans justificatif, à des proches des dirigeants et des collaborateurs du Catral, susceptible de devoir rembourser à l'Urssaf entre 100 000 et 200 000 francs (entre 15 240 € et 30 480 €) de charges sociales sur ces rémunérations.

Depuis qu'il était géré par la région, le Catral a toujours été une chasse gardée des centristes parisiens, successivement présidé par Michel Helbel, qui siégeait aussi à la commission des marchés et présidait le Syndicat de traitement des ordures ménagères (Syctom), puis par Claude Goasguen, pendant quelques mois de 1992 à 1993, et enfin par Jean-Charles de Vincenti, qui, se rendant compte de sa gestion hasardeuse, a démissionné en 1997, sans attendre le renouvellement du conseil régional en 1998.

P. S.

M. Tiberi poursuit en diffamation un ancien haut fonctionnaire de la mairie de Paris

L'HOMME est précis, presque méticuleux. De l'énarque et haut fonctionnaire à la mairie de Paris, qu'il fut pendant près de vingt ans, il a gardé la mise austère, le verbe clair, et cette façon si singulière de se mouvoir dans les méandres de l'administration. Mais depuis le 18 mai 1998, Georges Quémar

a mis son savoir au profit d'un objectif : dénoncer les irrégularités commises par la ville. Ce jour-là, dans un entretien au Parisien, l'ancien directeur général chargé de l'administration dénonçait l'existence de 300 emplois fictifs à la mairie, qui auraient coûté « 80 à 100 millions de francs par an ». Un système, selon lui, « piloté par Jean Tiberi ». Depuis, M. Quémar a beaucoup parlé des petits astuces et grosses ficelles de l'équipe municipale. Des accusations qu'il a réunies dans un livre, *Paris Mafia*, publié en septembre 1998.

Mardi 9 mars, c'est pour ce premier entretien qu'il est poursuivi avec le Parisien pour diffamation contre Jean Tiberi devant la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Alors il raconte. Le climat d'alors, où domine l'instruction sur les emplois fictifs au profit du RPR, menée à Nanterre par le juge

Patrick Desmure. Les déclarations de Michel Roussin, ancien directeur de cabinet du maire de Paris, assurant, dans *Le Monde*, que « les services seront placés devant leurs responsabilités ». Et enfin cette liste aux élections professionnelles de 1985, où émargent les personnes sous contrat à la mairie. « Quelle n'a pas été ma surprise de voir qu'outre les 73 collaborateurs que je connaissais, 45 autres personnes étaient affectées à mon service. » Georges Quémar n'ignorait certes pas que de nombreux salariés étaient recrutés comme contractuels, par dérogation aux règles de l'administration. Il s'était même publiquement étonné, dès 1987, de voir certains d'entre eux payés sur des comptes « domiciliés en Corrèze ». Du moins pensait-il ces emplois réels.

LES CORRÉZIENS

Georges Quémar a poursuivi sa recherche. Il a comparé, pour trois directions de la maison, la liste de 1985 avec l'annuaire officiel de l'époque. « Au cabinet du maire, sur 136 contractuels de catégorie A, seulement 50 étaient dans l'annuaire. » Pour l'ancien directeur, il y a donc « 86 présomptions de fictivité ». Et de conclure, en extrapolant sur quinze directions, que le total des emplois fictifs ne serait pas de 300, comme il l'a dit, mais plus probablement de « 700 ou 800 ». Des postes accordés, selon lui, à trois catégories : les fa-

milles ou amis d'élus, les « recalés du suffrage universel », anciens parlementaires en mal d'indemnité, et les Corrèziens.

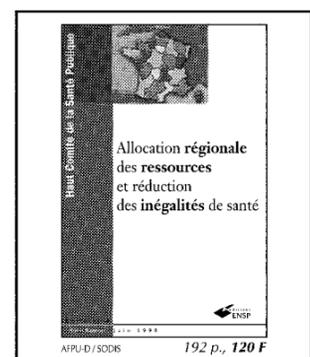
« Mais pourquoi imputez-vous ce système, apparemment connu de tous, à M. Tiberi ? », interroge la présidente, Martine Ract-Madoux. « Entre 1977 et 1983, quand il a été mis en place, M. Tiberi était deuxième adjoint, chargé de l'administration générale. A partir de 1983, il est devenu premier adjoint, mais a gardé la haute main sur tout le personnel. »

Autant de présomptions que l'avocat de M. Tiberi, M^e Thierry Herzog, juge « dérisoires » : « Vous parlez d'emploi fictif, mais vous n'apportez aucun nom, aucun contrat, aucun chiffre. » L'avocat souligne surtout « la personnalité » de M. Quémar, condamné, en 1993, pour complicité de trafic d'influence, et rayé des cadres : « Vous avez là un fonctionnaire aigri, condamné dans le cadre de ses fonctions, lors d'un procès où la Ville de Paris était partie civile, et qui a une revanche à prendre. »

Le premier substitut, François Cordier, est moins sévère. « On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de travail, souligne-t-il. Ni qu'il y a eu parti pris systématique. » Mais en accusant Jean Tiberi d'avoir piloté le système, Georges Quémar et *Le Parisien* sont « allés trop loin ». Pour l'avocat du journal, M^e Marc Louvet, il s'agit au contraire d'« une interview limitée à

deux accusations, par le plus haut fonctionnaire de la ville chargé du personnel : c'était la meilleure source possible ». Jugement le 13 avril.

Nathaniel Herzberg



Allocation régionale des ressources et réduction des inégalités de santé

Rapport du Haut Comité de la Santé Publique

Disponible en librairie ou auprès des Éditions ENSP

École nationale de la santé publique
Av. du Pr Léon-Bernard - 35043 Rennes Cedex
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84
editions@ensp.fr

Corse : gauche et droite abordent en ordre dispersé le second tour des élections

Indépendantistes et abstentionnistes en arbitres

AJACCIO

de notre correspondant

A droite, comme à gauche, aucun accord n'a pu être réalisé entre les listes qui ont franchi le seuil de 5 % des suffrages exprimés lors du premier tour, dimanche 7 mars, des élections territoriales en Corse. Alors que le délai pour le dépôt des listes présentes au second tour était fixé au mardi 9 mars en fin de journée, les sept listes en mesure de se maintenir, dimanche 14 mars, ont décidé de le faire.

C'est le cas à droite, où se sont maintenues les trois listes présentes au premier tour : celle qui était conduite par Jean Baggioni (RPR), président de l'exécutif sortant, et José Rossi (DL), président sortant de l'Assemblée de Corse, mais également celle de Philippe Ceccaldi (divers droite) et celle de Jean-Louis Albertini (divers droite). De même, les deux listes de gauche se maintiennent : celle de la gauche « plurielle » conduite par le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli (PRG), et celle de Simon Renucci (divers gauche). Grande gagnante du premier tour, la liste indépendantiste de Corsica Nazione, conduite par Jean-Guy Talamoni, sera évidemment présente le 14 mars, tout comme la liste atypique de Toussaint Luciani (divers).

LE JEU DEMEURE OUVERT

Cette bataille du second tour en ordre dispersé n'est pas une surprise. Aucun des porte-parole respectifs des « petites » listes n'avait, en effet, au cours de la campagne, annoncé la moindre intention de fusionner, en dépit des appels de MM. Baggioni et Rossi d'un côté, de M. Zuccarelli de l'autre, qui auraient volontiers fait liste commune, les uns avec Jean-Louis Albertini et l'autre avec Simon Renucci.

Depuis la proclamation des résultats du premier tour, les analystes ont mis en évidence les causes réelles ou vraisemblables de la forte proportion d'abstentionnistes (42,7 %). Les appels se sont, dès lors, faits plus pressants, essen-

tiellement fondés sur la nécessité de la constitution d'une majorité stable à l'Assemblée de Corse et de son conseil exécutif. La coalition Baggioni-Rossi-Natali (21 sièges)-Ceccaldi (5 sièges) disposait, en effet, de la majorité absolue au sein de l'assemblée sortante. Une majorité de gouvernement comparable paraît, aujourd'hui, des plus aléatoires. Elle est suspendue au score des trois listes hors partis : une importante poussée de l'une ou l'autre d'entre elles et la donne pourrait alors être changée.

Il ne s'agit là toutefois que d'une hypothèse, Jean Baggioni étant apparemment en position dominante et devant en tout état de cause se voir attribuer les trois sièges revenant à la liste arrivée en tête. Le président sortant et ses amis seraient alors confirmés comme le socle de la future majorité, laquelle ne pourrait se passer du concours de Jean-Louis Albertini ou de Philippe Ceccaldi, sinon des deux. S'il devait en être ainsi, la négociation en vue du « troisième tour » pourrait réserver quelques surprises.

La gauche plurielle n'a cependant pas renoncé à son ambition de gouverner l'île. Son espoir d'arriver en tête est cependant très mince, à partir du moment où Simon Renucci a décidé de rester en lice, renvoyant la responsabilité de cette dispersion sur M. Zuccarelli. Mais le jeu demeure quand même ouvert en raison de possibles alliances et d'un accord sur la répartition des postes.

Jean-Guy Talamoni et Corsica Nazione, enfin, espèrent, comme en 1998, améliorer nettement leur position au second tour. Les indépendantistes ont obtenu plus de 10 % le 7 mars, avec près de 10 500 voix. Or les nationalistes modérés, qui réprouvent la violence tout en introduisant dans leur langage le mot « souveraineté », vont dans une grande proportion apporter leurs suffrages à Corsica Nazione. Et ils ont été, au premier tour, au nombre de 13 000 sur quatre listes.

Paul Silvani

La proposition alternative au PACS est bien accueillie par les sénateurs

POUR L'INSTANT, les sénateurs trouvent leur compte dans la proposition alternative au Pacte civil de solidarité (PACS) de Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime). La proposition de loi socialiste sur le PACS, adoptée à l'Assemblée nationale le 9 décembre 1998, doit être examinée par le Sénat les 17 et 18 mars. M. Gélard, rapporteur de la commission des lois, propose d'inscrire une définition du concubinage dans le code civil - « le fait, pour deux personnes, de vivre en couple » - tout en étendant le régime des concubins hétérosexuels aux homosexuels. En revanche, M. Gélard limite les dispositions relatives à l'adoption et la procréation médicalement assistée aux couples de sexe différent. Les concubins, qui peuvent prouver leur état « par tous moyens », peuvent en outre « signer un contrat devant notaire ou sous seing privé » pour régler leurs problèmes matériels. M. Gélard joue habilement sur deux tableaux en entendant le texte de la gauche tout en faisant un geste vers les couples hors mariage (*Le Monde* du 10 mars).

Lors de son audition devant la commission des lois, mardi 9 mars, Elisabeth Guigou, ministre de la justice, a réaffirmé que le PACS se « distingue de l'union libre comme du mariage », tout en ajoutant que son ministère préparait « un certain nombre d'améliorations techniques » au PACS sans remettre en cause ses « grands axes ». « Il n'y a pas un article dans le PACS qui ne pose pas problème, juge de son côté M. Gélard : prenez le lieu d'enregistrement du contrat, au greffe du tribunal d'instance : plus de la moitié des quelque 575 tribunaux d'instance n'ont pas de greffiers ! », assure-t-il.

Le groupe RPR a approuvé la proposition du rapporteur. Charles Descours (RPR) la juge « équilibrée ». « Elle a reçu le soutien des associations qui ont participé à la manifestation anti-PACS », se félicite le sénateur de l'Isère, lui-même présent au défilé le 31 janvier. Jean Chérioux (RPR, Paris) y voit surtout « la fin de l'ambiguïté du projet de PACS : désormais il y a, d'un côté, le mariage et, de l'autre, les couples qui vivent en union libre ».

Le groupe centriste est perplexe. « Il n'y a pas d'engouement pour sacraliser l'union hors mariage mais nous ressentons la nécessité de régler les problèmes que rencontrent les homosexuels », résume Jean Faure (UC, Isère), premier vice-président du Sénat. « D'accord pour reconnaître les couples homosexuels, mais pas dans le code civil », observe, pour sa part, Michel Mercier (UC, Rhône).

Les sénateurs centristes n'ont pas participé à la réunion de concertation de la majorité sénatoriale, mardi en fin d'après-midi, qui a donné un avis « plutôt favorable » à la proposition de M. Gélard. Prudent, le rapporteur a ajouté : « Je m'attends à tout jusqu'au dernier moment ». « Avec la parité, les sénateurs ont reçu un choc médiatique. Ça va peut-être les rendre plus prudents cette fois-ci », espère Guy Cabanel (RDSE, Isère), rapporteur du projet de loi sur la parité. Méfiance, disent certains. Ironique, ou déterminé, Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), président de la commission des lois, a eu ce mot pour accueillir Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, en commission, mardi : « Vous entrez dans le temple réactionnaire... »

Clarisse Fabre

L'accord PS-MDC maintient la règle de l'unanimité parmi les Quinze

Sami Nair occupera la troisième place sur la liste commune

Le bureau national du PS a ratifié, mardi 9 mars, les accords avec le Mouvement des citoyens et le Parti radical de gauche pour les élections européennes. La déclara-

tion commune signée avec le MDC contredit le manifeste européen des socialistes en réaffirmant le principe de l'unanimité dans les décisions des Quinze.

AUCUNE VOIX discordante ne s'est fait entendre, mardi 9 mars, au bureau national du Parti socialiste, qui a ratifié, à l'unanimité, les accords avec le Mouvement des citoyens (MDC) et le Parti radical de gauche (PRG) pour les élections européennes. En présentant ces accords, François Hollande, premier secrétaire du PS, a souligné qu'il n'y avait aucun « problème de fond » avec le PRG, qualifié par Michel Sapin de « parti frère », et que le texte de quatre pages avec le MDC avait permis de « surmonter les divergences ».

M. Hollande n'a pas dissimulé le « prix » de ces accords, qui, en accordant quatre places éligibles à leurs alliés, en retirent autant aux socialistes. Sami Nair, qui avait été pressenti par Jean-Pierre Chevènement pour conduire une liste autonome du MDC, se trouvera bel et bien en troisième position, derrière M. Hollande. Pervenche Beres, qui, proche de Laurent Fabius, préside la délégation socialiste française au sein du Parlement européen depuis juin 1997, se trouve confirmée à la deuxième place. Le quatrième de la liste sera une radicale de gauche, ce qui donne toutes ses chances à Catherine Lalumière, si, toutefois, le PRG confirme ce choix. « C'est extrêmement chèrement payé, mais, politiquement, cela en valait la peine », commente le fabiusien Henri Weber. La cinquième place devrait revenir à Michel Rocard.

Bertrand Delanoë, sénateur de Paris, Serge Janquin, premier fédéral du Pas-de-Calais, Jean-Luc Mélenchon, porte-parole de la Gauche socialiste, Jean-Christophe Cambadélis, chargé des fé-

dérations et des relations extérieures au secrétariat national, et M. Weber ont pris la parole pour se féliciter de ces accords. M. Delanoë a approuvé « une démarche de rassemblement » qui a permis de « surmonter les divergences du passé ». Aucun membre du bureau national n'a évoqué, au-delà des élections européennes, puis municipales, les conséquences de l'accord avec le MDC. Pourtant, dans l'esprit de plusieurs socialistes, celui-ci pourrait conduire, à moyen terme, au retour des chevènementistes dans un parti qu'ils avaient quitté, en 1993, après avoir appelé à voter « non » au traité de Maastricht, en septembre 1992.

« Pour le moment », Alain Bergounioux, chargé de la communication, insiste sur ces trois mots

Complimenté par M. Hollande, Alain Bergounioux, chargé de la communication au secrétariat national, a présenté l'accord qu'il a négocié avec le MDC. Ce document prend acte de la divergence sur leur vision de l'Europe, les socialistes parlant de « fédération d'Etats-nations » et le MDC de « communauté des Etats-nations », les uns et les autres se référant à Lionel Jospin qui, le 1^{er} mars, devant le Parti des socialistes euro-

péens (PSE), à Milan, avait défini l'Europe comme une « union de nations ». Au-delà de ces différences, M. Weber a jugé que la question centrale est de savoir « comment infléchir l'Europe pour qu'elle devienne sociale-démocrate ».

M. Mélenchon a relevé que la déclaration commune prévoit que « l'objectif du plein emploi doit être inscrit dans les statuts de la Banque centrale européenne, au même rang que la lutte contre l'inflation, aujourd'hui vaincue ». Cette formule va plus loin que l'amendement de la Gauche socialiste sur le texte de la convention « nation-Europe » des 27 et 28 mars, qui assigne comme « objectif principal » à la BCE « la croissance et l'emploi ».

En revanche, aucun intervenant n'a commenté la concession faite au MDC sur la majorité qualifiée dans les conseils des ministres européens. Pour sa convention, la direction du PS estime que « le recours systématique au vote de la majorité doit s'accompagner d'une pondération des voix ». Beaucoup plus « profil bas », l'accord évoque « l'usage de la majorité qualifiée là où c'est souhaitable », mais ajoute que, « pour le moment, la règle de l'unanimité doit être maintenue chaque fois qu'est en jeu un intérêt vital ». M. Bergounioux insiste sur les trois mots « pour le moment », mais le MDC est hostile à l'extension de la majorité qualifiée, inscrite dans le manifeste du PSE en dépit de l'opposition des Britanniques.

Michel Noblecourt

Lire aussi notre éditorial page 14

Des élus lepénistes réclament un dialogue avec les mégrétistes

Les débats budgétaires dans les conseils régionaux posent à l'extrême droite un problème de cohérence face aux exécutifs de gauche ou d'opposition

Le débat se pencher, le 15 mars, sur le cas de M. Brissaud.

Partisan de la création d'un intergroupe avec les mégrétistes pour se mettre d'accord sur des positions communes, M. Brissaud avait demandé à être, au moins, vice-président du groupe des lepénistes en Franche-Comté. Sa requête ayant été repoussée, il a formé un troisième groupe avec une autre élue frontiste, Marie-France Ligney, malgré la désapprobation de M. Le Pen. Son épouse a envoyé, le 4 mars, à Martine Lehideux, présidente du groupe FNUF, et à Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN-MN du conseil régional d'Ile-de-France, une lettre rédigée avec Bruno Racouchot, ancien directeur du cabinet de M. Le Pen, rallié aux mégrétistes, dans laquelle ils demandent « une entente technique ». M^{me} Brissaud et M. Racouchot « déplorent la scission » et le fait que l'« intergroupe proposé (...) en son temps » par M. Le Gallou n'ait pas ren-

contré de succès. Ils suggèrent « un code de bonne conduite », le « vote réciproque » d'amendements et l'« élaboration d'une position commune » sur le budget.

VIOLENTE ALTERCATION

Si M. Le Gallou a répondu favorablement, le 8 mars, M^{me} Lehideux a jugé la démarche « dépassée, illusoire et fausseté naïve ». Une violente altercation a opposé, mardi 9 mars, au conseil régional, Samuel Maréchal, membre du bureau politique du FNUF, à Philippe Olivier, un des principaux animateurs du groupe mégrétiste. Le premier était venu de Saint-Cloud s'assurer que le groupe lepéniste respectait bien les consignes de non-communication totale avec celui de M. Le Gallou. La rencontre entre les deux hommes a dégénéré, nécessitant l'intervention des services de sécurité, qui ont maintenu M. Maréchal en dehors de l'hémicycle, où venait de s'ouvrir la séance budgétaire (lire page 10).

La tension est d'autant plus vive que FNUF et FN-MN se débattent dans les procédures judiciaires. Le 8 mars, M. Le Pen s'est plaint du fait que des comptes bancaires demeurent bloqués à la suite de démarches mégrétistes lui contestant sa qualité de président du FN. Le tribunal de grande instance de Paris a décidé, en effet, en référé, de maintenir le blocage des comptes du Front national à la Société générale et au Crédit du Nord, dans l'attente d'une décision de justice sur l'avenir du mouvement.

Christiane Chombeau

Davantage de fonds pour l'aide à la fonction parentale

QUELQUE 63 millions de francs (9,60 millions d'euros) supplémentaires seront attribués aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales afin de développer les actions d'accompagnement de la fonction parentale, a annoncé, mardi 9 mars, le délégué interministériel à la famille, Pierre-Louis Remy.

La Caisse nationale d'allocations familiales consacrera, par ailleurs, 100 millions de francs (15,24 millions d'euros) à ce même objectif. Il s'agit, a expliqué M. Remy, de créer, ou de mieux subventionner, des lieux de rencontre pour les parents, des lieux de médiation entre parents et adolescents, et un soutien aux parents immigrés dans leur fonction parentale. Un comité national de pilotage sera créé, de même que des comités d'animation départementaux, présidés par le préfet et regroupant associations, services de l'Etat, caisses d'allocations familiales et élus.

DÉPÊCHES

■ **SÉNAT**: Valéry Giscard d'Estaing estime que le Sénat est « indispensable », dans un entretien accordé au *Parisien* du 10 mars. « Une France sans Sénat serait un pays plus instable, aux secousses législatives trop fortes », observe l'ancien chef de l'Etat. S'il considère que « le Sénat doit continuer à représenter les collectivités territoriales », M. Giscard d'Estaing ajoute que « sa composition doit refléter l'état réel, en 1999, de ces collectivités territoriales, dans une France désormais largement urbanisée ». La réforme du mode de scrutin sénatorial devait être examinée par le conseil des ministres, mercredi 10 mars (*Le Monde* du 17 février).

■ **LA DROITE**: ancien président du conseil régional Rhône-Alpes, Charles Millon, indique, dans un entretien à l'hebdomadaire *Lyon Capitale* daté 10-17 mars, qu'il aura « un problème matériel à régler » s'il veut présenter une liste aux élections européennes. « L'obstacle à ma candidature ne pourrait être que financier », affirme-t-il. Il ajoute qu'il sera « présent lors des élections municipales [à Lyon] de la manière qu' (il) jugera bonne ». - (Corresp. rég.)

■ **JUSTICE**: Joey Starr, l'un des chanteurs du groupe NTM, condamné, le 24 février, par le tribunal correctionnel de Montpellier (Hérault) à deux mois de prison ferme et une amende de 30 000 francs (4 526 euros) pour l'agression d'une hôtesse de l'air, ne fera pas appel du jugement, a indiqué l'un de ses avocats, M^e Ferran, mardi 9 mars. M^e Ferran espère obtenir pour son client une mesure de semi-liberté.

■ **ILE-DE-FRANCE**: Hervé Marseille, conseiller régional d'Ile-de-France, délégué national aux élections à l'UDF et jusqu'à présent premier adjoint, a été élu maire de Meudon (Hauts-de-Seine), mardi 9 mars, par 34 voix contre 9 à Emmanuelle Dupuy (PS), au premier tour de scrutin. Il succède à Henry Wolf (UDF), démissionnaire.

■ **HOMOSEXUELS**: la ville de Reims (Marne) a été condamnée, mardi 9 mars, par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, à verser 4 000 francs (609,80 euros) à l'association homosexuelle Ex-Aequo pour avoir indûment interdit, le 27 avril, une manifestation de recueillement en mémoire des déportés homosexuels.

■ **FEMMES**: une quinzaine d'intellectuelles ont signé une lettre de soutien à Dominique Voynet, ministre de l'environnement, « après les tombereaux d'injures des agriculteurs » lors de sa visite au Salon de l'agriculture, le 4 mars. Parmi les signataires figurent Florence Montreynaud (écrivain), Nadia Ringart (sociologue), Elizabeth Badinter (professeur), Josette Alia (journaliste), Yvette Roudy (parlementaire), Christiane Collange (écrivain).

■ **DOPAGE**: le Parlement a définitivement adopté, mardi 9 mars, le projet de loi concernant la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage, après le vote favorable et unanime du Sénat.

TRANSPHERE SA CH-98

Proportions parfaites et finition raffinée donnent aux montres Breguet leur style inimitable. En 1786, Abraham-Louis Breguet imagina le guillochage de ses cadrans, selon une technique que de rares artisans perpétuent de nos jours.

Conçue en 1810 pour la reine de Naples, la première montre-bracelet de l'histoire est une Breguet. Inspiré par des œuvres devenues légendaires, l'esprit créatif de la maison s'exprime avec toujours autant d'éclat et d'élégance dans sa collection destinée aux femmes.

D'une extraordinaire souplesse, le bracelet d'or d'une montre Breguet comprend des centaines de pièces assemblées à la main avec un soin infini. Il faut toute l'habileté d'un orfèvre expérimenté pour mener à bien ce délicat exercice.

C'est en 1783 qu'Abraham-Louis Breguet créa ses célèbres aiguilles « à pomme ». Universellement appelées « aiguilles Breguet », elles soulignent le travail artisanal et l'excellence esthétique de la Breguet que vous choisirez.

Conçues et fabriquées dans la vallée de Joux, en Suisse, les montres Breguet évoquent aussi le prestige de Paris, où l'horloger s'établit en 1775. C'est Place Vendôme que sont conservées aujourd'hui les archives de la maison, uniques par leur richesse et leur ancienneté.

A votre intention

Toute montre Breguet porte en elle une page d'histoire écrite par Abraham-Louis Breguet, le plus grand horloger de tous les temps. Ses fines aiguilles « Breguet », son cadran délicatement guilloché et son boîtier cannelé lui confèrent une personnalité affirmée, inimitable. Terminé à la main, son mouvement perpétue l'esprit novateur hérité du fondateur, voici des siècles. Porter une montre Breguet, l'assurance de posséder l'exceptionnel.

Breguet
Depuis 1775

Notre catalogue vous sera adressé sur simple envoi de vos nom et adresse au numéro de fax 01 42 60 36 73 en indiquant la référence 923
BREGUET SA - 7, Place Vendôme 75001 PARIS • Tél. 01 42 60 69 34 • www.breguet.com

Deux scénarios autoroutiers pour faire sauter les bouchons lyonnais

L'État s'engage à réaliser, pour 2010, un grand contournement de l'agglomération. Mais deux options s'opposent : par l'est, zone déjà saturée en voies de circulation, ou par l'ouest, à travers une banlieue plus résidentielle

LYON

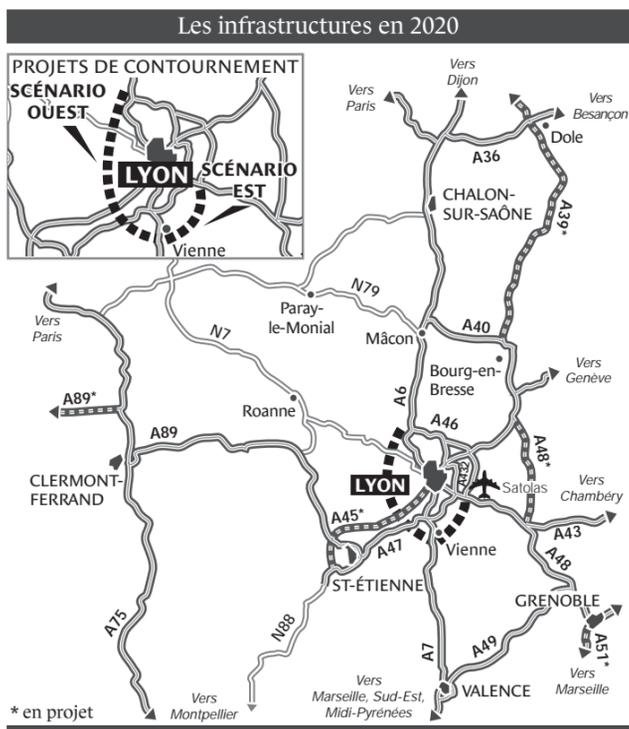
de notre correspondant régional

Le couloir Saône-Rhône ne sera pas submergé au début du prochain millénaire par la circulation automobile. C'est la garantie que souhaite donner l'Etat aux deux millions d'habitants de la région urbaine de Lyon et, plus généralement, à tous ceux qui se déplacent sur le grand axe autoroutier nord-sud, Paris-Lyon (A6) et Lyon-Marseille (A7).

A la demande du ministre des Transports, Jean-Claude Gayssot, le préfet de la région Rhône-Alpes, Michel Besse, a lancé, lundi 8 mars un large débat public sur le contournement autoroutier de Lyon qui durera deux mois. L'Etat projette de faire sauter avant 2010 ou 2015 le bouchon lyonnais et de redonner davantage de fluidité au trafic sur cet itinéraire.

Malgré la mise en service en 1993 de la rocade-est de Lyon, qui relie Anse, au nord de la métropole régionale, à Ternay, au sud, le fonctionnement de la voie Lille-Paris-Lyon-Méditerranée, reste perturbé : congestion, dégradation de la sécurité routière, nuisances et pollution rythment la vie quotidienne des habitants de la capitale de Rhône-Alpes. Quant au trafic de transit - plus de 50 000 véhicules par jour dont un quart de poids lourds -, il est souvent ralenti. Enfin, les pointes saisonnières qui, l'été et l'hiver, multiplient certains jours par deux le trafic, compromettent l'utilisation de cet axe.

Dès son ouverture, la rocade-est s'est révélée manifestement insuffisante. Le nouvel axe n'aura servi qu'à reporter légèrement plus loin du centre de Lyon les encombrements. Cette voie d'évitement, longue de soixante-deux kilomètres, qui coûta près de trois mil-



* en projet

liards de francs, aurait dû supprimer le célèbre bouchon de Fourvière. La rocade n'aura réussi qu'à réduire la durée de l'attente à l'entrée du tunnel qui assure, au cœur même de la ville de Lyon, l'interconnexion des autoroutes A6 et A7. L'échec était inévitable, constatent rétrospectivement les élus de la métropole rhodanienne.

UNE RUDE BATAILLE

« Il est urgent de sortir le trafic de transit de l'agglomération », plaide le préfet de Rhône-Alpes. Cette position est partagée par la quasi tota-

lité des élus locaux du Rhône qui, depuis trois jours, sont appelés à se prononcer sur ce projet. Mais la bataille entre les partisans d'un contournement par l'est lyonnais et ceux qui défendent un tracé empruntant l'ouest de l'agglomération sera rude.

Raymond Barre, maire (app. UDF) de Lyon et président de la communauté urbaine, ainsi que Michel Mercier (UDF), président du conseil général du Rhône, sont favorables à la seconde option, selon eux plus « efficace » car plus courte, 70 kilomètres dont 60 de tracé neuf,

contre 90 kilomètres dont 35 à mettre en chantier. Surtout, cette autoroute de liaison entre l'A6 et l'A7, qui serait concédée, s'articulera avec les futurs axes routiers et autoroutiers qui doivent contribuer, dans les prochaines années, au désenclavement de l'agglomération stéphanoise, grâce à l'autoroute A45, de la vallée du Gier et du bassin de Roanne par des réaménagements de voies existantes ou la construction d'un nouvel axe.

LE PÉRIPHÉRIQUE EN ATTENTE

Les partisans du contournement par l'est soulignent que celui-ci est trois fois et demi moins coûteux - 3,4 milliards de francs contre 12 milliards (510 millions d'euros contre 1,8 milliard) - et qu'il s'inscrit dans une zone de plaine où dominent les grandes cultures, alors que le tracé ouest s'attaque au « poumon vert » que sont les coteaux-du-lyonnais et le parc régional du Pilat et menace les fameux vignobles des côtes-rôties et de Condrieu : ces derniers devraient être préservés grâce à la construction de tunnels, « qui renchériront le coût de construction du contournement ouest », note Camille Mordelet porte-parole du comité de sauvegarde des coteaux-du-lyonnais.

Les arguments favorables au scénario est sont nombreux. Ce contournement compléterait un réseau autoroutier déjà largement préfiguré et il renforcerait la desserte de l'aéroport international de Satolas vers le sud tout en contribuant au développement du pôle urbain de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau et du parc industriel de la Plaine de l'Ain. Mais l'est lyonnais sature d'équipements routiers, autoroutiers, ferroviaires et aéroportuaires. Il devrait accueillir la nouvelle ligne de contournement fret

de la SNCF et un gazoduc est aussi en projet. « L'équilibre écologique est menacé par la multiplication des infrastructures. Il faut que les nuisances soient mieux partagées au sein de l'agglomération », défend Marc Pagano, porte-parole du collectif des riverains et usagers de la rocade est.

« Si le coût d'investissement brut immédiat est plus lourd à l'ouest qu'à l'est, la rentabilité économique à long terme est plus élevée à l'ouest », explique le préfet de région, qui se fonde sur une étude des services de la direction régionale de l'Équipement. Celle-ci révèle que le contournement ouest est indispensable et qu'il est le plus attractif pour les utilisateurs des autoroutes A6 et A7. Enfin il sépare efficacement les fonctions de transit et de desserte locale puisqu'il limite à moins de trois le nombre des échangeurs sur un parcours de 70 kilomètres.

En attendant, Lyon ne dispose

toujours pas d'un périphérique complet pour faciliter sa propre circulation. La mise en service en 1997 de TEO, entre Villeurbanne et Ecully, qui prolonge la partie sud et est du périphérique, facilite certes la traversée du nord de l'agglomération. Mais le projet d'un tronçon ouest (TOP), qui devait le compléter, a été arrêté en raison de son coût très élevé (7 milliards de francs, 1,07 milliard d'euros) mais aussi en raison des problèmes liés au péage qui ont surgi au moment du lancement de TEO.

Pour terminer ce périphérique, le maire de Lyon, M. Barre, a donc proposé de remplacer le TOP par un tunnel réservé seulement aux automobiles. Mais il a averti qu'il ne bouclerait le périphérique lyonnais que lorsque l'Etat aura décidé le principe d'un grand contournement de l'agglomération, de préférence par l'ouest.

Claude Francillon

Le préfet de police hostile au projet Tiberi pour la place de la Concorde

PHILIPPE MASSONI, préfet de police de Paris, s'oppose au souhait de Jean Tiberi, le maire (RPR) de la ville, de réduire la circulation automobile de 80 % sur la place de la Concorde (*Le Monde* du 10 mars). Dans une lettre adressée à M. Tiberi, lundi 8 mars, M. Massoni indique que ce projet « suppose a priori une diminution effective de 5 % à 10 % de la circulation automobile dans ce secteur de Paris » et « supprime de fait une liaison importante entre la rive gauche et la rive droite » dans un secteur « où sont implantés de nombreux établissements sensibles ».

Le préfet de police indique cependant vouloir poursuivre avec la Ville de Paris les études sur ce projet d'aménagement, à partir du scénario de réduction de 50 % de la circulation, écarté par M. Tiberi. M. Massoni a fait savoir, mardi 9 mars, qu'il souhaite « trouver un bon équilibre entre une amélioration de l'esthétique de la place et la nécessité d'assurer la circulation dans la capitale ».

Lettre ouverte au président d'Elf

Monsieur,

En choisissant le site de Fos-sur-Mer - Port-Saint-Louis du Rhône pour la construction de la plateforme pétrolière Girassol, vous avez fait confiance à l'expérience et au savoir-faire de nos chantiers et de nos ouvriers. Les collectivités locales et le Port Autonome de Marseille ont appuyé votre choix en s'engageant sur des aides publiques importantes : 22,5 millions de francs en 1998 et 20 millions de francs en 1999.

Or, nous apprenons que, malgré ces efforts financiers considérables, malgré les investissements publics et privés déjà réalisés sur place, malgré les immenses espoirs des entreprises locales et de leurs sous-traitants, Elf et ses partenaires pétroliers américains et britanniques souhaitent délocaliser cette construction qui représente 1 500 emplois en deux ans, un millier d'emplois induits, soit un total de trois millions d'heures de travail.

Vous envisagez de lancer un nouvel appel d'of-

fres, dont le site de Fos-sur-Mer-Port-Saint-Louis du Rhône serait exclu au profit de chantiers installés en Corée, à Dubaï ou en Norvège.

Nous devinons bien les raisons économiques qui pourraient vous inciter à faire réaliser cette plateforme dans un pays où le coût de la main d'œuvre est moins élevé qu'en France, mais nous n'osons pas croire que vous acceptiez ainsi de sacrifier le savoir-faire de nos entreprises et l'avenir de leurs salariés.

Nous vous demandons donc solennellement de maintenir cette commande sur le site de Fos-sur-Mer - Port-Saint Louis du Rhône.

Si toutefois, vous décidiez de lancer un nouvel appel d'offre, nous ne comprendrions pas que nos entreprises en soient exclues.

Il y va de l'intérêt du département des Bouches-du-Rhône, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la France et de l'Europe.



Jean-Noël Guérini
Président du Conseil général
des Bouches-du-Rhône

Claude Cardella
Président de la Chambre de commerce
et d'industrie Marseille-Provence

Michel Vauzelle
Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sang contaminé : l'arrêt de la Cour

[...]

II - Griefs allégués par la commission d'instruction

Attendu que l'arrêt de renvoi reproche à Edmond Hervé de n'avoir pas surveillé l'application effective des prescriptions de la circulaire du 20 juin 1983 visant à écarter des collectes de sang les personnes présentant un risque viral ; qu'il lui est, notamment, fait grief d'avoir toléré que se poursuivent les prélèvements de sang dans les établissements pénitentiaires ;

Attendu qu'il est, par ailleurs, reproché à l'intéressé ainsi qu'à Laurent Fabius et Georgina Dufoix, d'une part, dans le but de favoriser l'implantation sur le marché du réactif mis au point par la société Diagnostics Pasteur au détriment de firmes étrangères, d'avoir retardé la généralisation des tests de dépistage et leur inscription à la nomenclature des actes de biologie médicale et, d'autre part, de ne pas avoir fait procéder au rappel des personnes susceptibles d'avoir été contaminées, avant le 1^{er} août 1985, par la voie de la transfusion sanguine ;

Qu'il est enfin retenu à charge contre Edmond Hervé et Georgina Dufoix de n'avoir pas édicté une réglementation spécifique destinée à préserver, en toutes circonstances, la qualité du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés utilisés à des fins thérapeutiques, en tolérant, notamment, la délivrance de produits sanguins non inactivés et en n'ordonnant pas la destruction immédiate des stocks présentant des risques de transmission du virus ;

Que la commission d'instruction retient l'existence d'un lien de causalité entre ces fautes et le décès ou l'incapacité de sept des victimes concernées par les plaintes ;

III - Sur les réquisitions du ministère public

Attendu que, dans ses réquisitions orales, le ministère public reprend la distinction, abordée à plusieurs reprises au cours des débats, entre les notions de responsabilité politique et de responsabilité pénale ;

Qu'après avoir estimé que, « prise dans sa globalité, la politique sanitaire du gouvernement de la France d'avril à septembre 1985 a été catastrophique en ce qui concerne la lutte contre l'extension du sida », il conclut, s'agissant des ministres, que l'inadéquation de leurs interventions, ainsi qu'une absence d'implication que l'instruction et les débats auraient mises en évidence, ne peuvent pour autant être considérées comme pénalement fautives, qu'elles ne constituent pas une infraction pénale susceptible de justifier une condamnation et que la juste application du droit impose, en conséquence, la relaxe ;

Que le parquet général invite alors la Cour à avoir un « rôle civique » en décernant aux prévenus une forme de « blâme public », que la responsabilité politique serait à recréer en France et que la décision de la Cour pourrait y contribuer, à raison des « messages forts que donne ce procès aux gouvernants de notre pays » ;

Qu'après avoir souligné dans ses réquisitions écrites aux fins de non-lieu, que le droit pénal, ne cherchant plus seulement à atteindre les fautes intentionnelles mais aussi les comportements de tous les jours dans les activités les plus élémentaires, devenait un des moyens de la démocratie, le parquet général évoque le risque que les ministres, à l'avenir, soient conduits à s'expliquer devant la Cour de justice de la République de leurs choix politiques ; qu'une telle perspective aboutirait à substituer un contrôle judiciaire à ce qui relève du contrôle démocratique et à créer une « regrettable confusion des pouvoirs » en soumettant les actions du pouvoir exécutif à l'appréciation des juges ;

Mais attendu que la responsabilité politique – à en supposer la notion, les critères et la mise en œuvre précisément définis, ce qui n'est pas de la compétence de la Cour – n'est exclusive ni de la responsabilité civile et administrative de l'Etat, ni de la responsabilité pénale ;

Qu'en effet, les dispositions de l'article 681 de la Constitution, applicables en l'espèce, consacrent expressément l'autonomie de la responsabilité pénale des membres du gouvernement en cas de crimes ou de délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, sans faire de distinction entre les infractions intentionnelles et les infractions non intentionnelles ;

Qu'il n'appartient pas non plus à la Cour, dont le rôle est d'appliquer le droit positif et non d'en apprécier l'opportunité, de se prononcer sur les observations du procureur général, fussent-elles pertinentes, relatives aux risques qu'il évoque ainsi qu'au phénomène de l'inflation pénale ;

Qu'il s'agit là de choix politiques qui ne relèvent que du seul législateur ; que la Cour, exerçant une fonction judiciaire et non civique, ne saurait, en décernant aujourd'hui un blâme ou demain un satisfecit, s'arroger le rôle d'arbitre de la vie politique française sans compromettre le fonctionnement normal des institutions de la République ;

Qu'au demeurant, il n'a pas été prétendu en l'espèce, par les prévenus, que le comportement qui leur est reproché dans la conduite de la politique sanitaire, à l'époque visée par la prévention, procédait d'un choix politique délibéré, clairement annoncé ;

IV - Les moyens de la défense

Attendu que les avocats d'Edmond Hervé sollicitent sa relaxe ; que M^e Maisonueuve soutient que la commission d'instruction a refusé d'accomplir les actes et d'ordonner les expertises qu'il avait demandées ; que selon lui, Edmond Hervé, quoique maire d'une grande ville, s'est consacré avec assiduité à son travail ministériel ; qu'enfin, bien qu'au contact d'un monde médical qui aurait sous-estimé les risques du sida, il avait néanmoins été l'un des initiateurs des circulaires sur la sélection des donneurs et des arrêtés relatifs au dépistage du virus VIH ;

Qu'il s'agit là de choix politiques qui ne relèvent que du seul législateur ; que la Cour, exerçant une fonction judiciaire et non civique, ne saurait, en décernant aujourd'hui un blâme ou demain un satisfecit, s'arroger le rôle d'arbitre de la vie politique française sans compromettre le fonctionnement normal des institutions de la République ;

Qu'au demeurant, il n'a pas été prétendu en l'espèce, par les prévenus, que le comportement qui leur est reproché dans la conduite de la politique sanitaire, à l'époque visée par la prévention, procédait d'un choix politique délibéré, clairement annoncé ;

Laurent Fabius,
ancien premier
ministre,
Georgina Dufoix
et Edmond
Hervé, anciens
ministres

ont comparu
devant la Cour
de justice

de la République
pour « atteintes
involontaires

à la vie
et atteintes

involontaires
à l'intégrité

physique

des personnes »
dans le cadre

de l'affaire dite
du sang

contaminé.

Nous publions

des extraits

partiels

de l'arrêt rendu

par cette Cour,

le mardi 9 mars

1999, et dont

la lecture

fut faite par

son président

Christian

Le Gunehec

Attendu que, en faveur de Laurent Fabius, M^e Darrois plaide que le premier ministre, malgré une médecine divisée et la science balbutiante, a pris une décision rapide et claire afin de rendre obligatoire le dépistage des dons du sang ;

Que M^e Zaoui s'attache à remettre en cause ce qu'il appelle la thèse du « complot pasteurien » avancée par l'arrêt de renvoi ; qu'il soutient que les tests de la société Diagnostics Pasteur ont été opérationnels dès le mois de mars 1985 et que la formalité de l'enregistrement n'était pas nécessaire pour que les entreprises concurrentes puissent fournir leurs produits aux centres de transfusion sanguine, ce qu'elles ont d'ailleurs fait ;

Que le bâtonnier de Bigault du Granrut, après avoir présenté la personnalité et la carrière de Laurent Fabius, insiste sur la nécessité de replacer les faits dans le contexte de l'époque et de distinguer la responsabilité de l'Etat de celles des ministres ; que, selon lui, Laurent Fabius a appliqué « le principe de précaution » avant même son introduction dans notre droit positif ;

V - Sur les faits reprochés à Laurent Fabius

Attendu que les griefs invoqués par l'arrêt de renvoi à l'encontre de Laurent Fabius ne portent que sur son comportement en qualité de premier ministre concernant la généralisation des tests de dépistage du sida chez les donneurs de sang et les mesures d'accompagnement ;

Attendu que, selon l'article 21 de la Constitution, il appartient au premier ministre, qui dirige l'action du gouvernement, d'en définir les grandes orientations politiques, en donnant au besoin les impulsions nécessaires, et d'arbitrer les différends qui pourraient survenir entre ses ministres ; qu'il dispose, pour exercer sa fonction, du concours de son cabinet et du secrétariat général du gouvernement ;

Que chacun des membres du gouvernement, qui bénéficie d'une délégation de pouvoirs du premier ministre, dispose d'une compétence propre, définie par le décret fixant les attributions du département ministériel dont il a la charge ;

Attendu qu'il résulte de l'information que Laurent Fabius a été saisi du problème du dépistage obligatoire des dons de sang par une note de son conseiller industriel, datée du 29 avril 1985 ; qu'il ressort des annotations portées sur ce document que le premier ministre a exprimé d'emblée une position favorable au principe de la mesure de dépistage obligatoire et a demandé que soit préparée la décision à intervenir, sans pour autant dessaisir le ministre et le secrétaire d'Etat concernés ; qu'à la suite de cette demande, une réunion interministérielle s'est tenue à Matignon, le 9 mai 1985, sous la présidence de François Gros, conseiller du premier ministre, chargé de la recherche ;

Que, par une note du 13 mai 1985, celui-ci a informé le directeur de cabinet des résultats de la réunion, en faisant état des principales positions en présence et en indiquant que l'instruction du dossier se poursuivait en vue d'une généralisation du test ; que cette note a été portée à la connaissance de Laurent Fabius, qui ne l'a assortie d'aucune observation particulière ;

Que le compte rendu officiel de la réunion du 9 mai, ou « bleu », a été établi le 17 mai et diffusé par le secrétariat général du gouvernement le 22 mai, que, comme il est d'usage, ce document mentionne *in fine* les orientations arrêtées à l'issue de la réunion, notamment que « le dossier d'enregistrement d'Abbott soit encore retenu quelque temps au Laboratoire national de la santé », que, toutefois, cette question n'était pas évoquée dans la note du 13 mai 1985 remise au premier ministre et il est établi que celui-ci n'en a jamais été personnellement saisi ; que l'affirmation de l'arrêt de renvoi, selon laquelle l'intention exprimée de différer l'enregistrement du test en cause, concurrent du test de Diagnostics Pasteur, « ne peut être que la traduction d'instructions données par le chef du gouvernement », n'est corroborée par aucun des éléments du dossier ni par les débats ;

Attendu que, de même, aucun élément de fait ne permet de confirmer l'allégation de l'arrêt de renvoi selon laquelle le premier ministre aurait personnellement empêché le secrétaire d'Etat à la santé d'annoncer le 22 mai 1985, lors d'un colloque tenu à Bordeaux, la résolution du gouvernement de généraliser le dépistage des dons du sang ;

Attendu que Laurent Fabius a été à nouveau saisi de la question du dépistage par une note de François Gros en date du 14 juin ; que le premier ministre a aussitôt demandé, en urgence, des informations complémentaires qui lui ont été fournies par une nouvelle note du 18 juin ;

Que c'est à l'issue de cette première partie du processus interministériel que le premier ministre a annoncé à l'Assemblée nationale, le 19 juin 1985, la décision prise par le gouvernement de rendre le dépistage obligatoire rapidement ;

Que, au cours de la période qui a suivi, l'attention du premier ministre a été attirée par des courriers datés des 28 et 29 juin, reçus le 1^{er} juillet, signalant la nécessité de prendre sans délai les mesures d'application de la décision annoncée, qu'il a transmis ces courriers à son cabinet en soulignant à son tour l'urgence de la mise en œuvre de ces mesures ;

Qu'ont alors été organisées, sous la présidence d'un membre du cabinet du premier ministre, trois réunions interministérielles ayant pour objet de définir les procédures d'exécution de la décision relative au dépistage, qu'au cours de ces réunions, qui se sont tenues les 12, 17 et 22 juillet 1985 et auxquelles ont participé les représentants des six ministères concernés, les questions relatives à la généralisation du test, à la protection de la production nationale et au financement de la mesure ont été évoquées ; que les arrêtés ministériels rendant obligatoire le dépistage et augmentant le prix des produits sanguins de manière à y intégrer le coût du nouveau test ont été pris le 23 juillet 1985, publiés au *Journal officiel* dès le lendemain ; que la date retenue par ces arrêtés pour l'application du dépistage obligatoire a été fixée au 1^{er} août et non au 1^{er} octobre, comme il avait été primitivement envisagé par les directions administratives concernées ;

Attendu, par ailleurs, qu'il ne résulte ni du dossier ni des débats que la question du rappel des transfusés ait été expressément soumise au premier ministre ; que, l'insuffisance, sur ce point, des prescriptions de la circulaire du directeur général de la santé du 2 octobre 1985, ne peut en conséquence être retenue à son encontre ;

Attendu qu'en définitive le dépistage des dons de sang, mis en œuvre dès juillet 1985 dans la plupart des centres de transfusion, a été imposé et généralisé en France sans retard, par comparai-

son avec le calendrier observé dans la plupart des autres pays du monde (troisième en Europe, cinquième au niveau mondial) ;

Qu'il apparaît dans ces conditions, compte tenu des connaissances de l'époque, que l'action de Laurent Fabius a contribué à accélérer les processus décisionnels et que, dès lors, ne sont pas constitués, à son encontre, les délits prévus par les articles 221-6 et 222-19 du code pénal ;

VI - Sur les faits reprochés à Georgina Dufoix

Attendu que Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, bien que disposant d'une délégation générale de pouvoirs au titre de l'article 21 de la Constitution pour l'ensemble des problèmes relevant de son ministère, s'en est remise au secrétaire d'Etat à la santé, placé sous son autorité, pour les questions entrant dans les compétences de ce dernier, dès lors qu'elles n'avaient pas d'implications financières ;

Qu'il n'apparaît pas que l'intervention du ministre ait été nécessaire avant la décision du premier ministre, du 19 juin 1985, sur le dépistage obligatoire de tous les prélèvements sanguins ;

Qu'à compter de cette date, aucun retard n'a été apporté dans la mise en place de cette mesure par les arrêtés du 23 juillet 1985, notamment dans sa prise en charge par la Sécurité sociale, directement rattachée à Georgina Dufoix ;

Qu'à cet égard, il résulte des débats que cette dernière a refusé de donner son accord à des projets d'arrêtés, établis le 12 juillet 1985 sous le double timbre de la direction générale de la santé et de la direction de la Sécurité sociale, qui prévoyaient un système de conventionnement favorisant Diagnostics Pasteur et envisageaient de fixer, non pas au 1^{er} août 1985 mais au 1^{er} octobre seulement, l'entrée en vigueur du dépistage obligatoire ;

Qu'en ce qui concerne les mesures d'accompagnement de ce dépistage, il n'est pas établi que l'attention de la prévention ait été appelée sur la nécessité d'instaurer de telles mesures dont l'initiative incombait au secrétaire d'Etat et à ses services ;

Attendu qu'ultérieurement, lorsque s'est posée la question de l'inscription des tests utilisés dans les laboratoires d'analyse médicale à la nomenclature de la Sécurité sociale, il n'est pas contesté que la différenciation, qui a pu intervenir entre les divers tests, a été sans conséquence pour la santé publique, dès lors que le test inscrit à la nomenclature était fiable et disponible en quantité suffisante ;

Qu'en conséquence, il n'y a pas lieu de retenir Georgina Dufoix dans les liens de la prévention ;

VII - Sur les faits reprochés à Edmond Hervé

Attendu que, par circulaire du 20 juin 1983, signée du professeur Roux, directeur général de la santé, le secrétaire d'Etat à la santé a prescrit d'écarter des dons du sang les personnes à risques, au moyen d'un interrogatoire ; que cette circulaire n'a été que peu ou pas appliquée par les transfuseuses ;

Que la responsabilité d'une telle situation relève essentiellement de l'organisation de la transfusion sanguine à l'époque des faits, ainsi que de considérations « d'ordre culturel » qui ont prévalu sur les impératifs de santé publique, que cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les collectes de sang en milieu carcéral ;

Mais attendu qu'il n'est pas démontré que le secrétaire d'Etat ait été complètement informé, par ses conseillers et par ses services, de la non-application de la circulaire du 20 juin 1983 et des risques inhérents à l'absence d'une sélection systématique des donneurs ;

Qu'au surplus, aucun lien de causalité, même indirect, ne peut être relevé entre cette absence de sélection et la mort ou l'incapacité de celles des victimes que retient l'arrêt de renvoi ;

Attendu qu'il est également reproché à Edmond Hervé de ne pas avoir pris conscience de l'ampleur de la contamination sanguine par le virus HIV, ni de la nécessité de recourir au dépistage généralisé des dons du sang, au motif que, lors de la réunion interministérielle du 9 mai 1985, son représentant avait estimé qu'un tel dépistage ne se justifiait pas en termes de santé publique ;

Que, toutefois, il est établi que le secrétaire d'Etat n'avait pas été informé des questions qui allaient être abordées au cours de cette réunion et que, par ailleurs, il avait l'intention d'annoncer le 22 mai 1985, au congrès d'hématologie de Bordeaux, la décision de généraliser le dépistage ;

Que, si cette annonce a été différée jusqu'au 19 juin 1985, il ne résulte ni de l'instruction, ni des débats, que cela lui soit imputable et que, après cette date, il puisse lui être reproché une faute quelconque de négligence dans le délai d'élaboration des arrêtés du 23 juillet suivant ou dans la mise en place obligatoire du dépistage des dons du sang ;

Attendu que, par contre, comme l'arrêt de la commission d'instruction le relève, Edmond Hervé devait veiller, à raison de ses responsabilités propres, à édicter la réglementation nécessaire pour que soit préservée, en toutes circonstances, la qualité du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés utilisés à des fins thérapeutiques ;

Qu'il aurait dû, en particulier, prendre les mesures d'accompagnement des arrêtés du 23 juillet 1985, afin d'imposer le dépistage obligatoire ou la destruction des produits sanguins prélevés avant le 1^{er} août 1985 et qui n'avaient pas été testés ou inactivés ; qu'il lui appartenait, en outre, de donner les instructions nécessaires pour que soient recherchées et rappelées les personnes susceptibles d'avoir été antérieurement contaminées par voie de transfusion sanguine ;

Attendu que, à cet égard, Edmond Hervé a commis une faute d'imprudence ou de négligence et un manquement à une obligation de sécurité ou de prudence qui lui était imposée par le code de la santé publique ; que cette faute et ce manquement ne sont en relation de causalité, au moins indirecte, qu'avec le décès de Sarah Malik, contaminée au stade fœtal en l'absence du rappel de sa mère, transfusée le 25 avril 1985, ainsi qu'avec l'incapacité totale de travail subie par Sylvie Rouy, à la suite de sa contamination, le 2 août 1985, par un don de sang non testé, prélevé le 13 juillet 1985 ; qu'il doit, en conséquence, être déclaré coupable pour ces faits du chef des articles 319 et 320 anciens et 121-3, 221-6 et 222-19 du code pénal ; [...]

La Cour, exerçant une fonction judiciaire et non civique, ne saurait, en décernant aujourd'hui un blâme ou demain un satisfecit, s'arroger le rôle d'arbitre de la vie politique française

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Europe : les faux choix du PS

VÉRITÉ à Milan, mensonge à Paris... à moins que ce ne soit l'inverse. Le document en vingt et un points qui constitue le Manifeste commun des socialistes européens pour les élections du 13 juin, adopté au congrès de Milan le 1^{er} mars, énonce que les décisions prises par les Quinze doivent gagner en efficacité et en transparence, « y compris par un recours étendu à la majorité qualifiée là où cela est souhaitable ». La déclaration commune signée par le PS français avec le Mouvement des citoyens, un semaine plus tard, indique, elle, que « pour le moment, la règle de l'unanimité doit être maintenue chaque fois qu'est en jeu un intérêt vital ». Il n'y aurait point là de contradiction, selon les dirigeants du PS, puisque les traités ne prévoient pas, « pour le moment », le passage de la règle de l'unanimité à celle de la majorité – réforme essentielle sans laquelle l'Europe, qui marche déjà mal à quinze membres, sera ingérable à dix-huit et, à plus forte raison, à vingt ou vingt et un.

L'astuce dialectique du PS ne doit pas masquer le fond du problème. Chargé de négocier avec le ministre britannique des affaires étrangères, Robin Cook, le texte du Manifeste des socialistes européens, le Français Henri Nallet s'était prévalu d'une victoire lorsque, fin janvier, il avait obtenu l'accord de son partenaire sur le principe du passage à la majorité. C'était, à l'entendre, un succès de la conception politique de l'Europe, au détriment de ceux qui, à Londres et ailleurs, refusent

l'idée que l'Union puisse acquiescer une légitimité propre à côté des Etats. Jean-Pierre Chevènement avait réagi aussitôt en déclarant, le 31 janvier, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », que cette vingt et unième condition lui posait « quelques problèmes ». Mais, avait-il ajouté, il y a, au sein du PS, « des sensibilités différentes », des « fédéralistes » et « des gens plus réalistes ».

Le réalisme règne, comme il se doit, à l'hôtel Matignon, où le ministre de l'intérieur a négocié avec Lionel Jospin le ralliement du Mouvement des citoyens à la liste du PS pour les élections européennes. Or, précisément, cette discussion « au sommet » donne toute sa portée à la déclaration signée par les deux formations le 8 mars. Elle porte la marque du premier ministre qui, fidèle à lui-même, considère que l'« intérêt vital » de la France peut s'opposer – et doit pouvoir être opposé – à la construction d'un espace démocratique européen.

Le risque est que cette hiérarchie des priorités n'aboutisse à vider de son sens l'engagement de réformer les institutions de l'Union avant d'élargir celle-ci à de nouveaux membres. Dès à présent, l'inflexion « nationale » des socialistes français entre en contradiction avec leur volonté proclamée de faire progresser la coordination des politiques menées par les gouvernements européens en matière de croissance et d'emploi, ainsi que l'harmonisation des fiscalité et des normes sociales. L'Europe s'accommode mal de ces faux choix qui la rendent opaque et incompréhensible aux peuples.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication: Jean-Marie Colombani

Directoire: Jean-Marie Colombani; Dominique Alduy, directeur général;

Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction: Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction: Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau

Directeur artistique: Dominique Royette

Secrétaire général de la rédaction: Alain Fourment

Rédacteurs en chef:

Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses);

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux); Michel Kajman (Débats);

Eric Le Boucher (International); Patrick Jarreau (France); Franck Nouchi (Société); Claire Blandin (Entreprises);

Jacques Buob (Aujourd'hui); Josyane Savigneau (Culture); Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique: Eric Azan

Médiateur: Robert Solé

Directeur exécutif: Eric Pialloux; directeur délégué: Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction: Alain Rollat; directeur des relations internationales: Daniel Vernet;

partenariats audiovisuels: Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance: Alain Minc, président; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs: Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société: cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social: 985 000 F. Actionnaires: Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'émancipation des femmes soviétiques

À PROPOS de la Journée internationale des femmes, qui tombe le 8 mars, la presse de Moscou a célébré les magnifiques conquêtes du féminisme au « pays du socialisme ». Elle a rappelé, avec force statistiques, le rôle éminent joué par les femmes dans la vie politique, économique et sociale de l'URSS. Il est certain que leur activité est considérable et très efficace, tant dans l'industrie que dans l'agriculture, tant dans l'enseignement que dans les sciences, les lettres et les arts.

Mais cette stricte égalité de l'homme et de la femme en URSS a aussi son revers. On n'hésite pas à faire faire aux citoyennes soviétiques les métiers les plus durs. Certains spectacles contemplés au cours d'un voyage à Moscou ont de quoi offusquer notre sensibilité d'« Occidentaux décadents ».

Au reste l'émancipation des

femmes est loin d'être complète, et les travailleuses se plaignent beaucoup d'être les esclaves de leurs multiples tâches domestiques. Dans ses slogans publiés à l'occasion de la Journée internationale, le comité central du Parti communiste invite tous les soviets à améliorer les conditions de vie des ouvrières d'usine, des employées de bureau, des kolkhoziennes.

Une exposition de machines à laver et de réfrigérateurs vient précisément d'avoir lieu dans les locaux du soviet de Moscou. Mais la fabrication n'en est encore qu'à ses débuts, et la presse annonce qu'on a l'intention d'ouvrir bientôt un magasin de vente à Moscou, un unique magasin pour une population de quelque six millions d'habitants.

André Pierre

(11 mars 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC

ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Brésil, Japon : flagrant délit d'abus doctrinal

ASIE, RUSSIE, BRÉSIL, et toujours le Japon. Les crises se succèdent ; elles ont un air familier, mais chacune n'est « ni tout à fait la même ni tout à fait une autre ». Elles sont de fait profondément différentes, ne serait-ce que parce qu'elles concernent des économies dont les structures et les niveaux de développement sont assez éloignés les uns des autres. Elles ont ceci de familier que chacune illustre, davantage que les effets de la mondialisation, une erreur de doctrine et que pourtant la doctrine sort renforcée de son propre échec. Au temps où, dit-on, les idéologies se sont effondrées, les doctrinaires abondent ! Il faudra revenir sur cette étrange emprise des idéologies « secondaires », cette puissance formidable des idées simples qui va jusqu'à reproduire, au nom du bien, des actions par avance vouées à l'échec.

Ce qui se joue au Brésil comme au Japon, ce n'est pas, comme on pourrait le penser, de l'ordre de la fatalité, mais de celui d'une divergence radicale entre les préceptes de la bienséance économique et le principe de réalité, un flagrant délit d'abus doctrinal. Le cas du Brésil est le plus simple. Voilà une économie sous la chape de plomb d'une monnaie « forte ». Nous, Européens, savons d'expérience ce qu'il en coûte : un handicap artificiel de compétitivité pour les entreprises, redoublé d'un étouffoir pour l'activité sous forme de taux d'intérêt anormalement élevés. La situation

est insoutenable dans la durée et, tôt ou tard, la spéculation va faire son miel d'un taux de change anormalement élevé. De gré ou de force, la monnaie doit se déprécier. La réaction normale, rationnelle, apaisante, est alors de laisser flotter la monnaie pour donner à l'économie au moins une chance de salut en baissant les taux d'intérêt.

Oui, il existe des dévaluations réussies, lorsqu'elles mettent un terme à une situation artificielle où les taux de change sont maintenus à bout de bras jusqu'à complet épuisement. Le Brésil, dans un premier temps, en prit le chemin. Les capitaux revenaient, la Bourse remontait puisqu'on ne pouvait qu'anticiper un meilleur niveau d'activité, une meilleure profitabilité des entreprises.

LA SOUFFRANCE VERTUEUSE

Mais c'était compter sans la puissance de la doctrine, qui se vit en danger : comment ses promoteurs pouvaient-ils accepter que le Brésil administre la preuve que le « crime » pouvait payer ? Cela remettrait en cause le bien-fondé du dogme de la monnaie « forte » et donc l'influence des institutions qui l'avaient imposé à l'ensemble des pays émergents. Washington ne pouvait laisser faire et ne laissera pas faire. Il suffit d'une visite du président brésilien en cette ville pour qu'il comprît – très probablement à contrecœur – qu'il n'avait comme ressource que d'augmenter

à nouveau les taux d'intérêt. Et qu'il fallait ainsi que l'économie brésilienne perde sur tous les tableaux afin que la doctrine officielle retrouve sa respectabilité.

Les capitaux n'avaient plus aucune incitation à retourner ou même à rester dans une économie que le niveau exorbitant des taux d'intérêt allait étouffer. On ne laissait pas la moindre chance au Brésil de s'en sortir par le haut, comme s'il fallait prouver que tout écart par rapport au dogme devait être payé d'une période plus ou moins prolongée de souffrance sociale. C'est cette thèse de la souffrance vertueuse que je dénonçais dans *Le Débat interdit* et que Jeffrey Sachs et Paul Krugman dénoncent à propos des interventions du FMI.

Le cas du Japon permet d'illustrer un autre aspect de la puissance de la doctrine. Ce pays n'en finit pas de tenter de sortir du piège de la déflation et découvre ainsi qu'inflation et déflation ne sont pas des processus symétriques. Autant le premier est aisément maîtrisable par une politique monétaire classique – je parle ici de l'inflation dans les pays industrialisés et non des situations d'hyperinflation –, autant le second semble échapper à tout contrôle. Un dirigeant de la Banque du Japon me disait récemment que l'on avait à ce point diabolisé l'inflation qu'on en avait oublié qu'il s'agissait d'un mal mineur comparativement à la déflation, et qu'il était, somme toute, infiniment préférable de s'accommoder d'une inflation moyenne plutôt que de risquer la déflation. C'est un discours inhabituel dans la bouche d'un banquier central, mais il montre bien la distance qui peut, en certaines circonstances, s'établir entre les principes mondialisés de la bonne gestion économique et la réalité concrète d'une situation – un autre exemple de déni de doctrine officielle.

OUI A L'INFLATION !

Le Japon connaît, en effet, un déséquilibre oublié, car tellement inhabituel depuis la seconde guerre mondiale qu'on le considérerait comme une situation exotique ne servant qu'à des fins d'illustration pédagogique : la trappe à liquidité. C'est une situation où la politique monétaire, aussi expansionniste soit-elle, ne parvient pas à relancer l'activité. Le taux d'intérêt nominal a beau être nul, les agents économiques ne veulent ni consommer ni investir car ils pensent que les prix futurs ne peuvent qu'être plus bas que les prix présents. Autant attendre que les prix aient diminué avant d'acheter. Paul Krugman a récemment renouvelé l'analyse d'une telle situation, précisément à propos du Japon. La demande interne privée y est profondément déprimée – les ménages épargnent trop, les entreprises n'investissent pas assez –, ce qui implique que l'épargne du pays soit durablement supérieure à l'investissement. L'équilibre économique exigerait que le taux d'intérêt réel (la diffé-

rence entre le taux nominal et le taux d'inflation) soit négatif.

Mais parce que le taux d'intérêt nominal ne peut descendre en dessous de zéro, et que consommateurs comme investisseurs continuent d'anticiper une baisse des prix, le taux d'intérêt réel reste significativement positif. La conséquence en est une grave récession de l'activité. Certes, la baisse des revenus qui s'ensuit réduit la capacité d'épargne des agents économiques, mais, comme elle n'offre pas précisément un terrain fertile à l'activité, il est peu probable que l'investissement s'en trouve dynamisé. L'inverse a plus de chances de se produire, engendrant un processus cumulatif à la baisse de la production et de l'emploi.

Une première solution à ce problème est que l'investissement public vienne combler l'écart entre épargne et investissement privés. Le Japon s'y est essayé à plusieurs reprises avec les résultats que l'on sait. Le gouvernement a multiplié les plans de relance, mais sans réellement parvenir à sortir l'économie de la récession. Peut-être qu'à la longue y parviendrait-il, mais ce serait au prix d'une croissance considérable de l'endettement public.

Il est dans ces circonstances une façon plus simple et moins coûteuse d'éviter la déflation, c'est de tout faire pour que les anticipations des agents deviennent inflationnistes. Alors, le taux d'intérêt nominal restant nul, les taux d'intérêt réels deviennent négatifs, et il est à nouveau profitable pour les entreprises d'investir et pour les ménages de consommer, c'est-à-dire de réduire leur épargne. Mais comment parvenir à un tel résultat ? J'ose à peine l'écrire, tant la solution apparaît blasphematoire relativement à la doctrine officielle : il faudrait que la banque centrale s'engage de façon crédible à maintenir pendant un temps suffisamment long un taux d'inflation significativement positif. En ces temps où l'engagement des autorité monétaires à maintenir la stabilité des prix ne souffre aucune discussion, une telle solution a quelque chose de si choquant que la probabilité de sa mise en œuvre est virtuellement nulle.

Mais il faut souligner que ce n'est pas l'idée qui est hétérodoxe ou même aventureuse. Elle découle au contraire de l'analyse économique la plus rationnelle. Ce sont les préceptes politiques qui sont devenus doctrinaires, car, conçus en un temps où le plus grand danger était celui de l'inflation, ils continuent d'être appliqués sans inflexion aucun à un monde radicalement différent, menacé en certaines régions par le chômage de masse et en d'autres par la déflation. Ils font penser à ces personnages de dessins animés qui continuent un temps à marcher dans le vide après avoir quitté la terre ferme.

Jean-Paul Fitoussi
pour Le Monde

« Le couple » par Gérard Marty



Echec

Suite de la première page

Privées de véritable parole, de cette parole accusatrice qui permet à la souffrance de se dire, dans un procès dont les parties civiles avaient été procéduralement exclues, la plupart des victimes se sentent frustrées. Certains, avocats ou journalistes, dans un désarroi sincère ou dans une soif de vengeance, leur avaient promis que des têtes allaient tomber : elles se retrouvent avec deux innocents et un vrai-faux condamné. Ce dernier, Edmond Hervé, fait face désormais à une sentence dont il a, fort justement, souligné le manque de courage : ni totalement condamné, ni totalement innocent, il est sanctionné sans peine au nom d'un raisonnement qui pourrait s'appliquer à nombre de ses successeurs à la tête de l'administration de la santé publique.

Quant à Laurent Fabius et Georgina Dufoix, certes confortés dans une innocence qu'ils ont toujours proclamée et que les audiences ont confirmée, ils savent que le procès à venir, pénal, de leurs conseillers sera l'occasion d'une revanche pour tous ceux qui n'ont pu les mettre en accusation devant la CJR. Ils en ont d'autant moins fini avec l'affaire du sang que ce procès devant une juridic-

tion d'exception, inventée pour la circonstance, n'a pas eu l'effet pédagogique escompté envers la société. Non pas parce qu'il aurait manqué de clarté : tout au contraire, les audiences ont souvent fait litière de récits fantasmés et d'une vision démoniaque de la responsabilité politique. La raison du malaise n'est pas à chercher dans le déroulement du procès, mais dans sa nature même, dans la confusion originelle entre responsabilité et responsabilité politique et responsabilité pénale qui est au cœur de la conception de la CJR, de sa composition et de sa procédure.

La CJR, dans sa forme actuelle, apparaît pour ce qu'elle est : une juridiction politique incapable de séparer responsabilité politique et responsabilité pénale. Or, rien dans le dossier tel qu'il est apparu, ne permettait d'établir une responsabilité pénale. Faute d'avoir eu le courage de l'affirmer, les juges de la CJR ont d'emblée dévoyé le sens de cette institution naissante. Du même coup, ils se réfugient derrière des motivations hasardeuses, contradictoires, laissant apparaître leur seule motivation : condamner au moins l'un des trois anciens ministres. Pour l'exemple, en quelque sorte. Et pour la forme, puisque c'est une condamnation sans peine.

On ne le répétera jamais assez : le drame du sang contaminé est d'abord et avant tout une affaire

de responsabilité médicale. C'est parce qu'en 1983-1984, des médecins – en l'occurrence des transfuseurs – n'ont pas appliqué la directive de la direction générale de la santé du 20 juin 1983 invitant à sélectionner les donneurs de sang que la France a aujourd'hui le triste privilège d'être le pays d'Europe, et de loin, qui abrite le plus grand nombre de personnes contaminées par voie transfusionnelle. Nulle responsabilité politique ici, mais d'abord et avant tout une faille médicale née d'une culture de santé publique quasi-inexistante. A l'évidence, si cette mesure de bon sens avait été respectée, jamais un juge, jamais des parlementaires n'auraient songé à reprocher à Laurent Fabius et à ses deux ministres d'avoir contribué, aussi peu que ce soit, à un retard dans la mise en place du dépistage systématique.

Aujourd'hui, il faut donc reconstruire. Reconsidérer la séparation entre responsabilité politique et responsabilité pénale. Ne plus, comme l'ont fort bien écrit dans nos colonnes, Olivier Duhamel et Georges Vedel, « pêcher par excès de conservatisme » en n'osant pas remettre en cause un acquis républicain vieux d'un demi-siècle : l'existence d'une juridiction particulière, politique, pour juger des éventuelles fautes pénales commises par des ministres. La faute pénale d'un ministre peut et doit être jugée par

un tribunal pénal ordinaire. Quant aux erreurs politiques, elles ne sauraient être assimilées à des fautes pénales : une faute pénale est presque toujours personnelle, une erreur politique presque toujours collective ; une faute pénale est, sauf exception, toujours intentionnelle alors qu'une faute politique ne l'est généralement pas.

Reinventer la notion même de responsabilité politique est une véritable urgence. Invité à témoigner lors du procès devant la CJR, le philosophe Paul Ricœur a eu de belles formules. « Je rêve, a-t-il dit, d'une instance d'investigation, de débats contradictoires, quelque chose comme une cour civique, qui soit le règne de la publicité contre l'opacité, de la célérité contre l'atemporalité, de la prospective contre un passé qui ne veut pas passer. » Olivier Duhamel et Georges Vedel ont échafaudé des pistes, formulé des propositions qui pourraient permettre de « réinventer le contrôle politique des erreurs politiques ». Le débat est ouvert.

Car le pire serait d'en rester là. Il faut que ce triste procès ait au moins servi de leçon, permettant à la France de se doter d'institutions nouvelles qui améliorent notre démocratie, son fonctionnement et son contrôle, et surtout son crédit auprès des citoyens.

L'ENS doit s'ouvrir sur l'Europe

par **Claude Cohen-Tannoudji** et **Serge Haroche**

L'ÉCOLE normale supérieure inaugure cette année un concours ouvert aux étudiants européens. Le but : proposer une formation par la recherche au plus haut niveau international à des jeunes étudiants brillants qui souhaitent venir compléter leur formation en France. En leur offrant un même lieu d'étude et de vie, l'ENS veut leur donner la possibilité de s'enrichir réciproquement de leurs expériences diverses, et favoriser l'osmose entre leurs cultures d'origine.

La France a tout à gagner à l'introduction de cette nouvelle filière d'accès à l'ENS. La diversité des formations est une grande source d'enrichissement. Elle permettra aux étudiants recrutés par les concours traditionnels, qui resteront la grande majorité, de se confronter à des étudiants venant d'horizons variés, avec des habitudes de pensée, des réactions différentes dans l'apprentissage du savoir et des modes de réflexion complémentaires.

A l'heure où l'Europe se bâtit, l'ouverture de l'ENS, comme celle des autres grandes écoles, aux étudiants européens devient une nécessité impérieuse. C'est évident dans les domaines scientifiques que nous connaissons bien. C'est tout aussi important dans les domaines littéraires et les sciences humaines. La France a tout avantage à ce que des chercheurs, des penseurs et des décideurs de haut niveau en Europe et dans le monde aient été formés à Paris, qu'il s'agisse de physiciens, de mathématiciens, de chimistes, ou encore d'historiens ou de sociologues.

Ce nouveau concours suscite cependant dans divers milieux des inquiétudes et des oppositions qui cherchent à le remettre en cause. Un article du *Figaro* du 8 février intitulé « Notons la modération du ton - « La Rue d'Ulm assassinée » a déjà entraîné une réponse d'Étienne Guyon, directeur de l'École (*Le Figaro* du 28 février). Celle-ci n'a manifestement pas convaincu M. Pey-

refitte, qui parle de nouveau dans *Le Figaro* du 3 mars de « menaces contre les grandes écoles », alors que M. Poirot-Delpech, dans *Le Monde* daté du 10 mars, s'insurge contre ce qui lui apparaît comme une remise en cause du « droit à l'excellence ». Ces réactions accréditent ainsi l'idée curieuse que la direction de l'École, qui a été à l'origine de ce projet bien avant que M. Allègre ne devienne ministre, aurait un comportement suicidaire.

Ces inquiétudes nous semblent mal fondées et relever de malentendus. Il s'agit essentiellement, par ce nouveau concours, de recruter des étudiants européens, en nombre limité (pas plus de 15 % de chaque promotion). Ces étudiants n'ont pas la possibilité, dans le cadre de l'enseignement supérieur de leur pays, de se former dans des structures

qui ne sont pas passées par le filtre des classes préparatoires. L'expérience a montré que ces étudiants sont en moyenne au niveau des autres et que leurs carrières sont par la suite tout à fait comparables à celles des étudiants recrutés par la voie ordinaire. Il est donc faux de prétendre que l'on ouvre ainsi une nouvelle filière pour permettre à des candidats français médiocres d'entrer « au rabais » à l'École.

Il a aussi été dit que le concours européen serait plus facile, voire plus laxiste que le concours traditionnel. L'idée que seul un concours basé sur un écrit anonyme permet de sélectionner de façon juste l'excellence est fallacieuse. Les universités étrangères qui font largement appel à l'étude du dossier des candidats le démontrent bien. Qui prétendra que Harvard ou Cambridge

Il serait tout à fait regrettable que des réactions conservatrices et frileuses de certains viennent remettre en cause une adaptation nécessaire de nos grandes écoles

analogues à nos classes préparatoires.

Pour l'immense majorité des étudiants français, nous voulons réaffirmer avec force notre profond attachement à ces classes qui, en raison de l'histoire de notre système universitaire, jouent un rôle tout à fait fondamental dans notre pays. Elles doivent continuer à assurer, en France, l'essentiel de la formation à nos concours. Certes, des étudiants excellents (il en existe !) des universités françaises pourront être admissibles en nombre très restreint à ce nouveau concours, mais n'en déplaie à MM. Peyrefitte et Poirot-Delpech, cette possibilité existe déjà depuis plusieurs années, via ce qu'on appelle le « troisième concours ». Son but est de permettre l'accès à l'École de personnalités brillantes et originales, mais

sélectionnent de mauvais étudiants ? Les règles du nouveau concours, qui prévoient un premier filtrage sur dossier, suivi d'épreuves sélectives et difficiles, écrites et orales, nous semblent présenter toutes les garanties de sérieux.

Si l'on veut recevoir des étudiants européens à l'École, point n'est besoin, a-t-il été dit, de changer les règles. Il suffit de leur demander de suivre les classes préparatoires et de passer le concours ordinaire. Inviter les jeunes Allemands ou Anglais à déguster le savoir dans notre filière très particulière de formation et s'étonner qu'ils ne veuillent pas le faire, c'est un peu la fable de la cigogne et du renard. Ce n'est évidemment pas réaliste, tant le système français de classes préparatoires est peu accessible aux jeunes Européens.

On peut toujours parier - c'est jouer sur du velours - sur les difficultés d'une telle entreprise. Penser que les pressions seront trop fortes, les immeubles à se pendre, la mission impossible. Nouvel a mille fois raison de demander quel contenu on veut donner à l'île. Mais on peut aussi s'y coller, se battre, puisque c'est ainsi, et tenter d'affronter ces périls. C'est la voie difficile sur laquelle s'est parfois engagé Jean Nouvel. Mais c'est aussi la voie des villes...

A moins, bien sûr, d'être un sauveur : protecteur scrupuleux du patrimoine industriel « à qui personne ne la fera » en peignant tout en chlorophylle : clone étrange et un tantinet amnésique d'un Nouvel « urbaniste » dont le seul grand morceau de ville que l'on connaisse s'organisait hier (dans sa contre-proposition pour le quartier de Tolbiac) autour du plus monumental jardin sur dalle que ce siècle ait produit. Mégastucture hyper-chlorophyllienne,

L'île Seguin et la ville ont beaucoup mieux à faire qu'à se cadénasser. C'est ici au Grand Paris qu'il faudrait réfléchir. Enfin

sous laquelle il ensevelissait au passage une halle industrielle de Freyssinet à peu près grande comme la Bibliothèque de France. Cathédrale de lumière (l'actuel dépôt de la Sernam) et qui pour lui, depuis - mais il faut croire que Sartre, ce jour-là, somnolait -, serait sans doute digne de Jules Verne. Vérité relative.

Observons d'un peu près ce grand rêve wagnérien de l'usine-forteresse, né en Allemagne au cœur de la révolution industrielle. L'une de celles dont Brecht disait que jamais elles n'avaient représenté la classe ouvrière : qu'elle y vivait sans doute, mais plutôt en dessous, sous le joug, contrainte et insoumise. Que fallait-il garder ? Les chaînes, la suffocation des oxydes, l'insupportable bruit ? Solution dramatique, qui, bien évidemment n'est pas la sienne et à laquelle il substitue, non pas l'usine elle-même

- il sait très bien qu'elle est fragile, qu'elle n'était que le vêtement d'une aventure industrielle ; il sait très bien (et il le dit) qu'il faudrait le cas échéant la raser et la reconstruire -, mais l'avertissement que serait sa façade. Coquille nue et soudain consommable de ce qu'il voit intérieurement comme une cité lacustre, aux terrasses donnant en balcon sur des galeries d'art, des cafés, et quelques terrains de basket.

C'est une hypothèse parmi d'autres, depuis très longtemps explorée par Bernard Reichen et Philippe Robert. Mais qui, ni plus ni moins que d'autres, ne serait une invention. Un faux, un peu moins bon sans doute, que l'île neuve et périmétrique que Renzo Piano proposait de construire.

Viollet-le-Duc, c'est son droit le plus strict, peut bien être saisi par la classe ouvrière. On peut aussi - c'est mon cas - espérer pour cette île les programmes qu'elle mérite. Mais on ne peut pas dire,

quand c'est pour une fois le contraire, que Renault, associée aux communes, ne veuille pas la métamorphose de ce site. L'île Monsieur, sur Sèvres et Saint-Cloud, vient d'être rendue à la Seine ; Roland Castro s'attaque à l'immense marina déglinguée qu'est l'ensemble du Pont-de-Sèvres ; deux rives enfin se parlent et, au milieu, cette île : lame abstraite et amère, dont nous avons choisi ici de poursuivre le thème à travers un tout autre pari.

Je persiste donc et je signe. Même « secoués », les scénarios me glacent. L'île Seguin et la ville ont beaucoup mieux à faire qu'à se cadénasser ; l'Etat a beaucoup mieux à faire que de se contenter de classer, quand c'est ici au Grand Paris qu'il faudrait réfléchir. Enfin.

Bruno Fortier

Ne tirez pas sur les conseillers !

par **Frédéric Thiriez**

AINSI, l'on s'apprête à livrer en pâture à l'opinion les conseillers ministériels accusés de gouverner à la place des ministres sans en assumer les responsabilités. Les Français seraient, dit-on, « gouvernés par des gens irresponsables qui font des choses que les ministres ignorent » (l'avocat général Roger Lucas).

Irresponsables, les membres des cabinets ?

Le propos, bien que récurrent, a d'abord quelque chose de déplaisant au moment même où une bonne demi-douzaine de ces conseillers se voient menacés d'un renvoi en correctionnelle, voire aux assises, à raison de leur action en service. Passons.

Le propos est aussi déplacé venant de magistrats, qui, eux, paraissent à l'abri, ou presque, de toute responsabilité. Mais, au-delà de cette tempête judiciaire, qui passera avant la prochaine, il est temps de tordre le cou au leitmotiv de l'irresponsabilité des conseillers.

Il n'est pas de pouvoir sans responsabilité, assurément. Et les conseillers ne sont pas dépourvus d'autorité. Mais il n'est pas moins vrai que cette responsabilité doit s'exercer devant celui qui vous a investi : le peuple pour les élus et le chef de l'Etat, le Parlement pour les ministres, le conseil des ministres pour les hauts fonctionnaires.

Les conseillers, nommés discrétionnairement par le ministre sans autre condition que la confiance de celui-ci, ne peuvent être responsables que devant lui seul. Et cette responsabilité n'est pas un vain mot.

Révocable à tout moment, sans autre motif que le bon vouloir du ministre, sans autre procédure qu'un simple arrêté, et naturellement sans contrôle, quand un haussement de sourcils ne suffit d'ailleurs pas à provoquer plus simplement une démission, les

membres des cabinets sont assurément les moins protégés et les plus « responsables » de nos fonctionnaires.

Voudrait-on, alors, au nom du prétendu pouvoir qu'ils détiendraient, les investir en réalité d'une responsabilité politique, analogue à celle des ministres ? Ce serait oublier que les membres des cabinets ne détiennent aucun pouvoir propre.

S'ils disposent d'une certaine autorité, ce n'est que celle du ministre. Les cabinets sont littéralement « transparents » sur le plan politique, comme sur le plan juridique. Sortes d'appendice du ministre, ils en sont indissociables. Leurs actes engagent la responsabilité politique du ministre. Ils en répondent devant lui. Il en répond devant le Parlement et devant le peuple.

S'écarter de ces principes simples, c'est confondre les rôles et prendre le risque de faire déperir la responsabilité politique. C'est, par là même, favoriser la pénalisation de la vie publique, que chacun s'accorde à déplorer.

Il y a malheureusement un précédent. En février 1992, une faute politique, ou du moins jugée telle, est commise par les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur, qui acceptent d'accueillir Georges Habache en France pour raisons de santé. L'Elysée s'émeut. Les ministres, et le premier d'entre eux, s'en sortent en sacrifiant leurs conseillers sur la place publique. En d'autres temps, ils auraient défendu la position de leur ministère ou, si elle était indéfendable, démissionné eux-mêmes.

L'Etat ne peut être respecté que s'il est solidaire et si les généraux assument les actes des caporaux et des trompettes.

Frédéric Thiriez, ancien membre et directeur de cabinets ministériels, est avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Des îles et des villes

Suite de la première page

En partant des villes tout d'abord (Issy-les-Moulineaux, Meudon, Boulogne et Sèvres) et de l'extraordinaire abstraction dans laquelle nous entraîne - chacun jouant seul ; chacun, à nouveau, propriétaire unique de ses mètres carrés de rives - cette soudaine momification de l'île. C'est Claude Bartolone en banlieue, obligé de faire face : la mer à labourer... et les trottoirs détruits. C'est, enfin, ce fameux texte qui n'en dit mot et notre critique qui s'arrête ici, visité par la grâce, pour affirmer après Antoine Grumbach que la ville se fait sur la ville : qu'elle doit être tissée, lente à se faire, avide de fonctions moins classiques.

Souci élémentaire auquel notre donneur de leçons devrait se tenir, mais qui devrait aussi l'aider à atterrir : hier n'a pas été tendre pour ces lieux qu'il oublie de décrire. Circulation de fer (et ce n'est pas fini), échangeurs de brique et de broc, barres espagnoles (comme chacun sait). L'inoubliable coauteur de l'Institut du monde arabe serait bien inspiré d'aller faire une visite sous les subtiles falaises de l'ensemble du Pont-de-Sèvres, du côté de ses cages d'escalier et - si jamais il en revient - sur ce qui se survit des rives...

Bref, il s'agit de cette boucle de la Seine, pas encore tout à fait dévastée et sur laquelle Renault et les communes ont décidé d'engager un projet où puissent se dessiner des espaces qui se parlent et des quartiers qui vivent. Le premier sur Meudon - en balcon au-dessus de ses berges - ; le second à Boulogne - regardant vers Le Nôtre et l'Amazone unique que constitue le parc de Saint-Cloud à l'ouest de Paris, le troisième avec l'île. Vides et respirations jouant avec la Seine, où viendrait se dénouer cette ville contemporaine que nous voyons bien moins, en ce qui nous concerne, comme une prison de plus que comme un Parlement de lieux pivotant autour de cette île.



la vie rêvée des anges

CESAR 99

MEILLEUR FILM

MEILLEURE ACTRICE *Elodie Bouchez*

MEILLEUR ESPOIR FEMININ *Natacha Régnier*



UN FILM DE ERICK ZONCA

FINANCE La Banque nationale de Paris (BNP) a annoncé, mardi 9 mars dans la soirée, le lancement d'un raid d'une ampleur sans précédent en déposant une offre publique sur ses

deux concurrents, la Société générale (SG) et Paribas, déjà en voie de fusion. ● **L'OBJECTIF** de l'opération est de « créer un champion bancaire européen », explique Michel Pébereau,

le PDG de la BNP, dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*. Il ajoute que le rapprochement ne devrait conduire à « aucun licenciement collectif dans les réseaux en France ». ● Le groupe issu

de la fusion de la BNP, de la Société générale et de Paribas se situerait à la première place mondiale avec un total de bilan de quelque 1 000 milliards d'euros et une capitalisation bour-

sière de 54 milliards d'euros. ● **LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** et Paribas, dans un communiqué publié mercredi 10 mars, ont qualifié l'offre de « d'aventureuse » et d'inamicale.

La BNP lance une offensive surprise sur la Société générale et Paribas

La banque dirigée par Michel Pébereau projette une fusion à trois qui créerait le premier établissement mondial. Les groupes convoités, informés au dernier moment, qualifient l'offre de « aventureuse » et d'inamicale

OPÉRATION surprise. La BNP, isolée depuis le rapprochement de la Société générale avec Paribas annoncé le 1^{er} février, marginalisée par le refus des dirigeants du Crédit lyonnais d'envisager une opération industrielle avec elle, a décidé de frapper fort pour revenir dans la course à la restructuration bancaire en France. Elle a, rien de moins, décidé de lancer une offensive pour fusionner avec Paribas et la Société générale.

Après avoir consulté son conseil d'administration, réuni dans l'urgence mardi 9 mars, et informé le comité central d'entreprise, Michel Pébereau, le président de la banque du boulevard des Italiens, a déposé deux offres publiques d'échange (OPE) sur Paribas et la Société générale ! Comme l'impose la réglementation, il a nettement surenchéri sur l'offre déposée par la Société générale sur Paribas. Il propose également un bon prix aux actionnaires de la Générale. Par rapport au dernier cours coté le 9 mars, la prime offerte par la BNP aux porteurs de titres SG est de 14 %, et aux porteurs de titres Paribas de 18,3 %. La BNP leur propose d'échanger 15 actions BNP contre 7 actions SG ou 11 actions BNP pour 8 actions Paribas. Toute l'opération sera payée en titres BNP. La banque s'est adjoint les conseils de deux banques d'affaires réputées, Goldman Sachs et Lazard Frères.

Daniel Bouton, président de la Société générale, et André Lévy-Lang, président de Paribas, ont été prévenus quelques minutes avant le dépôt de l'offre au Conseil des marchés financiers, mardi à

20 h 30. Les deux patrons, qui ont pris l'initiative de déclencher le mouvement de restructuration, risquent aujourd'hui de se retrouver dans la situation de l'arroseur arrosé.

Pour avoir à plusieurs reprises négocié un rapprochement BNP-Société générale, M. Pébereau sait que M. Bouton est, comme lui, convaincu qu'il faut concentrer les réseaux bancaires français. Il a aussi relevé que M. Bouton ne pouvait se tourner vers aucun autre établissement français pour échafauder une alternative et espère qu'il ne se jettera pas dans les bras d'un étranger. M. Lévy-Lang, qui a toujours fait savoir à M. Pébereau que Paribas ne voulait pas se rapprocher d'une banque commerciale, est lui aussi dans une situation paradoxale. A trop avoir voulu résister à son principal actionnaire, l'assureur AXA, il se retrouve coincé. Pour autant, M. Pébereau parie que les trois protagonistes sauveront la

face en s'accordant sur un schéma finalement amical. La BNP assure même présenter un projet de fusion entre égaux, puisque les actionnaires de chacune des trois banques détiendront un tiers du capital du nouvel ensemble.

UN POIDS CONSIDÉRABLE

Celui-ci n'a pour l'heure ni nom, ni organigramme. Provisoirement, la BNP nomme son projet SBP (S comme Société générale, B comme BNP et P comme Paribas). Charge à son futur directeur d'adopter un meilleur nom. La composition de ce groupe de direction et du conseil de surveillance reste ouverte.

Le nouveau groupe aurait un poids économique considérable. Les deux OPE déposées par la BNP portent sur une valeur de 220 milliards de francs (33,5 milliards d'euros). Avec une capitalisation boursière d'au moins 340 milliards de francs (51,8 milliards de francs), SPB se hisserait au troisième rang

des banques mondiales, derrière Lloyds-TSB et HSBC et au premier rang des banques de l'Euroland. En total de bilan, avec un peu plus de 1 000 milliards d'euros, SPB surpasserait toutes ses rivales dans le monde. En fonds propres, elle sera la première banque de l'Euroland. Sur le marché français, elle aurait la même part de marché que le Crédit agricole.

Cette opération s'inscrit dans le vaste mouvement de concentration qui de la finance mondiale. La France était jusqu'ici plutôt épargnée mais l'annonce du mariage SG-Paribas début février a relancé toutes les spéculations. Pour M. Pébereau, les rapprochements de banques à réseaux créent de la richesse pour leurs actionnaires. Son objectif est de le faire par le biais d'une organisation fédérale multicanale et multi-marques. Les 4 700 agences que totaliseraient les réseaux de la BNP et de la Générale réunis - comme le Crédit agricole - garderaient leurs enseignes. Le nouveau groupe compterait 11 millions de clients particuliers en France et 2,5 millions à l'étranger, auxquels s'ajoutent les 9 millions de porteurs de cartes de Cetelem et les 700 000 PME clientes en France. En gestion de fortune, SPB serait le cinquième groupe mondial.

Métier par métier, la BNP veut démontrer que le nouveau groupe verra ses bénéfices croître rapidement, au rythme de 15,4 % par an, pour passer de 3,2 milliards d'euros en 1998 à 4,9 milliards d'euros en 2001. Au total, les synergies - réductions de coûts et nouvelles sources de revenus - atteindraient

1,27 milliard d'euros (8,33 milliards de francs) en 2001, provenant essentiellement des économies. Celles-ci seront à rechercher dans la rationalisation des réseaux hors de France de la Société générale et de la BNP, ainsi que dans le rapprochement des activités de marché et de banque d'investissement des deux établissements. La banque d'affaires de Paribas conserverait son autonomie.

UNANIMITÉ

La BNP a bien senti que la fusion SG-Paribas bouleversait beaucoup les cultures et déstabilisait les équipes de la banque de la rue d'Antin : par dépit, celles-ci auraient proposé leurs services à d'autres banques françaises. Elle compte donc s'en faire des alliés. A moins, dit-on dans les couloirs de la Générale, qu'elle n'ait déjà un acheteur pour cette « enseigne ». Ce que conteste formellement un proche de la BNP.

Le conseil d'administration de la BNP a approuvé ce projet à l'unanimité. Le représentant de la Dresdner Bank, Bernard Walter, président du directoire, n'a pas pu venir à temps à Paris, mais l'opération, précise-t-on boulevard des Italiens, ne remet pas en cause le partenariat. Certains n'oublient pas les échecs successifs de M. Pébereau : le rachat d'Indosuez, le projet de « Très grande financière » Suez-UAP-BNP, ses candidatures successives sur le CIC ou plus récemment un rapprochement avec Paribas ou le Crédit lyonnais. Ils estiment que le patron de la BNP a perdu le sens de la mesure et fait

AXA serait le premier actionnaire du futur ensemble

Avec environ 6 % du capital de la BNP, AXA est le premier actionnaire de la banque et l'a assurée de son appui total. Il serait aussi l'un des premiers actionnaires du nouvel ensemble si l'opération réussit, AXA détenant aussi 3,7 % du futur SG-Paribas, mariage qu'il avait approuvé. Ce schéma n'était certes pas idéal pour Claude Bébéar, qui militait plutôt pour une union BNP-Paribas, mais il avait accepté de devenir administrateur du futur groupe bancaire. Cela n'a pas empêché AXA d'approuver le projet-gigogne lancé mardi par la BNP.

On indiquait au siège de l'assureur que « le projet de la BNP est stratégiquement fort, favorable pour les actionnaires ». Deux éléments de poids qui ont pesé dans cette décision. De plus, le président d'AXA n'a jamais caché son attachement à la création d'un grand pôle bancaire français, à l'image de ce qu'il a bâti dans l'assurance en rachetant l'UAP.

Michel Pébereau, président-directeur général de la BNP

« Nous écartons tout licenciement collectif dans les réseaux en France »

« Pourquoi lancez-vous cette contre-offre non sollicitée sur la Société générale et sur Paribas ?

— Notre projet est de créer un champion bancaire européen. Nous pensons que le groupe SBP [S pour Société générale, B pour BNP et P pour Paribas] est la meilleure combinaison possible. Depuis la mise en place de l'euro, le mouvement de restructuration bancaire s'est accéléré. Partout en Europe, nous constatons qu'il y a eu des rapprochements de grandes banques à réseau. Cela a commencé en Grande-Bretagne, puis en Bavière, aux Pays-Bas et en Belgique, en Espagne et maintenant à grande vitesse en Italie. Rapprocher deux banques à réseau présente deux avantages. Cela donne au nouveau groupe une base industrielle très solide, qui lui permet de se développer dans d'autres métiers comme la banque de gros, et cela crée de la valeur. On le voit bien aux Etats-Unis et les marchés le reconnaissent.

» En France, ce mouvement n'a pas été possible pour diverses raisons. La première grande restructuration a été le rapprochement Société générale-Paribas, mais ce n'est pas un rapprochement de grandes banques à réseau. Le seul projet de cette nature possible aujourd'hui, c'est un rapprochement Société générale-BNP. Aucune autre option n'est envisageable : les autres groupes sont mutualistes et la procédure de privatisation du Crédit lyonnais, comme l'opposition de principe de ses dirigeants, rendent un tel projet difficile. C'est un sentiment que Daniel Bouton, le président de la Société générale, et moi-même partageons.

— Pourquoi lancer cette opération maintenant, sans attendre que l'offre d'échange de la Société générale sur Paribas soit terminée ?

— J'ai un sentiment d'urgence très fort, lié à l'arrivée de l'euro. C'était donc le moment. Les restructurations d'entreprise sont très compliquées : on ne peut pas changer une organisation tous les deux ou trois ans, c'est un véritable supplice chinois pour les équipes. Rappro-

cher trois banques ne sera pas simple, mais nous avons choisi dans notre projet des solutions réalisables pour faire en une seule fois ce que la Société générale et Paribas, qui étaient candidats à la privatisation du Crédit lyonnais, pensaient pouvoir faire en deux temps.

— Etes-vous lancé dans une course à la taille ?

— Notre vision industrielle est aussi importante que notre taille. Nous constituerons certes la première capitalisation boursière de l'Euroland, mais l'essentiel ce sera notre capacité de créer des richesses pour nourrir le développement du nouveau groupe, grâce à l'organisation de l'entreprise. Nous plaçons cet impératif de création de valeur au pre-

PUR PRODUIT de la *nomenklatura* française et de son parcours obligé, ENA, inspection des finances et cabinets ministériels, Michel Pébereau dévoile à 58 ans des

PORTAIT

Il a tout tenté pour construire une banque française de taille mondiale

talents de joueur de poker capable de prendre de grands risques en espérant de grands gains. Il rejoint ainsi une tradition familiale. En d'autres temps, son frère aîné Georges Pébereau, auquel il porte une profonde affection, avait tenté lui aussi un « raid » sur la Société générale. Chaudement encouragé alors par Pierre Bérégovaly, ministre de l'économie, il avait mené, il y a tout juste dix ans, une tentative ratée et plus que controversée de « dénoyautage » de la Société générale, après sa privatisation en 1987.

Les privatisations, justement, Michel Pébereau connaît. Il en a mené deux en l'espace de six ans. Froid, réfléchi, courtois, méthodique, il



MICHEL PÉBEREAU

mier rang de nos préoccupations.

» Dans ce contexte, créer un grand groupe centralisé serait un échec : il faut fédérer l'ensemble autour d'une série de métiers, tout en gardant des enseignes multiples. Il y

en aura plusieurs dans la banque de détail (Société générale, Crédit du Nord, BNP, toutes les enseignes étrangères), mais il y aura aussi deux enseignes dans la banque d'investissement. La spécificité de Paribas, qui a une culture originale, sera maintenue et cette marque pourra se développer, tandis que les réseaux internationaux de la Société générale et de la BNP seront fusionnés pour constituer un des premiers maillages mondiaux, présents dans 90 pays.

— Qu'est-ce que vos clients et vos salariés ont à y gagner ?

— Ce concept de gestion décentralisée et la puissance du nouveau groupe - qui intégrera ses fonctions support, ses outils informatiques,

les moyens mis à la disposition de la conception de nouveaux produits - assurera à nos clients un meilleur service et surtout un service au meilleur prix. Vis-à-vis des salariés, nous nous engageons à mettre en œuvre à l'échelle du nouveau groupe la politique de gestion solidaire de l'emploi de la BNP, ce qui signifie que nous écartons tout licenciement collectif dans les réseaux en France. Mais, surtout, ce groupe va offrir à ses équipes des perspectives de carrière élargies et une stabilité capitaliste désormais assurée.

— Vous lancez une offre non sollicitée, que certains peuvent considérer comme hostile, alors que vous vous êtes toujours re-

fusé à ce genre de pratique. L'offre porte en outre sur la Société générale, une banque que votre frère Georges avait tenté d'acheter de force en 1989... Ne craignez-vous pas que certains dénoncent le deuxième raid Pébereau ?

— Les deux opérations n'ont rien à voir. Tout d'abord notre offre n'est pas un raid, mais une opération de marché tout à fait normale. La Société générale a également une offre publique d'échange en cours sur Paribas. Nous n'avions donc pas vraiment d'autre moyen d'agir compte tenu de l'existence de cette offre sur le marché. La seule solution était une contre-offre.

» Mais, surtout, notre offre n'est pas une offre Pébereau, mais une offre BNP. Il s'agit d'une opération industrielle, d'un projet d'entreprise et d'équipes. Le management de la BNP est unanime à son sujet. Lancer une offre non sollicitée n'est pas *a priori* mon style, mais c'est le signe que je ressens une forte conviction de la nécessité de ce rapprochement.

— Avez-vous prévenu les principaux intéressés, et quel organigramme leur avez-vous proposé ?

— Je leur ai parlé au moment du dépôt de l'offre. Ce n'est pas à moi de dire comment ils ont réagi. Daniel Bouton [président de la Société générale] et André Lévy-Lang [président du directoire de Paribas] sont l'un et l'autre de grands dirigeants et ils vont prendre le temps de la réflexion.

» Quant à l'organigramme, il est ouvert. La seule idée opérationnelle forte, c'est que ce projet doit réussir. Ce sera une entreprise gigantesque qui nécessitera la mobilisation des talents des trois entreprises. Les actionnaires, qui décideront de l'opération, devront désigner un conseil de surveillance qui choisira un directoire parmi les meilleurs professionnels. Il proposera alors le nom du nouveau groupe. »

Propos recueillis par Sophie Fay et Pascale Santi

Eric Leser

Le quitte ou double de Michel Pébereau

devient banquier en 1982 « par accident », en entrant au CCF comme directeur général. L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 le prive du poste prestigieux de directeur du Trésor, qu'il estimait mériter. Il passe dans le privé et prend une petite revanche en organisant, en 1987, avec le ministre de l'économie Edouard Balladur, la privatisation du CCF, dont il prend la tête la même année. Il réédite l'opération en 1993 à une plus grande échelle en conduisant avec succès la privatisation de la BNP.. La première du gouvernement Balladur.

CRITIQUES ACERBES

M. Pébereau parviendra ensuite, et après beaucoup d'efforts, à redresser une BNP endormie, lui redonnant un certain dynamisme commercial et contrôlant strictement les risques et les coûts. En 1998, la banque affiche un résultat record de 1,11 milliard d'euros (7,3 milliards de francs), le meilleur des banques françaises non mutualistes. Mais, dans le même temps, ses revers stratégiques répétés vaudront à M. Pébereau des critiques de plus en plus acerbes qui, jusque-là, lui avaient été épargnées. L'échec du projet de très grande fu-

sion (BNP-UAP-Suez) en 1995, la prise de contrôle d'Indosuez, qu'il lorgnait, par le Crédit agricole l'année suivante, l'alliance sans lendemain avec la Dresdner Bank et les deux tentatives ratées, en 1996 et 1997, de reprise du CIC marqueront M. Pébereau. D'autant plus facilement qu'il cristallisera un temps sur sa personne, et à son corps défendant, une partie du discours contre les élites françaises et la haute administration.

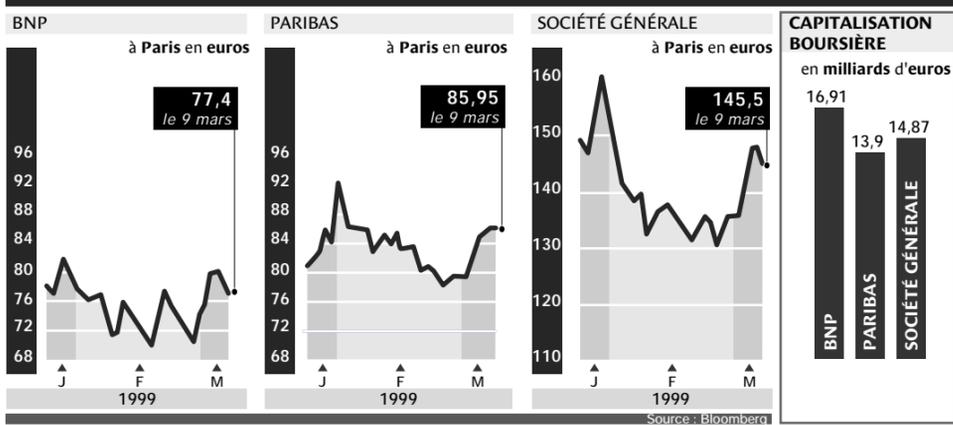
Des attaques paradoxales, puisque M. Pébereau est un libéral convaincu depuis vingt ans. Il y a même quelque chose de britannique dans ce personnage plein de retenue, classiquement habillé, aux cheveux châtains sagement partagés par une impeccable raie. Même ses ennemis saluent son exceptionnelle intelligence, sa capacité de travail, sa bonne connaissance du métier de banquier.

Mais la distance qu'il impose irrite. Il n'est pas expansif, un peu fluet et compense son manque de séduction par une voix très douce, trop posée, lissée. Certains déplorant « la haute idée qu'il se fait de lui-même ». Il le paiera cher. Les sarcasmes se multiplient après 1995 et l'échec politique d'Edouard Bal-

ladur, dont il est considéré comme l'un des proches. Mais son véritable parrain politique est René Monory. Repéré très tôt par Valéry Giscard d'Estaing, qui l'appela à son cabinet quand il fut ministre de l'économie (1972-1974), il dirige le cabinet de René Monory, devenu grand argentier, de 1978 à 1981 et, avec lui, libère les prix, la première réforme libérale en France.

L'impossibilité de nouer des alliances, et les rebuffades essayées, même de la part du Crédit lyonnais, ont conduit progressivement la BNP à être perçue comme une proie potentielle, vouée à passer sous le contrôle d'un groupe bancaire étranger. En se lançant sabre au clair à l'assaut de SG-Paribas, Michel Pébereau change la donne ou tente de le faire. Il efface d'un coup le soupçon de pusillanimité qui pèse sur lui. La tentative semble, par certains côtés, désespérée ; elle n'en est pas moins astucieuse. Michel Pébereau pourra ainsi, quoi qu'il arrive, avoir le sentiment d'avoir, par tous les moyens, tenté de construire la banque française de taille mondiale dont il rêve.

Un numéro un virtuel



ANNÉE 1998	BNP	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	PARIBAS	TOTAL SPB
RÉSULTAT NET en milliards d'euros	1,114	1,073	1,002	3,189
OBJECTIF 2001 (1) en milliards d'euros	1,497	1,502	1,396	4,395
ROE (2) en pourcentage	11,8	11,2	11,6	11,5
TOTAL DE BILAN en milliards d'euros	324	404	275	1 003
CAPITAUX PROPRES en milliards d'euros	9,9	10,2	8,9	29
EFFECTIFS	53 000	57 000	21 000	131 000
AGENCES EN FRANCE	2 050	2 660	-	4 710

(1) estimations IBES au 8/03/1999 pour la BNP et au 29/01 pour SG et Paribas
(2) résultat net part du groupe/capitaux propres moyens

Les cours de la BNP, la Société générale et Paribas étaient suspendus mercredi matin 10 mars. La capitalisation boursière du nouvel ensemble atteindrait 45,67 milliards d'euros, soit quelque 300 milliards de francs. Le groupe occuperait la même part de marché que le Crédit agricole dans la banque de détail en France, qui est aujourd'hui numéro un.

Accueil prudent des analystes financiers

MALHEUR à celui qui n'arrive pas à convaincre les marchés de sa capacité à créer suffisamment de valeur pour les actionnaires. Depuis le 1^{er} février, date de l'annonce de l'offre publique d'échange de la Société générale sur Paribas, la réaction des investisseurs a été plutôt fraîche. Passé un moment d'euphorie, où le titre Paribas a bondi jusqu'à 92 euros, il a progressivement décliné de 6,5 %, à 85,95 €. Celui de la Société générale a suivi le même parcours, reculant de 5,6 %.

En revanche, l'action BNP s'est considérablement appréciée depuis. L'annonce de résultats records le 1^{er} mars l'a fait grimper de 12,6 %, à 80 €. La bonne valorisation de l'action BNP est l'argument principal de Michel Pébereau dans son coup de poker. Le constat est simple. Au cours actuel, l'action BNP est capitalisée 14,3 fois l'estimation des bénéfices 1999 faite par le cabinet anglo-saxon IBES, et 12,6 fois celle des résultats de l'an 2000. En face, les titres Société générale et Paribas se négocient actuellement à 12 fois les bénéfices pour 1999, et 10,5 fois pour 2000. En échangeant des actions chères contre des titres moins chers, la BNP affirme pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires du nouvel ensemble.

En présentant l'opération aux analystes financiers, mercredi matin, Michel Pébereau a insisté sur le fait que son projet créera plus de valeur que celui, concurrent, de fusion entre la Société générale et Paribas. Et en fusionnant trois banques, dont deux à réseau, le potentiel d'économies est plus important. Selon les calculs de la BNP, l'opération permettrait d'augmenter la valeur du bénéfice par action de Paribas de 10 % par an d'ici à l'an 2001 et de 8 % pour

les titres BNP et Société générale.

Pour un analyste d'une grande banque française, la crédibilité de Michel Pébereau pèsera lourd dans le choix des investisseurs. Son passé en a fait l'un des banquiers les plus prudents et les plus capables de redresser la rentabilité d'un établissement. A la City de Londres, l'opération a été accueillie avec un certain scepticisme. Les opérateurs n'apprécient pas les OPA hostiles dans le secteur bancaire. Un analyste souligne que toutes les récentes opérations de rachat des enseignes anglaises par des intérêts étrangers ont été « amicales ».

DILEMME

Enfin, un tel mariage impliquant deux banques à réseau risque de provoquer, dans le contexte français, une foire d'empoigne avec les syndicats : « Pour créer de la valeur à l'actionnaire, il faudra supprimer les emplois redondants, ce qui n'est pas évident dans le cadre d'un marché de l'emploi très peu flexible. »

Les premiers gagnants seraient les actionnaires de Paribas (qui bénéficieront de la surenchère à 106,3 €, contre 95,6 € proposés par la Société générale) : selon le règlement du Conseil des marchés financiers, l'ouverture d'une offre concurrente rend nulle et non avenue la présentation des titres à l'offre antérieure. Autre bénéficiaire : le groupe AXA, premier actionnaire à la fois de la BNP et de Paribas. En revanche, la Société générale est placée devant un grave dilemme. Soit elle reste sur ses positions, et risque de ne pouvoir séduire les détenteurs d'actions Paribas. Soit elle fait une surenchère, et aura donc plus de difficulté à créer de la valeur.

Enguérand Renault et Marc Roche (à Londres)

Une opération jugée « aventureuse » par MM. Lévy-Lang et Bouton

Le président du directoire de Paribas, André Lévy-Lang, et le président-directeur général de la Société générale, Daniel Bouton, ont publié, mercredi matin 10 mars, le communiqué suivant : « Nous avons été informés des offres de la BNP sur la Société générale et Paribas hier soir à 20 h 30 pendant une réunion du comité d'intégration et

de synergies de SG Paribas. A aucun moment depuis le 1^{er} février 1999 l'idée d'une fusion à trois n'a été évoquée avec la BNP. Elle n'a donc jamais été étudiée sous l'angle de ses conséquences économiques et humaines. Cette opération ne peut donc être présentée comme amicale. Avant de prendre la décision de créer SG Paribas, la Société générale et Paribas avaient longuement étudié l'option d'un rapprochement avec la BNP chacun de leur côté. Cette option avait été écartée. La création de SG Paribas avait été

choisie par chacun des conseils des deux banques, car elle crée rapidement plus de valeur pour les actionnaires, les clients et les collaborateurs. Les travaux menés depuis six semaines par les équipes du futur SG Paribas progressent vite et bien. Aujourd'hui l'opération de triple rapprochement proposée par le président de la BNP nous semble aventureuse. Dès que nous aurons pris connaissance des données financières et industrielles des offres de la BNP, nous réunirons respectivement les conseils de la Société générale et de Paribas. »

Pechiney se sépare d'ANC pour retrouver sa liberté d'action

DIX ANS après l'avoir racheté à prix d'or, Pechiney tire un trait sur American National Can (ANC). Le groupe d'aluminium a décidé, avec le soutien de son conseil d'administration, réuni mardi 9 mars, de se séparer de toute sa branche boîte-boisson, soit l'essentiel de sa filiale américaine et l'activité française dans ce secteur. Cet ensemble, qui pèse 14,5 milliards de francs de chiffre d'affaires (2,1 milliards d'euros) et compte près de 5 000 salariés, sera introduit à hauteur de 51 % à la Bourse de New York, d'ici à la fin de l'année, en fonction de la bonne tenue des marchés boursiers. Pechiney conservera, pour un temps, les 49 % restants. « Nous n'avons pas vocation à rester pendant dix ans », reconnaît Jean-Pierre Rodier, PDG du groupe.

Depuis plusieurs années, Pechiney se trouve confronté à un problème lancinant : trouver les moyens suffisants pour financer à la fois le développement de la production et de la transformation d'aluminium – son métier de base –, de la boîte-boisson et de l'emballage plastique. Malgré le

plan « Challenge » destiné à réduire les coûts, qui a lui permis d'économiser 2,8 milliards de francs l'année dernière, le groupe peine. Avec un bénéfice net de 2 milliards de francs en 1998 pour un chiffre d'affaires de 64,5 milliards, il ne dispose que de 1 milliard de francs de ressources disponibles. Alors que son endettement atteint 78 % de ses fonds propres, cela lui donne peu de possibilités pour soutenir ses activités.

CONSIDÉRATIONS BOURSIÈRES

Les équipes du groupe, connaissant la situation financière, en sont arrivées à autocensurer leurs projets. « Dans l'état actuel de notre portefeuille, nous sommes un peu coincés. Nous sommes dans des secteurs où les développements futurs paraissent importants, où des concentrations sont en cours. Il nous fallait retrouver des marges de manœuvre », explique M. Rodier.

Les considérations boursières ont fini d'emporter la décision. En dépit des grands efforts de redressement et d'amélioration de sa compétitivité, le titre Pechiney

progressait au même rythme que ses concurrents, sans plus. « Nous ne sommes pas perçus par le marché boursier comme un acteur majeur ni comme une victime, mais comme un groupe moyen qui ne peut saisir les bonnes opportunités », constate le PDG de Pechiney. Oublié, le groupe n'est souvent contacté que des semaines après ses concurrents pour examiner des dossiers de rachat.

Pour retrouver des moyens d'action, le groupe a donc tranché en faveur de la cession d'une activité. Le choix a été assez facile. A l'inverse de Jean Gandois, son prédécesseur, M. Rodier n'a jamais nourri aucune prévention contre le monde de l'aluminium. L'amélioration continue des performances de cette activité, notamment dans la transformation, l'a persuadé que le groupe avait la base technologique et commerciale nécessaire pour affronter la concurrence.

Le président de Pechiney est, de même, convaincu que le groupe a de grandes possibilités dans l'emballage plastique, métier en croissance et à fortes marges. En revanche, l'activité de boîte-boisson,

où les marges sont très faibles, lui semblait moins intéressante. « La base française et la base américaine forment un ensemble cohérent qui peut vivre en toute indépendance. Il dégage une marge opérationnelle de 1,2 milliard de francs, qui est satisfaisante comparée à celle de ses concurrents comme Reynolds ou Crown Cork. Il a les moyens de financer quelques petits développements, à l'image de l'usine de boîte-boisson que nous avons construite au Brésil », observe M. Rodier.

TRANSFERT DE DETTES

La mise en Bourse des 51 % de cette activité devrait sensiblement améliorer la situation financière de Pechiney. Alors qu'en Bourse, les groupes d'emballage sont valorisés, en moyenne, autour d'une fois leur chiffre d'affaires, la cession partielle de ses titres devrait lui rapporter plus de 6 milliards de francs. De plus, le groupe a prévu de transférer les dettes liées à cette activité au nouvel ensemble lors de son introduction. A l'issue de l'opération, Pechiney verrait son endettement redescendre autour de 35 % de ses fonds propres et

disposerait de 2 à 3 milliards de francs de ressources supplémentaires pendant deux à trois ans. « Nous allons retrouver une plus grande liberté d'action », se réjouit M. Rodier.

Pechiney paraît avoir déjà de nombreux projets en tête. Dans l'emballage plastique, il pense surtout à l'acquisition de petites sociétés. Dans l'aluminium, il réfléchit d'abord aux moyens à mettre en œuvre pour développer l'utilisation de l'aluminium dans l'automobile et dans l'aéronautique. Il étudie aussi une éventuelle implantation en Chine dans la transformation. Enfin, il regarde de près les dossiers qui lui permettraient de se renforcer dans la production d'alumine, notamment en Inde.

Il y a dix ans, Pechiney avait renoncé à consolider ses positions dans ce secteur placé en amont de ses activités d'aluminium et avait préféré miser sur ANC. En revenant dans ce secteur, Pechiney pourrait gommer une de ses faiblesses et réaffirmer ses ambitions dans le monde de l'aluminium.

Martine Orange

COMMENTAIRE

RETOUR À LA CASE DÉPART

Grande nouvelle pour la France : Pechiney se désengage d'ANC, cette société américaine d'emballage qui lui valut, il y a dix ans, une notoriété sulfureuse. En novembre 1988, Michel Rocard, alors premier ministre, annonçait une « bonne nouvelle » pour l'économie française : l'acquisition par le producteur d'aluminium, encore nationalisé, d'ANC. En franchissant l'Atlantique, Pechiney assurait sa diversification et son internationalisation... et le succès d'un de ces groupes publics, fleuron de l'industrie française.

La bonne nouvelle se transforme bien vite en fiasco et en affaire d'Etat. Un délit d'initié mêlant proches du président Mitterrand et escrocs de haut vol abîma l'image de l'entreprise française conquérante. Même si son PDG, Jean Gandois, et son état-major n'y étaient pour rien.

Mais – et ce fut encore plus grave pour le destin de l'entreprise – elle abîma surtout ses

comptes. Pechiney se trouva lesté d'une dette colossale pour une activité qui ne lui apporta jamais l'expansion espérée. L'acquisition avait été trop grosse pour Pechiney et ses capacités financières. Pendant dix ans, le groupe français a payé cette erreur stratégique. Il a passé plusieurs milliards de francs de provisions et raté de nombreuses occasions par manque de moyens.

Jean-Pierre Rodier, PDG de Pechiney depuis 1994, a choisi aujourd'hui de se désengager d'ANC en le mettant en Bourse à New York. Symboliquement il tourne la page d'une triste affaire. Stratégiquement, il se débarrasse d'une partie de sa dette et retrouve des marges de manœuvre financières. Les investisseurs apprécieront. Le cours du titre devrait mieux s'en porter. Tout comme le moral des salariés, plus accoutumés ces dernières années à des programmes d'économies qu'à des annonces de développement. Mais, si les dirigeants de Pechiney se donnent enfin les moyens de repartir à la conquête, ils n'ont plus le droit à l'erreur.

Claire Blandin

Un scandale boursier, une débâcle industrielle

CE DIMANCHE 20 novembre 1988, Michel Rocard, premier ministre, ne peut retenir plus longtemps la nouvelle. En pleine émission télévisée, il annonce « une très bonne nouvelle économique pour la France ». Le lendemain, Jean Gandois, alors PDG de Pechiney, lance une double opération : la construction d'usine d'aluminium à Dunkerque et une offre publique d'achat (OPA) sur American National Can (ANC), leader américain de l'emballage.

Pour s'emparer de la société, le PDG de Pechiney n'a pas lésiné. Alors qu'ANC affiche un endettement de 2,4 milliards de dollars (14 milliards de francs), il offre un prix de 1 milliard de dollars, soit 56 dollars par action. Le titre cotait 10 dollars.

Dix jours plus tard, la Security Exchange Commission, le « gendarme » boursier new-yorkais, donne l'alarme : un délit d'initié a été commis sur ANC. Le premier scandale du second septennat Mitterrand, marqué par les affaires, commence. Très vite, on découvre que de nombreuses personnes, très proches du pouvoir, ont été informées de la négociation et en ont

profité. Roger-Patrice Pelat, ami intime de François Mitterrand, Max Théret, soutien du Parti socialiste, Robert Reiplinger, associé de Max Théret, Isabelle Pierco, amie de Roger-Patrice Pelat, ont acheté, par le biais de sociétés luxembourgeoises et suisses, des milliers d'actions de Triangle, la maison mère d'ANC, la veille de l'annonce de l'opération et ont empoché des millions de francs en un simple aller-retour.

PAS UNE BONNE AFFAIRE

Un deuxième camp est impliqué, mené par Samir Traboulsi. L'homme d'affaires libanais gravite dans l'entourage de Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'économie, et a joué le rôle d'intermédiaire dans la négociation. Dès les premiers pourparlers, en août 1988, lui et quelques-unes de ses connaissances, dont Roger Tamraz, ont acheté eux-aussi des milliers d'actions. Le scandale secoue le sommet de l'Etat. Alain Boubllil, directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy, soupçonné d'avoir informé Samir Traboulsi, est obligé de démissionner. En mars 1989, Roger-Patrice Pelat meurt d'une crise cardiaque. François Mitterrand accuse la presse.

M. O.

BOX
MAN

www.boxman.fr

Alain BASHUNG
Fantaisie militaire
105 F
prix TTC, hors frais d'expédition

Plus de musique, pour plus de monde

www-boxman-fr

TPS s'attaque au monopole de Canal Plus sur le football français

Le bouquet dirigé par Patrick Le Lay s'est porté candidat à l'attribution, dès la saison prochaine, des droits de retransmission du championnat de France, jusque-là détenus en exclusivité par la chaîne cryptée

MIS EN DIFFICULTÉ par le refus de tous les autres actionnaires de TPS d'acquiescer les droits cryptés de la future Ligue des champions, Patrick Le Lay vient de réussir un spectaculaire rétablissement. Le PDG a été missionné à l'unanimité par le conseil d'administration du bouquet, vendredi 5 mars, pour « être candidat à l'achat des droits de retransmission du championnat de France de football de division 1 ».

La lettre de candidature de TPS, adressée à Noël Le Graet, président de la Ligue nationale de football (LNF), « a été envoyée mardi 9 mars », indique la direction de TF 1. Le bouquet veut retransmettre des rencontres dès la saison prochaine, sans attendre l'échéance du contrat entre la LNF et Canal Plus, en juin 2001.

TPS tente ainsi de mettre fin au monopole de la chaîne cryptée sur le football français. Le bouquet n'espère pas se substituer complètement à la chaîne cryptée, partenaire de la LNF depuis son lancement en 1984. Il compte simplement réclamer sa part. Avec près de 700 000 abonnés - et

1,5 million attendu en 2001 -, TPS est désormais un partenaire incontournable pour la Ligue nationale. Sa candidature ne peut être écartée aussi rapidement qu'en février 1996, lors de l'attribution du paiement à la séance et d'un second match à Canal Plus numérique et CanalSatellite. « A l'époque, TPS n'existait pas encore et n'avait pas de décodeur », se justifie la LNF.

PROPOSITION SÉDUISANTE

Partenaire historique du football, Canal Plus verse, chaque année, plus de 1 milliard de francs à la LNF pour diffuser deux rencontres en direct et les autres matches en paiement à la séance. La Ligue voit d'un bon œil cette nouvelle concurrence car, selon elle, le montant versé annuellement par Canal Plus est insuffisant. A l'en croire, il « est trois fois moindre qu'en Grande-Bretagne ou en Italie ».

Cette fois, la LNF devra partager son offre entre les deux opérateurs. Le but recherché par TPS est, semble-t-il, d'obtenir la diffusion

d'un match par journée de championnat de France de division 1 et la fin de l'exclusivité du paiement à la séance aujourd'hui seulement accessible aux abonnés de Canal Plus numérique et de CanalSatellite. Cette proposition pourrait séduire la Ligue. Avec l'ouverture du *pay per view*, ce sont d'un coup 700 000 abonnés supplémentaires qui pourront acheter les matches de championnat. Un apport non négligeable pour une activité qui selon la LNF « ne rapporte pas beaucoup ».

Mais tout n'est pas encore joué. On l'a vu avec l'affaire Pathé, Vivendi, premier actionnaire de la chaîne cryptée, sait mettre sa puissance, notamment financière, au service de Canal Plus. Pour ne pas laisser échapper ou même partager son principal vecteur d'abonnements avec le cinéma, MM. Lescuré et Messier pourraient être tentés de faire monter les enchères. Une enveloppe trop élevée pourrait à nouveau effrayer les partenaires de TF 1 dans le tour de table de TPS (Suez-Lyonnaisse des eaux, M 6 et France Télévision En-

treprises). Ils avaient reculé devant les 260 millions de francs (39,63 millions d'euros) pour acheter à TF 1 les droits cryptés de la Ligue des champions.

GRANDES MANŒUVRES

Toutefois, pour rester attractif, TPS ne peut faire l'impasse sur le football. C'est la conviction de Patrick Le Lay. Les souscripteurs essentiellement motivés par le sport représentent un bon tiers des abonnés potentiels à la télévision payante. Pour ceux-là, Canal Plus et CanalSatellite s'imposeraient comme les uniques offres de référence.

Pour l'heure, la Ligue nationale de football affirme que « les négociations ont déjà commencé avec Canal Plus et les autres chaînes ». Elles risquent d'être apâtes. Longues aussi, car les contrats actuels arrivent à échéance en 2001. En outre, les grandes manœuvres dans le football professionnel français devraient peser sur leur aboutissement. La LNF voit se profiler la menace du Club Europe, association organisée par Jean-Claude

Darmon, qui rassemble cinq grands clubs de première division.

A priori, ce regroupement a pour but de dégager des ressources complémentaires grâce aux droits dérivés, à l'Internet et la publicité virtuelle. Son champ d'activité est, pour l'instant, circonscrit à la Coupe de l'UEFA. Toutefois, certains le considèrent comme une première tentative pour permettre aux clubs de gérer eux-mêmes leurs droits de retransmission.

Une démarche complétée par les rachats de clubs et le lancement de chaînes de télévision. Après les Girondins de Bordeaux, convoités notamment par M 6 et la CLT, le FC Nantes Atlantique pourrait aussi changer de propriétaire avec l'arrivée d'un repreneur. De même, OMTV ne devrait pas rester seule. Outre les projets du PSG et de l'Olympique lyonnais, le Racing Club de Lens mène à son tour « une réflexion ». Selon Gervais Martel, président du club lennois, la chaîne « ne sera pas lancée cette saison ».

Guy Dutheil

M. Borzeix nommé PDG de « Télérama »

LE PROCHAIN PDG de *Télérama*, l'hebdomadaire culturel du groupe Publications de la Vie catholique (PVC), sera Jean-Marie Borzeix. Il remplacera en juin Pierre Bérard, qui part en retraite. M. Borzeix aura notamment pour tâche, autour de *Télérama*, de développer le site internet et les titres culturels du groupe, comme *Ulysse* (magazine de voyage), *Danser et Notre histoire*. Il est également chargé de lancer des titres nouveaux ou de procéder à des rachats. *Télérama* annonce une diffusion pour 1998 de 653 579 exemplaires, en progression de 1,2 % par rapport à 1997, selon le communiqué de PVC.

Agé de cinquante-huit ans, Jean-Marie Borzeix a commencé sa carrière comme journaliste à *Combat* et au *Quotidien de Paris*, avant de devenir rédacteur en chef des *Nouvelles littéraires*, de 1975 à 1979. Il est ensuite directeur littéraire au Seuil. Surtout, Jean-Marie Borzeix est resté directeur de France Culture pendant près de quinze ans, de 1984 à 1997.

Eric Giully, un gestionnaire de choc pour l'Agence France Presse

« **POL POT** », c'est le surnom cruel qui colle à la peau du nouveau président de l'Agence France Presse, élu par treize voix sur quinze - les représentants du personnel

PORTRAIT

Cet énarque au parcours diversifié revendique son passé de coupeur de têtes

de directeur général du groupe publicitaire BDDP Worldwide, dont il a cherché à partir, en postulant récemment, mais sans succès, à la présidence de Radio France.

Avant de se forger une image de patron gestionnaire de choc avec un parcours très diversifié, Eric Giully avait été au début des années 80 l'un des artisans des lois de décentralisation au cabinet de Gaston Defferre. Il mettra alors en musique quelque trente-trois lois, trois cents décrets et d'innombrables circulaires. L'alternance politique de 1986 sera brutale, puisque Charles Pasqua, à son arrivée place Beauvau, mettra fin à la carrière ascendante de ce très jeune homme dans la fonction publique.

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le neuvième PDG de l'AFP, qui succède à Jean Miot, a présidé mardi 9 mars dans l'après-midi son premier conseil d'administration à l'agence, avant de recevoir l'inter-syndicale. Son objectif prioritaire sera, « en s'appuyant sur la plateforme stratégique définie par le conseil d'administration, l'élaboration d'un plan stratégique à cinq ans, qui sera présenté en septembre et mis en application en 2000 », a-t-il déclaré au *Monde*.

Sa priorité sera de centrer l'AFP sur « ses métiers de base, tout en évitant un repli de l'agence sur son marché national et tout en se diversifiant sur des produits à forte valeur ajoutée, destinés à l'international ». Quant à d'éventuelles réductions d'effectifs, « je suis hors d'état de dire quoi que ce soit », a-t-il affirmé. « Il faudra voir ensemble, avec le personnel et les syndicats, les conséquences du plan de développement. » Le changement de statut de l'agence « n'est pas un préalable, mais éventuellement une étape de l'évolution ».

Les syndicats de l'agence l'ont accueilli « avec quelques interrogations » d'autant plus légitimes qu'Eric Giully n'a pas masqué sa méconnaissance du secteur de la presse. Pour gommer son image de coupeur de têtes, il leur a bien précisé qu'il « avait été confronté à des remises en ordre d'entreprises, mais qu'il avait aussi été un chef d'entreprise soucieux du développement ».

Nicole Vulser

DÉPÊCHE

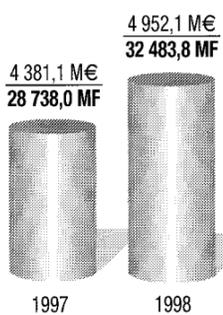
■ PRESSE : Claude Puhl est nommé PDG du *Républicain lorrain*, où il succède à sa femme Marguerite Puhl-Demange, décédée le 11 février. Monique Petit-Demange a été nommée vice-présidente. Agé de 68 ans, Claude Puhl est l'ancien directeur général du quotidien. Son fils, Matthieu Puhl, qui avait été pressenti pour succéder à sa mère, reste directeur général du quotidien.

REXEL

PROGRESSION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : + 19,4 %
ET DU RESULTAT NET : + 26,3 %

Chiffre d'affaires

+ 13,0 %



Le Conseil d'Administration de Rexel, réuni le 8 mars 1999 sous la présidence d'Alain REDHEUIL, a arrêté les comptes sociaux et consolidés du groupe Rexel.

L'évolution des résultats consolidés a été la suivante :

	(en millions d'euros)		Variation en %	(en millions de francs)	
	1998	1997		1998	1997
Chiffre d'affaires	4 952,1	4 381,1	+ 13,0 %	32 483,8	28 738,0
Résultat d'exploitation	270,0	226,1	+ 19,4 %	1 770,7	1 483,0
Résultat net part du groupe	138,8	109,9	+ 26,3 %	910,2	720,8

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 952 M€ (32 484 MF), en progression de 13,0 %.

Cette hausse résulte de l'apport des sociétés acquises en 1997 et 1998, net des cessions, à hauteur de 446 M€ (2 928 MF) et de l'accroissement à structure comparable pour 174 M€ (1 139 MF).

L'impact de la variation des taux de change a été négatif à hauteur de 49 M€ (321 MF).

POURSUITE DE LA CROISSANCE EXTERNE ET IMPLANTATION SUR UN NOUVEAU CONTINENT

Durant l'exercice écoulé, Rexel a poursuivi son développement international : les acquisitions réalisées représentent un chiffre d'affaires total annualisé de 587 M€ (3 853 MF).

Rexel s'est donc implanté en Australie et en Nouvelle Zélande avec l'acquisition des groupes REC, Ideal et Turk. Avec un chiffre d'affaires annuel de 394 M€ (2 586 MF), Rexel est devenu un acteur majeur de la distribution de matériel électrique en Océanie où le groupe réalise maintenant 8 % de son activité.

Par ailleurs, aux termes d'une offre publique d'achat réussie, Rexel a acquis le groupe britannique Gardiner, leader européen de la distribution de matériel de sécurité. Les ventes de Rexel dans les produits de sécurité s'élèvent maintenant à plus de 229 M€ (1,5 Mds F) en base annuelle.

Ces opérations de croissance externe ont eu une contribution positive aux résultats du groupe.

DEVELOPPEMENT INTERNE SOUTENU ET PROGRESSION DE LA MARGE OPERATIONNELLE

A structure et taux de change comparables, l'activité a progressé de 3,6 %.

En France, l'activité a été soutenue et s'accroît de + 4,3 %. En Europe, les ventes ont évolué de + 2,3 %, la baisse du marché en Allemagne ayant été compensée par une plus forte activité sur les autres marchés. Aux Etats-Unis, malgré un ralentissement de la croissance au 2e semestre, la progression s'est élevée à + 5,2 % sur l'exercice (+ 6 % à jours comparables).

Les politiques activement menées dans l'ensemble du groupe pour le développement de la marge, ont permis l'amélioration du taux de marge brute qui augmente de 0,3 % pour s'établir à 24,1 %. En masse, la marge brute progresse donc de 152,3 M€ (999 MF), soit + 14,6 %.

Les charges d'exploitation quant à elles, ont été maintenues à 18,6 % du chiffre d'affaires, grâce aux efforts de gestion portant sur l'ensemble des postes de charges. Les frais de personnel ont été maîtrisés et représentent 47,5 % de la marge brute contre 48,1 % en 1997.

Par ailleurs des actions spécifiques ont permis une régression des pertes et provisions sur actifs circulants : - 6,7 % par rapport à 1997, malgré la croissance de l'activité.

Ainsi, le résultat d'exploitation s'améliore de 19,4 % pour s'établir à 270,0 M€ (1 770,7 MF) et la marge opérationnelle s'élève à 5,5 % du C.A. contre 5,2 % en 1997.

Le résultat financier est une charge de 18,9 M€ (123,7 MF). La hausse des frais financiers liée à l'accroissement de l'endettement nécessaire pour financer les acquisitions a été partiellement compensée par une baisse du taux d'intérêt moyen de la dette qui s'établit à 4,7 % contre 5,0 % en 1997.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 5,2 M€ (34,1 MF), compte tenu notamment des coûts d'adaptation des structures et de l'informatique. Le rachat des minoritaires de Rexel Inc. intervenu fin 1997, a permis une diminution de la part du résultat affectée aux minoritaires qui est ramenée à 1,4 M€ (9,0 MF) en 1998.

Le résultat net part du groupe est en progrès de 26,3 % pour s'établir à 138,8 M€ (910,2 MF).

DIVIDENDE EN HAUSSE DE 27,3 %

Comptes sociaux : le résultat de l'exercice s'établit à 66,2 M€ (434,6 MF).

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui se tiendra à Paris, le 25 mai 1999 à 10 heures, le versement d'un dividende de 11,22 francs (1,71 €) dont un avoir fiscal de 3,74 francs (0,57 €) contre 8,8125 francs par action dont 2,9375 francs d'avoir fiscal l'année précédente.

UNE STRUCTURE FINANCIERE SOLIDE

La progression des fonds propres totaux qui s'élèvent à 887,4 M€ (5 821 MF), et l'amélioration de la structure de l'endettement, donnent au groupe Rexel les moyens de poursuivre sa croissance.

Rexel a émis deux emprunts obligataires en 1998, pour un montant total de 228,7 M€ (1 500 MF) et procédé dans le cadre d'une opération de titrisation, à la mobilisation, dans de bonnes conditions, d'une fraction de son portefeuille de créances clients (168,9 M€ soit 1 108 MF d'impact net).

Aussi, malgré les investissements importants réalisés en 1998, qui assurent le développement du groupe, le ratio endettement financier/capitaux propres est resté quasi stable à 0,86.

PERSPECTIVES

En 1999, Rexel poursuivra donc sa politique de croissance externe et de gains de parts de marchés. Cinq nouvelles acquisitions ont déjà été réalisées, pour un chiffre d'affaires total de 85,4 M€ (560 MF) qui permettent à Rexel de détenir 12 % du marché aux Pays-Bas, en Suisse et en Belgique et d'intensifier ses développements dans la connectique et les automatismes industriels.

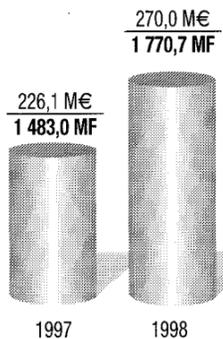
Compte tenu du chiffre d'affaires non consolidé en 1998 des acquisitions 1998 net des cessions, qui s'élève à 225 M€ (1 475 MF), c'est donc un volume supplémentaire d'affaires de l'ordre de 310 M€ (2 035 MF) qui viendra augmenter, toutes choses égales par ailleurs, le chiffre d'affaires du groupe en 1999.

D'autre part, le développement interne du groupe sera accéléré, par l'ouverture de nombreux points de vente, la poursuite de l'élargissement de la clientèle et de la gamme produits et la mise en place des nouvelles organisations commerciales et logistiques. Un réseau commercial à l'enseigne Rexel sera progressivement mis en place en France et à l'international.

GRUPE PINAULT-PRINTEMPS-REDOUTE

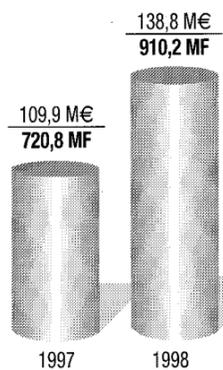
Résultat d'exploitation

+ 19,4 %



Résultat net part du groupe

+ 26,3 %



VALEURS EUROPÉENNES

● L'action ABB a progressé de 3,1 %, à 1 829 francs suisses, en clôture mardi 9 mars. Ce mouvement s'explique par la force de la monnaie américaine, qui devrait contribuer à améliorer les ventes réalisées en dollars du groupe.
● Le titre Adidas-Salomon, après avoir atteint 79,70 € en séance, a perdu 5,9 %, mardi, à 80,5 €. Le fabricant d'articles de sport allemand a indiqué que l'objectif d'une croissance de 15 % en 1999 sera un véritable challenge, compte tenu du ralentissement économique aux Etats-Unis et de la faiblesse de la demande sur le marché européen.
● L'action Allianz a clôturé en baisse de 2,87 %, mardi, à 270,5 €,

après l'annonce par les AGF d'un coût de 4,262 milliards de francs pour l'intégration de nouvelles activités. Le second assureur en Europe détient depuis le printemps dernier 51,4 % du groupe français.
● Le titre Fiat a grimpé de 3,19 %, à 2,78 €, mardi, après que le groupe italien eut dévoilé son intention d'emprunter environ 1 milliard d'euros d'obligations sur une échéance de cinq ans.
● L'action Mannesmann a progressé de 1,82 %, à 120 €, mardi, après l'annonce d'un accord avec la société britannique Trafficmaster, en vue de proposer un service d'informations sur le trafic via les téléphones GSM.



Table listing various European companies and their stock prices. Includes entries for BENETTON GROUP, BERKELEY GROUP, BRITISH AIRWAYS, etc.



Table listing various European companies and their stock prices. Includes entries for SIDEL/RM, BTR SIEBE, WOLWICH PLC, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing food and beverage companies and their stock prices. Includes entries for ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.

ASSURANCES

Table listing insurance companies and their stock prices. Includes entries for AGF/RM, ALLEANZA ASS, ALLIANZ AG, etc.

PHARMACIE

Table listing pharmaceutical companies and their stock prices. Includes entries for ASTRA -A-, ASTRA -B-, ELAN CORP, etc.

BIENS D'EQUIPEMENT

Table listing equipment companies and their stock prices. Includes entries for ABB AB -A-, ABB AB -B-, ABB BADEN, etc.

10/03 10h27

Table listing various European companies and their stock prices. Includes entries for AUTOMOBILE, BANQUES, etc.

CHIMIE

Table listing chemical companies and their stock prices. Includes entries for AGA -A-, AGA -B-, AIR LIQUIDE/RM, etc.

CONGLOMÉRATS

Table listing conglomerate companies and their stock prices. Includes entries for AKER RGI -A-, CGIP/RM, CIR, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table listing telecommunications companies and their stock prices. Includes entries for BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction companies and their stock prices. Includes entries for AALBORG PORTLAN, ACCIONA, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing basic products companies and their stock prices. Includes entries for ALERINOX REG, ACERUMINUM GREEK, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction companies and their stock prices. Includes entries for AALBORG PORTLAN, ACCIONA, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing cyclical consumption companies and their stock prices. Includes entries for ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Advertisement for NATEXIS MULTIDEVISES. Features a graphic with a laptop and text: 'Sur Minitel la nouvelle version euro', 'des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD', 'des taux d'intérêt', 'des taux d'inflation', 'des séries respectives (jusqu'à 30 rétros)'. Includes phone number 08 36 29 00 65 and website 3623 NXMULTIDEV.

Table listing various European companies and their stock prices. Includes entries for ZENECA GROUP, ATTICA ENTR SA, etc.

ÉNERGIE

Table listing energy companies and their stock prices. Includes entries for AKER MARITIME, ACCIONA, BP AMOCO, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table listing financial services companies and their stock prices. Includes entries for ALMANIJ, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, etc.

MEDIAS

Table listing media companies and their stock prices. Includes entries for SKY B GROUP, CANAL PLUS/RM, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table listing consumer goods companies and their stock prices. Includes entries for AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing distribution companies and their stock prices. Includes entries for ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table listing high technology companies and their stock prices. Includes entries for ALCATEL/RM, ALTEC SA REG., ASK PROXIMA, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table listing utility companies and their stock prices. Includes entries for ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, CENTRICA, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table listing various European companies and their stock prices. Includes entries for AIRSPRAY NV, AIRTONOV, C/TAC, etc.

BRUXELLES

Table listing various European companies and their stock prices. Includes entries for ENVIPCO HLD CT, FARDEM BELGIUM ABC, etc.

FRANCFORT

Table listing various European companies and their stock prices. Includes entries for I & T AG & CO.KGAA, AIXTRON, AUGUSTA BETEILIGUN, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.
CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

Les actions BNP, Société générale et Paribas ont été suspendues mercredi 10 mars à la suite du lancement par la BNP d'une offre sur la Société générale et sur Paribas.

La valeur Eiffage débutait la séance du mercredi en baisse de 4,54 %, à 63,4 euros. Les résultats du groupe pour 1998 laissent pourtant apparaître une progression de ses bénéfices, à 263 millions de francs (40 millions d'euros).

Le cours de l'action Lafarge baissait de 2,42 % mercredi matin, après l'annonce d'une progression de 26 % du résultat net par du groupe en 1998 de la société, à 466 millions d'euros.

Le titre Rexel s'affichait en baisse de 1,94 %, à 75,6 euros mercredi matin. La société vient d'annoncer une hausse de 26,3 % de son résultat net en 1998, à 138,8 millions d'euros, pour une progression de 13 % de son chiffre d'affaires, à 4 952,1 millions d'euros.

Le titre Rhodia s'échangeait mercredi matin à 12,3 euros, en hausse de 1,66 %. Les investisseurs s'attendent à une contre-offre de la part de la filiale chimique de Rhône-Poulenc, qui pourrait renchérir sur la proposition de l'américain Albemarle de 408 millions de livres afin de prendre le contrôle de la société britannique Albright & Wilson.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 10 MARS

Cours relevés à 10h15

Liquidation : 24 mars

Table of French stock market data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices, and volume.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 9 MARS

Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of new market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

SICAV

FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 9 mars

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including fund names, units, and dates.

(Publicité)

Advertisement for the movie 'Marilyn' featuring the text '1 METRE 66 LE MYTHE' and 'LA GRANDEUR N'EST PAS UNE QUESTION DE TAILLE Lupo'.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 10 MARS

Une sélection. Cours relevés à 10h15

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

Table of second market stock data including company names, previous and current prices, and volume.

SPORTS Un peu plus d'un an après l'inauguration du Stade de France, le consortium qui en a la gestion s'apprête à valider ses comptes. Pour l'année 1998, ces

chiffres font apparaître un déficit minime de l'ordre de 8 millions de francs. ● Ce premier exercice ne satisfait pas, toutefois, le gouvernement, qui souhaite diminuer, voire

supprimer, l'« indemnité compensatrice » annuelle de 73 millions de francs que l'Etat doit verser en raison de l'absence de club résident. ● Le ministère de la jeunesse et des

sports pourrait entamer des discussions afin que soient renégociées les conditions d'utilisation du stade. Davantage de matches internationaux permettrait de compenser l'ab-

sence de club résident. ● Le Red Star devait tenter une expérience ponctuelle au Stade de France en accueillant Saint-Etienne, mercredi 10 mars.

Le Stade de France boucle son premier exercice avec un léger déficit

L'équipement de Saint-Denis a terminé l'année 1998 sur un manque à gagner de 8 millions de francs, soit 2,5 % de son chiffre d'affaires. Le gouvernement, qui n'a pas perdu espoir de trouver un club résident, étudie d'autres solutions afin de ne plus subventionner le stade

MALGRÉ la Coupe du monde de football, malgré le triomphe de Johnny Hallyday et malgré 1,6 million d'entrées en 1998, le Stade de France a connu un premier exercice légèrement déficitaire. *Le Monde* s'est procuré les comptes du consortium Bouygues-SGE-Dumez, qui a construit l'équipement et s'occupe aujourd'hui de sa gestion. Ces chiffres « intérimaires », qui doivent encore être validés par le prochain conseil d'administration du consortium, fin mars ou début avril, concernent l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998. Dix-neuf manifestations sportives, quatre concerts géants et 200 congrès et séminaires ont eu lieu durant cette période.

Les recettes générées au long de cette année s'élèvent à environ 313 millions de francs (47,7 millions d'euros). Les dépenses de fonctionnement représentent 196 millions de francs (29,8 millions d'euros). Si la marge brute réalisée peut paraître importante, trois montants doivent être retirés : 7 millions de francs (1,06 million d'euros) d'impôts et de taxe professionnelle ; 66 millions de francs (10 millions d'euros) au titre de l'amortissement ; et 52 millions de francs (7,9 millions d'euros) de frais financiers correspondants au remboursement annuel de l'emprunt de 800 millions de francs (122 millions d'euros) contracté pour la construction du bâtiment.

Le déficit, à l'arrivée, est de 8 millions de francs (1,21 million d'euros), c'est-à-dire 2,5 % du chiffre d'affaires. Ce résultat prend en compte la somme versée par l'Etat au consortium en 1998 en raison de l'absence de club résident : 25 millions de francs (3,8 millions d'euros), soit la moitié de l'« indemnité compensatrice » prévue par le contrat de concession. L'autre

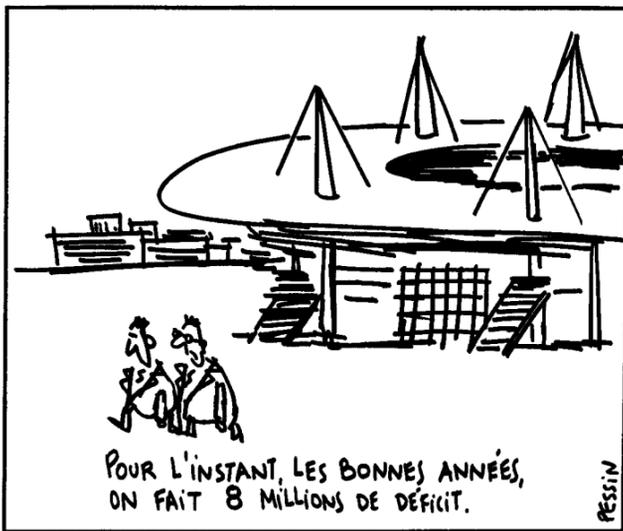
moitié sera versée cette année, au terme de la saison sportive 1998-1999. « Sans l'indemnité de l'Etat, nous serions dans le rouge. Nous nous réjouissons de ce premier exercice équilibré, l'Etat aussi. N'oublions pas qu'il existe dans notre contrat une "clause d'équilibre financier" qui prévoit que l'Etat prenne à sa charge les éventuelles dettes du Stade de France. Nous n'en sommes pas là », indique Gaëtan Desruelles, le directeur général du consortium.

RENÉGOCIER

Ces résultats ne satisfont, en vérité, qu'à moitié le gouvernement. Au ministère de la jeunesse et des sports, on n'est pas loin de penser que l'équipement pourrait atteindre l'équilibre par lui-même, sans la fameuse « indemnité compensatrice ». Celle-ci s'élève, en fait, à 73 millions de francs (11,1 millions d'euros) par an : pour des raisons de comptabilité, l'Etat verse 50 millions de francs (7,6 millions d'euros) pour la première saison, puis 96 millions de francs (14,6 millions d'euros) à la fin de la deuxième. Cette subvention représente le résultat brut d'exploitation qui

Vingt-trois événements en 1998

- **28 janvier** : Match inaugural, France-Espagne (football), 79 000 spectateurs.
- **7 février** : Tournoi des cinq nations, France-Angleterre, 75 000 spectateurs.
- **7 mars** : Tournoi des cinq nations, France-Irlande, 74 000 spectateurs.
- **4 avril** : Finale de la Coupe de la Ligue, PSG-Bordeaux, 77 000 spectateurs.
- **2 mai** : Finale de la Coupe de France, PSG-Lens, 77 000 spectateurs
- **16 mai** : Finale du championnat



POUR L'INSTANT, LES BONNES ANNÉES, ON FAIT 8 MILLIONS DE DÉFICIT.

découlerait de la présence d'une équipe professionnelle au Stade de France, à raison de 25 matches par an. Trouver un club résident reste aujourd'hui la priorité du gouvernement. Personne, toutefois, ne se berce d'illusions pour la rentrée prochaine, que ce soit dans le camp des candidats potentiels (Red Star, Noisy-le-Sec), ou

dans celui de l'Etat. Un club de D2 ne pourra espérer remplir le stade dans sa configuration réduite (25 000 places) que quatre ou cinq fois par saison. L'hypothèse d'une co-résidence de deux équipes parisiennes a été évoquée, mais le problème resterait entier. Vu les coûts d'utilisation du Stade de France, le résultat dégagé par les huit à

73 000 spectateurs.

- **6 septembre** : Concert de Johnny Hallyday, 73 000 spectateurs.
- **9 septembre** : Concert de Johnny Hallyday, 70 000 spectateurs.
- **10 octobre** : Techno Waves (planche à voile), 16 200 spectateurs.
- **14 octobre** : Qualificatifs à l'Euro 2 000, France-Andorre, 76 000 spectateurs.
- **24 octobre** : Super-Cross (moto), 46 500 spectateurs.
- **21 novembre** : Test-match de rugby, France-Australie, 70 000 spectateurs.

de France de rugby, Stade français-Perpignan, 69 000 spectateurs.

- **10 juin-12 juillet** : Coupe du monde, neuf matches (Brésil-Ecosse, Pays-Bas-Belgique, France-Arabie saoudite, Italie-Autriche, Roumanie-Tunisie, Danemark-Nigeria, France-Italie, France-Croatie, France-Brésil), 80 000 spectateurs à chaque fois.
- **25 juillet** : Concert des Rolling Stones, 79 500 spectateurs.
- **5 septembre** : Concert de Johnny Hallyday,

dix matches de D2 qui seraient ainsi programmés ne pèserait pas grand-chose en comparaison des 73 millions de francs prévus par le contrat. Seul un club de D1, à vocation européenne, peut générer des bénéfices équivalents sur toute une saison.

Un autre cas de figure existe pour le gouvernement : racheter au consortium son contrat de concession ainsi que ses emprunts. Il en coûterait alors 1,5 milliard de francs (228 millions d'euros) aux contribuables. Cette somme correspond à quatorze années d'« indemnités compensatrices ». Mais une autre difficulté surgirait : l'Etat n'ayant aucune vocation à gérer ce genre d'équipement, un appel d'offres devrait être lancé. Le gouvernement se trouverait fort embarrassé si quelques groupes d'investissement étrangers manifestaient leur intérêt pour le Stade de France. Récemment, la société britannique ENIC, propriétaire de plusieurs clubs de football en Europe, et la firme américaine de marketing sportif SFX se sont portées candidates au rachat du stade londonien de Wembley.

Reste la dernière solution, la plus réaliste aujourd'hui : renégocier, avec le consortium, les conditions d'utilisation du stade. Dans le contrat de concession, il existe un passage précisant que si aucun club n'a élu résidence à Saint-Denis au bout de deux saisons, l'Etat est en droit de rediscuter avec les gestionnaires un certain nombre de points. L'idée du ministère de la jeunesse et des sports est de faire diminuer les prix pratiqués par le consortium à l'égard des fédérations françaises de football et de rugby. Ces dernières se plaignent régulièrement des coûts de location, de l'ordre de 1,5 million de

francs (228 000 €) par match. Dans l'entourage de Marie-George Buffet, on fait le raisonnement suivant : une baisse des tarifs encouragerait les fédérations à organiser davantage de rencontres au Stade de France, les millions générés par ces matches supplémentaires

Le Red Star pour un soir à Saint-Denis

Le Red Star devait recevoir l'AS Saint-Etienne au Stade de France, mercredi 10 mars à 18 h 30, pour le compte de la 29^e journée du championnat de France de D2. Il s'agit de la première utilisation de l'équipement par un club de football. Avant même le coup d'envoi, cette expérience ponctuelle était saluée comme un succès. La direction du stade avait en effet décidé de mettre en vente le deuxième anneau de tribune, garantissant ainsi une capacité comprise entre 25 000 et 50 000 places. Le conseil général de la Seine-Saint-Denis, partenaire du Red Star, et le conseil régional d'Ile-de-France ont acheté respectivement 6 000 et 5 000 billets. La société de transport TRA a acquis 4 000 places afin de les distribuer à des jeunes devant participer prochainement à un tournoi de football inter-quartiers. Enfin, la société de services SVP II avait prévu d'offrir 6 000 places à des femmes désireuses de découvrir le Stade de France. Environ 2 000 supporters stéphanois devaient, par ailleurs, faire le déplacement jusqu'à Saint-Denis.

étant autant de millions que l'Etat pourrait alors retrancher à son « indemnité compensatrice »... La question du club résident deviendrait, du coup, moins cruciale qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Frédéric Potet

Bordeaux n'en finit pas de saper le moral de Marseille

TROIS DÉFAITES après vingt-trois journées de championnat. La meilleure défense, avec seulement vingt buts encaissés. Le bilan de l'Olympique de Marseille (OM) présente tous les atouts d'un futur champion de France. Pourtant, c'est Bordeaux qui a repris la tête du classement, avec un point d'avance, fort de son succès (3-2), mardi 9 mars, face à Nancy.



FOOTBALL

« Je suis dégoûté, je me pose des questions », a pesté Roland Courbis, qui a dû se contenter, un peu plus tôt dans la soirée, d'un résultat nul (0-0) sur le terrain de Sochaux, « lanterne rouge » du championnat. Une nouvelle fois, l'entraîneur de l'OM a fustigé l'arbitrage. Le technicien a reproché à Eric Poulat de ne pas avoir accordé un

coup franc aux siens, après une intervention de Maxence Flachez sur l'avant-centre marseillais Florian Maurice, qui a dû quitter le terrain avec une entorse de la cheville. Or la faute commise par le défenseur sochalien n'avait aucun caractère intentionnel.

« Quand je constate que Bernard Maraval n'a pas été exclu du terrain, je suis plein d'admiration. Nous ne disputons pas la même épreuve que les autres équipes », a ironisé Roland Courbis. Le milieu de terrain sochalien, déjà averti en première mi-temps, aurait dû être sanctionné d'un carton rouge après la pause, pour une nouvelle agression sur Robert Pires. Mais imputer le nouvel impair de l'OM à cette erreur d'appréciation relève de la galéjade, et Roland Courbis en conviendra quand les esprits seront apaisés.

Il pourra alors s'interroger sur le dysfonctionnement de son trident offensif. Christophe Du-

garry, Florian Maurice et Fabrizio Ravanelli ont rivaillés d'apathie. A l'inverse, le gardien de but marseillais, Stéphane Porato, a dû s'employer à plusieurs reprises pour calmer les velléités sochaliennes. L'OM, époustouffant durant tout l'automne, supporte décidément mal l'hiver et ses pelouses embourbées.

UNE BELLE HISTOIRE

Les attaquants bordelais s'en accommodent sans trouble. Sylvain Wilford a conclu la première action d'envergure (17^e minute) face à une équipe nancéenne saisie par l'effroi. Le défenseur Hervé Alicarte a profité de la confusion lorraine pour marquer son deuxième but (32^e), avant que Wilford ne signe son troisième doublé de la saison (61^e), confortant sa première place au classement des buteurs (19 réussites).

Comment imaginer, dès lors, que les Girondins se ménage-

raient, par excès de confiance, une fin de partie éreintante ? Ulrich Ramé s'est chargé d'inspirer l'incroyable scénario. Une grossière erreur du gardien de but bordelais permet à Meniri d'enrayer l'ordonnancement du leader (67^e), bientôt suivie du but de l'inoxydable Tony Cascarino, trente-cinq ans (70^e).

Finalement, Bordeaux ne se laissera pas détrousser de ses trois points et s'affiche désormais comme le prétendant numéro un au titre, après avoir traversé sans encombre deux matches consécutifs à l'extérieur (0-0 à Nantes, 3-2 à Nancy), malgré l'absence de l'un de ses meneurs de jeu, Ali Benarbia, suspendu. « Si nous continuons sur cette lancée, nous pouvons conserver notre avance jusqu'au bout, ce serait une belle histoire », se prend à rêver Hervé Alicarte. Une belle histoire qui ne ferait pas rire Roland Courbis.

Elie Barth

CORRESPONDANCE

Une lettre de Roger Legeay

À LA SUITE de la publication dans *Le Monde* daté 28 février-1^{er} mars, d'un article intitulé « Cyclisme : une déposition met en cause Roger Legeay », nous avons reçu de Roger Legeay la mise au point suivante :

En premier lieu, je découvre la « déposition » qu'aurait faite le docteur Patrick Nedelec au juge d'instruction chargé d'instruire l'affaire de dopage à Lille dans votre journal, gravement accusatoire à mon égard. Je m'oppose avec la plus grande fermeté aux propos qui lui sont prêtés, selon lesquels j'aurais fait pression sur un coureur cycliste contrôlé positif, Philippe Gaumont, afin qu'il désigne le docteur Nedelec comme seul coupable. La vérité, c'est que je n'ai pas fait courir Philippe Gaumont pendant l'été 96, après qu'il eut été contrôlé positif. J'ai immédiatement licencié le docteur Nedelec, qui lui avait prescrit une ordonnance de produits interdits (anabo-

lisants). Quant à Philippe Gaumont, il a été licencié après la décision de la commission de discipline, qui lui a infligé six mois de suspension. Il a été engagé par une équipe concurrente l'année suivante.

En deuxième lieu, il est inadmissible de dire qu'il y avait, dans l'équipe GAN que je dirigeais, deux assistants qui se dopaient. Aucune poursuite disciplinaire ou pénale n'a jamais été engagée contre l'un des assistants de l'équipe GAN.

Enfin, il est également inadmissible de me faire dire, face à des pratiques de dopage : « Je ne veux rien savoir. »

J'ai tout fait au contraire, comme beaucoup d'autres dirigeants, dans les instances nationales et internationales auprès desquelles je siégeais, pour promouvoir les contrôles sanguins et j'ai ardemment milité pour la mise en œuvre d'un suivi médical complet des coureurs.

Menacés, les footballeurs de Blagnac refusent de jouer à Calvi

TOULOUSE

de notre correspondant régional

Le président délégué du Blagnac Football Club, club amateur de CFA 2 de la banlieue toulousaine, a porté plainte, lundi 8 mars, auprès du tribunal de grande instance de Bastia, contre le club de Calvi, pour « menaces de mort, violences et voies de fait » qui auraient eu lieu, samedi 6 mars, dans le stade corse, avant la rencontre entre les deux équipes.

Selon l'encadrement et les joueurs de Blagnac, encore traumatisés par leur déplacement en Corse, la « pression » a commencé dès que le car les a déposés devant le stade. Un groupe d'hommes les attendait et a commencé à les menacer en les traitant de « sales Français ». Quelques coups de poing sont même partis, atteignant en particulier le

gardien de l'équipe, Pierre Guarrigues. Un membre de l'encadrement déclare avoir vu une arme « de gros calibre » à la ceinture d'un de ceux qui les molestaient. « Nous avons déjà connu des ambiances chaudes d'intimidation, en particulier en Corse, mais jamais à ce point », estime le président du club, M. Héraud.

Dans le vestiaire, les intimidations ont continué, hors de la présence de l'arbitre et du délégué. « Ils nous ont dit que, si nous ne nous couchions pas, on ne rentrerait pas vivants », témoigne le président délégué, Christian Guarrigues. « Ce n'était pas possible de jouer dans ces conditions, estime-t-on. Nos joueurs tremblaient. On leur promettait un chargeur pour chacun. » L'équipe a donc rejoint son car, qui, après d'ultimes et vaines

négociations avec l'entraîneur de Calvi, est reparti pour l'aérodrome de Bastia sous la protection de la gendarmerie.

D'autres équipes du même groupe de CFA 2 que Blagnac (troisième du groupe) et Calvi (treizième) ont connu des déplacements difficiles dans la ville corse - Agde et Istres en particulier. Au match aller, l'équipe de Calvi avait été battue par Blagnac, sur le score de 6 à 1, et son président avait été expulsé du terrain. Les dirigeants de Blagnac font remarquer que le club de Calvi encaisse beaucoup de buts à l'extérieur, mais gagne tous ses matches à domicile. Dans son rapport, l'arbitre a mentionné que l'équipe de Blagnac a refusé de jouer à la suite de « menaces ».

Jean-Paul Besset

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE** : le Parlement français a adopté, mardi 9 mars, le projet de loi sur la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Des décrets d'application seront pris avant les vacances d'été.

■ **La Fédération bulgare d'athlétisme** a retiré, mardi 9 mars, à Rostislav Dimitrov (20 ans) sa médaille d'argent du triple saut des championnats du monde d'athlétisme en salle, conquise au Japon, après un contrôle positif à l'éphédrine.

■ **TENNIS** : le Russe Evguéni Kafelnikov et l'Australien Pat Rafter ont été éliminés au deuxième tour du tournoi d'Indian Wells (Californie), respectivement par le Brésilien Gustavo Kuerten et l'Allemand Nicolas Pietrangeli.

■ **FOOTBALL** : le Bulgare Hristo Stoichkov (33 ans) mettrait un terme à sa carrière en juin et pourrait être nommé directeur technique des équipes nationales de Bulgarie, a annoncé mardi 9 mars le quotidien bulgare *Meridian Match*.

■ **Le Brésilien Ronaldo** a joué, mardi 9 mars, pour la première fois depuis deux mois avec l'Inter de Milan, entrant à la 56^e minute de la demi-finale de la Coupe d'Italie contre Parme. Parme s'est imposé 2-1.

PRÊT-À-PORTER HIVER 1999/2000

Fièvre disco et haute protection

Amazones d'Yves Saint Laurent par Alber Elbaz, randonneuses de luxe chez Vuitton, paysannes des villes chez Eric Bergère, Paris s'offre à tous les voyages

ENTRE deux giboulées, les rédactrices de mode converties au chic hippy dans leurs chaussettes de laine en tire-bouchon ou leur jean à plumes Gucci commencent à sortir les vitamines de leur sac Fendi, après trois jours de défilés – une cinquantaine programmés entre dimanche et mardi – et quelques piétinements en coulisses, pour croiser Catherine Deneuve ou le chorégraphe William Forsythe au côté d'Alber Elbaz.

Les festivités fin de siècle ont débuté sur des sonorités disco, de vieux tubes *new wave* et des chants d'église. Dans cette transition vestimentaire vers l'an 2000, le corps oscille entre une envie frénétique de fête et un besoin de carapaces protectrices. Dans des entrepôts obscurs (Olivier Theyskens) ou sur des podiums ventilés (Christophe Lemaire), les visions s'enchaînent. Dimanche après-midi, dans une salle bondée du Carrousel, Jérôme Dreyfuss – qui conseille désormais Inès de la Fressange sur ses collections de prêt-à-porter – a accueilli son monde au son des Jackson Five avec une boule disco géante pivotant au plafond. Dans une ambiance artisanale (trois quarts d'heure après l'horaire programmé, les techniciens règlent toujours les lumières), des clones des *Drôles de dames* sont arrivés. Carré à frange lustré, cigarette au bec et rouge à lèvres orange, les mannequins se sont déhanchés dans des pattes d'éph' fuchsia et des fourreaux drapés d'égéries du disco. Naomi Campbell a clôturé la surprise-partie de ce jeune homme de vingt-quatre ans en perdant sur le podium quelques plumes de gibier de sa robe.

« ENTRE OULAN-BATOR ET LA CITY »

Au Louvre encore, lundi, Eric Bergère a revisité la fin des années 70 avec des poupées slaves, arborant lunettes à verres fumés, bottes rouges et fichus. « C'est une collection pour paysannes des villes, entre Oulan-Bator et la City », explique cet inconditionnel d'Yves Saint Laurent qui a superposé pantalons à rayures tennis, jupes délicatement brodées de fleurs et pulls de mohair, mélange



de tissus précieux et sévères. « En cette fin de siècle, on a besoin de se rassurer et d'emporter tous ses vêtements avec soi », précise le créateur.

Toujours attendue pour ses beautés sûres d'elles et pleines d'énergie, Isabel Marant, l'une des plus commerciales de la jeune génération de créateurs français, est partie à la conquête de l'Ouest à l'Élysée Montmartre, sur un remix des musiques d'Ennio Morricone. Pétoleuses, filles de sa-loons, trappeurs en peaux de bête, indiennes en pantalons frangés et étoiles multicolores, voyageuses de diligence en longue jupe noire... toute l'iconographie du western passe en revue.

S'échappant des clins d'œil saisonniers, Martin Margiela a continué d'explorer un luxe intemporel et bien-pensant pour sa troisième collection Hermès, présentée lundi soir dans la boutique du faubourg Saint-Honoré. « C'est sans ostentation, c'est quelque chose de discret », « le chic, c'est d'être naturelle », répètent les voix de la bande-son. Parée pour un week-end chic en Sologne ou pour surveiller ses terres en Bordelais, la femme Hermès s'affiche souriante et épanouie, dans des matières qui glissent sur le corps, sans jamais le dévoiler. Dou-doune réversible en agneau plume,

Une nouvelle « Jolie Madame » revue par Junya Watanabe, sous un auvent de cheveux.

Feutre à bords francs et trench dune doublé de soie siglée rouge lipstick, par Alber Elbaz pour Yves Saint Laurent.

Photographies Jean-François Campos/VU

Chapkas et fichus Babouchka pour les héroïnes slaves d'Eric Bergère.

Anne-Laure Quilleriet



veste « jumelle » en cachemire léger, pantalon coulissé en baby alpaga, vareuse en super 150, les classiques rassurant se déclinent dans une palette champêtre (vert olive, terre d'ombre, crin ou pierre).

Chez Dries Van Noten, la couleur se pose par touches, sur les harmonies de feuilles d'automne. D'une robe kaki en laine froide s'échappe une jupe de velours carmin brodée de perles. Installé sous les voûtes gothiques de la Conciergerie, ce pilier de l'école d'Anvers a clôturé la journée de lundi par une procession pleine de poésie. Joutes roses sur une peau d'opale, quelques fleurs égarées dans les cheveux, ses apparitions – coïncidence de calendrier – ont un air de Burne-Jones ou de Rossetti.

Les couleurs du noir

DOUX, mouillé, maigre ou enveloppant, le noir transforme les podiums parisiens en échiquiers. Trois cents kilos de chemises blanches sous des dalles de Plexi que martèlent de leur bottines-bandages les belles de nuit de Jean Colonna. A l'Élysée-Montmartre, les voici, passagères des nuits blanches au corps poétiquement revoilé de nylon noir, fumées sinueuses qui enjambreraient les gravats d'une ville démolie ou renaissante. Noir punk, noir ska : le voici qui revient, avec ses jambes entravées de ceintures chez Costume National, entre plastron à mentonnières, jupes chap's et synthétiques luisants sur des créatures aux cernes violets ou bleu

azur. Là où le noir révèle chez les uns, un retour aux années 80, il apparaît chez d'autres, il calligraphie des silhouettes dans l'espace, telles des apparitions : noir couture de Junyo Watanabé, très applaudi, qui concilie le souvenir d'une élégance Jolie Madame, avec celle plus fonctionnelle, d'un monde où tout se plie, se met en boule, une veste devenant sac. Noir fluide et construit de Yohji Yamamoto, vestes d'homme et longues jupes fendues, dans la fluidité d'un éternel recommencement cadencé par Tom Waits. Obsédé par les images d'August Sander, le créateur japonais semble toujours s'inspirer d'un monde très codifié par le travail, comme ici le pensionnat, avec ses chemises amidonnées et ses kilts, pour l'aérer et le faire sien. Alors, le noir s'offre à l'infini des possibles, devient rubis, vert bronze, cape Lorenzaccio de velours, offert à des fronces géantes, un peu trop théâtrales sur la fin.

Noir des amazones d'Yves Saint Laurent, revues par Alber Elbaz : pour son premier défilé maison, le transfuge de Guy Laroche, échappant au piège de la trahison ou du plagiat, a dégagé des lignes fortes, sensibles, que révèlent dans l'essence d'un style, tailleurs, pantalons, sweaters, trenchs, smokings, avec un sens des silhouettes qu'il étire pour mieux les dissocier, multiplier les jeux de rôles sport-soir (la robe « Paris » devenue sweater, une autre en taffetas à manches ballon devenu blouson). Avec le noir, la lumière rose flamenco, rouge lipstick, orange, éclate en touches vives, que ponctuent des des gri-gris de corne ou d'ébène. Pari réussi, occulté peut-être par la démarche indifférente et pressée des mannequins, pour lesquelles décidément, l'axe New York, Londres, Milan, Paris, ressemble à un tunnel sans fin.



L'expédition Vuitton

Les anciennes reines (Naomi Campbell, Eva Herzigova) et les égéries du moment (Audrey Marnay, Maggie Rizer, Erin O'Connor) étaient au rendez-vous dans la serre du Parc André-Citroën pour la troisième collection de Marc Jacobs pour Louis Vuitton. Réputé pour son minimalisme *sportswear*, le styliste a élargi son champ chromatique avec des imprimés optiques, des pointes de rouge ou de lurex. L'univers du voyage est passé en revue, de l'élégance aéroport en imper de coton thermocollé à la randonnée urbaine luxueuse à l'abri d'une étoile d'hermine ou d'une veste de skuns dont le pelage bicolore forme naturellement un V. Plus rustiques, des ponchos retenus par une patte de cuir ou une couverture de laine maison reconverte en manteau. Mais le *must* de ce chic pour scout fortuné reste le sac à dos de camping en toile monogramme rouge, avec un plaid sanglé comme un duvet. A quand le tapis de sol et le réchaud siglés Vuitton ?



Prah Vihear, le temple frontière

ISAN (Thaïlande)

de notre envoyée spéciale

Petite, rondelette, les cheveux noirs coupés au bol, les joues roses par les gerçures, Mub se confie avec l'ardeur de ses vingt-cinq ans. Chaque jour, depuis six mois, avec quelque cent cinquante compatriotes cambodgiens, vendeurs à la sauvette, elle grimpe jusqu'au sommet de l'éperon rocheux sur lequel est perché le Prah Vihear. Il s'agit, pour survivre, d'écouler au meilleur prix la bimbeloterie achetée à Phnom Penh.

Depuis la réouverture, en août 1998, de cet « Auguste Monastère » (traduction du sanscrit), l'un des plus spectaculaires temples de l'ancien empire khmer, les visiteurs affluent en masse - jusqu'à 10 000 chaque jour le week-end - depuis la Thaïlande. Il n'existe, en effet, aucune autre voie d'approche aisée qu'un sentier s'élevant doucement côté siamois. La frontière actuelle, entre les deux pays, passe au ras des premières marches de grès taillées voilà une dizaine de siècles.

Le Prah Vihear se dresse sur un promontoire de la chaîne des Dangrêk qui, du temps de la splendeur de l'empire khmer (IX-XIII^e siècle), séparait les provinces septentrionales de celles du Sud. A l'inverse des autres temples majeurs situés au nord-est de la Thaïlande (l'Isan), Phimai, Phanom Rung et Muang Tam, parfaitement restaurés, Prah Vihear, lui, évoque

Entre Thaïlande et Cambodge, l'un des monuments les plus spectaculaires de l'art khmer est de nouveau accessible

mètres ponctués de dix-sept gîtes d'étapes, Phimai à Angkor, capitale de l'empire.

Une vue aérienne, prise le 15 mars 1952 par l'Ecole française d'Extrême-Orient, montre l'architecture du temple, déroulé en pente ascendante sur 800 mètres, jusqu'au bord de l'a-pic. Cinq cents mètres plus bas, la jungle des mortels court à perte de vue. « *Lorsque le temps est clair, écrit, en 1939, Henri Parmentier, architecte et chef du service archéologique de l'EFEO, après la saison des pluies ou au début de celle-ci (je l'ai vu ainsi en mai 1924), le regard n'est arrêté que par la convexité de la plaine et l'on aperçoit... le Kulen qui marque la place d'Angkor... L'espace ainsi découvert dépasse cent kilomètres.* »

Selon Henri Parmentier, à qui l'on doit la seule étude exhaustive du temple, le monument fut fondé sous le règne de Yaçovarman vers 893, puis reconstruit sous Suryavarman I^{er}, dévôt de Shiva et se di-



ERIC PASQUIER

Carnet de route

● **Itinéraire.** Les temples khmers de Thaïlande situés, dans l'Isan, le Nord-Est, Phimai (près de Khorat), Phanom Rung et Muang Tam (à côté de Surin) ont fait l'objet, depuis 1964, d'une campagne de restauration, avec l'assistance des archéologues de l'EFEO, Bernard-Philippe Groslier, Bruno Dagens et Pierre Pichard. Prah Vihear (Khao Pra Viharn, selon l'appellation thaï) est à une heure d'Ubon. L'approche le long de la frontière laotienne, depuis Khong Jiam, au confluent du Mun et du Mékong, par les routes 2172 et 2248, traverse une campagne reculée, tenue à l'écart de la modernisation, jusqu'à ce que, très récemment, le danger khmer rouge soit écarté.

● **Avion.** Durant la campagne « Amazing Thailand », la Thaï affiche le Paris-Bangkok à 4 750 F (724 €) jusqu'au 16 mai. Vols quotidiens sans escale. Ubon-Bangkok : 268 F (41 €). Réservations : 01-44-20-70-80.

● **Forfait.** Notamment, chez Accor Tour (tél. : 01-44-11-11-50 ou agences) qui associe « L'Escalade à Bangkok », au Novotel Siam (2 nuits, 4 étoiles) et le vol Thaï (à partir de 5 600 F, 854 €) à l'itinéraire « Temples khmers », réalisé en 4 jours : voiture particulière avec chauffeur et guide francophone, étapes en pension complète, notamment au Tohsang Khongjiam Resort sur le Mékong, retour en avion depuis Ubon (3 200 F, 488 €).

● **Lectures.** *Voyages dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*, d'Henri Mouhot (Olizane), récit de voyage 1858-1861 de l'explorateur naturaliste. *Mélanges sur l'archéologie du Cambodge*, de Bernard Philippe Groslier (EFEO, 1997, 22, avenue du Président-Wilson 75008 Paris), cité hydraulique, agriculture, musique, danse et sites khmers du Siam. *La Babel ruinée*, de Jacques Dumarçay (Librairie Oriens, 1996). Guides sur le sujet : *Thaïlande*, Voir-Hachette et Gallimard.



Des ruines très convoitées

Prah Vihear est occupé par surprise, en 1958, par un détachement thaïlandais. Saisie en 1962, par Norodom Sihanouk, alors premier ministre, la Cour internationale de justice de La Haye en attribue la possession au Cambodge. Après la destitution, le 18 mars 1970, de Sihanouk, des troupes thaïlandaises s'y réinstallent avec l'accord, cette fois, des nouvelles autorités de Phnom-Penh. Les Khmers rouges en prennent le contrôle plus tard. Sous l'Autorité provisoire de l'ONU sur le Cambodge (1992-1993), le temple est ouvert aux touristes. Les Khmers rouges l'occupent de nouveau jusqu'en avril 1998, date de l'effondrement de leur mouvement militaire. Accès, balisé, par la Thaïlande. Du Cambodge, précipices et champs de mines rendent son approche très difficile.

d'emblée, avec son environnement naturel mettant en scène l'architecture monumentale en grès moucheté, ses perspectives, ses frontons sculptés à la gloire du panthéon hindou et ses balustres tournés dans la pierre, les édifices angkoriens prisonniers de la forêt. A escalader les marches, on ressent une émotion comparable à celle qui pousse le visiteur à progresser sur les chaussées d'Angkor Vat, attiré par ce qu'il pressent mais ne voit pas.

CENT KILOMÈTRES DE VUE

Cet escalier du ciel domine la plaine du Cambodge. Il faut se rapprocher de Dieu lorsqu'on s'adresse à lui. Comme au Vat Phu, sur la rive droite du Mékong (aujourd'hui au Laos), les rois bâtisseurs aimaient venir y méditer. Une stèle indique que le monument est consacré à Shiva, sous le vocable de Sri Shikhareçvara, le « Seigneur de la montagne ». Lieu de recueillement, plus que temple funéraire, le Prah Vihear est bâti à l'écart de la grande route qui, à l'époque, reliait, sur 200 kilo-

sant protégé du soleil, au XI^e siècle. « *La nouvelle bâtisse a dû être gigantesque* », écrit le conservateur. Le sanctuaire du haut, trop lourd sur ses fondations, s'est en partie effondré, d'où les éboulis visibles aujourd'hui. C'est Suryavarman II, vishnouite, bâtisseur d'Angkor Vat, qui en transforma les porches, ajoutant lions et statues. Dès l'origine, le monastère couvrait la surface actuelle, avec ce « jeu considérable des chaussées qui y mènent, coupées de clôtures en palanque, de gopura (édifices d'entrée) et d'annexes légers, rompues par une série de brusques dénivellations que de maigres raidillons ou des escaliers très simples et très raides permettent de franchir ».

Avec une voix mêlée d'un rire enjoué, Jacques Dumarçay, le dernier architecte à avoir travaillé au côté de Bernard-Philippe Groslier à Angkor, jusqu'en 1970, donne l'explication : « *Tout est organisé en fonction de la progression du visiteur, l'architecture khmère est composée pour être vue.* » Et « *dessinée pour être parcourue* », a-t-il

écrit dans un petit traité intitulé *La Babel ruinée*. Le maître d'ouvrage « *a cherché à imposer des points de passage obligés d'où le regard se porte sur l'architecture* ». Les Khmers ont ainsi multiplié les artifices. On gravit quelques marches avant d'entrer dans un pavillon. Ralenti par l'effort, on s'arrête pour admirer le fronton. Le décryptage de la sculpture fait oublier l'exiguïté du pavillon invitant le pèlerin à aller de l'avant.

Installée sous une ombrelle rouge dans le vent qui baliait la chaussée pavée de blocs colossaux, Mub, la petite vendeuse, se plaint du manque de confort, de la maladie et du froid, qui déciment les familles réfugiées au camp militaire situé à un kilomètre en contrebas. Les Cambodgiens n'ont pas d'autre solution que ce som-

maire repli. La jungle, minée par les Khmers rouges, demeure dangereuse. Ses yeux noirs s'allument au seul nom de Phnom Penh, dont elle est originaire.

LES MILITAIRES POSENT

Sur les étals, fausses Ray Ban, argent ciselé, potions magiques, bois de cerfs et peaux de panthères (ou de lynx) sont exhibés au su et au vu de tous, avec l'approbation des soldats cambodgiens, dont on voit les huttes en paille resserées au bord du promontoire. Les militaires thaïs, eux, semblent équipés pour un défilé de mode. Haut bottés, bérets et combinaisons noires égayés d'un foulard violet, ils posent pour les touristes ; des Siamois pour la plupart. Les étrangers n'ont pas eu vent de la réouverture du site.

Il y a quelque chose de bon enfant dans cette foule venue de tout le royaume. Ecoliers en uniformes marine. Familles au grand complet, des bébés aux octogénaires, hissés de marche en marche par les plus jeunes. Paysans ou riches commerçants, tous affichent un égal enthousiasme. Les bonzes en colonies safran ont de l'allure au milieu des ruines. Parmi eux, le supérieur de Phimai, dont c'est la première visite, ne cache pas son intérêt et se laisse guider par un militaire thaïlandais.

Voilà les bonzes arrêtés sous le bas-relief magistral du site montrant Vishnou allongé sur un naga, le serpent mythique, génie des

pluies. Alors que la divinité se repose, les dieux et les géants s'acharnent sur un autre naga, comme des marins sur une chaîne d'amarrage, pour faire pivoter la montagne au milieu de l'Océan cosmique et en extraire la liqueur d'immortalité, allégorie indienne de la création du monde.

A deux pas, Mub, dont les traits sensuels rappellent ceux des *apsaras*, les danseuses célestes d'Angkor, observe la scène. Sans le savoir, elle a retenu la leçon de ses lointains ancêtres. Elle se tient au point de passage obligé de tous les pèlerins.

Florence Evin

EVA SION
Publicités

TRÈS OU DÉCOUVERTE ?
L'ESSENTIEL DU VOYAGE AVEC
Club Aventure
VOYAGES-RANDOONNÉES
Indigo 0 803 306 032
Tél : (0)1 44 32 09 30
Internet : clubaventure.fr
3615 CLUBAVT (623 ml)
18, rue Segnier 75006 Paris

3615 Bye Bye
ISTANBUL 920 Frs
Vols + 5 jours Hôtel 3* P. déjeuners Mars 99
EGYPTE Croisière 2670 Frs
Vols + 8 jours Bateau 4* PC Mars 99
MAROC Autotour en 4x4 5590 Frs
Vols + 8 jours Hôtels+ Loc. de 4x4 PC Avril 99
BALI 6670 Frs
Vols + 10 jours Hôtel 4* 1/2 pens. Avril à Juin 99
AFRIQUE DU SUD Circuit 8890 Frs
Vols + Circuit 14 jours Mai - Juin 99
Sous réserve de disponibilités - Lic 092950054 - 2,23 F/mn

VOLS PAQUES
au départ de Paris
BARCELONE 1 au 6 avril 600 F*
ROME 2 au 5 avril 1 200 F*
VENISE 2 au 5 avril 840 F*
PISE 2 au 5 avril 800 F*
CATANE 1 au 5 avril 1 250 F*
NAPLES 2 au 5 avril 1 200 F*
* prix par personne aller/retour, taxes incluses.
Tél. : 01.55.77.27.26
Minitel 3615
CIT EVASION (1,27 F/mn)
LI 075 95 0167

Pour ne pas aller là où tout le monde va, marchez sur nos traces.

Le catalogue Terres d'Aventure 99 vous attend. 320 pages de voyages à pied en France et dans le monde entier. Pour le recevoir gratuitement, renvoyez ce bon à découper à Terres d'Aventure, 6 rue Saint-Victor 75005 Paris. Tél. 01 53 73 77 67. Minitel : 3615 TERDAV. Email : terdav@terdav.com.

NOM, PRENOM
ADRESSE

terres d'aventure
LE VOYAGE A PIED

LMO 99/04 LI 075 95 0235

Paris/Athènes*
575F
+ taxes d'aéroport 60F
AIRHELIADES
N° INDIGO 0803 885 885 0,99F le mnt
3615 HELIADES 2,23F le mnt
http://www.heliasdes.fr

Vos vacances sont sur Minitel
offres de dernière minute !!!
Spécial départs immédiats
prix exceptionnels à saisir + de 1000 offres !
Vols, séjours, circuits, croisières à prix discount !
+ de 2000 locations, hôtels, infos stations, enneigement

3617 AIREVASION
3617 ECOVOYAGE
3617 INFONEIGE

AGENCE DE VOYAGES AGREEE
TATA

HE : RCS B 392 399 689 - 5,57 F/mn - LIC 013 97 0006 - Tél : 0 803 833 833

Voyages d'aventure dans les montagnes et les déserts à pied, à chameau et en 4x4

NOMADE
Brochure gratuite
01 43 54 77 04
3615 Nomadav
www.nomade-aventure.com



PHOTOS PATRICK AVENTURIER/GAMMA

Page de gauche en haut : un jeu d'escaliers monumentaux parcourt sur 800 mètres le monastère de Prah Vihear. En gros plan : à Phanom Rung, Shiva règle par sa danse effrénée le destin des mondes.

Page de droite : vraisemblablement Vishnou, dans la cour de Phanom Rung. Sous couvert des frangipaniers, on accède à ce temple-montagne ciselé dans le grès doré, le plus harmonieux de l'Isan avec Muang Tam, dont on voit ci-dessous l'un des bassins évoquant les quatre fleuves qui irriguent l'Univers.



GÎTES RURAUX

Les épis du confort

PRÈS D'UN FRANÇAIS sur deux est parti en week-end au moins une fois au cours des douze derniers mois, indique dans sa *FrancoScopie 1999* Gérard Mermet. Pourtant, la résidence secondaire ne fait plus recette. L'engouement des années 70 pour la maison de campagne ancrée à poste fixe est passé de mode. On lui préfère le toit d'emprunt. Moins coûteux, plus exotique. D'où le franc succès des gîtes ruraux auprès de deux millions et demi d'adeptes (dont 20 % d'étrangers). On change de terroir à chaque escapade, en étant assuré d'une villégiature accueillante. Chaumière, manoir, bastide, château ou simple maison de pays en pierres sèches, les gîtes ruraux à louer, le temps d'un week-end ou à la semaine, ont gagné en confort et en authenticité.

« Les gens n'acceptent plus de partir dans des conditions un peu frustes, explique Pascal Boulet-Ger court, directeur général des Gîtes de France. Il y a vingt ans, une machine à laver était un plus, aujourd'hui on se demande pourquoi il n'y en a pas. Le rôle des comités départementaux du tourisme a été renforcé. En accordant les subventions, ils incitent les propriétaires à créer plutôt des 3-épis (accès indépendant, jardin privatif, four, linge et lave-vaisselle – au delà de cinq personnes –, télévision couleur, téléphone et ménage sur demande). » Prix moyen : 1 500 à 3 000 F (229 à 457 €) la semaine, selon la saison et la région ; 800 à 1 200 F (122 à 183 €) le week-end détente : gîte chauffé, lits faits, épicerie de base prévue. « Plus le logement est de qualité, mieux il se loue », affirme le responsable.

C'est qu'il faut répondre aux exigences des locataires : 50 % sont cadres moyens, cadres supérieurs ou exercent une profession libérale. La classification mise en place pour 1999 joue l'art de vivre aux champs et privilégie des demeures raffinées. En respectant le style local, on soigne le ton des crépis, le choix des étoffes et on privilégie un mobilier régional. Retour aux sources et grand confort justifient les nouveaux labels 4-épis et 5-épis. La maison de caractère, environnement et décoration intérieure de qualité, avec cheminée (ou poêle à bois), four à microondes, réfrigérateur-congélateur et sèche-linge électrique (à partir de six occupants), est classée 4-épis. Pour un épi de plus, on dispose d'un jardin paysager, d'un garage, d'un tennis, d'une piscine, d'un sauna ou jacuzzi. Et, au-delà de

trois hôtes, d'une chaîne hi-fi, d'un magnétoscope et d'un téléphone sans fil ! Standard encore rarement atteint.

Les bâtisses huppées font l'objet du guide *Chambres d'hôtes prestige et gîtes de charme* (120 F, 18,3 €, dans les maisons de la presse). Souvent aménagées dans de vastes demeures, elles accueillent des familles nombreuses au complet ou une ribambelle de copains, comme ces fermes du Cantal logeant une dizaine de personnes, pour un budget raisonnable (3 000 à 7 000 F, 457 à 1 067 € la semaine en juillet-août). Idem dans les Causses du Quercy, où demeurent quantité de constructions à pignons et tourelles (en avril-mai, une semaine pour vingt et une personnes sur neuf chambres en 4-épis et piscine : 6 000 F, 915 €). Certains départements incitent les propriétaires à rénover leurs maisons dans les règles de l'art. Comme le Lot, l'Eure, la Creuse (moins de 3 000 F, 457 €, la semaine, en août, pour six personnes en 4-épis) ou encore le Tarn-et-Garonne, qui a créé son propre logo « piscine ». La région Midi-Pyrénées consacre, quant à elle, une brochure spécifique à *L'Art de vivre dans nos demeures de pays* (tél. : 05-34-25-05-00).

LE PREMIER CD-ROM

Dans son édition 1999, le guide des *Nouveaux Gîtes ruraux* répertorie 2 500 adresses sur un patrimoine total de 42 000 gîtes (120 F, 18,3 € dans les maisons de la presse). Chacun des quatre-vingt-cinq départements publie un catalogue exhaustif, avec photos couleur et descriptif de toutes les offres (envoi sur demande au 01-49-70-75-75, de 25 à 80 F, 3,8 à 12,2 € par guide). Tandis que la centrale de réservation en service sur Minitel (3615 Gîtes de France) permet le choix comme la décision vingt-quatre heures sur vingt-quatre (bientôt aussi sur Internet) pour soixante départements représentant 80 % de l'offre globale.

Lancé le 10 mars, le CD-ROM des gîtes des Côtes-d'Armor, premier du genre, ouvre les portes de 220 maisons (5 % du patrimoine total du département), présentant les jardins, salons et chambres en une dizaine de photos couleur. A la pointe du progrès, le département breton offre au locataire potentiel une visite conviviale de la chaumière d'emprunt. Un exemple à suivre.

FI. E.



Week-end cerfs-volants à Berck

Vedette à part entière de la Côte d'Opale, Berck-sur-Mer s'enorgueillit de la présence d'un casino, d'un centre équestre, d'un hippodrome et d'une base réputée de chars à voile. Non loin de là, la ville fortifiée de Montreuil-sur-Mer domine la baie de la Canche et la célèbre plage du Touquet. Balayée par un air marin vivifiant, la plage de Berck offre un microclimat idéal pour se refaire une santé. Dès 1869, l'impératrice Eugénie y inaugura le centre hélio-marin qui, aujourd'hui encore, fait de Berck un centre médical renommé. La lumière qui baigne les lieux inspira maints artistes. En 1873, Edouard Manet y peindra *Sur la plage* (Musée d'Orsay, à Paris) et plusieurs toiles d'Eugène Boudin et d'Eugène Trigoulet sont exposées au Musée municipal.

A la Belle Epoque, Berck accueillera l'un des pères de la photographie aérienne, Emile Wenz, dont les clichés, réalisés grâce au cerf-volant,

vaudront une renommée mondiale à cette plage immense qui deviendra notamment le terrain d'essais des aéronautes de l'époque. Rien d'étonnant donc si, avec de pareils antécédents, Berck-sur-Mer accueille pour la treizième fois, du 27 mars au 5 avril, les Rencontres internationales de cerfs-volants. Phénomène de mode, le cerf-volant remonte à une tradition ancestrale chinoise. Fait de papier et de bois, et doté de sifflets éoliens, il était utilisé comme leurre par l'armée. Sous la dynastie Qing, au II^e siècle avant Jésus-Christ, il y avait même, à la cour, un préposé aux cerfs-volants. Mais ce n'est qu'au X^e siècle que le cerf-volant devient un objet de parade. Symbole du dragon, fils du Ciel, seigneur des fleuves, des rivières et des mers, il est vénéré par les paysans qui lui attribuent le pouvoir de créer les nuages et de faire tomber la pluie.

A Pékin, les soirs de printemps, ces dragons de papier (ils peuvent atteindre jusqu'à 70 mètres de long), s'étirent dans le ciel de la place Tiananmen. A Berck, les meilleurs spécialistes chinois, passés maîtres dans l'art d'allier tradition ancestrale et technologie contemporaine, feront étalage de tout leur savoir-faire. Deux compétitions (les challenges Rokkaku, réservés aux cerfs-volants de combat, et le trophée de Berck, qui verra s'affronter les meilleures équipes mondiales dans le domaine des ballets musicaux) se dérouleront sur les deux week-ends. Egalement au programme : ateliers de construction, école de pilotage, jardin du vent, expositions, vols libres, ballets acrobatiques, défilés de dragons, etc. Clous de ces rencontres, le vol de nuit programmé samedi 3 avril et l'envol, le lundi 5, du *Cracken*, le plus grand cerf-volant du monde (1 034,5 mètres !) qui, pour des raisons de sécurité, sera présenté ici dans sa version « courte » : 500 mètres de long et près de 2 000 mètres carrés de surface ! Autre apparition très attendue : la méga-raie qui, placide et majestueuse, déploie dans les airs son corps de 37 mètres sur 26 en faisant onduler sa queue de 66 mètres de long.

Les artistes seront aussi de la fête avec un hommage au père des cerfs-volistes français, André Cassagnes, et la présence d'Anthony Benoit, peintre haïtien qui utilise le cerf-volant de manière militante, et de Pierre Bourquin, sculpteur du vent, qui réalise d'étranges objets mobiles à l'image de cette horloge aléatoire qui indique l'heure en fonction de la force du vent.

de notre correspondant à Arras, Yves Joannic

★ En voiture, Berck-sur-Mer est à moins de deux heures de Paris par l'A 16. Pour tout renseignement, s'adresser à l'Office de tourisme, tél. : 03-21-09-50-00.



A tous prix

■ **3 545 F (540 €) : quatre jours avec Chateaubriand et Victor Hugo.** Le premier hante toujours Saint-Malo, Dol-de-Bretagne et Combourg, le château de son enfance ; le second Guernesey, l'île où il fut exilé et où se dresse son étonnante demeure. Egalement au menu : air marin, éveil du printemps et jardins de la Seigneurie, les plus beaux de Jersey. Un double pèlerinage programmé du 5 au 8 avril ou du 11 au 14 mai. Le prix, par personne, au départ de Saint-Malo, inclut les traversées en car-ferry à grande vitesse (supplément voiture, 500 F, 76 €), l'hébergement en chambre double dans de petits hôtels de charme, la pension complète et les visites en car. Renseignements : Emeraude Vacances au 01-47-42-30-61.

■ **3 940 F (600 €) : la Saint-Patrick en Irlande.** Rendez-vous incontournable des amoureux de la fête, elle donne lieu désormais à un festival qui commence le week-end précédent. A Dublin, la fête dure cinq jours, s'ouvre par un feu d'artifice et se poursuit avec un carnaval, un spectacle de rue et un défilé nocturne, prélude à la grande parade du 17 mars qui s'achèvera par un *ceili* géant (danses irlandaises) au cœur de la ville. Le voyageur lyonnais Couleur Voyages (tél. : 04-72-84-48-48) propose, au départ de Paris/Beauvais, un forfait du 13 au 18 mars incluant le vol, 5 nuits en chambre double en guesthouse et les petits déjeuners. Forfaits « week-end » (à Dublin, Cork, Galway ou Limerick) également programmés par Aer Lingus (tél. : 01-55-38-38-55). Renseignements : Office du tourisme irlandais au 01-53-43-12-12.

■ **5 750 F (877 €) : Paris-Bruxelles en bateau.** Avec le Thalys, cela prend 1 h 25. Avec le *Jadran*, un petit bateau d'une vingtaine de mètres, il faudra six jours pleins pour, du 22 au 28 mars, parcourir, via Compiègne, Péronne, Valenciennes, Mons et Ronquières, les 390 kilomètres qui séparent la Tour Eiffel du Manneken-Pis ! Un singulier voyage dans le temps proposé à une vingtaine de passagers qui disposeront d'un salon-salle à manger vitré, d'un bar et de deux ponts pour admirer le paysage. On déjeune à bord. On dîne et on couche à terre. Un autocar suit le bateau, qui permet de visiter les environs et de pallier les aléas d'une croisière ponctuée de multiples écluses et de quatre ascenseurs à bateaux. Prix par personne, de Paris à Paris, en pension complète et chambre double. Renseignements auprès de Jean-Paul Amic, au 06-08-71-60-48 ou à Bruxelles (Transnico International) au 00-32-2-344-46-90.

■ **24 090 F (3 672 €) : un circuit au Japon.** Du 3 au 16 avril ou du 12 au 25 mai. Inclus les vols Paris-Tokyo-Osaka-Paris, le logement en chambre double et demi-pension (supplément de 565 F, 86 €, par nuit en auberge traditionnelle). Au programme, une profusion de temples, de jardins, à Kyoto (le Ryoanji, symbole du jardin zen), Takayama, Kanazawa (anciennes maisons de samouraï) et Okayama. Renseignements : la Planète Havas Voyages au 01-53-29-40-00.

SCANDITOURS

LE SPÉCIALISTE LEADER DES PAYS NORDIQUES

CIRCUIT ACCOMPAGNÉ FJORDS DE NORVEGE 8 JOURS A PARTIR DE 6 890 F* PENSION COMPLÈTE**

CÔTE OUEST DU GROENLAND CROISIÈRE 9 JOURS A BORD DU DISKO A PARTIR DE 18 990 F* PENSION COMPLÈTE

TEL : 01 42 85 64 30
et agence de voyages

CELTICTOURS

LE SPÉCIALISTE DES PAYS CELTES ET ANGLO-SAXONS

CIRCUIT ACCOMPAGNÉ IRLANDE CELTE 8 JOURS A PARTIR DE 6 340 F* PENSION COMPLÈTE

TEL : 01 42 85 64 30
et agence de voyages

Retour du soleil par le sud

JEUDI, une dépression est située au large du Portugal et dirige sur la France un flux de sud, apportant de l'air doux.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nuages seront encore nombreux le matin, mais l'après-midi de belles éclaircies se dessineront.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardenes. - Le ciel sera le plus souvent très nuageux le matin, avec des brumes ou des brouillards locaux.

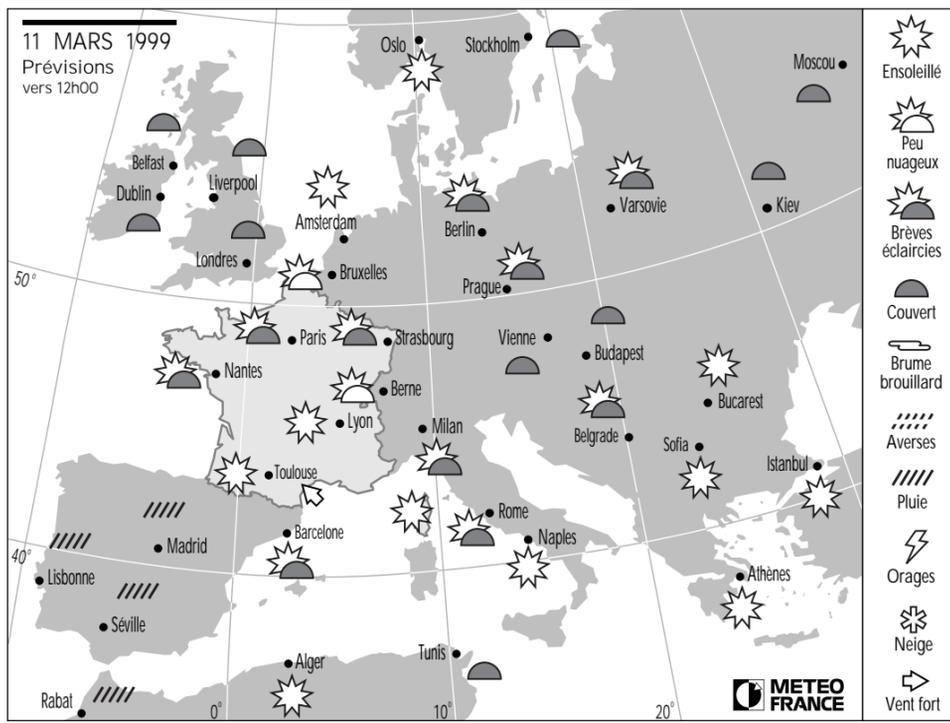
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La matinée sera placée sous le signe des nuages, avec quelques pluies

faibles du nord de la Franche-Comté à l'Alsace, jusqu'à la Lorraine. L'après-midi, une amélioration se dessinera par le sud des régions, avec de belles éclaircies, mais le ciel restera nuageux au nord.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Malgré quelques passages de nuages élevés, le soleil sera prédominant.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Quelques nuages persisteront sur les frontières italiennes des Alpes. Ailleurs, le soleil sera au rendez-vous.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur le Languedoc-Roussillon, les nuages bas du matin laisseront place à de belles éclaircies l'après-midi.



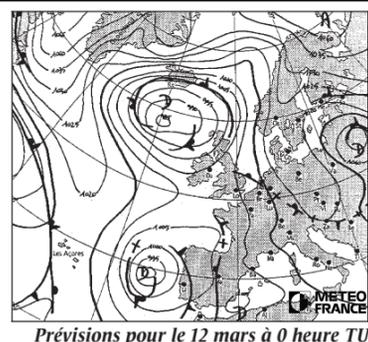
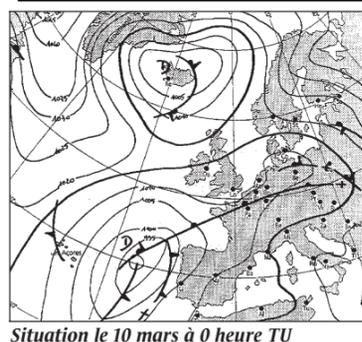
LE CARNET DU VOYAGEUR

- ANTIILLES. Le 3617 Bonnes Vacances propose un grand choix de villas à louer en Martinique et en Guadeloupe.
■ AUTRICHE. Air France et Tyrolean Airways exploiteront en partage de codes...
■ AVION. Les membres du programme de fidélisation « Mileage Plus »...

PRÉVISIONS POUR LE 11 MARS 1999

Table with 3 columns: City, Temperature, and Weather conditions. Includes cities like Paris, Marseille, and various international locations.

Table with 3 columns: City, Temperature, and Weather conditions. Includes cities like London, Berlin, Rome, and various international locations.



JARDINAGE

Installer une terrasse de verdure sur le toit d'une maison

SI LE CONCEPT remonte aux jardins suspendus de l'antique Babylone, il permet aujourd'hui à des communautés urbaines de plus en plus compactes d'importer du « vert » dans les villes.

Ces « jardins » se multiplient en Europe, surtout en Suisse et en Allemagne. Pourtant, c'est en France que les technologies qui ont permis le développement de ces espaces de verdure sont apparues.

La terrasse est en effet un toit très sollicité. Ses faibles pentes la prédisposent aux fuites et infiltrations, et l'exposent à d'énormes contraintes thermiques.

au bout d'une dizaine d'années... voire avant.

La terrasse-jardin, elle, n'a que des avantages. Non seulement son poids n'écrase pas le support, mais de plus elle le protège.

Pratique

- Quelques conseils. Pour réaliser une terrasse-jardin, on commence par l'étanchéité.
● L'entretien. Ce « jardin » vit exactement comme un autre...
● L'installation. Il vaut mieux la confier à des professionnels confirmés.

nombre de polluants atmosphériques.

Par rapport au jardin classique en terrasse, on gagne plus d'une tonne au mètre carré, ce qui permet de concilier esthétique et sécurité.

avec ou sans dispositif d'arrosage automatique.

- Des adresses : Axter, 8, parvis de Saint-Maur, 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex ;
Siplast, 12, rue Cabanis 75680 Paris Cedex 14 ;
Soprema, 14, rue de Saint-Nazaire 67100 Strasbourg.

années, a prouvé que le poids d'un jardin classique peut avoir des conséquences tragiques.

« MIRACLE »
La vraie terrasse-jardin, conçue comme telle, arbuste toutes sortes de cultures (arbustes, massifs de fleurs, vigne, etc.) sur une épaisseur de l'ordre de 20 à 40 cm.

un peu d'argent tout de suite... mais coûter vingt ans de tranquillité !

- Des adresses : Axter, 8, parvis de Saint-Maur, 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex ;
Siplast, 12, rue Cabanis 75680 Paris Cedex 14 ;
Soprema, 14, rue de Saint-Nazaire 67100 Strasbourg.

gions et les cultures désirées. Les étancheurs ont mis au point de nouveaux produits en collaboration avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), des horticulteurs et des paysagistes.

Le gain de poids s'obtient d'abord grâce au système de drain et de réserve d'eau, qui évite toute rétention excessive, et surtout par l'élaboration du substrat - terme que les professionnels préfèrent à celui, trop vague, de « terre ».

Les travaux sont allés très loin dans ce sens, puisque, depuis dix ans, la société alsacienne Soprema propose un nouveau concept, la « terrasse végétalisée » ou « toiture verte ».

Soprema présente ainsi toute une gamme appelée Sopranature, dont la toute récente « Lande » entretient aussi bien une végétation rase que buissonnante (jusqu'à 1,50 m), sur une épaisseur de 20 à 35 cm de substrat qui, saturé d'eau, pèse 200 à 350 kg/m².

D'autres terrasses-jardins, par exemple sur les ponts du périphérique parisien, portent de véritables « arbres » sur 50 cm de terre.

Le prix de revient dépend autant de la technique... que de la surface. Autour de 100 m², une terrasse végétalisée (la moins chère) commence à 300 F (45,73 €) le m² ; mais on peut descendre à moitié prix à partir de 300 m².

Marcel Donzenac

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99059

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

Grid for the crossword puzzle with letters and numbers indicating starting positions.

HORIZONTALEMENT

- I. Sorties autorisées à condition de faire attention.
II. Récompensé après la victoire. Ouvre les routes d'Internet.
III. Plus vendeur qu'un grenier chez l'agent immobilier.

à l'attaque. - IX. Dispense sa chaleur au-dessus du Nil. Mauvaise appréciation. Petit problème. - X. Prend le dessus. Reste à terre.

VERTICALEMENT

- I. Tendue pour faire tomber.
II. Sur une enveloppe. Recherche européenne. Répond au tic.
III. Choque la bienséance.
IV. Également mais vieux. Prend en compte tous les Français.

déménageant. Entre l'Air et le Tibesti. - 8. Stocka pour plus tard. Protège le but en cas de coup franc. - 9. Cintrera au bout. - 10. Ses ruades ont inspiré l'armée romaine. - 11. Dans un déplacement. Ecole publique. Pour s'y retrouver dans les notes. - 12. Fait bondir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99058

HORIZONTALEMENT

- I. Contingences.
II. Opium. Oléolé.
III. Ne. Ipé. If. Ec.
IV. Tribolés. Ego.
V. Ictère. Ecran.
VI. Nue. Tri. End.
VII. El (le). Vulgarité.
VIII. Net. Nus. An.
IX. Urée. Vitra.
X. Épaisseurs.

VERTICALEMENT

- I. Continence.
II. Opercule.
III. Ni. Ite. TUA.
IV. Tuile. Ri.
V. Importunes.
VI. Eberlués.
VII. Go. IGS.
VIII. Elise. Vs.
IX. Nef. Rais.
X. Co. Ereinta.
XI. Élegant. Ri.
XII. Seconderas.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

BRIDGE

PROBLÈME N° 1831

BATAILLE FRANCO-ITALIENNE

Dans un match-défi de 64 données entre Italiens et Français, nos joueurs ont gagné de 50 IMPs, grâce, notamment, à cette partie.

Bridge hand notation showing cards in spades, hearts, diamonds, and clubs.

Ann. : S. don. N.-S. vuln.
Ouest Nord Est Sud
Lauria Levy Versace Mouiel

3 ♦ ! 3 SA contre surc.
passé passé passé

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau, comment Mouiel, en Sud, a-t-il gagné le contrat de TROIS

SANS ATOUT avec une levée de mieux contre toute défense ?

Réponse

Le déclarant prend avec la Dame de Carreau et essaie l'impasse à Trèfle. Est prend avec le Roi de Trèfle et contre-attaque le Roi de Pique.

Ann. : S. don. Tous vuln.
Sud Ouest Nord Est
1 ♥ passé 2 ♣ passé
3 ♥ passé 5 ♥ passé
6 ♥ passé 6 ♥ passé

Sur l'As de Carreau, Est doit défausser son avant-dernier Pique. Alors Mouiel le met en main à Pique pour l'obliger à jouer Cœur et à donner la Dame puis l'As de Cœur, les neuvième et dixième levées.

En réalité, la catastrophe ne s'est pas arrêtée là, car le déclarant, à la suite d'une erreur adverse, a fait deux levées de mieux et a marqué 800 (deux de mieux surcontré vulnérable) + 200 (contrat surcontré et réussi) + 400 (3 SA + 1) + 500 (manche vulnérable) = 1 800, au lieu de perdre 400 (une de chute) sur l'entame à Pique !

LA REVANCHE DES PETITES

Cette donne illustre bien la tendance de certains bridgeurs à ne pas penser suffisamment aux petites cartes, les honneurs étant plus

fascinants. Cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous à la place du déclarant.

Bridge hand notation and solution for the 'SANS ATOUT' problem, including card suits and trick counts.

Ann. : S. don. Tous vuln.
Sud Ouest Nord Est
1 ♥ passé 2 ♣ passé
3 ♥ passé 5 ♥ passé
6 ♥ passé 6 ♥ passé

Ouest a entamé le 5 de Pique pour le Valet sec de Nord et le Roi d'Est ; Sud a pris de l'As. Comment le déclarant doit-il jouer pour gagner ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères
Sud aurait pu également ouvrir d'un « 2 Cœurs » fort ou d'un « 2 Trèfles » fort indéterminé. Nord, en disant « 2 Trèfles », promet un fit à Cœur, et, quand il met « 5 Cœurs », il propose de jouer le chelem si Sud a de bons atouts.

Philippe Brugnion

PRINTED IN FRANCE

Le Monde publication details: President-directeur général: Dominique Alduy, Vice-président: Gérard Morax, Directeur général: Stéphane Corre, 21bis, rue Claude-Bernard - BP 218, 75226 PARIS CEDEX 05, Tél: 01.42.17.39.00 - Fax: 01.42.17.39.26

LITTÉRATURE L'écrivain argentin Adolfo Bioy Casares, l'un des maîtres de la littérature latino-américaine du XX^e siècle, est mort lundi soir 8 mars à Buenos Aires. Il était âgé de

quatre-vingt-quatre ans. L'auteur du *Journal de la guerre au cochon* est décédé des suites d'« une série de complications coronariennes », a déclaré le porte-parole de la clinique

où il avait été admis il y a quelques jours. ● C'EST EN 1940 qu'il écrit *L'Invention de Morel*, considéré comme un chef-d'œuvre du genre fantastique. Il avait auparavant

publié trois livres, qu'il avait reniés. Ce riche propriétaire terrien écrit ensuite six romans et plus d'une centaine de nouvelles, dont, avec son ami Jorge Luis Borges, les contes policiers

et satires signés Bustos Domecq. ● LE FANTASTIQUE a été son genre de prédilection, imaginaire « conscient » qu'il opposait aux rêves qui avaient influencé ses premiers écrits.

Adolfo Bioy Casares, un rire fantastique

L'auteur de « L'Invention de Morel » est mort, lundi soir 8 mars, à Buenos Aires, où il était né le 15 septembre 1914.
« Si l'homme tue toujours ce qu'il aime, disait-il, alors je suis un écrivain qui aime rire de ce qu'il aime le plus »

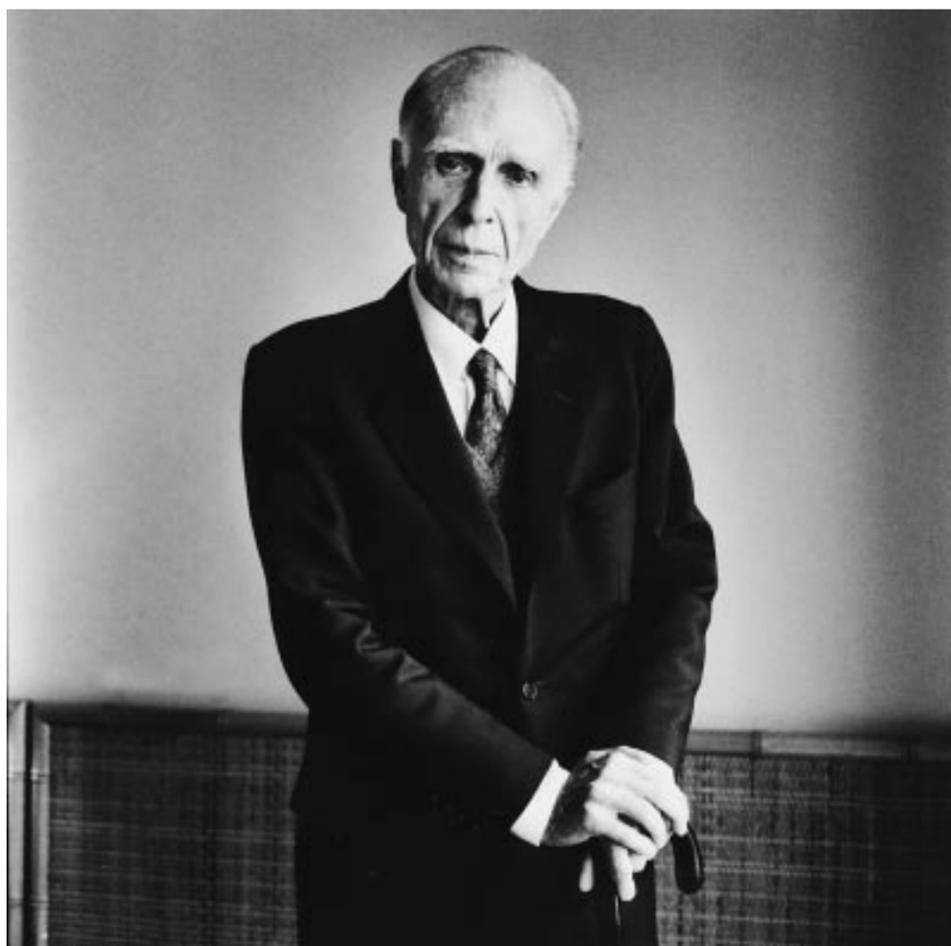
AVEC BIOY CASARES disparaît l'un des inventeurs de la littérature argentine du siècle, et se brise la voix d'un écrivain qui, n'ayant jamais cessé d'écrire depuis son adolescence, avouait, non sans pudeur, que le temps lui manquait pour exploiter sur le papier tous les sujets, toutes les histoires qui lui venaient à l'esprit. Issu d'une famille de l'aristocratie terrienne, il résumait son passé en rappelant l'aventure du grand-père Bioy, originaire du Béarn, que les pampas et le bétail avaient doté d'une immense fortune, au point qu'à sa mort il laissa à chacun de ses fils, qui étaient nombreux, une propriété rurale – une *estancia*.

Pinocchio, *L'île au trésor* et, surtout, un roman de Gyp, *Petit Bob* – qu'il essaya de « plagier », si intense était la jalousie que le roman cent fois relu suscitait en lui – ont décidé de sa vocation, voire de sa vie. Il écrivait pêle-mêle des contes, des comédies, des réflexions et, à dix-sept ans, entama un vaste roman qu'il évoquerait plus tard comme un

monstre inspiré par Joyce, *L'Ame qui chante* – recueil hebdomadaire de paroles de tango – et *Zarathoustra*. Avec l'avidité et l'irrespect propres aux écrivains sud-américains et, pour le principal, aux Argentins, l'adolescent prenait le monde pour une bibliothèque, qu'il ordonnait à sa manière, sans préjugés d'aucune sorte, s'attaquant sans complexe à des thèmes et des expériences éprouvés. « Si selon Wilde l'homme tue toujours ce qu'il aime, disait-il, je suis un écrivain qui aime rire de ce qu'il aime le plus. »

Il écrivit des milliers de pages et plusieurs livres ; il en publia trois, dans les années 30, qu'il s'empres- sera de faire disparaître. Or, sans trop y avoir pensé, il avait trouvé sa « voix ». Il existe une « intonation » argentine, fruit de ce scepticisme qui est un trait du caractère national : mélange d'ironie et de pudeur, qui cherche à atténuer le sérieux des pensées, à les libérer de toute emphase, et met un frein aux effusions sentimentales. Le langage de Bioy, simple et savant, sait, à l'occasion, se servir des ressources de la langue parlée des Argentins, voire de l'argot, avec une justesse et un tact exemplaires. Comme Julio Cortázar, comme Silvina Ocampo, sa femme, Bioy avait une prédilection très marquée pour le milieu petit-bourgeois, dont la réalité banale, et qui tend au mélodrame, au kitsch, rend plus surprenant le glissement vers le fantastique, que tous les trois affectent.

C'est en 1940 qu'il écrit *L'Invention de Morel*, que désormais le milieu littéraire et même un assez large public des deux Amériques et des pays européens considèrent comme un chef-d'œuvre du genre fantastique. Son auteur l'avait qualifié de « dernier galop d'essai » : « J'avais un bon sujet, mais je cherchais moins la trouvaille que l'élimination de fautes dans la composition ; j'avais peur de tout abîmer, je me sentais pestiféré, contagieux, aussi prenais-je des précautions de toute sorte – j'écrivais des phrases très courtes... – pour ne pas contaminer l'œuvre. » En France, depuis sa sortie, en 1952, il a inspiré des commentaires prestigieux, notamment celui de Maurice Blanchot dans *Le Livre à venir*. Mais le tout premier fut



Adolfo Bioy Casares en 1996. « Rien n'allait plus loin que la littérature. »

un article paru dans *Critique* et signé Robbe-Grillet.

Lorsqu'il écrivait ce livre, Bioy admirait surtout H. G. Wells ; il avait le goût exclusif des histoires, et aurait pu dire avec James : « Le sujet est tout. » C'est donc le sujet qui, tout d'abord, émerveille ici le lecteur qui débarque, en compagnie d'un homme en fuite, dans cette île du Pacifique qu'une peste mystérieuse a vidée de ses habitants. La solitude y est totale. Mais, tout d'un coup, le seul édifice qui s'y trouve se peuple de personnages qui se promènent, parlent, dansent. Pour le narrateur,

ils ont l'air d'« estivants installés depuis longtemps à Marienbad ». Robbe-Grillet n'oubliera ni cette adresse ni cette atmosphère étrange dans le film dont il écrira le scénario pour Alain Resnais.

Bioy a toujours attribué cette métamorphose, pour ainsi dire, stylistique, à Borges, qu'il rencontra en 1932, alors qu'il avait dix-huit ans. Ce fut un coup de foudre amical. Consolidé par l'amour partagé de la littérature de Stevenson, de Kipling, de Chesterton, de Toulet, de Cervantes, de James, de De Quincey, de Kafka... Et le jour vint où Bioy, ayant

reçu la commande d'un texte publicitaire, selon certains pour une sorte de lait condensé, selon d'autres pour un produit pharmaceutique contre le vieillissement, demanda à son ami de l'aider. Ils s'amusèrent tant et si bien que la publicité ne fut jamais rédigée. Mais, de cette tentative noyée dans les rires, devait naître l'auteur bicéphale qui ne ressemble en rien ni à Bioy ni à Borges ; et qui a écrit des contes policiers déopilants et des satires qui, sous couvert de divertissements, sont des réquisitoires féroces contre les théories et la mode en art. Bustos Domecq – qui s'ap-

pelle parfois Suárez Lynch – est un écrivain sans biographie qui, de façon impersonnelle, coïncide avec ses créateurs – avec leur sens aigu de l'humour, le goût de la satire littéraire et sociale, et le plaisir joycien de jouer avec les mots.

« Je prenais des précautions de toute sorte – j'écrivais des phrases très courtes... – pour ne pas contaminer l'œuvre »

Le fantastique fut pour Bioy, pendant de longues années, le genre exclusif. Mais, peu à peu, chez lui, le fantastique se colore d'une discrète psychologie, et l'éthique devient une préoccupation grave chez cet écrivain qui n'aura jamais été à court d'invention : dans les années 60, il conçut un livre étonnant, qui ne lui ressemblait pas : *Journal de la guerre au cochon*. Il en avait raconté son projet, l'idée qui l'avait assailli, vers 1966, à Ginevra Bompiani, la fille de son éditeur italien. Il s'agissait de la révolte de jeunes gens agiles qui travaient des pauvres vieillards alourdis et vulnérables. Deux ans plus tard, son amie Ginevra lui téléphona à Buenos Aires pour lui dire que, dans une certaine mesure, ce qu'il avait imaginé était en train de se produire... D'une façon intime, le fantastique l'avait rattrapé.

Il espérait réussir un jour un livre d'un genre indéfini, qui recueillerait des pensées des fragments qui seraient avant tout un livre amical : un livre, disait-il, comme les voyageurs solitaires aimeraient en trouver au hasard de leurs voyages, dans une chambre d'hôtel. Six romans, plus de cent nouvelles, des essais, un recueil de pensées – tous ces livres chatoyants et complexes composent, désormais, le livre qu'il rêvait de léguer aux amis inconnus, aux pèlerins.

Hector Bianciotti

Bibliographie

Voici la liste des ouvrages de Bioy Casares disponibles en français, auxquels il faut ajouter *Chroniques de Bustos Domecq*, en collaboration avec Jorge-Luis Borges (Denoël, épuisé). Par ailleurs, Bioy Casares a publié : *A hora de escribir* (Tusquets, 1988) et, chez le même éditeur, ses *Mémoires, Memorias* (1994). Nous n'avons pas indiqué les dates, qui sont pour la plupart celles des rééditions.

- *Plan d'évasion*, traduit de l'espagnol (Argentine) par Françoise-Marie Rosset, Robert Laffont ; 10/18.
- *L'Invention de Morel*, traduit par Armand Pierhal, préface de Jorge-Luis Borges, Robert Laffont ; 10/18.
- *Journal de la guerre au cochon*, traduit par Françoise-Marie Rosset, Le Livre de poche.
- *Ceux qui aiment, haïssent*, en collaboration avec Silvina Ocampo, traduit par André Gabastou, Christian Bourgeois.
- *Nouvelles démesurées*, traduit par Eduardo Jimenez, Robert Laffont ; « Points » Seuil.
- *Une poupée russe*, nouvelles, traduit par Eduardo Jimenez, Robert Laffont.
- *Le Songe des héros*, traduit par Georgette Camille, 10/18.
- *Un photographe à la Plata*, traduit par André Gabastou et Maria Inès Pavese, Christian Bourgeois ; 10/18.
- *Nouveaux Contes de Bustos Domecq*, en collaboration avec Jorge-Luis Borges, traduit par Eduardo Jimenez, Laffont ; « Points » Seuil.
- *Le Héros des femmes*, traduit par Françoise-Marie Rosset, Laffont, « Points » Seuil.
- *Dormir au soleil*, traduit par Françoise-Marie Rosset, « Folio » Gallimard.
- *Six Problèmes pour don Isidro Parodi*, en collaboration avec Jorge-Luis Borges, traduit par Françoise-Marie Rosset, 10/18.
- *Un champion fragile*, traduit par Eduardo Jimenez, Robert Laffont, 1995.
- *La Trame céleste*, nouvelles, traduit par Eduardo Jimenez, Laffont, 1998.
- *Nouvelles démesurées*, « Points » Seuil.

BIOY CASARES se souvenait qu'il était originaire du Béarn. Il s'estimait aussi français qu'argentin et du reste parlait notre langue à la perfection ; du temps du péronisme, pour pouvoir fuir le régime, il s'était trouvé à Cagnes un appartement qui dominait les pins et la mer. Accompagné de ses gouvernantes, il avait depuis pris l'habitude d'y passer de longs mois, regrettant que sa femme, Silvina Ocampo, décédée en décembre 1993, ne l'ait jamais rejoint dans ce havre où, disait-il, il écrivait mieux qu'à Buenos Aires.

Il nous avait reçu grâce à la comédienne Marilu Marini par une journée orageuse d'août 1997. Déjà malade, il dissimulait avec une élégance naturelle la gêne que lui procurait la souffrance physique et qui altérait à peine la beauté de ses traits, la pâleur de son teint. Placé face à la fenêtre qui diffusait une lumière vive, il paraissait regarder

plus loin même que le ciel et ses yeux de porcelaine bleus brillaient avec une sorte de désabusement alors qu'il répondait, avec une attention extrême, à chacune de nos questions. Sentait-il qu'il se survivait ? C'était, alors, une sensation très ancienne, car il devait sa gloire à un livre génial de sa jeunesse.

Désormais, il fallait remonter à l'entre-deux-guerres pour assister aux débuts de cet éternel dilettante. Des débuts qu'il reniait : il avait interdit qu'on réédite jamais ses premiers livres, publiés à compte d'auteur avec l'argent de son père (comme son presque contemporain Alberto Moravia) et unanimement éreintés. Mais c'est en 1940 que son œuvre commençait réellement et peut-être s'achevait avec *L'Invention de Morel*.

Déjà, à vingt-six ans, l'écrivain avait trouvé la formule désenchantée de la création artistique à travers le destin d'un savant en quête

de l'illusion parfaite : la création en trois dimensions, à laquelle ne manque précisément que la conscience. « Un homme solitaire ne peut construire de machines ni fixer de visions, sauf sous une forme mutilée en les écrivant ou les dessinant pour d'autres plus mutilés que lui. » Si Bioy Casares n'hésitait nullement à rendre hommage à Silvina Ocampo et à Borges, avec qui non seulement il avait signé des livres mais avait eu une activité importante d'éditeur, il avait plus de réticences à analyser sa propre œuvre, qu'il considérait presque comme celle d'un autre.

LE FANTASTIQUE, PAS LE RÊVE

Il aimait à rappeler une anecdote pour expliquer son intérêt jamais démenti pour le fantastique. Il avait découvert le mystère du réel devant un miroir à trois faces que possédait sa mère. L'espace, en s'approfondissant et en se multi-

pliant, révélait la suite de ses limites mêmes.

Quand il craignait de poser au vieil écrivain, il se retournait avec un sourire d'autodérision. Il cherchait avec coquetterie, ou plutôt un véritable art de la séduction, le mot juste, fût-il dur contre lui-même. Fausse modestie ? Besoin de vérité plutôt chez cet amateur d'illusion. Le fantastique, disait-il, était une façon de réagir à la « pénurie de couleur locale en Argentine ». Un défaut qui aussitôt se transformait en qualité. Car l'Argentine avait beaucoup de défauts, aimait-il à répéter, mais certainement pas celui de manquer de bons écrivains...

Il avait hésité entre les mathématiques, la philosophie et le droit, mais « rien n'allait plus loin que la littérature ». C'est néanmoins une vie de riche *estanciero* (propriétaire terrien) qu'il mena, tâche dont, à sa grande honte, il s'était mal acquitté

mais qui, du moins, lui avait laissé le loisir quotidien de lire. Voltaire et Stendhal, puis Sciascia et Calvino avaient été des modèles et des frères. Dans de nombreuses interviews, il avait appelé le cauchemar qu'il avait fait dans son enfance d'une chambre sans porte ni fenêtre, vision angoissante de l'infini et de l'éternité. Ce souvenir lui avait inspiré une nouvelle, *A hora de escribir*. Mais il n'était revenu que rarement sur ses rêves qui, au contraire, avaient fortement influencé ses premiers livres. « Comme je n'en ai retiré aucun succès, j'ai pensé qu'il fallait cesser de suivre ce système et j'ai donc décidé de procéder à une invention éveillée et consciente. Si mon imaginaire a été nourri de mes rêves, j'en ai été puni. » De quel autre châtement que celui de devoir alimenter le rêve des autres ?

René de Ceccatty

Le Monde
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

Toute l'actualité du cinéma : les critiques du « Monde », les horaires, les salles, la réservation et les fiches de plus de 30 000 films.

La réalité africaine force les écrans aux rencontres de Ouagadougou

Le 16^e Festival panafricain du cinéma a accueilli davantage de créations du Maghreb, mais elles n'apparaissent pas au palmarès

OUAGADOUGOU

de notre envoyée spéciale

Chaleur, poussière et calicots célébrant le cinéma : du 27 février au 6 mars, la capitale du Burkina Faso a accueilli la seizième édition du Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (Fespaco), manifestation biennale qui fête ses trente ans. Les déclarations de circonstance ne sauraient pourtant masquer la relative stagnation de la production en Afrique noire, compensée par un gros contingent de films du Maghreb, sans que cela apparaisse au palmarès. Le Fespaco n'a pas encore véritablement intégré le cinéma du nord du continent.

Cette année, les Ouagalais n'ont pas eu droit aux projections gratuites sur écran géant place de la Révolution. Et la « rue marchande » (vaste marché d'artisanat et de produits pour touristes) a été reléguée dans la cour de la Maison du peuple, sous bonne garde policière. De même les animations musicales. Un « encadrement » consécutif à la contestation qui a suivi la mort suspecte du journaliste Norbert Zongo, le 13 décembre 1998 (*Le Monde* du 11 janvier 1999). L'appel à une journée « Fespaco mort », mercredi 3 mars, n'a cependant pas inter-

rompu le cours du festival, et les manifestations des enseignants et des jeunes ont été éloignées des zones festives.

Le public a accueilli avec satisfaction l'attribution de l'Étalon de Yenenga à une comédie – une première dans l'histoire du festival. *Pièces d'identité*, de Mwezé Ngangura (République démocratique du Congo), relate les mésaventures bruxelloises du roi Mani Kongo à la recherche de sa fille, partie étudier en Belgique. Le récit joue sur plusieurs registres – burlesque, comédie sentimentale, séquences oniriques – autour d'un étonnant personnage de justicier masqué. Mais le retour au pays de l'enfant perdue et son projet de dispensaire fleurissent le fantasme humanitaire. Bien loin de l'Afrique réelle.

« ROAD-MOVIE » ICONOCLASTE

TGV, de Moussa Touré (Sénégal), c'est un parcours Dakar-Conakry sous la conduite de Rambu, seul maître à bord de son minibus. Ministre déchu préparant sa revanche, marabout et féticheur en rivalité, couple de chercheurs français perdus en brousse, rébellion des Bijagos réclamant leur totem, détournement du bus, prise d'otages et, bouquet final,



CATHERINE ET BERNARD DESJEU

Sotigui Kayaté dans « La Genèse », de Cheick Oumar Sissoko (Mali).

l'abandon des Blancs aux rebelles... Un *road-movie* iconoclaste oublié du jury officiel. Au chapitre des tendances à suivre : l'éternelle problématique tradition-modernité cède du terrain au profit de la thématique de l'émigration et d'une ouverture sur le pouvoir et ses dérives, et sur les conflits intercommunautaires. Cette émergence du « politique » prend des formes diverses.

Le Burkinabé Pierre Yaméogo (*Laafi, Wendemi*) a choisi le choc frontal. *Silmandé (Tourbillon)* dénonce l'appropriation des biens publics et les vols opérés par des épouses de chefs d'Etat africains avec la complicité de commerçants libanais. Un film cru, brutal, sur un thème qu'on laisse généralement dans l'ombre. Première mondiale pour *Mobutu, roi du Zaïre*, du Belge Thierry Michel (*Zaïre, le cycle du serpent, Donka, radioscopie d'un hôpital africain*), un formidable documentaire sur la folie du pouvoir, sa conquête, sa consolidation par tous les moyens : armée, diplomatie, propagande, religion, répression, culte du « papa président », pillage, corruption... Plusieurs années de travail, des archives exceptionnelles et les témoignages de ceux – CIA, conseillers belges, ministres et proches du dictateur... – qui ont soutenu « l'Unificateur » pour démonter un système menant inexorablement à la ruine et à la violence.

Chef! est né du besoin de Jean-Marie Teno (Cameroun) de comprendre la nature du chef, grand ou petit, et le fondement d'un principe qui a envahi toute la société, jusque dans la sphère privée... Comprendre aussi l'allégeance et la soumission qui mènent à la frustration et à la violence des « petits » contre leurs

semblables. Le réalisateur a filmé une séance de « justice populaire » qui a failli coûter la vie à un petit voleur. Pius Njawé, journaliste emprisonné en 1991 pour avoir abordé la question de la santé du chef de l'Etat, livre un témoignage accablant sur la justice et les prisons camerounaises.

Pour parler à leurs contemporains, deux cinéastes ont décidé d'investir des œuvres du patrimoine universel. *La Genèse*, du Malien Cheick Oumar Sissoko (*Finzan, Guimba*), transpose les conflits qui opposent le clan de Jacob à celui d'Esau et aux Cananéens chez les éleveurs peuls, les cultivateurs malinkés et les confréries de chasseurs. Un récit épique filmé dans les splendides

paysages du plateau de Hombori. Et la volonté de Sissoko d'ouvrir un débat sur les manquements des « patriarches » d'aujourd'hui – les responsables politiques – à leur premier devoir : préserver la cohésion de la communauté humaine.

SUPERBE TESTAMENT

L'entreprise est à rapprocher de celle de l'Algérien Mohamed Chouikh (*La Citadelle, Youcef, La Légende du septième dormant*) dans *L'Arche du désert – Roméo et Juliette* dans une palmeraie saharienne. Une allégorie de l'intolérance qui invite à penser la folie meurtrière de l'Algérie actuelle à la lumière d'autres violences. A l'inverse, il n'y a pas d'« histoire » dans *La Vie sur Terre* du Mauritanien Abdherrahmane Sissako (*Octobre*), mais une promenade en liberté pour raconter les habitants de Sokolo, le village du père du réalisateur. Une écriture tout en simplicité (apparente), en parfaite harmonie avec le rythme de la vie à Sokolo.

En hommage à Djibril Diop Mambéty, disparu en 1998, le Fespaco a programmé son dernier film, *La Petite Vendeuse de soleil*. Sili, une fillette handicapée et mendicante, agressée par les jeunes vendeurs de journaux, décide de ne plus se laisser humilier. La fierté et la détermination d'une enfant de Dakar, sublimes par le regard de Djibril Diop. Un superbe testament.

Et un dernier bonheur, *Souko, le cinématographe en carton*, d'Issiaka Konaté (Burkina), où l'on voit des écoliers saisis par le rêve neutraliser les militaires chargés de les ramener à la raison. Ouagadougou est « sous contrôle », mais la liberté est sur les écrans.

Thérèse-Marie Deffontaines

L'histoire-fiction à rebours de Kevin Brownlow

L'hommage de la Cinémathèque française à ce grand restaurateur de copies est l'occasion de montrer aussi ses deux films

LA CINÉMATHEQUE française rend hommage à Kevin Brownlow, historien du cinéma, restaurateur de films et cinéaste, en programmant les deux films dont il est l'auteur, ainsi qu'une de ses plus éclatantes restaurations, *La Symphonie nuptiale* (1927) d'Eric von Stroheim, dont l'œuvre intégrale est présentée à cette occasion.

Kevin Brownlow est le responsable de la fameuse copie restaurée de *Napoléon* d'Abel Gance présenté en 1979, d'une série de documentaires (sur D. W. Griffith, Buster Keaton, Charlie Chaplin, Harold Lloyd) et d'ouvrages capitaux sur le cinéma muet. Avant de se consacrer à cette tâche d'historien et de restaurateur, il avait réalisé, en collaboration avec Andrew Mollo, deux films : *Winstanley* (1975) sur une révolte paysanne en 1650, et, surtout, *It Happened Here* (1964), devenus tous les deux presque invisibles depuis leur sortie.

Programmés par la Cinémathèque française dans le cadre d'un hommage consacré à Kevin Brownlow, ils sont peut-être les films historiques les plus fauchés de l'histoire du cinéma, mais comptent également parmi les plus inventifs.

L'ANGLETERRE A PERDU

It Happened Here réécrit l'histoire en imaginant une victoire allemande lors de la bataille d'Angleterre durant la seconde guerre mondiale, et se demande à quoi une occupation nazie sur le sol anglais aurait pu ressembler. Rien ne manque : un maquis, des masques de civils, des débats sur la supériorité de la race aryenne, des ghettos juifs, des défilés de jeunesse nazie, un pays très largement collaborationniste, une euthanasie organisée. Le film est vu à travers les yeux d'une nourrice, d'abord apolitique, puis résistante.

Le film fut tourné les week-ends, de 1956 à 1964, avec un budget de 7 000 livres sterling, et des acteurs essentiellement amateurs. Brownlow et Mollo eurent l'idée de *It Happened Here* en regardant les films de guerre sortis au début des années 50. Aucun d'eux ne semblait expliquer ce que le nazisme et le fascisme mettaient en jeu.

Brownlow envisageait, au départ, un film plus conventionnel, orienté sur l'idée cauchemardesque d'une Angleterre défaite par les troupes nazies. Andrew Mollo insistera davantage sur les aspects documentaires.

L'union de ces deux visions donne un film étrange, à la fois très crédible et complètement cauchemardesque. On voit facilement comment ce travail a pu inspirer Peter Watkins (qui avait travaillé au début de sa carrière avec Brownlow), auteur de *La Bombe*, qui décrit, en empruntant le style d'une bande d'actualités, un holocauste nucléaire. Le climat d'une Angleterre collaborationniste est ici restitué grâce aux décors d'Andrew Mollo et l'utilisation brillante du son et du gros plan.

Les voix des commentateurs de la BBC durant la guerre furent utilisées pour en augmenter la crédibilité. Au moins une scène de *It Happened Here* n'est pas feinte : celle mettant la nourrice aux prises avec d'authentiques nazis britanniques énonçant paisiblement leurs idées antisémites. Elle provoqua des réactions véhémentes de la part de la communauté juive, qui exigea son retrait.

Le film fut acheté par United Artists pour la ridicule somme de 10 000 livres sterling. La sortie n'eut lieu qu'en 1966, deux ans après la fin du tournage, United Artists tenant à obtenir l'accord de toutes les personnes y ayant participé, même les figurants, et ils étaient près d'un millier.

It Happened Here fut distribué aux Etats-Unis et dans toute l'Europe, sauf en Allemagne. Il disparut rapidement des écrans, au point de devenir l'un des nombreux films réputés invisibles que Kevin Brownlow pourchassa durant sa carrière d'historien-restaurateur.

Samuel Blumenfeld

★ Hommage à Kevin Brownlow, jeudi 11 mars, à 19 heures et 21 heures. Intégrale Erich von Stroheim, du 10 au 21 mars. Cinémathèque française, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16^e. M^o Trocadéro. Tél. : 01-56-26-01-01.

APPEL DU PRÉSIDENT ET DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Auteurs de l'écrit, défendez vos droits !

Le droit de prêt des livres en bibliothèque est à l'étude. Nous devons le négocier, le percevoir, le répartir. Ce nouveau droit appartient exclusivement aux auteurs et à leurs éditeurs.

L'écrit occupe une place centrale sur les réseaux et supports numériques, qui vont, demain, représenter de nouvelles et non négligeables sources de droits, notamment pour tous ceux, auteurs et chercheurs, qui ne passeront plus par le livre imprimé.

Une redevance sur la copie privée numérique, prélevée par exemple sur les supports, les fournisseurs d'accès, les flux de télécommunications, en assurerait la perception collective de manière simple et peu coûteuse.

Souhaitez-vous que vos nouveaux droits soient perçus et répartis par des sociétés de gestion collective dédiées par nature à l'audiovisuel et où vous n'avez pas la parole ? C'est ce qui se produira si nous n'agissons pas.

LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES crée la SOFIA, Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit – qui tiendra compte des relations privilégiées nouées depuis longtemps entre auteurs et éditeurs.

Pour défendre leurs intérêts, les auteurs de l'écrit et leurs partenaires naturels doivent s'allier.

400 écrivains ont déjà affirmé leur volonté de nous rejoindre. Voici la liste des cent premiers :

L. ADLER - V. ALEXAKIS - J.-M. AUBERT - C. BAROCHE - J.-P. BASTID - B. BECK - T. BEN JELLOUN - M. BENABOU - D. BONA - A. BOUDARD - A. BOURIN - J. BOURIN
A. BRINCOURT - J.-J. BROCHIER - J.-C. CARRIERE - F. CAVANNA - M. CHAILLOU - P. CHAMOISEAU - M. CHAPSAL - A. CHÉDID - G.-E. CLANCIER - B. CLAVEL - A. COHEN
A. COMTE-SPONVILLE - R. CONFANT - P. CONSTANT - D. DAENINCKX - C. DAVID - R. DEBRAY - R. DEFORGES - M. DEGUY - F. DELAY - A. DEMOUZON - R. DEPESTRE - J. DERRIDA
F. DORIN - J.-L. DOUIN - J. ECHENOZ - A. ERNAUX - M. FITOUSSI - D. FRANCK - P. GAMARRA - M. GAZIER - F. GIROUD - H. GOUGAUD - F. HÉBRARD - B. HEIMERMANN
M. HOUELLEBECQ - J.-L. HUE - N. HUSTON - A. JACQUARD - R. JEAN - A. KERN - J. LACOUTURE - J. LAHANA - L. LANG - P.-R. LECLERCQ - M. LECLERCQ - P. LEPAPE - R. MALLET
E. MANET - H. MARSAN - C. MICHELET - Pr. A. MINKOWSKI - P. MOINOT - C. MONTAGNAC - M. NIMIER - D. NOGUEZ - F. NOURISSIER - L. NUCÉRA - M. ONFRAY - J. ORIZET
J. D'ORMESSON - J. PERRY - B. PINGAUD - M.-F. PISIER - P. POIVRE D'ARVOR - M. PONS - J.-B. POLY - J. PRAITTE - C. PLUJADE-RENAUD - G. PUSSEY - M. RAGON - M. RAJSFUS
A. ROLLIN - P. ROZE - R. SABATIER - F. SADVAIN - A. SAUMONT - P. SOLLERS - A. STIL - J. TEULÉ - B. THOMAS - M. TOURNIER - F. TRISTAN - J. VAUTRIN - F. VITOUX
G. WOLINSKI - M. WOLINSKI - F. XÉNAKIS - D. ZIMMERMANN.

Déclarez votre volonté d'adhérer à la SOFIA, de participer à son Assemblée Constituante.

Nom – Prénom :
Adresse :

Signature

A renvoyer à la Société des Gens de Lettres, 38 rue du Faubourg St-Jacques, 75014 Paris



L'abstraction réaliste d'Abolfazl Jalili

Danse de la poussière. Le deuxième film projeté en France d'un cinéaste plasticien iranien

Film iranien d'Abolfazl Jalili. Avec Mahmood Kosravi, Limua Ravi. (1 h 13.)

Le visage d'un jeune garçon, le même enfant qui court, les roues d'un train lancé à vive allure, le pétrissage par l'enfant d'une boue argileuse destinée à la fabrication de briques, une plongée sur l'alignement géométrique des petits parallélépipèdes en terre, l'expression d'un fou qui pleure puis soudain se met à rire. Telles sont les énigmatiques premières images du film d'Abolfazl Jalili. Dès le début de *Danse de la poussière*, le spectateur prend conscience qu'il sera convié à une expérience singulière.

Ce qui pourrait être pris pour la mise en place rhétorique d'un récit minimal au service d'une vision documentaire s'avère très vite être la matière même du film. C'est-à-dire une juxtaposition d'images dont la valeur plastique précède souvent la signification immédiate. Sans que la brutalité du réel perde ses droits.

COMMUNICATION SANS PAROLE

Le cinéaste qui fut, ce qui n'étonnera personne, peintre à l'origine, a découvert au cœur de l'Iran, dans une région désertique, éloignée de tout, une communauté ouvrière aux pratiques artisanales et ascétiques gravitant autour d'un four et de sa gigantesque cheminée. Aucun comédien n'est professionnel. Très vite, le jeune garçon des premiers plans se révèle être le personnage central d'un récit elliptique, fonctionnant davantage par soubresauts que selon une logique narrative classique.

L'enfant croise souvent, lors de ses courses éperdues vers on ne sait quelle destination ou au cours de son labeur à la briqueterie, une petite fille. Les deux enfants échangent des regards et, sans qu'une parole soit prononcée, la communication s'établit. Une brique où la petite fille a moulé sa main devient un message soumis à une circulation poétique. Jetée au fond d'un puits puis récupérée, elle sera échangée avec un bijou volé.

Les deux enfants s'observent, ébauchant parfois un sourire. Dans ces moments-là, le cinéaste transgresse le système formel extrêmement rigide qu'il a adopté, en faisant suivre un plan (le garçon) par son contrechamp (la petite fille) : c'est le seul moment où un regard humain détermine la succession

PROFIL

UN PERSAN EN QUÊTE DE VÉRITÉ

Les manières de cet homme sont bien étranges, sous nos climats. Cette magnifique modestie ? Feinte, bien sûr. Cette exquise amabilité ? Contrainte, à coup sûr. Et cette façon de répondre aux questions personnelles par d'incroyables paraboles ? Trop beau pour être vrai. Mais non. Juste de la pudeur et de l'intelligence. Une relation pacifiée et poétique à l'existence. Autant dire une manière d'exploit pour un cinéaste dont l'œuvre, jugée séditeuse, est à peine connue dans son propre pays, et qui ne se laisse pas pour autant gagner par l'amertume.

des images. Parce que *Danse de la poussière* est surtout (et la modestie de son budget n'empêche pas une seconde cela) une impressionnante machine, construite sur les émotions plastiques et dynamiques qu'engendrent les principes de son montage. Jalili se rattache moins à une tradition de l'enregistrement documentaire d'événements se déployant devant sa caméra (l'école Rossellini) qu'à une recherche de création graphique par le montage. S'il y a une référence à trouver, elle serait, de ce point de vue-là, à chercher du côté des grands cinéastes soviétiques de l'époque du cinéma muet.

Sa mise en scène carbure aux plans courts, aux images incongrues, étranges (une tête der-

Tout a commencé par la passion du dessin, en 1967. Abolfazl Jalili a dix ans et se fait surprendre par son professeur de mathématiques qui, au lieu de le renvoyer, l'encourage à continuer. Comment peint-on l'éclaboussure de l'eau sur un caillou ? Un ancien détenu qui l'a initié à la peinture lui donne une réponse : en faisant du cinéma. Il lui faudra pourtant passer sur le corps de son père. Qu'à cela ne tienne : Jalili, après quelques magistrales corrections pour avoir fréquenté les salles obscures, conclut une trêve aux termes de laquelle il financera seul son désir de cinéma.

Grâce à une activité rentable (la calligraphie sur les vitrines des restaurants), ce très jeune homme acquiert une caméra 8 mm et un projecteur. L'école de cinéma l'en-

rière un trou percé dans un tissu, des bébés réunis en troupeau, somnolant à même le sol, une femme dont le voile fait disparaître totalement le visage). En se répétant, elles composent un objet mental, abstrait et malgré tout captivant. La caméra saisit ainsi la matière des choses, la texture des objets, la rugosité des briques, le fer-blanc poli des théières...

Le son se réduit à des cris, des interjections, des pleurs et des rires. Le vent fait par ailleurs perpétuellement entendre un souffle à la fois envoûtant et inquiétant. L'art d'Abolfazl Jalili consiste, aussi, à saisir ce qu'il peut y avoir de fantastique dans la réalité la plus limitée.

Jean-François Rauger

Des collégiens à l'école de la vie

Grands comme le monde. Une caméra-vérité face aux personnalités dans une classe de cinquième en région parisienne

Film français de Denis Gheerbrant. (1 h 31.)

L'auteur de *La vie est immense et pleine de dangers* joue sans fioritures le jeu du documentaire : son film ne vise pas à décrire l'état de la société, ni le fonctionnement de l'école, et refuse les effets fictionnels qu'on pourrait en tirer. Seuls les élèves d'un collège de Gennevilliers intéressent ici Denis Gheerbrant, qui suscite et recueille leurs paroles dans le cadre d'un dispositif réduit à son plus simple appareil - celui auquel recourait Kiarostami dans *Devoirs du soir*. Une caméra, un enfant ou un petit groupe d'enfants devant, un cinéaste derrière, qui n'ont pas la langue dans leur poche : telles sont les conditions minimales pour qu'un dialogue vivant s'instaure.

DEUX HEUREUSES SURPRISES

Reste, pour comprendre les enjeux du film, à en définir le contexte. Le lieu : le collège Guy-Môquet, classé zone d'éducation prioritaire, sis à la cité du Luth à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Les personnages : quelques élèves de cinquième, choisis parmi les sept cent cinquante scolaires que compte le collège. On est donc dans un environnement social réputé difficile, avec des jeunes gens

qui sont en train d'entrer dans une phase de leur existence, l'adolescence, qui ne l'est pas moins. Qu'apporte à cet égard le film ? Au moins deux surprises, très heureuses.

CHACUN SA RÉPONSE

La première tient à la diversité humaine dont témoignent ces conversations. C'est sans doute la moindre des choses, sauf que le regard des médias sur les jeunes des banlieues les fait ordinairement percevoir sous la forme d'une indistincte population à casquette, menaçante à raison même de cet effet de groupe.

C'est donc une des grandes vertus du film que d'avoir annulé cet effet, au cours de conversations généralement singulières, où la personnalité de chaque enfant pouvait librement s'exprimer. Il n'est pas indifférent que Gheerbrant ait choisi pour ce faire le cadre de l'école républicaine (la majorité des entretiens sont filmés dans le collège, durant les heures de permanence), qui demeure quoi qu'on en dise, aujourd'hui plus que jamais, l'instance sociale privilégiée de la formation de l'individu et du citoyen, de quelque origine qu'il soit.

Quant à ce qui se passe de l'autre côté de l'enceinte (dont Gheerbrant filme souvent les grilles), c'est une autre affaire, une autre « loi » comme le dit un des jeunes. De nombreuses allusions nous en font deviner la physionomie. Cela devait-il, cela pouvait-il, pour autant, demeurer un autre film ?

La seconde surprise tient à la surprenante maturité de ces enfants et à la clarté de pensée et d'expression avec laquelle celle-ci s'exprime face au défi représenté par l'entrée dans l'adolescence, et plus loin dans la société. Chacun sa réponse - de l'angoisse argumentée de Joackim à l'installation crâne d'Oumarou dans son statut de rebelle. Mais la lucidité, stupéfiante, est la même, qui fait envisager à ces enfants de notre époque leur avenir avec inquiétude et défiance. Rien que pour cela, le film de Gheerbrant est le plus efficace des miroirs tendus à une société devenue incapable de faire miroiter à sa jeunesse ne serait-ce que que l'illusion de lendemains qui chantent.

J. M.

NOUVEAUX FILMS

BELLE MAMAN

■ Belle maman, c'est Catherine Deneuve. Autant dire que le film retrouve le sens littéral d'une expression légendièrement péjorative, et rend aimable un personnage accablé par toute comédie qui se respecte. Qui, sinon Deneuve, aurait pu se targuer d'un tel exploit ? On en conclurait à tort que la nouvelle comédie de Gabriel Aghion brille au firmament du genre. Elle raconte comment Antoine (Vincent Lindon), jeune et dynamique avocat épousant une consœur du barreau (Mathilde Seigner), tombe, le jour même de son mariage, amoureux fou de sa belle-mère, Léa (Deneuve). Il n'a de cesse, dès lors, de favoriser les rencontres avec celle-ci, femme libre et non conformiste qui a toujours mené sa vie à sa guise. Sans doute retrouve-t-on ici le credo du réalisateur de *Pédale douce* : bousculer les tabous et faire craquer le vernis social, au prix d'une caricature si épaisse qu'elle en rétablit finalement les vertus. Hier : sous le jeune cadre dyna-

mique, la folle (*Pédale douce*). Aujourd'hui : sous l'étoile montante du barreau, l'amant échevelé de sa belle-mère. La mise en scène, disposant apparemment de moyens accrus, trahit de façon d'autant plus accablante sa faiblesse, errant de grotesques numéros chantés en scènes d'action inopérantes. Line Renaud et Stéphane Audran en couple de pétroleuses homosexuelles, Danièle Lebrun en alcoolique incontrôlable, Jean Yanne en bourru égrillard, pour croquignolesques qu'ils soient, ne contribuent pas à alléger la « Aghion touch ».

J. M.
Film français de Gabriel Aghion. Avec Catherine Deneuve, Vincent Lindon, Mathilde Seigner, Stéphane Audran, Danièle Lebrun, Jean Yanne, Line Renaud. (1 h 42.)

SHAKESPEARE IN LOVE

■ *Shakespeare in Love* est une fantaisie historique qui imagine un épisode de jeunesse de la vie de Shakespeare. Jeune homme doué mais couvert de dettes, le brillant

auteur dramatique doit écrire, dans des délais insensés, une pièce qui sauvera par ailleurs la tête du directeur de théâtre menacé de mort par des créanciers. Shakespeare tombe amoureux d'une jeune femme passionnée de théâtre, qui se travestit en homme pour rejoindre la troupe - la présence des femmes sur les planches étant interdite dans l'Angleterre du XVI^e siècle. Le film inspiré à John Madden par ce canevas est une heureuse surprise. Surmontant les embûches de la reconstitution costumée, c'est, en effet, une habile variation sur les rapports entre le théâtre et la vie et sur l'ambiguïté sexuelle, et où on rit souvent de discrets anachronismes et d'allusions piquantes. Tout repose sur le scénario écrit par Marc Norman et Tom Stoppard, machinerie apparemment sans failles au service d'une évocation légère et qui ne prête guère à conséquences.

J.-F. R.
Film américain de John Madden. Avec Gwyneth Paltrow, Joseph Fiennes, Ben Affleck. (2 h 03.)

JESSIE

■ Signé du plus chilien des cinéastes français (Raoul Ruiz), adap-

té d'un scénario suggéré par le plus français des cinéastes américains (Barbet Schroeder), financé grâce à des manes britanniques et tourné aux Etats-Unis avec un couple d'acteurs franco-américain (Anne Parillaud, William Baldwin), *Jessie* donne déjà le vertige sur la toile, où l'auteur de *Généalogies d'un crime* (1996) décline comme à la parade un de ses sports favoris, les jeux de miroirs. Entre *Nikita*, de Luc Besson, et *Souppçons*, d'Alfred Hitchcock, *Jessie* est construit sur le thème du double et de la paranoïa, par la mise en parallèle de deux histoires symétriques interprétées par les mêmes acteurs. D'un côté, Anne Parillaud incarnant un personnage de tueuse impavide et emperruquée de noir, à qui l'on propose un contrat sur la personne de l'homme qu'elle aime (William Baldwin). De l'autre, la même actrice en riche héritière, qui va finir par suspecter, au cours d'un voyage de noces en Jamaïque, son mari (toujours Baldwin) de vouloir la liquider. Reste l'impression d'assister à un exercice qui ne laisserait subsister qu'une ironie distanciée, comme si Raoul Ruiz s'était un peu contrefait dans cette aventure transatlantique. J. M.
Film britannique de Raoul Ruiz. Avec Anne Parillaud, William Baldwin, Lillian Falk, Bulle Ogier. (1 h 42.)

8 MM

■ Un privé (Nicolas Cage) spécialisé dans les affaires de divorce se voit confier une étrange mission par la veuve d'un milliardaire. Après avoir trouvé dans le coffre de son mari ce qu'elle soupçonne être un « snuff movie » - un film où des gens sont réellement tués devant la caméra -, elle demande à Cage de vérifier l'authenticité de ce film. 8 mm rappelle *Crusing*, de William Friedkin, où Al Pacino enquêtait dans le milieu gay sadomaso. Mais on est loin de ce tour de force tant Schumacher semble davantage préoccupé par des problèmes d'efficacité, transformant Nicolas Cage en clone du Charles Bronson du *Justicier dans la ville*, un vengeur hystérique qui, dégoûté de l'univers qu'il côtoie, décide de nettoyer la fange, et de venger tout le monde : la jeune fille assassinée dans le *snuff movie*, sa mère ignorante de son sort, la veuve du milliardaire, et la morale.

S. Bd.
Film américain de Joël Schumacher. Avec Nicolas Cage, Joaquin Phoenix, James Gandolfini. (2 h 03.)

LA FIANCÉE DE CHUCKY

■ Chucky est une épouvantable poupée possédée par l'esprit d'un tueur en série et commettant d'abominables forfaits. La voici dotée d'une fiancée : une autre pou-

pée, possédée par l'esprit de la petite amie du tueur. Conformément aux produits *gore* pour adolescents, *La Fiancée de Chucky* mélange violence hyperréaliste et humour parodique d'une légèreté douteuse, le tout nappé de rock. On rit parfois devant certaines trouvailles, en regrettant toutefois la paresse de ses concepteurs, le cinéaste hongkongais Ronny Yu, auteur de quelques honorables films de genre asiatique, et David Wu, le monteur qui a autrefois collaboré avec John Woo.

J.-F. R.
Film américain de Ronny Yu avec Jennifer Tilly, Brad Dourif, Katherine Heigl. (1 h 29.)

DANSE DE LA POUSSIÈRE

GRANDS COMME LE MONDE

Lire ci-dessus

TRAFICO

Lire page 30

ÇA COMMENCE AUJOURD'HUI

La critique de ce film, qui sort le 12 mars, paraîtra dans une de nos prochaines éditions.

FESTIVAL DE L'IMAGINAIRE

11 mars - 16 avril 1999

LES DOGON

Sortie de masques, du 11 au 14 mars, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie

OPÉRA DE PÉKIN

du 15 au 21 mars, Maison des Cultures du Monde

CORÉE

Musique et danse, du 22 au 24 mars, Maison des Cultures du Monde



OURS D'OR
49^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE BERLIN
7 NOMINATIONS AUX OSCARS
dont MEILLEUR FILM et MEILLEUR RÉALISATEUR: TERRENCE MALICK

"Une sorte de saga métaphysique...
Un film inouï."
(LE NOUVEL OBSERVATEUR)

"Rarement un cinéaste nous aura donné un tel sentiment de plénitude dans son art."
(POSITIF)

"Ce film offre le spectacle, sublime, d'un monde à sa genèse."
(LE MONDE)

"La geurre filmée depuis le coeur des hommes."
(TELERAMA)

"Avec sa vision métaphysique de la guerre, Terrence Malick signe son grand retour."
(LES INROCKTABLES)

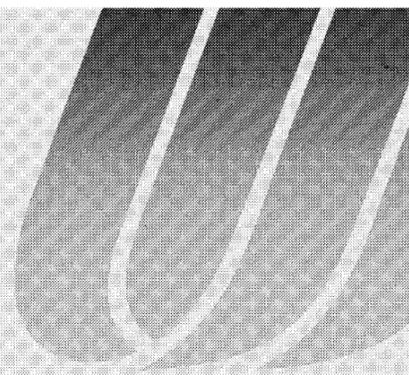
"Un film attendu depuis vingt ans."
**** (PREMIERE)

"Une épopée exceptionnelle."
(LIBERATION)

"Une poignante méditation sur l'homme et la guerre. Un évènement à ne pas manquer. Ce film est un poème."
(STUDIO)

"Envoûtant"
(LE PARISIEN)

SEAN PENN JOHN CUSACK ADRIEN BRODY WOODY HARRELSON JIM CAVIEZEL ELIAS KOTRAS BEN CHAPLIN NICK NOLTE GEORGE CLOONEY JOHN C. REILLY
LA LIGNE ROUGE
THE THIN RED LINE
A CHACUN SA GUERRE
FOX 2000 PICTURES PRESENTE UNE PRODUCTION GEISLER-ROBERDEAU "LA LIGNE ROUGE" (THE THIN RED LINE) DE PHOENIX PICTURES EN ASSOCIATION AVEC GEORGE STEVENS JR.
SCÉNARIO DE HANS ZIMMER MONTAGE BILLY WEBER LESLIE JONES DECORS JACK FISK DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE JOHN TOLL L.A.C. PRODUCTEURS EXECUTIFS GEORGE STEVENS JR.
PRODUIT PAR ROBERT MICHAEL GEISLER JOHN ROBERDEAU GRANT HILL D'APRÈS LE ROMAN DE JAMES JONES SCÉNARIO DE TERRENCE MALICK
RÉALISÉ PAR TERRENCE MALICK
ACTUELLEMENT Europe 1



Une constellation de villes américaines à portée de la France.

Plus de 220 destinations américaines.
Ajoutez-y le nouveau siège United
BusinessSM, plus d'espace en cabine,
un service attentionné, un des meilleurs
programmes de fidélisation et vous
comprenez pourquoi,
si voyager fait partie de votre vie, United aussi.

 **UNITED**
AIRLINES
RISINGSM



STAR ALLIANCETM
Le monde a son réseau aérien.

Pour plus d'informations, contactez votre agence
de voyages, ou United Airlines au 0 801 72 72 72
(N°Azur) ou composez le 3615 United (1,29 F/mn). www.ualfrance.fr.

EN VUE

■ « Nous n'accordons aucune valeur aux félicitations de Jean-Marie Le Pen et de Bruno Mégret », a déclaré, mardi 9 mars, Peter Westenthaler, secrétaire général du FPOe, parti d'extrême droite autrichien, venant de remporter les élections régionales en Carinthie.

■ Kwabena Yeboah, Akwasi John et Ibrahim Banda, qui, dans la région de Brong Ahafo, au Ghana, transportaient à bord d'un minibus trente-six moutons et chèvres volés, leur avaient enduit les mâchoires de colle forte pour les empêcher de bêler.

■ L'Association des journalistes ghanéens (GJA) présente ses excuses au Conseil des Ashantis au nom des médias qui, vendredi 26 février, ont « grillé l'embargo » au mépris de la tradition, pour annoncer avant les chefs coutumiers la mort du roi Otumfuo Opoku Ware II.

■ Après un différend sur un vol de bétail, une bataille entre les Turkanas et les Pokots fait cent morts au Kenya : « Les deux tribus ont une longue tradition de querelles meurtrières », explique Francis Ewaton, député de la région.

■ En hommage aux combattantes envoyées en première ligne à la frontière de l'Éthiopie, l'Union des femmes d'Erythrée – « seul pays d'Afrique où elles sont les égales de l'homme » – avait choisi pour slogan : « Ma nation est un bijou précieux », lundi 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

■ Ce même jour, au Qatar, où, pour la première fois, six candidates se présentaient à l'élection du conseil municipal central, organe consultatif, les femmes ont pu voter pour des bulletins dans des urnes séparées.

■ Les Tibétains s'apprêtent à commémorer le soulèvement de 1959, qui entraîna l'intervention de l'armée chinoise. Pékin se défend : « Depuis, les fleurs s'épanouissent mieux au Tibet. »

■ Les Japonais rivalisent avec l'armée américaine en mesure de former des commandos de rats surmontés de télécaméras reliées par radio à des puces électroniques, en étudiant la stimulation à distance des cafards pour des missions de surveillance des installations de l'ennemi.

■ Vendredi 5 mars, Oum Ali, de Nabatiyye, au Liban, sortie ramasser quelques légumes dans son jardin, a dû creuser de ses mains un trou de 70 centimètres pour venir à bout d'un radis d'un poids de 11 kilos.

Christian Colombani

« Well-beck » vu par le « New York Times »

Le journal américain explique les raisons de la polémique née autour des « Particules élémentaires ». Il voit dans son succès la confirmation de la « vision sombre » d'une France « post-idéologique, enferrée dans le malaise »

PRONONCEZ « Well-beck » (littéralement : « bon bec »). C'est ce que prend soin de préciser scrupuleusement le *New York Times*, qui a consacré, dans son édition du 2 mars, près d'une demi-page à Michel Houellebecq, auteur des *Particules élémentaires* (Flammarion, 1998) et phénomène de la rentrée littéraire d'automne en France. L'article est repris dans le *Herald Tribune* du 4 mars. A l'occasion de la publication chez Knopf, la plus prestigieuse des maisons d'édition américaines, de ce livre vendu en France à plus de 250 000 exemplaires, le correspondant culturel du

New York Times pour l'Europe, Alan Riding, a rencontré l'écrivain à Paris.

Une fois n'est pas coutume, un grand quotidien américain considère avec sérieux un événement littéraire français qui a totalement échappé à la comédie du prix Goncourt (attribué en 1998 au roman de Paule Constant, *Confidence pour confiance*, Gallimard).

Se montrant avisé sur la logique interne et spécifiquement française des jurys littéraires, qui attribuent invariablement leurs prix, sauf exception, aux trois mêmes maisons d'édition (Gallimard, Grasset, Le Seuil), le journaliste analyse à la fois

The New York Times

le roman de Houellebecq et ce qui est devenu en France, à force de « de passion et de venin », « l'affaire Houellebecq ».

Outre un patronyme à l'orthographe si peu anglo-saxonne, d'autres curiosités méritent d'être décodées pour le lectorat du *New York Times*. Alan Riding précise ainsi que « la génération de 68 », qui subit une attaque frontale dans *Les Particules élémentaires*, « est l'équi-

valent français des « baby-boomers », ces politiciens, hommes d'affaires ou intellectuels de la cinquantaine que l'on voit aujourd'hui au pouvoir en France ».

Rappelant les nombreuses polémiques qui fabriquent « l'affaire Houellebecq », il évoque les assauts de l'écrivain « contre la « political correctness » (autre importation américaine dans le discours français) », et note non sans malice que « les cibles de M. Houellebecq sont devenues des détracteurs immédiats, dénonçant tout à tour le livre comme réactionnaire, misogyne, nihiliste et pornographique ».

Au-delà du procès idéologique fait à l'écrivain, le correspondant du *New York Times* croit trouver les raisons de ce spectaculaire succès de vente du côté d'une forme de « l'esprit français » : « De nombreux Français partagent la vision sombre de M. Houellebecq : celle d'une France post-idéologue, post-idéologique, enferrée dans le malaise, le chômage et l'insécurité grandissante où le matérialisme, l'hypocrisie et la corruption se sont depuis longtemps substitués aux rêves d'une vie meilleure. Et si les gens cherchent à reporter le blâme sur quelqu'un, pourquoi ne le feraient-ils pas sur la génération de 68 ? »

Michel Houellebecq a récemment décidé de s'installer à Dublin, rapporte encore le *New York Times*, là « où les écrivains se sont toujours sentis chez eux (et où les artistes ne paient pas d'impôts) ». « Sans pour autant renier le moins du monde sa nature pessimiste, note Alan Riding, il semble s'être accommodé de sa gloire soudaine. »

C'est ce que lui a confié l'écrivain, dans les bureaux parisiens de Flammarion : « Je n'ai jamais publié un livre sans avoir l'impression terrifiante que personne ne voudrait plus me parler après l'avoir lu. Mais ce n'est pas précisément ce qui est arrivé. Donc il m'est difficile de considérer sérieusement la totale inutilité des livres. J'aurais au moins appris ça. Cela me donne une petite raison d'avoir une opinion un peu plus haute de moi-même. »

Marion Van Renterghem

DANS LA PRESSE

RFI

Dominique Burg

■ Le grand malentendu persiste. Le procès n'a pas réglé la difficile question des relations entre les Français et leurs hommes politiques. Il n'a convaincu ni de leur innocence, ni de leur culpabilité. Il n'a pas permis de cerner la vérité. Il n'aboutit donc pas à la réconciliation nécessaire du peuple et de ses élus.

Il y a des années que la classe politique connaît une grave crise de confiance, elle n'en est pas sortie. Le travail de réhabilitation des politiques et du politique reste à faire. La France, seule de tous les pays touchés par le drame du sang contaminé, a voulu juger ses responsables. Elle a raté l'exercice (...).

L'affaire du sang contaminé a bri-

sé des vies, elle a aussi marqué une époque politique. Il y a avant, et il y a après. Aucun gouvernement, aucun ministre n'est à l'abri aujourd'hui d'une catastrophe sanitaire, mais tous y songent. Donc tous se méfient. Le procès du sang contaminé n'aura guère servi les politiques mis en cause, malgré la réhabilitation de Laurent Fabius. Il aura servi de leçon à leurs héritiers.

L'HUMANITÉ

Lucien Degoy

■ La décision d'hier n'a pas vraiment dissipé le malaise installé durant ces trois semaines d'audience. Non que l'arrêt de la Cour constitue un scandale en droit. Mais, dans le mystérieux partage établi entre les trois accusés et la désignation d'un coupable aussitôt repêché, il donne la désagréable impression d'obéir à une sorte

d'impératif fort peu avouable : ménager la douleur des victimes, l'opinion publique, d'un côté, contourner de l'autre l'accusation de justice d'exception tout en se gardant de criminaliser les responsables politiques.

LIBÉRATION

Serge July

■ La Cour [de justice de la République] ne s'en relèvera pas : son verdict, avec un pseudo-coupable, a achevé de la condamner (...) [le] procès des ministres (...) se clôt sur un échec judiciaire (...). Dans un scandale de ce genre [le sang contaminé], il ne peut pas y avoir évidemment de culpabilité sans sanction. La recherche de la vérité dans l'affaire du sang contaminé emprunte un invraisemblable labyrinthe qui ne fait honneur ni à l'Etat, ni aux politiques, ni aux médecins, ni à la justice.

Comment la société française traite le scandale du sang contaminé ? De manière tout simplement irresponsable.

LE FIGARO

Ivan Rioufol

■ La France ferait mieux de s'inspirer de ses voisins. Chez eux, la justice est la même pour tous. Ni la Grande-Bretagne, ni l'Italie, ni l'Allemagne, par exemple, ne connaissent ces procédures d'exception pour les politiques. Leur faute pénale, quand elle est décelée, est appréciée par la justice commune. (...) La Cour de justice est une étape importante dans la mise en œuvre de la responsabilité politique. Cependant, elle a raté son entrée. La question de son rôle, peut-être de sa pérennité, en tout cas de ses règles de fonctionnement et de la place laissée aux victimes, mérite d'être débattue.

ciac.llnl.gov/ciac/CIACHoaxes.html

Un site officiel du gouvernement américain pour lutter contre les faux virus informatiques

LA CIRCULATION sur Internet de virus informatiques capables d'infecter un ordinateur connecté au réseau et de perturber son fonctionnement est un problème dont nul ne songe à contester la réalité. Dans le monde entier, une armée de spécialistes cherche sans relâche des parades contre ces logiciels destructeurs. Parallèlement, on constate l'apparition d'un autre fléau : la prolifération de fausses alertes, parfois rédigées de façon très convaincante, racontant les méfaits imaginaires de virus invincibles qui s'activeraient dès que la victime se connecte à un site piégé ou reçoit un courrier électronique. Parfois, le message sous-jacent est quasi apocalyptique : Internet est une invention satanique, que les honnêtes gens doivent fuir comme la peste. Ailleurs, on suggère en conclusion que les entreprises doivent s'équiper de toute urgence en systèmes de sécurité ultra-performants, quel qu'en soit le coût...

Pendant longtemps, les professionnels du secteur ne se sont pas



inquiétés, car le canular fait partie de la culture du Net. Mais l'arrivée massive d'internautes inexpérimentés et l'engouement des médias pour ces informations sensationnelles changent les données du problème. Pour lutter contre cette intoxication de l'opinion, des groupes de journalistes spécialisés

et d'informaticiens ont entrepris de recenser les faux virus et de démonter les supercheries. Mais leurs interventions entraînent des polémiques sans fin avec tous ceux qui, par intérêt ou par goût de la tragédie, ne veulent croire que les mauvaises nouvelles.

Devant l'ampleur du problème,

le gouvernement des Etats-Unis a souhaité intervenir : le laboratoire public californien Lawrence Livermore a ouvert, pour le compte du département de l'énergie, un site d'information pour démasquer les faux virus. Il recense une vingtaine de virus célèbres aux noms exotiques, tels Irina, Good Times, PKZ300, NaughtyRobot ou Death Ray, qui, après enquête, se sont révélés inexistantes. En outre, il donne des conseils techniques précis permettant de distinguer une fausse alerte d'un avertissement authentique émanant d'une organisation reconnue, et propose des liens avec des sites professionnels qu'il considère comme fiables, dont les listes de faux virus sont tenues à jour en permanence. Selon le webmagazine ZDNet, le dernier en date serait le Russian New Year, débusqué au début de l'année par une société israélienne, dont le nom a fait le tour du monde en quelques jours grâce aux grandes agences de presse.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

NANCY

■ L'office de tourisme de Nancy organise sur son nouveau site Web un jeu-concours, « Les Mystères de la ville ». Parmi les prix à gagner, une semaine de formation à la conception de site, ou une nuit pour deux personnes dans la suite royale d'un hôtel nancéen. Par ailleurs, dans le cadre de la célébration de l'école de Nancy, un site officiel a été ouvert pour afficher le programme des différentes expositions et manifestations (*Le Monde* daté 24-25 janvier) et présenter les artistes les plus représentatifs du mouvement. www.ot-nancy.fr
www.ecole-de-nancy.com

ENCHÈRES EN LIGNE

■ La maison d'enchères britannique Christie's a fait savoir qu'à partir de septembre elle allait vendre via Internet des objets tels que photos, livres et gravures, « en apportant à ce secteur un niveau de service, d'expertise et d'authentification qui n'est pas disponible à l'heure actuelle » sur le réseau. Le mois dernier, la maison Sotheby's, l'un des principaux concurrents de Christie's, avait annoncé son intention d'investir 25 millions de dollars (22,7 millions d'euros) pour développer un service d'enchères en ligne. – (AFP)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

□ M. □ Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{ct}/min)

Petit dialogue devant la télé

par Alain Rollat

– Dis, pépé, c'est quoi, être responsable ?
– C'est répondre de soi.
– De ses actes ?
– Oui, mais aussi de ses paroles, de ses écrits, etc.
– Pourquoi dis-tu et caetera ?
– Parce que le champ de la responsabilité collective est indéfini. Etre responsable, c'est même répondre, en certaines circonstances, de ce que l'on ne fait pas. En ce moment, par exemple, tu es responsable de ne pas garder le silence pendant que j'écoute ce que dit à la télévision cet ancien secrétaire d'Etat à la santé qui vient d'être jugé coupable d'avoir failli à sa responsabilité gouvernementale et qui se dit victime d'une injustice...
– Il a l'air sincère...
– C'est vrai, il a une façon de regarder droit dans les yeux qui dit sa bonne foi.
– Il affirme qu'il a fait, à l'époque, ce qu'il « devait faire ». N'était-ce donc pas suffisant ?

– La colère des victimes de sa part d'inaction répond à ta question...
– L'homme de gouvernement est-il donc plus responsable que les autres ?
– L'est forcément dans la mesure où il ajoute à sa responsabilité individuelle la part de responsabilité collective qui lui incombe dès qu'il assume le pouvoir d'agir au nom de l'Etat. A fortiori s'il revendique ce pouvoir et sollicite, en ce sens, la confiance de ses concitoyens.
– L'ignorance des choses ne vaut-elle pas, parfois, circonstances atténuantes ?
– L'ignorance peut être l'explication d'un dysfonctionnement, mais une excuse d'Etat.
– Je me souviens de l'interrogation d'un autre ministre de la santé à propos de cette affaire : « Les ministres sont-ils responsables bien qu'ils aient ignoré ou sont-ils responsables parce qu'ils ont ignoré ? »...
– C'est Bernard Kouchner qui di-

sait cela, en 1992. Mais, en réduisant la question de la responsabilité en politique à cette formulation alternative, il la biaisait. Ce qui fait la grandeur de la forme républicaine, dans l'art de gouverner, c'est justement que chacun y devient responsable de tous. Cela implique le refus de chercher des prétextes individuels aux défaillances collectives. Un ministre qui se respecte se veut toujours responsable, en tout, de son ministère. Il doit donc répondre, personnellement, de ce qu'il y fait, comme de ce qu'il n'y fait pas, mais aussi, politiquement, de ce qui s'y fait sous son autorité, comme de ce qui ne s'y fait pas. S'il se refuse à en répondre devant ses électeurs en leur rendant son mandat il est normal que ses concitoyens s'en remettent à la loi de la justice.
– Que se passe-t-il, alors, si l'arbitrage de la justice laisse un sentiment d'injustice ?
– On a honte.

La véracité du témoignage de M^{me} Deviers-Joncour contre Roland Dumas est mise en doute

Les statuettes offertes à l'ancien ministre auraient été payées par chèque et non en espèces

UNE SEMAINE après le revirement qui a conduit Christine Deviers-Joncour à porter, pour la première fois, des accusations contre Roland Dumas, le parquet de Paris n'avait toujours pas décidé, mercredi 10 mars, des conséquences procédurales que celles-ci pourraient entraîner. La confusion la plus extrême règne, de fait, autour des déclarations de l'ancienne compagne du président du Conseil constitutionnel, qui paraissent mises à mal par de récentes découvertes policières. Il semble ainsi établi que les statuettes antiques achetées par elle en 1990 et offertes à M. Dumas ont été payées par chèque et non en espèces, comme elle l'avait affirmé (*Le Monde* du 5 mars).

Dépêchés par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky, qui avaient recueilli le témoignage de M^{me} Deviers-Joncour le 3 mars, à la veille de la parution d'un entretien accordé par cette dernière à *Paris-Match*, les policiers se sont rendus, le 5 mars, à l'étude du commissaire-priseur qui avait organisé la vente des statuettes. Ils y ont saisi le « *bordereau d'adjudication* » original, manuscrit et daté du 14 décembre 1990, qui atteste la vente des pièces et porte la mention d'un règlement de 264 029 francs « *par chèque* ». Une photocopie du chèque, tiré sur un compte ouvert par M^{me} Deviers-Joncour au Crédit industriel et commercial (CIC), était annexée au document. Les enquêteurs ont, semble-t-il, retrouvé dans les relevés bancaires de l'intéressée la trace de ce débit. Ils ont aussi constaté que, six jours plus tard, un chèque d'un montant légèrement supérieur avait été encaissé sur le même compte, compensant ainsi la dépense effectuée lors de la vente aux enchères.

Ces recoupements suffiraient à discréditer le témoignage de M^{me} Deviers-Joncour si celle-ci ne

disposait pas d'un « *duplicata* » du fameux bordereau, émis par l'étude du commissaire-priseur et qui porte au contraire l'inscription : « *réglé en espèces le 14-12-90* ». Reconstitué par l'étude du commissaire-priseur à partir des informations recensées sur le bordereau établi le jour de la vente, ce document – sur lequel figure, comme sur l'original, l'annotation « *M. Dumas pour Deviers* », suivie de l'adresse de cette dernière – aurait été remis à M^{me} Deviers-Joncour le 24 février. Comporte-t-il une simple erreur ? Cette explication, certes minimaliste, aurait été avancée par le personnel de l'étude. Le « *duplicata* » semble d'ailleurs receler, en outre, une confusion entre l'une des statuettes acquises ce jour-là et une autre, adjugée à un autre acheteur.

Interrogée par *Le Monde*, mardi soir 9 mars, Christine Deviers-Joncour a maintenu avoir acheté ces

objets d'art « *avec une enveloppe d'argent liquide qui (lui) avait été remise par Alfred Sirven* », alors directeur des « *affaires générales* » d'Elf-Aquitaine, désormais sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

« **JE NE COMPRENDS RIEN** »

Visiblement déstabilisée, l'ancienne compagne de M. Dumas a expliqué avoir elle-même demandé, par téléphone, à l'étude « *une copie* » du certificat attestant l'achat des statuettes, après avoir été questionnée sur le sujet par *Paris-Match*, et ne pas avoir compris « *pourquoi on [lui] a donné un document reconstitué* ». « *On m'a dit de passer avant 12 h 45*, précise-t-elle. *Quand je suis arrivée, on m'a remis une enveloppe déjà prête, qui était posée sur une étagère. La personne qui me l'a tendue était blanche comme un linge.* »

« *Je ne comprends rien à tout cela,*

non a-t-elle encore déclaré. *A cette époque, je n'avais pas beaucoup d'argent sur mon compte, je faisais attention. Si j'avais fait un chèque de 260 000 francs, j'aurais immédiatement déposé les espèces que M. Sirven m'avait données.* » Elle a ajouté n'avoir « *aucune idée* » de l'origine du versement crédité sur son compte peu après la vente.

Qualifiant les fameuses statuettes de « *cadeau de Christine* », M. Dumas avait suggéré, dans *L'Est républicain*, que celle-ci disposait alors « *de l'argent qui lui venait notamment de son père* ». Enseignant à la retraite, ce dernier avait effectivement cédé un appartement à sa fille, qui l'avait vendu en 1990. Mais elle assure n'avoir « *jamais touché à cet argent* », qui était « *immobilisé* » sur un compte à la banque Scalbert-Dupont.

Hervé Gattegno

Trois changements à la tête de la police nationale

LE GRAND VENT du changement souffle sur le ministère de l'intérieur. Trois directeurs devaient être remplacés à l'occasion du conseil des ministres, mercredi 10 mars. Il s'agit de Gilles Sanson, directeur central de la sécurité publique (DCSP), Jean-Louis Ottavi, directeur de la police aux frontières (PAF), et Yves Marchand, directeur de l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Michel Bart, Yves Guillot et Jean-Marc Berlioz ont été respectivement choisis pour leur succéder.

Les raisons du départ de ces trois hauts fonctionnaires sont différentes. M. Ottavi, cinquante-cinq ans, qui était à la tête de la PAF (devancière de la Diccilec) depuis le 20 janvier 1997, a souhaité quitter ses fonctions pour des raisons per-

sonnelles. M. Marchand, cinquantenaire, dirigeait l'IGPN, la « *police des polices* », depuis le 12 janvier 1995, date à laquelle il avait été nommé par Charles Pasqua. Son départ avait déjà été évoqué à plusieurs reprises.

Plus étonnant est le cas de M. Sanson. Agé de quarante-sept ans, énarque, inspecteur général de l'administration, celui-ci a fait presque toute sa carrière au ministère de l'intérieur. Ce haut fonctionnaire est connu pour avoir une sensibilité plutôt de gauche. Il a travaillé avec Pierre Verbrugghe, dont il a été le directeur de cabinet à la direction générale de la police nationale (DGPN) d'octobre 1984 à janvier 1987. Il a suivi, aux mêmes fonctions, M. Verbrugghe en septembre 1988, lorsque celui-ci a été nommé préfet de police.

Le départ de M. Sanson serait en fait lié aux difficultés de mise en place de la police de proximité, un objectif prioritaire du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. La direction de la sécurité publique et ses 78 850 fonctionnaires, pour l'essentiel des gardiens de la paix en tenue, sont au cœur de ce projet, qui vise à la fois à renforcer la présence de la police sur le terrain et à rapprocher les policiers de la population.

En plusieurs occasions, la DCSP s'est heurtée à une forte opposition des policiers dans certains aspects de la mise en œuvre de cette politique. Le projet de redéploiement des forces de police et de gendarmerie a ainsi dû être suspendu. L'un des reproches adressés à M. Sanson est de ne pas avoir été en mesure de vaincre l'immobilisme des fonctionnaires placés sous sa responsabilité.

Son successeur, le préfet Michel Bart, y parviendra-t-il ? Il occupait jusque-là les fonctions de directeur

DÉPÊCHE

■ **RENAULT** : dans le cadre de la négociation sur les 35 heures, qui doivent s'achever le 25 mars, la direction du constructeur automobile a proposé, mardi 9 mars, aux organisations syndicales le départ, sur cinq ans, de 9 600 salariés âgés d'au moins 57 ans. Ces fins de carrière anticipées seraient compensées par le recrutement de 3 300 jeunes d'ici à 2003. Par ailleurs, l'entreprise embaucherait 1 700 jeunes d'ici la fin de l'an 2000.

de cabinet du préfet de police de Paris, Philippe Massoni. A ce titre, il a été étroitement associé à la préparation de la réforme de la préfecture de police. L'inspecteur général Yves Guillot, cinquante-quatre ans, nouveau directeur de la PAF, était affecté à l'IGPN comme coordonnateur des services. Il a activement participé, le 1^{er} février, aux assises de la formation et de la recherche dans la police nationale, tout comme Jean-Marc Berlioz, quarante-neuf ans. Inspecteur général, le nouveau directeur de l'IGPN a occupé la fonction de directeur adjoint de la sécurité publique à la préfecture de police.

Pascal Ceaux

XXL!

par Pierre Georges

LE CULTE de Charles de Gaulle cause bien du souci à ses officiers. Ainsi donc, après les lits plus ou moins authentiques que nombre de préfectures françaises conservent religieusement au grenier comme morceau de la vraie croix de Lorraine, après cette vraie-fausse DS du Petit-Clamart, vraie par la plaque d'immatriculation, fausse par tout le reste, conservée au Musée De Gaulle à Lille, après tout cela, voici venir l'affaire du porte-avions trop court.

Elle était, comme celle de la fausse DS, racontée dans *Le Monde* samedi et vaut d'être méditée. De quoi s'agit-il ? Le *Charles-de-Gaulle*, navire à propulsion nucléaire, est, comme chacun sait, un porte-avions. Un porte-avions, comme nul n'ignore, est une piste flottante susceptible d'accueillir, au décollage comme à l'appontage, des avions. Le premier souci des concepteurs d'un porte-avions, outre la flottabilité absolument nécessaire à ce genre d'exercice, est donc de faire en sorte que la piste soit assez longue pour que les avions décollent et appontent. Et assez large pour que, précisément, ils dégagent la piste, rapidement. Afin que d'autres aéronefs, du même genre ou d'un autre, puissent... etc., etc.

Toute personne ayant pu assister, en CinémaScope, à *La Bataille de Midway* sait cela depuis belle lurette pour avoir entendu le pacha hurler : « *Dégagez le pont, dégagez le pont !* ». Donc, l'on s'en voudrait de rappeler ces évidences, n'était l'affreuse nouvelle qui nous laisse comme deux ronds de flan : la piste du *Charles-de-Gaulle* est trop courte ! Ou bien elle n'est pas assez large. Pour un certain type d'avion-radar, les trois Hawkeye achetés aux Etats-Unis 5,9 milliards de francs,

le *Charles-de-Gaulle* qui, lui, a coûté déjà 19 milliards de francs est, dans son état actuel, très moyennement opérationnel. Et c'est un euphémisme. Ces trois avions peuvent décoller, tant mieux. Ils peuvent apponter, c'est bien le moins. Mais arrivés là, c'est-à-dire en bout de piste, et « *dans des conditions extrêmes d'utilisation* », ils ne peuvent plus manœuvrer par eux-mêmes faute d'espace. Alors deux solutions : soit on les manœuvre à l'ancienne, au tracteur de piste, façon parking Orly-Sud. Soit il faut d'urgence rallonger ou élargir de quelques mètres ladite piste. Ce qui, précise le ministère de la défense, ne présenterait aucune difficulté. Sinon aucun inconvénient financier.

On croit rêver. Sans faire offense au prestigieux corps des ingénieurs de l'armement, on en vient à se demander si la Navale ne prend pas les contribuables du Bon Dieu pour des canards sauvages. Car cette affaire incroyable, – un *Charles-de-Gaulle* pas taillé XXL ! – suppose tout de même une cascade d'irresponsabilités dans la conception du navire et l'évaluation de son armement.

Cela nous rappelle ce trop fameux tunnel creusé, à Toulon peut-être bien, et dont on s'aperçut, mais un peu tard, qu'il était trop bas de plafond pour accueillir les camions. Ou alors cet architecte, Jacques Van Thienen, qui se serait suicidé en se jetant du haut de son chef-d'œuvre, l'Hôtel de ville, sur la Grand-Place de Bruxelles. Il venait de constater que l'aile droite de son bâtiment, de surface, était plus courte que la gauche ! On ne demande pas aux pères du *Charles-de-Gaulle* d'en arriver à de pareilles extrémités. Mais, tout de même, si le ridicule coulait, on en sait qui seraient sous-marinières !

Tirage du Monde daté mercredi 10 mars 1999 : 546 781 exemplaires.

1 - 3



Le Monde

L'avenir de l'Amérique latine Table Ronde

Vendredi 12 mars 1999
16h30 - 18h30

La Banque Interaméricaine de Développement (BID), qui tient son Assemblée annuelle à Paris, et le journal *Le Monde* sont heureux de vous accueillir à une table ronde : « *Démocratie, droits de l'Homme et développement économique en Amérique latine* », animée par Daniel Vernet, directeur des relations internationales du journal *Le Monde*.

Avec la participation de Oscar Godoy Arcaya, directeur de l'IEP de l'université catholique de Santiago du Chili, Miguel Angel Bastenier, directeur adjoint d'El País chargé des relations internationales, Lord Ralf Dahrendorf, ancien doyen du St-Anthony College d'Oxford, Claude Moisy, vice-président de Reporters sans Frontières et Alain Touraine, sociologue.

Entrée sur invitation
Palais des Congrès
Porte Maillot - Paris
Niveau 5 - Salle 51
Tél. : 01 56 60 14 14

groupe Promodès

Résultats de l'année 1998
Augmentation du résultat net-part du Groupe de Promodès : + 18,6 %

en millions d'euros en millions de francs	1998	1997	Variation 1998/1997
Chiffre d'Affaires TTC Commercial *	32 561 213 584	26 155 171 567	+ 24,5 %
Chiffre d'Affaires HT Consolidé	19 619 128 690	16 871 110 666	+ 16,3 %
Résultat d'exploitation	497 3 260	434 2 848	+ 14,5 %
Résultat net consolidé	322 2 113	276 1 812	+ 16,7 %
Net part du Groupe	293 1 920	247 1 619	+ 18,6 %
Résultat par action	15,29 EUR 100,3 FRF	12,90 EUR 84,6 FRF	+ 18,6 %

* C.A. TTC des enseignes du Groupe Promodès et C.A. TTC des enseignes des sociétés mises en équivalence et adhérent aux centrales d'achat internationales de Promodès

1998 est une année marquée par une forte croissance du Chiffre d'Affaires : le C.A. TTC commercial du groupe augmente de 24,5 % et le C.A. HT consolidé de 16,3 %.

Ces progressions, nettement supérieures à celles des années précédentes, résultent pour partie des récentes prises de participation et acquisitions de Promodès.

Le résultat d'exploitation s'accroît de 14,5 % passant de 434 M€ (2 848 MF) à 497 M€ (3 260 MF).

En neutralisant l'impact de ces opérations de croissance externe, le C.A. HT consolidé du groupe aurait augmenté de 9,1 % et le résultat d'exploitation de 12,9 %.

Le résultat net part du Groupe, à 293 M€ (1 920 MF), ainsi que le BNPA, à 15,29 € (100,3 F), progressent de 18,6 % par rapport à 1997.

L'autofinancement brut atteint 677 millions d'euros (4 439 millions de francs) et augmente de 31,2 %.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 19 mai 1999 un dividende net de 3€ (19,68 F) en progression de 15,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Promodès invite ses actionnaires à son Assemblée Générale qui se tiendra le 19 mai 1999 à 14 h au Carrousel du Louvre à Paris.

PROMODÈS SUR INTERNET. <http://www.promodes.fr>

Le Monde
HORS-SÉRIE

Chez votre marchand
de journaux - 20 F

UN PROCÈS TRÈS PARTICULIER

Historique ? Surréaliste ? Le procès du sang contaminé dans lequel ont comparu trois anciens ministres fera date et laissera un goût d'imperfection.

Le Monde publie l'intégralité des comptes rendus de Jean-Michel Dumay et des articles inédits afin d'éclairer ce procès hybride où les victimes n'ont pas eu le droit de se constituer parties civiles et où l'accusation a clairement requis la relaxe.

Une publication de référence, illustrée par Noëlle Herrenschildt.